

**LE BURKINA FASO FACE AU PÉRIL DJIHADISTE : QUELLE
GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ DANS UN
CONTEXTE DE GUERRE ASYMÉTRIQUE ?**

Yacouba Isaac Zida

Thèse soumise dans le cadre des exigences du programme de Doctorat en
Études de conflits
Sous la supervision du professeur Moda Dieng

École d'études de conflits
Faculté des sciences humaines
Université Saint-Paul

Résumé

Notre thèse porte sur la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso précisément sur sa dimension opérationnelle, dans un contexte où ce pays est confronté depuis 2015 à une insurrection djihadiste ayant fait plusieurs milliers de victimes et menace même l'existence de l'État. Les forces de défense et de sécurité (FDS), malgré les efforts visant à accroître leurs moyens logistiques et leurs effectifs, peinent à relever le défi sécuritaire face à des groupes armés de plus en plus agressifs. La théorie de la guerre contre insurrectionnelle de David Galula a servi de cadre conceptuel central à notre analyse. Dans cette guerre asymétrique impliquant des acteurs non étatiques faisant usage de moyens et de méthodes non conventionnels, ce n'est ni le terrain ni les équipements, mais plutôt les populations elles-mêmes qui constituent l'enjeu majeur et dont le contrôle et la coopération s'avèrent essentiels pour vaincre les insurgés. L'inefficacité de la riposte militaire du Burkina Faso contre les groupes armés terroristes (GAT) réside par conséquent dans la nature des relations entre les populations et les forces de défense et de sécurité (FDS). Notre objet d'étude porte précisément sur ces relations entre militaires et populations civiles dans le cadre des opérations liées à la lutte contre les groupes armés terroristes (GAT).

Notre étude a identifié des facteurs défavorables et favorables influençant les relations entre civils et militaires. En ce qui concerne les facteurs défavorables il s'agit de la méfiance, des représailles, des injustices et de la peur ; et pour les facteurs favorables il y a la confiance, l'assistance et la protection, le respect des droits humains et le dialogue. La nature instable de ces relations avec les populations civiles, oscillantes entre harmonie et tension, prive les FDS d'un soutien indispensable, compromet le succès de la riposte militaire et bénéficie aux groupes armés terroristes qui étendent progressivement leur

influence sur l'ensemble du territoire national. Selon les résultats de notre recherche, une bonne gouvernance du secteur de la sécurité apparaît comme une réponse à l'inefficacité militaire au Burkina Faso. Toutefois, une domination militaire des FDS doit être considérée comme une étape initiale vers une paix durable, laquelle ne peut être atteinte qu'à travers une stratégie globale de sécurité, intégrant les dimensions politiques, sociales, économiques, culturelles, environnementales, etc.

En conclusion, une bonne gouvernance du secteur de la sécurité favorisant un meilleur engagement communautaire des FDS doit être envisagée comme une stratégie positive et déterminante dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso.

Abstract

Our thesis focuses on the governance of the security sector in Burkina Faso, specifically its operational dimension, in a context where the country has been facing a jihadist insurgency since 2015 that caused thousands of victims and even compromising the existence of the state. The Defense and Security Forces (DSF), despite many efforts to increase their logistical resources and personnel, are struggling to meet the security challenge and defeat increasingly aggressive armed groups. David Galula 's theory of counterinsurgency warfare served as the central conceptual framework for our analysis. In this asymmetric war involving non-state actors using unconventional means and methods, it is neither the terrain nor the equipment, but rather the populations themselves, that constitute the major issue, and whose control and cooperation are essential to defeat the insurgents. The ineffectiveness of Burkina Faso's military response against the armed terrorist groups (ATG) therefore lies in the nature of the relationships between the populations and the Defense and Security Forces (DSF). Our object of study focuses precisely on these relations between military personnel and civilian populations in the context of operations against the armed terrorist groups (ATG).

The study we conducted has identified unfavorable and favorable factors influencing the relationship between civilians and the military. The unfavorable factors include mistrust, reprisals, injustices, and fear; and the favorable factors include trust, assistance and protection, respect for human rights, and dialogue. The unstable nature of these relationships with civilians, oscillating between harmony and tension, deprives the DSF of an essential support, compromises the success of the military response, and benefits

to the armed terrorist groups, which are gradually expanding their influence throughout the national territory. According to our research, good security sector governance appears to be a response to military ineffectiveness in Burkina Faso. However, a military ascendancy should be an initial step toward a sustainable peace that necessitates a comprehensive security strategy including political, social, economic, cultural, environmental, and other dimensions.

In conclusion, good governance of the security sector promoting better community engagement of the DSF must be considered as a positive and decisive strategy in the fight against terrorism in Burkina Faso.

Table des matières

Résumé	ii
Table des matières	vi
Sigles et Abréviations	xi
Remerciements	xiv
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : PROBLÉMATISATION, MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE, CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE.....	11
CHAPITRE I : PROBLÉMATISATION ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	13
1. La problématique	13
2. Objectifs et pertinence de la thèse	16
<i>2.1. Les objectifs de la thèse.....</i>	<i>16</i>
<i>2.2. Pertinence du sujet</i>	<i>17</i>
CHAPITRE II : POSITIONNEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	21
1. Construction de l'objet de la recherche.....	21
2. Positionnement épistémologique	24
3. La méthodologie de recherche.....	27
<i>3.1. La recherche documentaire</i>	<i>27</i>
<i>3.2. Les entrevues et l'étude de cas</i>	<i>28</i>
<i>3.2.1. Les entrevues auprès des populations civiles</i>	<i>30</i>
<i>3.2.2. Les entrevues auprès des forces de défense et de sécurité (FDS)</i>	<i>33</i>
<i>3.2.3. L'étude de cas.....</i>	<i>35</i>
<i>3.4. Analyse des limites de la recherche.....</i>	<i>36</i>

3.5. <i>Considérations éthiques</i>	37
CHAPITRE III : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE DE LA THÈSE	38
1. Définitions et analyses conceptuelles	38
1.1. <i>Du concept de guerre et de guerre asymétrique</i>	38
1.2. <i>Du concept du terrorisme</i>	41
1.3. <i>Du concept de djihadisme</i>	44
1.4. <i>Du concept de la gouvernance</i>	48
1.4.1. La gouvernance, un concept polysémique	48
1.4.2. De la bonne gouvernance du secteur de la sécurité.....	50
2. Acquis et lacunes de la littérature sur la gouvernance et la guerre insurrectionnelle	52
2.1. <i>La littérature sur la gouvernance du secteur de la sécurité</i>	52
2.2. <i>La littérature sur la guerre conventionnelle et la guerre insurrectionnelle</i>	54
2.2.1. <i>Sur la guerre conventionnelle</i>	55
2.2.2. <i>De la guerre insurrectionnelle</i>	60
DEUXIÈME PARTIE : L'INSURRECTION DJIHADISTE AU SAHEL ET AU	
BURKINA FASO. SES ORIGINES, ses CAUSES ET ses DYNAMIQUES	
D'ÉVOLUTION.....	94
CHAPITRE I : LA RÉGIONALISATION DU CONFLIT	96
1. L'apparition du conflit au Sahel	96
2. L'expansion du conflit au Burkina Faso	101
CHAPITRE II : ORIGINES ET CAUSES DU CONFLIT	103
1. Les causes endogènes du conflit	104
1.1. <i>Les insuffisances de la gouvernance politique et démocratique</i>	105
1.2. <i>Les insuffisances dans la gouvernance du secteur de la sécurité</i>	108
1.3. <i>Les insuffisances dans la gouvernance administrative locale</i>	111
1.4. <i>Les insuffisances de la gouvernance économique et sociale</i>	113
2. Les causes exogènes du conflit	117

2.1. <i>La guerre civile d'Algérie</i>	118
2.2. <i>L'apparition de nouveaux courants islamistes au Sahel</i>	118
2.3. <i>La guerre de 2011 en Libye</i>	119
CHAPITRE III : LES DYNAMIQUES DU CONFLIT	120
1. La dynamique religieuse dans le conflit	121
2. La dynamique ethnique dans le conflit	126
CHAPITRE IV : LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ DU BURKINA FASO	133
1. L'exécutif dans le secteur de la sécurité	135
2. Le parlement dans le secteur de la sécurité	144
3. Les Forces de défense et de sécurité (FDS)	147
3.1. <i>L'armée nationale et la gendarmerie nationale</i>	149
3.2. <i>Les forces de police : Gendarmerie et police nationale</i>	156
3.3. <i>Les autres forces paramilitaires : Police municipale, Services des douanes, Services des Eaux et forêts, Sécurité pénitentiaire</i>	160
3.4. <i>Les groupes d'autodéfense (Koghlwéogo et Dozo) et les volontaires pour la défense de la patrie (VDP)</i>	163
TROISIÈME PARTIE : ANALYSE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	167
CHAPITRE I : LES FACTEURS DÉFAVORABLES AUX BONNES RELATIONS ENTRE LES FDS ET LES POPULATIONS CIVILES.....	170
1. La méfiance	170
1.1. <i>La méfiance comme ingrédient à la détérioration des relations entre FDS et civils</i>	171
1.2. <i>La défaillance des FDS dans la protection accordée aux civils renforce la méfiance</i>	172
2. Les représailles	173
2.1. <i>Des représailles orchestrées par les groupes armés</i>	173
2.2. <i>Des représailles orchestrées par les FDS</i>	175
3. Les injustices	177

3.1. Les injustices et les frustrations comme motifs de ralliement aux groupes armés.....	177
3.2. Les échecs successifs des systèmes politiques.....	179
3.3. L'insuffisance d'opportunité dans certaines régions périphériques.....	180
4. La peur.....	181
4.1. Une peur mythique du civil vis-à-vis de l'homme en uniforme.....	182
4.2. Une peur historique des civils vis-à-vis des militaires.....	183
4.3. Confusion entre groupes armés et FDS.....	184
 CHAPITRE II : LES FACTEURS FAVORABLES AUX BONNES RELATIONS ET À LA	
COLLABORATION ENTRE FDS ET CIVILS.....	187
1. La confiance.....	187
1.1. La confiance mutuelle, un pilier essentiel à la collaboration.....	187
1.2. La présence des VDP accroît la confiance placée dans l'armée.....	189
1.3. Les services offerts par les FDS renforcent les liens de confiance.....	191
1.4. L'implication des autorités coutumières, un facteur favorable au renforcement de la confiance	192
2. L'assistance et la protection.....	194
2.1. L'assistance/protection comme mission première des FDS.....	194
2.2. Engagement des FDS dans l'assistance médicale aux populations.....	195
2.3. Aide alimentaire aux populations par les FDS.....	197
2.4. Assistance des VDP aux FDS.....	198
2.5. Soutien régulier des populations aux FDS.....	199
2.6. Actions de solidarité mutuelles entre FDS et civils.....	199
3. Le respect des droits humains.....	200
3.1. Formation des FDS au droit international humanitaire (DIH).....	201
3.2. Enseignements sur les rapports avec les civils et la prévention des exactions et de la stigmatisation.....	203
4. Le dialogue.....	204
4.1. La nécessité de renforcer le dialogue entre les FDS et les populations civiles.....	204

4.2. <i>Le dialogue, un outil de prévention de l'extrémisme et de la radicalisation</i>	204
CHAPITRE III : ÉTUDE DE CAS	206
1. Contexte historique et politique	208
2. Déroulement des évènements	209
3. Causes sous-jacentes et conséquences du massacre de Karma	213
CHAPITRE IV : LES INITIATIVES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME AU BURKINA FASO	224
1. Responsabilités et actions du gouvernement burkinabè	224
1.1. La gestion par le gouvernement du massacre de Yirgou	226
1.2. Évaluation générale par les citoyens de la gestion de la crise sécuritaire par l'État	227
2. Les responsabilités et initiatives de l'Assemblée législative dans la lutte contre le terrorisme...	229
3. Les initiatives de la presse dans la lutte contre le terrorisme	233
4. Les initiatives de la société civile dans la lutte contre le terrorisme	235
CHAPITRE V : CONTRIBUTIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES DE LA THÈSE	238
1. Les contributions théoriques de la thèse	239
2. Les contributions pratiques de la thèse	244
2.1. <i>Sur le plan politique</i>	245
2.2. <i>Sur le plan opérationnel</i>	253
2.3. <i>Sur le plan de la coopération stratégique</i>	258
CONCLUSION	263
Annexe 1 : Certificat d'Éthique	266
Annexe 2 : Formulaire de Consentement	268
BIBLIOGRAPHIE	271

Sigles et Abréviations

ACLED : Armed Conflict Location and Event Data

ADC : Alliance Démocratique pour le Changement

AES : Alliance des États du Sahel

AGUN : Assemblée Générale des Nations unies

ALN : Armée de Libération Nationale

ALT : Assemblée Législative de la Transition

ANC : l'African National Congress

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb Islamique

ARLA : Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azawad

ASCE/LC : Autorité Supérieure du Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption

BAD : Banque Africaine de Développement

BVDP : Brigade des Volontaires pour la défense de la patrie

CAEDS : Commission des Affaires Étrangères, de la Défense et de la Sécurité

CDR : Comités de Défense de la Révolution

CDSN : Conseil de Défense et de Sécurité Nationale

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CNR : Conseil National de la Révolution

CNS : Conseil National de Sécurité

COIN US : United States Counterinsurgency

COTN : Commandement du Théâtre National

CPI : Cour pénale internationale

CSD : Conseil Suprême de la Défense

DCAF : Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité

DIH : Droit International Humanitaire

DOT : Défense Opérationnelle du Territoire

EIGS : État Islamique dans le Grand Sahara

EIIL : État Islamique en Irak et au Levant

EPU : Examen Périodique Universel

FAO : Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS : Forces de Défense et de Sécurité
FFR : Front des Forces de Redressement
FIAA : Front Islamique Arabe de l'Azawad
FLN : Front de Libération Nationale
FMI : Fond Monétaire International
FPLA : Front Populaire de Libération de l'Azawad
GAD : Groupe Armé Djihadiste
GAT : Groupe Armé Terroriste
GIA : Groupe Islamique Armé
GSIM : Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans
GSPC : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat
IDH : Indice de Développement Humain
INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie
JNIM : Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin
LRA : Armée de résistance du Seigneur
MBDHP : Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
MFUA : Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad
MNJ : Mouvement Nigérien pour la Justice
MNLA : Mouvement National de Libération de l'Azawad
MPLA : Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad
MUJAO : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
NSC : National Security Council (des États-Unis d'Amérique)
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations unies
OSC : Organisation de la Société Civile
PAM : Programme Alimentaire Mondial

PDI : Personnes Déplacées Internes

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PUS : Programme d'Urgence pour le Sahel

RENLAC : Réseau National de Lutte Anticorruption

UDV-RDA : Union Démocratique Voltaïque - Rassemblement Démocratique Africain

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population

UNGCTS : Stratégie globale des Nations Unies contre le terrorisme

USAID : Agence des Etats-Unis pour le développement international

VDP : Volontaires pour la Défense de la Patrie

Remerciements

Je rends avant tout grâce à Dieu le Tout-Puissant pour la santé qu'il m'a accordée et pour l'ensemble des conditions favorables qui ont accompagné mon parcours au cours de ces dernières années.

En ce moment particulier, je tiens à rendre un hommage appuyé à mon directeur de thèse, sans qui ce projet n'aurait pu aboutir. Professeur Moda Dieng a été bien plus qu'un encadreur; il a été un mentor, un coach et un guide. Son expertise, sa rigueur intellectuelle, alliées à une bienveillance et une disponibilité constante, ont été pour moi une source d'inspiration et de motivation tout au long de ce parcours. Ce travail est le produit de son engagement. À vous cher Professeur, j'adresse mon infinie gratitude !

Je remercie du fond du cœur mon épouse et mes enfants, pour leur soutien indéfectible et les sacrifices consentis afin de permettre l'aboutissement de ce projet. Votre chaleureuse présence et votre amour infaillible ont été des piliers sur lesquels je pouvais m'appuyer quand tout semblait vaciller.

Ma reconnaissance s'adresse également à toutes celles et à tous ceux qui, au sein de l'université Saint-Paul comme à l'extérieur, par leurs précieuses contributions, ont transformé ce qui n'était qu'un rêve en une réalité concrète. Merci aux personnels administratifs, aux enseignants, ainsi qu'à mes collègues étudiants, pour l'environnement de travail stimulant que vous avez su créer. À chacune et chacun d'entre vous, j'adresse mes plus sincères remerciements.

Enfin, à toutes les populations du Burkina Faso pour qui j'ai en ce moment une pensée particulière, j'adresse mes vœux de paix, de stabilité et d'un meilleur avenir !

INTRODUCTION

Le vingtième siècle a consacré l'Afrique comme le continent qui détenait le record du plus grand nombre de conflits, selon l'historien camerounais Antoine-Denis N'Dimina-Mougala. Le continent africain fut le théâtre de plus de la moitié des conflits qui se déroulaient dans le monde à la fin du vingtième siècle en 1999 (N'Dimina-Mougala, 2007). Le 21^e siècle semble ne pas présenter une meilleure perspective ; car le nombre de conflits sur le continent connaît plutôt une augmentation par rapport au siècle précédent. Alors que le 20^e siècle a notamment été caractérisé par les conflits de libération nationale ou d'indépendance, les conflits de frontières, les conflits sécessionnistes, les conflits identitaires, et les conflits de pouvoir, un type nouveau de conflit en l'occurrence le terrorisme vient marquer le devant de la scène africaine en ce début du 21^e siècle (Dieng, 2017).

Selon les auteurs Gérard Chaliand et Arnaud Blin, l'existence du terrorisme remonte historiquement à la période antique, mais c'est au cours des années 1970 qu'il prendra sa forme la plus moderne, puis deviendra un sujet d'intérêt mondial après les attentats perpétrés par Al-Qaïda le 11 septembre 2001 contre les États-Unis d'Amérique (Chaliand & Blin, Paris). Le terrorisme revêt plusieurs formes parmi lesquelles le terrorisme d'État ou terrorisme international qui connaît l'implication directe ou indirecte des États, le terrorisme lié au nationalisme-séparatiste, le terrorisme lié à l'insurrection, et le terrorisme idéologique qui peut se présenter sous la forme d'une révolution sociale ou d'un radicalisme religieux. Notre thèse se focalise sur cette dernière catégorie de terrorisme

idéologique qui se réclame de l'islam et qui sévit aussi bien au Burkina Faso que dans la région Sahélienne et sur le reste du continent africain. Selon Moda Dieng, le terrorisme qui se décline de différentes manières est utilisé aussi bien par des organisations politiques ou religieuses et des groupes révolutionnaires que par des États. Aussi selon lui, l'Afrique connaît ces dernières années une progression fulgurante des groupes religieux, islamistes notamment (Dieng, 2017). L'événement inédit du 11 septembre a eu pour conséquence d'attirer l'attention de la communauté internationale qui jusqu'ici était restée impassible face aux atrocités incriminées aux talibans en Afghanistan ainsi que certains actes terroristes comme le détournement d'avions, la prise d'otages et les attaques violentes perpétrées dans certaines régions du monde en guerre comme l'Algérie, l'Angola, le Liban, etc. Quelques mois seulement après les attentats du 11 septembre, une coalition internationale avec à sa tête les USA, déclenche la première guerre globale contre le terrorisme en Afghanistan. Certains auteurs affirment que l'intervention militaire en Afghanistan, tout comme celle conduite en Irak deux années plus tard (2003), avait pour objectif d'imposer l'hégémonie militaire américaine. Au nombre des critiques on peut compter Joseph Stiglitz dans « *The Three Trillion Dollar War* », Noam Chomsky dans « *Hegemony of survival* », Michael Mann dans « *Incoherent Empire* » ou encore Andrew Bacevich, historien et ancien officier de l'armée américaine dans son ouvrage « *American Empire : The Realities and Consequences of U.S. Diplomacy* ». Tous ces auteurs, comme plusieurs autres soutiennent que la lutte contre le terrorisme n'a servi que de prétexte pour imposer la domination des USA. Louis Gill (2005) parle d'alibi « providentiel » en ce qui concerne l'intervention en Afghanistan qui, selon lui, visait uniquement à satisfaire des intérêts économiques et militaires américains. Les avis demeurent multiples et divergents

sur les causes des interventions militaires sous le signe de la lutte contre le terrorisme, mais il faut surtout noter que c'est depuis les attentats du 11 septembre que le spectre de la terreur n'a cessé de gagner du terrain, n'épargnant aucun continent. Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), le terrorisme est devenu un phénomène global et pour le contrer l'Assemblée générale des Nations Unies (AGUN) a adopté en 2006 la Stratégie globale des Nations Unies contre le terrorisme (UNGCTS) . Cependant, il n'existe pas encore au niveau de l'ONU un consensus global sur la définition même du concept du terrorisme.

Pendant que les puissances occidentales combattent les talibans et les militants d'Al-Qaïda au Moyen-Orient et dans la péninsule arabique, ainsi que l'Organisation de l'État Islamique (Daech) en Irak et en Syrie, le terrorisme fait progressivement son apparition en Afrique subsaharienne notamment en Somalie, au Nigéria, au Niger, au Mali, au Burkina Faso et en Mauritanie, etc.

Notre thèse portera sur le cas particulier du Burkina Faso où la toute première attaque terroriste a eu lieu le 4 avril 2015 sur le site de la mine de manganèse de Tambao dans l'extrême Nord du pays sans occasionner de perte en vie humaine ni de blessé ; toutefois, un agent de sécurité a été pris en otage. Cette première attaque a été revendiquée par Adnan Abou Walid, un haut cadre du groupe terroriste Al-Mourabitoun (Sangaré, 2022). Quelques mois après cette attaque, le 17 août 2015, un véhicule de l'armée a sauté sur un engin explosif improvisé (IED) faisant trois soldats tués et deux blessés. Tout juste une semaine après, le 23 août, un gendarme a été tué lors d'une nouvelle attaque contre le poste de gendarmerie de Oursi dans le nord du pays. Le 9 octobre 2015, une quatrième attaque a causé la mort de trois gendarmes, un civil et un combattant de groupe terroriste à Samorogouan dans l'ouest du pays. Selon Abimola Rasheed, ces attaques intervenues au

cours de l'année 2015 au Burkina Faso ayant fait un bilan total de 8 victimes, dont 7 soldats et un civil, étaient en partie l'œuvre des militants du groupe Boko Haram, très actif au Nigéria depuis 2009 (Rasheed, 2013). Le Burkina Faso jusqu'en fin 2015 ne comptait aucun groupe armé terroriste sur son territoire. C'est à compter de l'année 2016 que la violence terroriste va escalader, notamment avec la naissance d'un groupe armé terroriste (GAT) domestique. Le 15 janvier 2016 la capitale Ouagadougou a été secouée par une violente attaque terroriste qui a fait 30 morts, tous parmi la population civile. Cette attaque a été revendiquée dès le lendemain 16 janvier par Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), qui a salué la brillante conduite de l'opération par le groupe Al-Mourabitoun du chef djihadiste Mokhtar Belmokhtar (Fance24, 2016). Depuis cette attaque qui a été par ailleurs perçue comme un succès éclatant par les terroristes, le phénomène n'a pas cessé de prendre de l'ampleur dans le pays. Selon Kibora *et al* c'est au cours de l'année 2016 qu'on a assisté à Djibo, localité située dans l'extrême nord du pays, à la naissance d'un groupe terroriste local dénommé Ansarul al Islam, dont le fondateur est Ibrahim Malam Dicko¹, un prédicateur et enseignant coranique (Niagalé, Kiboa, & Traoré, 2017). Ce groupe se révélera à l'opinion en perpétrant et en revendiquant une attaque meurtrière contre le détachement militaire de Nassoumbou, village situé à 35 kilomètres de Djibo et à 15 kilomètres de la frontière malienne ; une attaque meurtrière qui a causé la mort d'une douzaine de soldats burkinabè (Raineri & Strazzari, 2017). Les attaques terroristes vont se multiplier très rapidement au Burkina Faso, causant entre 2016 et 2024 un bilan humain très lourd. Le nombre des victimes qui était évalué à 41 morts en 2016, est monté à 1346 en 2019, baissé légèrement en 2020 et 2021, avant de remonter considérablement pour

¹ L'imam Malam Dicko, le fondateur du groupe, a été tué en mai 2017 et a été remplacé à la tête de Ansarul al Islam par son frère cadet Jafar Dicko.

atteindre 1418 en 2022 et 1907 en 2023 selon les données rendues publiques par l'ONG ACLED (ACLED, 2024). Selon le « Global Terrorism Index », le Burkina Faso qui a fait son entrée en 2019 dans le classement des pays comptant le plus grand nombre de victimes du terrorisme se positionne désormais en tête de ce classement en 2022 et en 2023, devant tous les autres pays affectés par le phénomène (Institute for Economics & Peace, 2024) (voir figures 1 et 2).

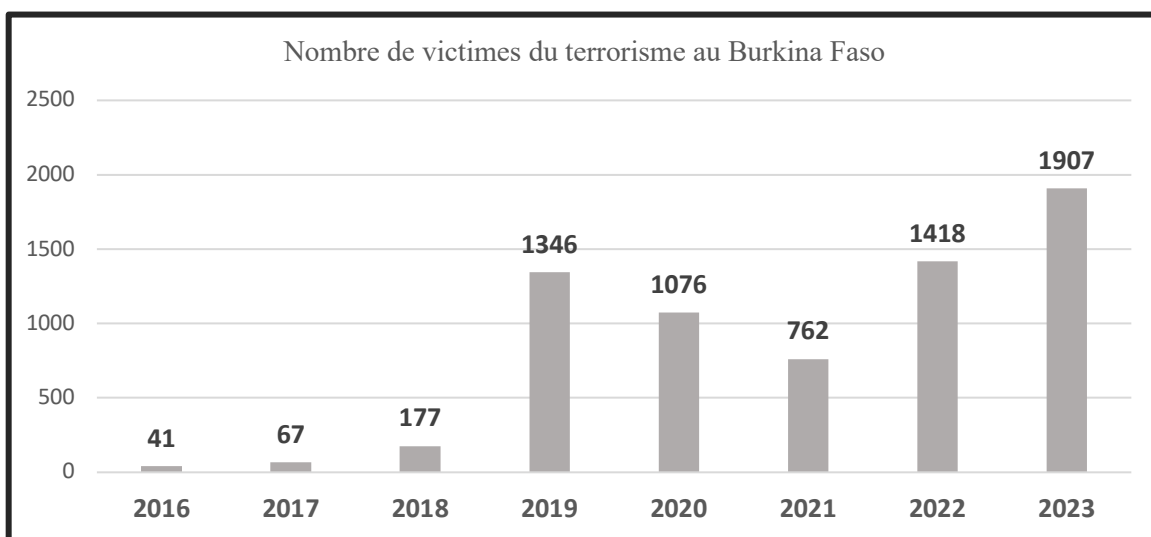


Figure 1 : Nombre des victimes civiles par année au Burkina Faso de janvier 2016 à décembre 2023 (Source ACLED)

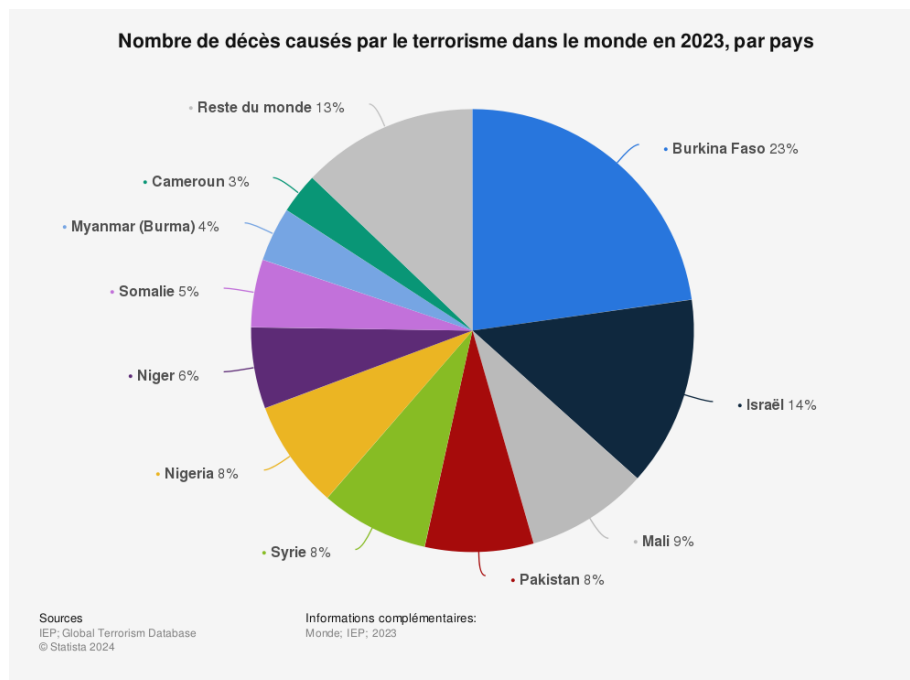


Figure 2 : Taux du nombre de décès causés par le terrorisme par pays en 2023 (Source : Global Terrorism Database)

La littérature sur le terrorisme au Burkina Faso est peu abondante. Cela s'explique d'abord par la nouveauté du phénomène dans le pays et ensuite par une expertise nationale peu disponible et moins encline à relever les défis sécuritaires liés à la recherche sur ce terrain. Toutefois, le sujet ne souffre pas d'un manque total d'intérêt de la part des analystes ; le sociologue burkinabè Boureïma Nikiema Ouédraogo affirme que le terrorisme apparaît aujourd'hui comme étant la plus grande menace sécuritaire au Burkina Faso, puisqu'il « vise la destruction même de l'État » (Ouédraogo, 2020). Après plusieurs années passées à combattre les groupes armés, les forces de défense et de sécurité (FDS) éprouvent de la peine à stopper la montée en puissance de ces groupes qui ont pris progressivement le contrôle de plusieurs régions du pays, paralysant ainsi les activités des populations notamment celles résidant dans les zones rurales. Dans l'incapacité d'assurer

la production agricole dont elles vivent essentiellement, ce sont des millions de Burkinabè qui se retrouvent ainsi dans une situation de détresse alimentaire et humanitaire. Selon un communiqué de presse conjoint, des organes des Nations Unies, notamment le programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), plus de trois millions et demi de personnes sont menacés par une insécurité alimentaire aigüe, parmi lesquels plus de deux millions sont des personnes déplacés internes (FAO, 2020). Face à cette menace existentielle que font peser les groupes armés terroristes (GAT) sur le pays, l'État burkinabè a adopté une stratégie de riposte essentiellement militaire, qui est jugée par plusieurs analystes comme inappropriée et inefficace (Eizenga, 2019 ; Vendrely, 2021). Après neuf longues années de luttes, les groupes armés demeurent plus que jamais présents, et ce malgré les efforts incessants des FDS. Cette situation nous interpelle et nous fonde à nous interroger sur l'efficacité de la stratégie burkinabè de riposte contre le terrorisme.

Selon Risa Brooks (2007), l'efficacité militaire se définit comme la capacité à créer de la puissance militaire à partir des ressources économiques, démographiques, technologiques et de capital humain d'un État. Il existe alors un lien manifeste entre l'efficacité militaire et la gouvernance politique, institutionnelle et socio-économique de l'État auquel appartiennent les forces militaires. En outre, la gouvernance du secteur de la sécurité ne peut être efficiente dans un pays où la gouvernance politique elle-même s'avère problématique et présente des fragilités structurelles. Le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) soutient qu'une bonne gouvernance de la sécurité est un moyen efficace permettant de s'assurer que les forces de défense et de sécurité remplissent leurs missions de manière efficace et responsable, dans un cadre

garantissant le contrôle civil et démocratique, ainsi que le respect de l'État de droit et des droits humains (DCAF, 2012). Par ailleurs, le DCAF définit la gouvernance du secteur de la sécurité comme étant l'exercice du pouvoir et de l'autorité appliqué au secteur de la sécurité ; et une bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) repose sur les principes de responsabilité, de transparence, de l'état de droit, de participation, de réactivité, d'efficacité, et d'efficience. Le rôle des acteurs de la GSS consistera alors à veiller au respect de ces principes ci-dessus énoncés à travers les structures, les institutions, et les personnes chargées de la prestation, de la gestion et du contrôle des services de sécurité au niveau national et local (DCAF, 2022).

Dans cette thèse, nous entendons procéder par une analyse structurelle de la gouvernance du secteur de la sécurité notamment les rapports évolutifs ou non, qui régissent ses différentes composantes et acteurs que sont les dirigeants politiques, les forces de défense et de sécurité (FDS), les organisations de la société civile, les ONG, les médias, et les populations. La gouvernance du secteur de la sécurité apparaît comme un champ très vaste qui couvre les dimensions politique, institutionnelle, et socio-économique que nous analyserons empiriquement, avant de circonscrire notre sujet de recherche à la dimension institutionnelle et plus exactement en ce qui concerne les relations entre les civils et les militaires. En plus de circonscrire notre recherche à un axe singulier de la gouvernance du secteur de la sécurité, nous choisissons également de délimiter le cadre d'étude au contexte actuel de guerre contre l'insurrection djihadiste. Il ne sera donc pas question pour nous d'analyser les rapports traditionnels de tout temps entre civils et militaires au Burkina Faso. Les relations entre civils et militaires comme Objet d'étude présente trois axes d'analyse, à savoir : 1) les relations civilo-militaires au niveau politique, c'est-à-dire le contrôle ou

l'absence du contrôle civil sur les militaires, 2) l'implication des civils, notamment des organisations de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques en matière de sécurité, 3) l'interaction entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et les civils en contexte de sécurisation lié aux conflits ou à des crises diverses. C'est spécifiquement à ce troisième point que s'intéressera notre recherche ; il s'agira alors pour nous d'étudier les relations entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité (FDS) en contexte d'insurrection djihadiste. Selon David Galula auteur de « Contre-Insurrection : Théorie et Pratique », la population constitue l'élément central et l'objectif déterminant dans la guerre insurrectionnelle. Galula dont la théorie guide notre étude, construit sa thèse en s'inspirant d'autres auteurs notamment Charles Lacheroy, présenté comme étant le premier à évoquer une théorie de la contre-insurrection. Galula (2008) soutient la théorie de la guerre révolutionnaire développée par Mao Zedong dont il cite la célèbre formule « l'insurgé est dans le peuple comme le poisson dans l'eau », avant d'affirmer que le gouvernement loyaliste ne peut pas arriver à grand-chose si la population n'est pas de son côté. Notre recherche approfondira cette théorie de la guerre contre-insurrectionnelle élaborée par Galula en l'appliquant au contexte de la guerre contre l'insurrection djihadiste au Burkina Faso.

Nous postulons que les forces de défense et de sécurité ne parviennent pas à vaincre les groupes armés parce qu'elles ne bénéficient pas suffisamment de l'engagement des populations civiles à leur côté. Un tel engagement ne pourra être obtenu que par une bonne gouvernance du secteur de la sécurité dont les acteurs, pleinement conscients de leur rôle, définissent, élaborent et conduisent ensemble une stratégie de guerre globale qui place les populations civiles au centre de tous les enjeux et de toutes les étapes de la lutte. La

guerre n'est plus uniquement l'affaire des soldats ; leur rôle quoique primordial doit s'insérer dans un schéma global de la résolution du conflit. Notre recherche nécessitera de notre part une approche méthodologique adaptée pour la collecte et l'analyse des données au sein des structures concernées par l'étude que sont les populations dans les zones du conflit, les forces de défense et de sécurité, les acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité notamment les institutions en charge de la défense de la sécurité de la justice et des droits humains, le parlement, les médias, et les organisations de la société civile.

Notre thèse compte trois parties. Une première partie traite du cadre conceptuel et théorique, ainsi que du choix méthodologique de la recherche. Une seconde partie analyse le conflit au Sahel et en particulier au Burkina Faso à travers ses origines, ses causes et ses dynamiques. Une troisième partie présente l'analyse des résultats de l'étude, ses contributions théoriques et pratiques et les conclusions.

**PREMIÈRE PARTIE : PROBLÉMATISATION,
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE, CADRE
CONCEPTUEL ET THÉORIQUE.**

Le premier chapitre de cette première partie portera sur la problématique et les objectifs de la thèse. Le second chapitre viendra préciser notre positionnement épistémologique et les choix méthodologiques de la recherche qui en découlent, ainsi que les considérations éthiques qui s'imposent. Le troisième chapitre se focalisera sur le cadre conceptuel et théorique de la thèse. C'est dans ce troisième chapitre que nous définirons les concepts de base de notre thèse, notamment la guerre, l'insurrection armée, la guerre asymétrique, le terrorisme, le djihadisme, et la gouvernance. Sur le plan théorique, ce troisième chapitre va déterminer le fondement des théories qui guident notre recherche et qui seront mises en évidence en parcourant la littérature produite sur le sujet. Nous relèverons dans cette phase de revue littéraire les différents acquis et lacunes de la science dans ce domaine.

CHAPITRE I : PROBLÉMATISATION ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1. La problématique

Face à l'action des groupes armés terroristes (GAT), le Burkina Faso a fait le choix d'une stratégie de riposte essentiellement militariste, conduite par ses forces de défense et de sécurité (FDS) aidées dans leur action par les supplétifs Koglwéogo et les volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Après plusieurs années d'engagement sur le terrain, l'inefficacité des forces gouvernementales face aux GAT suscite des interrogations aussi bien sur la nature et le potentiel des insurgés que sur les faiblesses du choix stratégique opéré par les autorités gouvernementales.

De l'avis de plusieurs observateurs, l'armée burkinabè est faible en effectif et ses 11 000 soldats (chiffre de la Banque mondiale en 2016) ne lui permettent pas de couvrir efficacement un territoire national de 274 000 kilomètres carrés ; elle est également sous-équipée et la formation reçue jusque-là par ses éléments est inadaptée à la menace terroriste (Susnjara, 2016). En effet, les soldats burkinabè ont été entraînés dans des centres de formation traditionnels pour combattre un ennemi de type conventionnel ; ils éprouvent de ce fait des difficultés à s'adapter à un ennemi non conventionnel dont les moyens et méthodes de combat font de lui un ennemi redoutable. Si les faiblesses signalées au niveau de l'armée sont bien réelles, sa difficulté à vaincre les GAT réside davantage dans les choix stratégiques opérés par l'autorité politique et militaire. Pour effectuer des choix stratégiques et opérationnels optimaux et adaptés aux menaces présentes comme futures, il est indispensable de créer au préalable les conditions d'une bonne gouvernance du secteur

de la sécurité où chaque acteur joue pleinement son rôle. Cette bonne gouvernance permet une coordination cohérente et efficace des différentes dimensions de l'architecture de la sécurité nationale et une collaboration fluide des personnels civils et militaires à tous les échelons politique, stratégique et opérationnel. C'est dans une telle perspective que les réponses aux enjeux sécuritaires produisent des résultats en garantissant une victoire militaire sur le terrain, mais également l'instauration d'une paix durable. Selon Galula (2008), toute guerre révolutionnaire est une guerre politique ; et en paraphrasant Clausewitz, il ajoute que « l'insurrection est la poursuite de la politique d'un parti, dans un pays donné, par tous les moyens possible ». Une stratégie qui serait purement militaire pour combattre une insurrection quelconque est vouée à l'échec parce qu'elle ignore les objectifs politiques de l'insurrection. Combattre les insurgés comme s'il s'agissait de simples bandits armés qui écument les zones rurales est contre-productif. Certes, cette catégorie de bandits existe depuis longtemps dans la région sahélienne, pillant et volant des bétails, commettant des braquages à main armée, mais elle doit être distinguée des groupes armés terroristes qui ont des objectifs politiques et dont l'apparition dans la région remonte seulement à 2012. Roger Trinquier affirme que dans la guerre insurrectionnelle dite « guerre moderne » nous ne nous heurtons pas seulement à quelques bandes armées dispersées sur l'ensemble du territoire, mais à une organisation clandestine armée, dont le rôle essentiel est d'imposer sa volonté à la population (Trinquier, 1961).

L'examen des causes du conflit que nous ferons en détail dans la seconde partie de cette thèse, révèle que la violence armée terroriste au Burkina Faso résulte en partie des frustrations politiques et/ou économiques dont sont victimes les populations en particulier les jeunes. Face à la violence des groupes armés terroristes, la réponse de l'État burkinabè

qui est essentiellement militaire, loin de régler ces frustrations a eu pour résultat la légitimation des groupes armés terroristes aux yeux de certains groupes de la population. En effet, cette légitimation est favorisée par une conflictualité sociale persistante constituant un terreau fertile de recrutement pour les groupes terroristes. Recrutant ainsi de plus en plus de combattants les groupes terroristes n'ont eu aucun mal à réaliser en quelques années une fulgurante progression jusqu'à contrôler en 2022 plus de 40% du territoire national et 10 régions sur les 13 que compte le pays (Human Right Watch, 2023). Malgré une telle dégradation de la situation, le Burkina Faso n'a pas fait évoluer sa stratégie de lutte contre les groupes armés terroristes. L'option d'une lutte contre le terrorisme essentiellement basée sur les opérations militaires a été adoptée et maintenue par les autorités burkinabè. On assiste ces dernières années à un renforcement significatif des capacités opérationnelles des FDS par une augmentation considérable des effectifs et par l'acquisition de nouveaux équipements militaires modernes tels que les drones. Toutefois, ces améliorations de la capacité opérationnelle des forces de défense et de sécurité, quoique très visibles sur le terrain par les offensives menées contre les groupes armés, se révèlent au bout du compte inefficaces puisqu'elles n'ont pas permis de reprendre du terrain aux groupes armés ni même de contenir leur progression. En effet, le nombre de localités sous le contrôle des groupes armés ne cesse de croître et le nombre des déplacés internes est passé de 42 000 en 2018 à 1,9 million en février 2023 selon le Bureau des Nations unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) (OCHA, Burkina Faso: Rapport de situation humanitaire, 2023).

Notre recherche s'articulera autour d'une question centrale qui est celle de savoir comment une bonne gouvernance du secteur de la sécurité en favorisant les bonnes

relations entre les populations civiles et les forces de défense et sécurité (FDS) pourrait contribuer au succès de la lutte contre les groupes armés terroristes et créer les conditions d'une paix durable au Burkina Faso. Plus précisément, notre recherche répondra aux deux interrogations suivantes : premièrement quelle est la place des relations entre civils et FDS dans la gouvernance du secteur de la sécurité et leur impact sur la lutte contre le terrorisme ? Et deuxièmement, la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso est-elle adaptée au contexte de la guerre asymétrique ? Sinon, quelles sont les conditions requises pour en faire un moyen efficace de vaincre le terrorisme au Burkina Faso ?

2. Objectifs et pertinence de la thèse

2.1. Les objectifs de la thèse

Notre recherche a pour objectif d'étudier la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, notamment dans sa dimension relative aux relations entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité (FDS) telles qu'elles sont conçues et mises en œuvre dans les domaines stratégiques, opérationnels et tactiques. Cette étude nous permettra de montrer l'impact immédiat de ces relations sur les succès des opérations militaires et de manière générale sur la lutte contre le terrorisme dans le pays. Pour atteindre cet objectif, notre recherche va s'appuyer sur des théories de la guerre contre-insurrectionnelle développées par plusieurs auteurs, mais principalement par David Galula (2008), afin de confirmer ou d'infirmier par une analyse croisée qu'il existe une corrélation entre la nature des relations Civils-FDS et l'incapacité des forces de défense et de sécurité à vaincre le terrorisme au Burkina Faso.

2.2. Pertinence du sujet

Notre recherche porte sur un sujet qui a fait très peu l'objet d'exploration, à savoir la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso, notamment sur les relations entre les civils et les Forces de défense et de sécurité dans le contexte de lutte contre le terrorisme. Elle vise plus spécifiquement à répondre à la question de savoir si la gouvernance du secteur de la sécurité telle qu'elle est conduite par les différents acteurs est appropriée pour permettre aux forces de défense et de sécurité de relever efficacement les défis posés par la lutte contre le terrorisme. À ce titre notre sujet a une double pertinence, d'abord une pertinence académique et scientifique et ensuite une pertinence sociale.

❖ La Pertinence académique et scientifique du sujet

Dans la littérature accessible, il existe très peu de documents qui traitent de la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso (Saidou, 2019 ; Hagberg & al., 2020) ; par conséquent nous estimons que cette question a fait l'objet de peu d'intérêt et de très peu d'études spécifiques. Notre recherche viendra dans un premier temps renforcer la littérature sur ce sujet. En outre, dans la littérature existante sur la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso, tous les aspects de la gouvernance du secteur de la sécurité n'ont pas été traités ; le contrôle civil sur le militaire notamment est assez couvert (Thiriot, 2008 ; Martin, 2015 ; Ouédraogo, 2014), alors que la dimension des relations entre les populations civiles et les militaires en cours d'opérations de sécurisation semble n'avoir pas suffisamment retenu l'attention. Notre étude viendra dans un second temps combler cette lacune en même temps qu'elle enrichit la littérature sur la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso. Par ailleurs, la plupart des études sur la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso ont été menées avant le début des attaques terroristes dans

le pays (Augé, 2006 ; Saidou, 2013). Il y a donc très peu d'études qui abordent la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso dans le contexte de la lutte contre le terrorisme (Hagberg & al., 2020). Notre recherche viendra dans un troisième temps, pallier ce déficit en étudiant la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso dans le contexte de la lutte que mène le pays contre les groupes armés terroristes.

❖ La Pertinence sociale du sujet

La stratégie de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso est essentiellement basée sur l'option militaire. Face à la détérioration continue de la situation sécuritaire, le gouvernement a lancé en 2017 le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS). Toutefois ce projet isolé a du mal à être réalisé dans une zone sous contrôle terroriste et met à mal ce qui apparaissait comme une nouvelle approche intégrée de la sécurité du développement et de la cohésion sociale. L'option militaire reste donc jusqu'ici l'unique stratégie de riposte contre le terrorisme au Burkina Faso. Plusieurs années après, il apparaît que ce choix ne donne pas le résultat escompté ; bien au contraire, la présence des groupes armés est plus marquée et le pays se trouve complètement plongé dans une grave crise humanitaire avec plus de deux millions de déplacés internes et 2,6 millions de personnes en détresse alimentaire selon le programme alimentaire mondial PAM (Bougoum, 2023). Cette catastrophe sur le plan humain est essentiellement liée aux attaques des groupes armés dans les villages, obligeant ainsi les populations à fuir pour trouver refuge dans les grands centres urbains où règne une relative sécurité. Le Burkina Faso compte 56,2% de sa population qui est rurale et dont les moyens de subsistance sont l'agriculture et l'élevage (INSD, 2022). Le climat tropical semi-aride du pays ne permet les cultures que trois mois

durant toute l'année. Dans ce contexte, lorsque des paysans sont absents de leurs champs pendant seulement quelques jours dans cet intervalle des trois mois, c'est toute la production saisonnière de toute l'année donc qui est perdue. Avec le déplacement continu des populations rurales sous la menace des groupes armés, c'est quasiment tout le pays qui se retrouvera exposé à une situation de crise alimentaire accentuée, ce qui est bien au-delà des 21,6% du taux de prévalence de malnutrition enregistré en 2022 (INSD, 2023). L'aide alimentaire que fournissent le Programme alimentaire mondial (PAM) ainsi que d'autres organismes non gouvernementaux comme OXFAM ne suffira certainement pas à nourrir les populations rurales en constant déplacement, d'autant plus que celle-ci est estimée à plus de la moitié de la population totale de 22,8 millions (INSD, 2023). Le Burkina Faso est incapable de résister plus longtemps à une telle situation d'insécurité qui impose à ses producteurs un blocus total dans certaines localités notamment du Nord, de l'Est et de l'Ouest. La survie du Burkina Faso réside dans un arrêt immédiat des attaques terroristes, et un retour des populations rurales dans leurs villages.

Cette étude contribuera significativement à identifier les causes d'incohésion entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité, et suggèrera des politiques pour l'édification de meilleures relations entre ces deux catégories sociales principalement dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Les théoriciens de la guerre contre-insurrectionnelle soulignent le rôle central des populations dans la stratégie de lutte contre les insurgés et soutiennent que sans ces populations aux côtés des FDS, aucune victoire ne peut être envisagée (Zedong, 1937; Lacheroy, 1953; Hogard, 1956; Némó, 1956; Trinquier, 1961; Thompson, 1966; Galula, 2008; Kilcullen, 2009). En nous éclairant des théories contre-insurrectionnelles pour analyser le cas du Burkina Faso, nous allons mettre

en évidence les limites de la stratégie burkinabè de lutte contre le terrorisme, laquelle stratégie ne place pas suffisamment les populations civiles au centre de l'enjeu de la résolution du conflit. Nous entendons donc faire un diagnostic rigoureux de la stratégie burkinabè de lutte contre les groupes armés, et nous comparerons celle-ci avec les stratégies recommandées par les théories contre-insurrectionnelles. En conclusion, nous entendons faire des recommandations et proposer une approche communautaire adaptée au contexte de la lutte contre le terrorisme en cours au Burkina Faso.

CHAPITRE II : POSITIONNEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

1. Construction de l'objet de la recherche

Les relations entre civils et militaires comme objet de notre recherche se positionnent au cœur de la guerre dans laquelle est plongé le Burkina Faso contre les groupes armés djihadistes depuis 2015. Nous définissons notre objet comme une dimension parmi tant d'autres de ce conflit. Traditionnellement, la guerre était du domaine exclusif des stratèges, des philosophes et des historiens. Aujourd'hui, le sujet intéresse davantage de scientifiques notamment les sociologues, les politologues et les économistes, dont les outils statistiques aident à approfondir la science dans le domaine. C'est le sociologue français Gaston Bouthoul (1896-1980) qui a tenté le premier d'en faire une discipline scientifique séparée, « la polémologie » ou « science de la guerre ». Du grec « Polemos » qui signifie « guerre » et de « logos » qui signifie « étude », la polémologie naît en 1945 à la sortie de la Seconde Guerre mondiale comme une science qui étudie les causes et les dynamiques de la guerre. Selon Frédéric Coste, Bouthoul après avoir fait le constat que le phénomène guerre est présent à tous les âges de l'humanité, dans toutes les civilisations se décide à rompre avec l'idée que les conflits ne sont en quelque sorte qu'une maladie aux symptômes sporadiques et superficiels. Si la violence organisée est présente, quelle que soit la nature de la société, c'est qu'elle a des fonctions précises et profondément ancrées. Il convient donc de s'immerger au cœur du phénomène pour découvrir ses causes structurelles (démographiques, économiques, historiques, culturelles...), les plus importantes et les plus lointaines, en évitant notamment de s'en tenir aux motifs conjoncturels. Pour parvenir à cet

objectif, il faut systématiser la réflexion sur un objet, « le conflit armé », perçu trop souvent comme irrationnel, et le présenter comme un champ d'études légitime et autonome. Bouthoul (1953) affirme que si la sociologie est d'après Durkheim, « l'histoire entendue d'une certaine façon », on peut dire que c'est la guerre qui a enfanté l'histoire. Il décide de faire du conflit armé un objet d'étude pour ne plus se satisfaire des considérations primaires, mais aller au plus profond de ses causes structurelles. Selon Frédéric Coste, Bouthoul a fait le pari de considérer les oppositions armées de manière scientifique, en éliminant de sa réflexion les aspects passionnels qui les entourent. C'est cette démarche qui donne naissance à la polémologie dont l'ambition est de produire une réflexion sur les formes, les causalités, la périodicité et les fonctions des guerres tout en se gardant de prendre parti et de porter des jugements sur les responsabilités des uns et des autres (Coste, 2002). Cette nouvelle discipline scientifique apparaît d'abord comme une branche de la théorie des relations internationales, mais ensuite elle embrasse plusieurs autres disciplines comme la sociologie, la psychologie, l'histoire, l'économie, la politique, le droit, etc. La polémologie n'échappe donc pas à l'interdisciplinarité des sciences sociales. Jean-Marie Benoist affirme d'ailleurs qu'aucune science nouvelle ne peut prétendre avoir un nom propre, sans une pluralité de prénoms. Il soutient qu'il est impossible d'isoler un genre déterminé de recherches à l'exception de la logique formelle et des mathématiques, et de le placer à l'abri des contacts interdisciplinaires (Jean-Marie Benoist et al., 1983). L'approche sociologique reste cependant constante dans la recherche en polémologie parce que la guerre est à son origine un fait de société. Selon Pierre Conesa, une démarche sociologique dans la polémologie conduit par exemple au savoir sur « la fabrication de l'ennemi » (Conesa, 2011). Ce préalable apparaît absolu puisque sans ennemi, sans belligérance, il ne

peut y avoir de guerre. Conesa dresse ainsi une typologie des ennemis de ces vingt dernières années ainsi qu'il suit : l'ennemi proche (conflits frontaliers : Inde-Pakistan, Grèce-Turquie, Pérou-Équateur), le rival planétaire (Chine), l'ennemi intime (guerres civiles : Yougoslavie, Rwanda), l'ennemi caché (théorie du complot : juifs, communistes), le mal absolu (extrémisme religieux). L'auteur explique de quelle manière se crée le rapport d'hostilité, comment la belligérance trouve ses racines dans des réalités, mais aussi dans des constructions idéologiques, des perceptions ou des incompréhensions. Il parle d'un ennemi conceptuel, médiatique... dont le rôle est de créer le contexte, ce moment « anormal » où l'homme tue en toute bonne conscience. En effet, si certains ennemis sont bien réels, d'autres, en revanche, analysés avec le recul du temps, se révèlent étonnamment artificiels. Quelle conséquence tirer de tout cela ? Conesa suggère que si l'ennemi est une construction, pour le vaincre il ne faut pas le battre, mais plutôt le déconstruire. Il s'agit là donc finalement moins d'une affaire militaire que d'une cause politique, moins d'une affaire de calibre que d'une question d'hommes (Conesa, 2011). « Les relations entre civils et FDS » s'insèrent bien dans le schéma de la guerre vue comme une cause politique, une question d'homme. Les théories de la guerre insurrectionnelles défendent la thèse suivant laquelle la population est le principal objectif dans ce type de guerre. David Galula notamment identifie la population comme étant l'élément central et déterminant dans ce type de guerre ; il soutient la thèse du pionnier de la guerre révolutionnaire Mao Zedong, selon laquelle « l'insurgé est dans le peuple comme le poisson dans l'eau » ; et poursuivant, Galula affirme que le gouvernement loyaliste ne peut vaincre l'insurgé qu'en « coupant le poisson de son milieu naturel » en prenant le contrôle de la population. Ainsi donc, selon Galula, contrairement à la guerre conventionnelle où l'action militaire reste l'outil

essentiel, dans la guerre insurrectionnelle c'est la population qui constitue en elle-même l'objectif. Aussi, les opérations qui visent pour l'insurgé à s'assurer du soutien de la population, et pour le loyaliste à maintenir au minimum cette population dans un état de soumission, sont de nature éminemment politique. L'action politique, en conséquence, joue le rôle principal tout au long de la guerre insurrectionnelle.

En conclusion, l'objet de notre recherche se présente comme une portion bien délimitée dans le vaste champ d'études du conflit armé, lui-même étant un objet par définition pluridisciplinaire intéressant la stratégie, la géopolitique, l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, l'environnement, etc. C'est aussi tout naturellement que dans le souci de bien couvrir de notre sujet, notre étude touchera également plus ou moins à plusieurs disciplines.

2. Positionnement épistémologique

Dans la démarche de recherche scientifique, le chercheur se doit de décrire son positionnement épistémologique, c'est-à-dire sa façon d'appréhender l'objet de sa recherche et l'ontologie ou sa présupposition par rapport à la réalité. De cette description découleront naturellement les méthodes auxquelles il aura recours dans sa recherche (Haverland & Yanow, 2012). La richesse épistémologique et ontologique dans le domaine des sciences sociales en tant que champ de recherche provient inéluctablement de sa multidisciplinarité ou de son interdisciplinarité en tant que domaine d'étude ou de pratique (Rutgers, 2010). Dans cette section, nous présentons la justification de notre choix en

faveur du paradigme interprétativiste comme positionnement épistémologique pour de la présente recherche.

Le fondement de l'interprétativisme repose essentiellement sur la remise en cause du fondement ontologique du courant positiviste selon laquelle l'objet de la recherche existe en réalité et peut être appréhendé de manière objective indépendamment de la personne du chercheur (Walsham, 1995). Sur le plan ontologique, l'interprétativisme considère que la réalité n'existe pas en tant que fait objectif, mais elle est construite (Hay, 2011). La réalité n'existe pas en tant que telle, mais elle est une construction sociale. Ainsi chaque acteur, y compris le chercheur, a sa propre réalité sociale dans et la réalité est celui qui est construit par le sens que les acteurs lui donnent. Ainsi, la connaissance ou les idées sur la réalité sociale sont construites et la connaissance scientifique ne peut être développée qu'en interaction avec les acteurs dans leurs conditions (Hay, 2011). L'interprétativisme remet en cause le dualisme de la réalité et son objectivité, car elle est la résultante d'une construction sociale et chacun peut lui donner une signification spécifique ou particulière. Ainsi, le savoir scientifique devient contextuel et limité dans le temps (Hesse, 1975). Le savoir scientifique prend son sens dans un contexte bien précis, dépendamment de la signification que lui accorde le chercheur avec la définition de ses concepts clés et la conception du cadre théorique de sa recherche (Haverland & Yanow, 2012). Sur le plan épistémologique, l'interprétativisme a pour but de trouver un sens explicatif au phénomène observé. L'interprétativisme est alors motivé de manière centrale par le souci de comprendre et même d'expliquer les actions, les pratiques et, si peut-être dans une moindre mesure, les institutions (Hay, 2011). Sur le plan méthodologique, l'interprétativisme privilégie l'utilisation des approches qui permettent une interaction empathique entre le

chercheur et l'objet d'étude (Blais & Martineau, 2006). Les démarches qualitatives comme les entrevues, les études de cas, l'observation, etc. sont alors privilégiées (Patton, 1990). L'analyse qualitative inductive est également utilisée pour la compréhension et l'interprétation des données (Blais et Martineau, 2006).

Dans le cadre de la présente étude, l'objet, à savoir les relations entre les civils et les militaires, est très complexe et ne peut être analysé en dehors des sujets et de leurs contextes. Au regard de cela, nous adoptons un positionnement interprétativiste afin de comprendre en profondeur les processus relationnels entre civils et militaires au Burkina Faso dans le contexte de la guerre asymétrique. Les relations entre militaires et civils comme objet de notre recherche ne peuvent être appréhendées que par cette approche qui nous permettra une immersion dans les comportements des acteurs et leurs motivations. L'acquisition des connaissances se fera par l'analyse des actions sociales en fonction des significations subjectives que chaque individu ou groupe d'individus les attribue, et la compréhension des comportements et motivations des membres composant les deux groupes sociaux, c'est-à-dire les civils d'un côté et les militaires de l'autre. Le positivisme ne peut conduire à un niveau acceptable des connaissances puisqu'il se limitera à expliquer les causes des événements. Contrairement à l'explication causale des sciences naturelles, la compréhension est au cœur des sciences humaines. La démarche constructiviste est pratiquement irréalisable dans ce contexte, car on ne peut mettre une situation de conflit en expérimentation et obtenir les résultats proches de la réalité.

3. La méthodologie de recherche

Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour une méthode qualitative, à la fois déductive et inductive, avec une approche multiple faite d'entrevues individuelles et collectives d'une part et d'une étude de cas d'autre part. Le volet qualitatif a consisté en une mobilisation de données issues de la recherche documentaire ainsi que des entretiens individuels et de groupes. Nous avons ensuite procédé à une analyse des données par une triangulation des sources et des méthodes (enquête et étude de cas). Nous pouvons ainsi donc affirmer que la recherche dans le cadre de cette thèse est valide et fiable au regard de la pertinence de notre approche épistémologique et ontologique ainsi que de la démarche méthodologique ayant conduit aux résultats qui seront présentés. En effet tous les risques d'erreurs et biais associés à une source ou une méthode unique ont été considérablement réduits (Maxwell, 1996).

3.1. La recherche documentaire

Avant l'étude de terrain, nous avons réalisé une recherche documentaire qui a servi à orienter les phases suivantes de la recherche. Nous avons exploité des ressources pertinentes sur notre sujet, constituées notamment de la littérature académique, de la littérature grise collectée dans les archives des instituts, centres de recherche et ONG, ainsi que des rapports et écrits produits par les organismes étatiques et non étatiques, aussi bien au plan national qu'au plan international (Organisation des Nations Unies, Union africaine,

Communauté des États de l’Afrique de l’Ouest, Human Right Watch, Amnesty International, Centre d’Études stratégiques de l’Afrique, Armed Conflict Location and Event Data, etc.). Nous avons par ailleurs exploité de la documentation du gouvernement du Burkina Faso comme les textes législatifs et institutionnels notamment les textes régissant les forces de défense et de sécurités, les règles d’engagement surtout en ce qui concerne les consignes à l’égard des populations civiles, les rapports d’incidents, etc.). L’objet de la recherche documentaire portait sur les incidents survenus pour lesquels l’implication des forces de défense et de sécurité a été bien documentée avec les causes et les conséquences de ces incidents ainsi que le rôle et le niveau d’implication de la hiérarchie militaire et des autres acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso.

3.2. Les entretiens et l’étude de cas

La collecte des données dans le cadre de notre recherche s’est faite par des entretiens directs semi-dirigés auprès des populations cibles que sont les militaires et la population civile vivant principalement dans des zones en proie aux attaques terroristes. À cet effet, des entretiens individuels et des focus de groupes ont été organisés avec les composantes suivantes : les membres des forces armées, les membres de communautés concernées par les exactions des forces armées, des fonctionnaires civils au niveau du ministère de la Défense et des organisations de la société civile y compris des organisations de défense des droits humains. Pour chaque groupe considéré, des entretiens individuels semi-dirigés ont été organisés également avec leur leader. En ce qui concerne

l'échantillonnage et au regard des critères de notre étude, nous avons utilisé le choix raisonné comme stratégie d'échantillonnage. Des cas spécifiques au Burkina Faso ont été sélectionnés pour la présente étude et concernaient aussi bien des situations d'avant-guerre que des situations pendant la guerre contre le terrorisme. Aussi, notre échantillon d'étude n'a pas été constitué de manière aléatoire. Eisenhardt et Graebner (2007) soutiennent qu'un échantillon raisonné peut être considéré comme un échantillon théorique, conséquent et largement suffisant pour une étude qualitative, dont le but est de contribuer au développement théorique. Notre échantillon a été composé de cibles dans le milieu civil résidant dans diverses localités et de cibles dans le milieu militaire parmi les éléments ayant été déjà engagés et en attente d'être engagés sur le théâtre des opérations. Le choix des civils et des militaires se justifie par la nécessité de recueillir chez chacune de ces deux catégories sociales les données relatives aux rapports qu'elles entretiennent entre elles aussi bien dans le contexte de la guerre qu'en situation normale d'absence de guerre. La variété des sources donne ainsi plus de crédibilité aux données dont l'analyse s'est faite par triangulation des sources et des méthodes. Si notre échantillon avait été composé uniquement de civils ou inversement de militaires, il y aurait le risque d'avoir une seule perspective sur le sujet.

Les entrevues présentent de nombreux avantages. Elles permettent en effet de collecter les données tout en préservant l'anonymat des personnes interviewées. En outre, cette méthode nous permet d'avoir des informations sur les individus, les opinions, les comportements des acteurs, les agents déterminants ces comportements, etc. Les données collectées doivent nous informer d'abord sur la nature des relations entre les militaires et les civils au Burkina Faso dans le contexte de la guerre contre les GAT, ensuite nous

permettre de caractériser ces relations et de décrire enfin leur impact sur la gestion de la crise sécuritaire liée au terrorisme.

3.2.1. Les entrevues auprès des populations civiles

Nous avons mené des entretiens dans plusieurs localités du Burkina Faso notamment à Djibo, à Kaya, à Ziniaré, à Ouahigouya ainsi qu'à Ouagadougou. C'est donc dans un total de cinq régions sur les treize que compte le pays que les entretiens ont été conduits. La tâche ne consiste pas à avoir un nombre de localités suffisamment représentatives, elle vise plutôt un nombre minimal de régions pour que les résultats de la recherche soient crédibles. Les choix des régions susmentionnés ont été faits de manière raisonnée. Nous avons tenu compte des particularités des régions, mais aussi des conflits. Les contraintes liées à l'insécurité et l'impossibilité de couvrir l'ensemble du territoire du Burkina Faso nous ont donc conduits à définir un cadre de référence autour de cinq régions.

En outre si Djibo, Kaya et Ouahigouya sont des régions à très fort défi sécuritaire, il n'en est pas ainsi de Ziniaré et Ouagadougou qui bénéficient jusqu'ici d'un calme relatif. Ainsi donc, en opérant le choix de ces localités nous avons réalisé un équilibre dans notre échantillonnage.

Dans la ville de Djibo, nous avons eu des entretiens individuels avec 10 personnes parmi lesquelles des hommes et des femmes de différentes catégories d'âge. Cette localité est le lieu où a émergé en 2016 le Ansarul Islam de Malam Dicko, premier groupe terroriste apparu au Burkina Faso. La ville et ses environs sont fortement marqués par la présence des groupes armés. La ville est considérée donc comme une zone de conflit.

Dans la localité semi-urbaine de Kaya qui n'est pas sous attaque directe des groupes armés, nous avons également conduit des entretiens individuels avec 10 personnes, dont des hommes et des femmes de différentes catégories d'âge. Cette localité accueille un nombre important des personnes déplacées internes (PDI) ayant fui les attaques des groupes armés dans leurs villages dans la région de Kaya.

Dans la région du plateau central, notamment à Ziniaré chef-lieu de la région nous avons eu des entretiens individuels avec 10 personnes dont cinq hommes et cinq femmes de différentes catégories d'âge. Ziniaré n'est pas affectée directement par les attaques des groupes armés et la présence de ces derniers n'est pas encore signalée dans les villages d'alentour.

Dans les trois localités ci-dessus désignées, nous avons inclus parmi les cibles des leaders communautaires notamment les chefs traditionnels locaux et les responsables religieux (musulmans, chrétiens, coutumiers). Nous avons interviewé également des responsables des organisations associatives et des organisations de la société civile (notamment du mouvement burkinabé des droits de l'homme et autres organisations de défense des droits humains). Nous avons également associé aux entretiens des éléments de la presse notamment les radios communautaires. Enfin nous avons pris en compte dans notre choix les représentants de l'administration publique (enseignants, infirmiers, encadreurs agricoles...).

Dans la capitale Ouagadougou, nous avons interviewé les hauts responsables politiques et administratifs aussi bien du niveau central que des structures déconcentrées (présidents d'institutions, parlementaires, gouverneurs de régions, préfets). Notre choix s'est porté ici vers des cibles qui sont toujours en activité tout comme celles ayant été

précédemment en activité dans les régions du conflit et dans les régions non encore affectées par le conflit ; nous y avons maintenu l'effectif à dix personnes comme dans les localités précédentes. Aux entretiens individuels se sont ajoutés des groupes de discussions. Les groupes de discussions étaient constitués des membres des communautés affectées directement ou indirectement par la violence notamment celles de Djibo (directement affectée) et Kaya (indirectement affectée). Nous avons eu trois groupes de discussion à raison de six personnes par groupe (cf. deux tableaux ci-dessous sur les entretiens).

Lieux Cible	Djibo	Ziniaré	Kaya et Ouahigouya	Ouagadougou	Groupes de discussion	Total
Civils	15	15	15	10	3	58

Tableau 1 : Nombre d'entrevues avec les civils

Qualités Cible	Soldats ayant déjà participé aux hostilités, dont des gradés responsables d'unités combattantes	Soldats n'ayant pas encore participé aux hostilités	Supplétifs de la défense (Koglwéogo et VDP)	Des gradés responsables d'unités combattantes ayant déjà été engagées et en attente d'être engagés	Les gradés de la haute hiérarchie militaire	Total
FDS	10	5	5	5	10	35

Tableau 2 : cibles FDS

3.2.2. *Les entrevues auprès des forces de défense et de sécurité (FDS)*

Dans le milieu des forces de défense et de sécurité nous avons choisi parmi les policiers, gendarmes et militaires, un premier groupe de dix éléments ayant déjà participé aux combats sur le terrain, et un second groupe composé de cinq éléments n'ayant pas encore participé aux hostilités sur le terrain, mais qui sont en attente d'être déployés dans un proche avenir. Nous avons ensuite interviewé cinq gradés responsables d'unités combattantes dont certains ont déjà été engagés et d'autres en attente d'être engagés. Nous avons interviewé dans cette catégorie dix gradés de la haute hiérarchie des forces de défense et de sécurité (Chef d'état-major de l'armée de terre, de l'air, de la gendarmerie, chef d'état-major général, et directeur général de la police nationale). Dans ce groupe de la haute hiérarchie, il y avait cinq personnels civils du ministère de la Défense (conseillers civils ou militaires et spécialistes, etc.).

Les entretiens avec les éléments des forces de défense et de sécurité se sont entièrement déroulés en base arrière dans des casernes où un niveau acceptable de sécurité était garanti. Les entretiens avec les autorités civiles et militaires de la hiérarchie ne posaient aucune difficulté pratique puisque celles-ci étaient accessibles dans les grandes villes notamment dans la capitale où le risque sécuritaire est presque qu'inexistant. Compte tenu de la situation sécuritaire, les déplacements dans le cadre de cette étude ont été effectués lorsqu'ils étaient strictement nécessaires. Les entrevues par téléphone et vidéo-conférence ont été privilégiées. Dans les zones où la connexion internet était inexistante, les déplacements ont été effectués avec un maximum de précautions. Nous avons rencontré une difficulté liée au code de conduite des personnels des FDS qui astreint ceux-ci au devoir de réserve. En effet, l'article 9 de la loi 038-2016/AN portant statut général des

personnels des forces armées nationales, stipule que : « Indépendamment des dispositions du Code pénal relatives à la violation du secret de défense nationale et du secret professionnel, les militaires doivent faire preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. En dehors des cas expressément prévus par la loi, les militaires ne peuvent être déliés de cette obligation que par décision expresse de l'autorité dont ils dépendent » (Gouvernement du Burkina Faso, 2016). En tant que membre des Forces armées nationales, le militaire est soumis à un devoir de réserve et à un strict respect des règles en matière d'expression de ses opinions surtout lorsque celles-ci sont relatives aux questions d'ordre militaires. Ainsi donc aucun soldat ne doit divulguer des informations sur l'institution militaire à une personne extérieure sans une autorisation préalable de ses supérieurs hiérarchiques. En tant qu'ancien soldat, nous avons réussi à surmonter cette difficulté en faisant appel à notre connaissance du système et des hommes. Ainsi donc, nous avons bénéficié de facilités d'accès et de la confiance des personnels interviewés parmi les FDS. En expliquant également aux soldats l'intérêt social de cette étude ainsi que la garantie du respect de l'anonymat, nous avons obtenu d'eux qu'ils s'expriment sans crainte et avec sincérité, ce qui était déterminant pour la fiabilité des données.

Nous avons interviewé enfin un groupe de cinq supplétifs de la défense (Koglwéogo et VDP). Bien que ces supplétifs soient des civils, ils participent depuis 2019 aux combats en compagnie des forces de défense et de sécurité.

Cet échantillon a connu quelques aménagements mineurs par rapport à nos prévisions de départ. En effet, pour des contraintes de disponibilités certaines autorités militaires n'ont pas été interviewées personnellement, mais leurs représentants ont su

communiquer les données utiles à notre étude. Il n'y a donc pas eu de contraintes majeures de nature à compromettre la qualité des résultats de la recherche.

3.2.3. *L'étude de cas*

Pour mener à bien cette recherche, nous avons fait également une étude de cas. Selon Robert K. Yin, l'étude de cas comme devis de recherche ne se résume pas simplement à une collecte de données, mais correspond plutôt à une stratégie complète et intégrée d'une étude empirique approfondie, d'un individu, d'un groupe d'individus ou d'un phénomène (Yin, 1994). Ce type de devis est essentiel dans ce genre d'investigation que nous menons pour premièrement, décrire un phénomène dans son contexte réel, deuxièmement, expliquer les liens de causalité dans des contextes trop complexes, et troisièmement investiguer sur les cas de figure où le chercheur dispose de propositions théoriques qui vont le guider dans la collecte des données (Yin, 1994). Une étude de cas sur des situations qui mettent en évidence les relations conflictuelles entre les forces armées et les populations en contexte de lutte contre le terrorisme permet ainsi de comprendre de manière contextuelle et en profondeur les variables qui déclenchent et soutiennent cette relation conflictuelle entre civils et militaires. En outre, dans le cadre de cette étude, nous avons analysé le cas du massacre de Karma un village situé dans la région nord du Burkina Faso. Ce cas illustre parfaitement la complexité des relations entre les forces de défense et de sécurité et les civils en contexte de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. Il a été examiné à la lumière des hypothèses formulées. Le résultat de l'étude de cas sera également présenté dans la partie portant sur l'analyse des données.

Analyse des données

Les différentes entrevues ont été retranscrites de manière anonyme dans des fichiers Microsoft Word 2013 et exportées sur le logiciel Sphinx pour la codification et l'analyse. L'analyse des données s'est faite par triangulation à partir des données de la recherche documentaire, celles des interviews et des discussions de groupes et enfin celles de l'étude de cas. Nous avons procédé par une démarche qualitative inductive faite de façon systématique, classifiant, comparant et interprétant les données (Glaser & Strauss, 1967 ; Straus & Corbin, 1990). Cette procédure a ainsi facilité l'interprétation de différentes opinions et perspectives sur une même question (Blais & Martineau, 2006). Suivant les recommandations de David R. Thomas (2006), le processus de codification des données brutes utilisé a été directement lié à notre objectif de recherche subdivisé en plusieurs catégories. Une lecture initiale des transcriptions nous a permis dans un premier temps d'identifier les paragraphes dans le texte se rattachant à chaque catégorie. Par la suite, des étiquettes ont été attribuées à ces paragraphes pour créer des codes (Miles & Huberman, 1994). Les résultats de notre recherche sont ainsi présentés à partir de l'analyse des catégories sur la base de l'ensemble des catégories.

3.4. Analyse des limites de la recherche

Notre terrain de recherche est une zone de conflit en cours dont l'accès est partiellement limité. À ce titre, des solutions alternatives ont été envisagées notamment nous avons eu recours à la contribution de personnel local dont la connaissance du terrain et des acteurs a facilité la conduite des entrevues avec moins de risque. Nous avons eu recours à cinq personnels locaux en raison d'un personnel par localité. Lorsque les échantillons étaient constitués et les rendez-vous programmés, le personnel local réalisait

les interviews sous notre supervision. Les entretiens bruts nous étaient transmis et toutes les fois où il y avait des besoins d'informations complémentaires, de nouveaux rendez-vous ont été programmés et le personnel local réalisait à nouveau les entrevues.

3.5. Considérations éthiques

Dans le cadre de cette recherche, nous avons veillé à respecter strictement les règles d'éthique applicables à la recherche EPTC 2 2018 dont extrait : « L'Université Saint-Paul a adopté l'énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains, qui traite des principes et des règles d'éthique applicables à la recherche. Ces principes orientent et guident les professeurs, les étudiants, ainsi que l'ensemble du personnel de l'université. Les projets des chercheurs et des étudiants de 2^e et de 3^e cycle dont la recherche porte sur des sujets humains devront être soumis au Comité de déontologie. Cette approbation est requise pour tout projet, qu'il soit financé ou non, qu'il se déroule au Canada ou dans un autre pays, qu'il s'agisse de travaux concertés ou non ».

CHAPITRE III : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE DE LA THÈSE

1. Définitions et analyses conceptuelles

Notre thèse abordera des concepts clés dont il apparaît nécessaire dès l'entame de les définir et de justifier leur pertinence par rapport à tout autre concept dans le cadre du présent travail. Il s'agit notamment des concepts de « guerre », d'« insurrection », de « terrorisme », de « djihadisme » et de « gouvernance ».

1.1. Du concept de guerre et de guerre asymétrique

Le conflit opposant individus ou collectivités est un phénomène social dont l'existence remonte aussi loin qu'à celle des humains sur la terre. Selon la tradition judéo-chrétienne notamment, le tout premier conflit est intervenu chez les premiers humains lorsque Caïn tua son frère Abel contre lequel il était en compétition pour plaire à Dieu. François Thual parle de « syndrome de Caïn » pour expliquer le sentiment qui anime l'être humain vis-à-vis de son semblable chez lequel il perçoit une menace à sa propre existence, à son propre bien-être physique, matériel ou émotionnel. La présence d'un voisinage perçu comme hostile conduit à la logique de la crise qui veut que « la mort de l'autre me soit nécessaire pour survivre » (Thual, 1995). Le sentiment d'insécurité porté à l'échelle collective illustre la célèbre phrase de Jean-Paul pour qui « l'enfer ce sont les autres ». Ce courant de pensée s'oppose à l'approche kantienne selon laquelle « la guerre elle-même n'a besoin d'aucun motif particulier ; elle semble avoir sa racine dans la nature humaine ». D'autres auteurs tels que Saint-Augustin (354-430), Baruch Spinoza (1632-1677) ou encore Reinhold Niebuhr (1892-1971) abordent également le concept de la guerre sous le

prisme humano centré de Kant et affirment que la guerre est intrinsèquement liée à la nature violente même de l'être humain.

À travers son évolution, la guerre connaît des changements aussi bien dans ses buts que dans ses moyens. Elle passe des objectifs de survie à celui de domination et de l'accaparement des ressources. Quant aux moyens engagés dans la guerre, ils passent des outils rudimentaires aux appareils les plus en phase avec la technologie de pointe disponible chez l'homme. Selon Auguste Comte, c'est l'engagement des ressources et l'évolution technique qui développeront à leur tour la guerre ; celle-ci cessant d'être un simple conflit entre individus ou entre petits groupes pour engager désormais des groupes de plus en plus importants (Comte, 1907). Bruno Tertrais (2010 : page 7) dans son ouvrage intitulé « La guerre : que sais-je ? » définit la guerre comme étant « un conflit armé à grande échelle opposant au moins deux groupes humains : tribus, villes, communautés, mouvements politiques, États, empires, alliances, voire organisations internationales ». À partir de cette définition, Tertrais fait une distinction entre plusieurs catégories de guerres. La guerre selon lui, est dite classique ou encore « conventionnelle », lorsqu'elle met en œuvre de part et d'autre des armées nationales en uniforme sous la forme d'unités terrestres, maritimes et/ou aériennes. La notion de guerre non conventionnelle désigne le conflit faisant appel à l'emploi de moyens dits « asymétriques » notamment les techniques de guérilla, de révolte ou d'insurrection, les actions de terrorisme, ou encore l'emploi de missiles balistiques transportant des charges nucléaires, chimiques ou biologiques. Dans le cadre de cette thèse, nous nous intéresserons uniquement à la guerre non conventionnelle. En effet, le type de guerre que nous avons au Burkina Faso et au Sahel n'a rien d'une guerre

classique et conventionnelle puisqu'il ne s'agit pas d'affrontement entre États ou groupes d'États ayant engagé leurs armées régulièrement constituées.

L'insurrection armée est une guerre asymétrique selon Bruno Tertrais (2010) qui la définit comme étant une guerre au cours de laquelle un ou plusieurs belligérants emploient des moyens non conventionnels dits asymétriques, notamment les techniques de guérilla. Tertrais met ici l'accent sur la nature des moyens et des techniques de combats. Certains auteurs, cependant, ne définissent pas l'asymétrie par rapport aux moyens engagés et aux méthodes employées dans la guerre, mais plutôt suivant la nature même des forces armées en présence. Jacques Baud dans « La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur » décrit la guerre asymétrique comme une forme de conflit où « le faible » pousse « le fort » à une réaction qui transforme les succès tactiques de ce dernier en défaite stratégique (Baud, 2003). L'insurrection peut alors être définie comme étant une guerre non conventionnelle dont l'un des belligérants du fait de sa nature, ses moyens ou ses techniques s'inscrit dans une logique de « la fin justifie les moyens », cela se traduisant notamment par le non-respect des principes et règles élémentaires édictés aussi bien par l'art de la guerre que par le « jus in bello » le droit de la guerre. C'est le domaine de la guerre irrégulière, ou de la guerre asymétrique. Les auteurs Aymeric Bonnemaïson et Tanguy Struye de Swielande affirment également que la guerre irrégulière doit son nom essentiellement à une asymétrie de statut entre les protagonistes, puisqu'elle signifie que l'un d'entre eux, au moins, n'appartient ni à une force militaire classique ni à une armée régulière (Bonnemaïson & Struye de Swielande, 2009). S'opposant donc à la guerre « réglée » et traditionnelle, la guerre irrégulière ou guerre asymétrique regroupe les guérillas, les insurrections, les actions de subversion, de sabotage et de propagande. Bonnemaïson et Struye de Swielande

soutiennent que dans sa formulation, la guerre irrégulière révèle déjà une approche occidentalisée du conflit ; cette forme de guerre est celle qui ne respecte pas les règles que l'Occident a fixées. Elle ne se construit pas sur le mode « Westphalien » de l'affrontement symétrique et étatique, n'obéit pas aux normes officielles que sont le « jus ad bellum » et le « jus in bello ». Elle incarne de ce fait cette permanence historique de la guerre que le « civilisé » livre contre le « barbare » (Bonnemaison & Struye de Swielande, 2009). Ainsi donc, le conflit en cours au Sahel et notamment au Burkina Faso présente toutes les caractéristiques d'une guerre asymétrique tant par la nature des moyens et des techniques de combats utilisés que par le statut des protagonistes engagés dans le conflit.

1.2. Du concept du terrorisme

La nature violente de certains actes d'agression fait qu'ils sont qualifiés d'actes terroristes. Le concept de terrorisme manque toutefois de clarté, car d'autres actes non moins violents sont attribués à des héros et à des martyrs très célébrés, lorsque le contexte dans lequel sont commises ces violences s'inscrit dans la lutte pour la libération d'un peuple contre son oppresseur. Ainsi donc, depuis l'Afrique du Sud avec l'African National Congress (ANC) jusqu'au Nicaragua sous l'autoritarisme du front sandiniste, en passant par les « Tontons Macoutes » à Haïti, la terreur s'installe, tantôt contre et tantôt en faveur du régime politique dirigeant. Le terrorisme toutefois ne semble pas retenir l'attention malgré les éclats de violences perpétrés partout dans le monde au courant du 20^e siècle. Les événements inédits du 11 septembre 2001 contre les États-Unis d'Amérique viendront propulser le terrorisme au-devant de la scène internationale. La communauté internationale jusque-là était restée impassible face aux atrocités incriminées aux talibans en Afghanistan ainsi que certains actes terroristes comme le détournement d'avions, la prise d'otages et les

attaques violentes perpétrées dans certaines régions du monde y compris dans les pays en proie à des guerres civiles comme l'Algérie, l'Angola, le Liban, etc. Quelques mois seulement après les attentats du 11 septembre, une coalition internationale avec à sa tête les USA déclenche la première guerre globale contre le terrorisme en Afghanistan. Depuis lors, le spectre de la terreur n'a cessé de gagner du terrain, n'épargnant aucun continent. L'Organisation des Nations Unies (ONU), à travers la résolution 60/288 de son assemblée générale, reconnaît que le terrorisme est devenu un phénomène global et appelle à ce que la communauté internationale le combatte de manière globale (ONU, 2006). Le conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 1566 (2004) définit les actes terroristes comme étant « les actes criminels, notamment ceux dirigés contre des civils dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves ou la prise d'otages dans le but de semer la terreur parmi la population, un groupe de personnes ou chez des particuliers, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire » (ONU, 2004). Toutefois, l'ONU ne parvient pas à donner une définition complète et consensuelle au phénomène contre lequel elle entend livrer une guerre totale. Une profonde divergence persiste quant à la définition même du concept du terrorisme aussi bien parmi les acteurs politiques que dans le milieu académique. Le « Routledge Handbook of Terrorism Research » contient 260 différentes définitions du terrorisme compilées par Joseph J. Easson et Alex P. Schmid. Cette difficulté qu'éprouvent les acteurs internationaux à définir de manière consensuelle le terrorisme a pour résultat que chaque pays dresse sa propre définition et sa propre liste des organisations terroristes selon son approche personnelle sur le sujet. Pr Moda Dieng affirme qu'il existe diverses formes de terrorisme à savoir le terrorisme d'État, le terrorisme lié à l'insurrection, le

terrorisme idéologique qui s'exprime sous forme de révolution sociale ou de radicalisme religieux, et le terrorisme lié au nationalisme et au séparatisme. Moda Dieng soutient qu'en Afrique il est plus question du terrorisme islamiste dont les responsables sont des groupes religieux identifiés comme tels. Ce terrorisme islamiste a connu une fulgurante progression sur le continent et notamment dans la région du Sahel (Dieng, 2017).

Dans le cadre de notre thèse, nous nous intéresserons au terrorisme islamiste, et nous adopterons la définition du terrorisme dont s'est dotée l'Union africaine (UA) lors de son 35^e sommet tenu à Alger en 1999. Cette définition de l'UA est très peu ou n'est pas du tout contestée parce qu'elle porte sur les actes terroristes et non pas sur les acteurs du terrorisme ou leurs motivations. C'est lors de son 35^e sommet tenu à Alger en 1999 que l'UA a adopté la définition suivante pour qualifier l'acte terroriste : « Est un acte terroriste (a) tout acte ou menace d'acte en violation des lois pénales de l'État Partie, susceptible de mettre en danger la vie, l'intégrité physique, les libertés d'une personne ou d'un groupe de personnes, qui occasionne ou peut occasionner des dommages aux biens privés ou publics, aux ressources naturelles, à l'environnement ou au patrimoine culturel dans le but : (i) d'intimider, provoquer une situation de terreur, forcer, exercer des pressions ou amener tout gouvernement, organisme, institution, population ou groupe de celle-ci, à engager toute initiative ou à s'en abstenir, à adopter, à renoncer à une position particulière ou à agir selon certains principes ; ou (ii) de perturber le fonctionnement normal des services publics, la prestation de services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations ; ou (iii) de créer une insurrection générale dans un État Partie. (b) toute promotion, financement, contribution, ordre, aide, incitation, encouragement, tentative,

menace, conspiration, organisation ou équipement de toute personne avec l'intention de commettre tout acte mentionné aux paragraphes (a) (i) à (a) (iii) » (UA, 2021).

Cette définition du terrorisme par l'UA fait consensus au niveau des cinquante-quatre États membres. Elle pourrait même, selon certains auteurs et en raison de sa clarté, être adoptée par l'ONU afin de constituer une base pour la définition d'une lutte internationale contre le fléau. Montassir Nicolas Oufkir soutient que « le terrorisme représente aujourd'hui l'une des menaces les plus graves en matière de sécurité, il est donc légitime que ce phénomène requière l'attention de la communauté internationale et que les Nations Unies se concertent pour coordonner la réponse des États membres » (Dieng & al., 2019 : Page 31)

1.3. Du concept de djihadisme

Selon le dictionnaire Larousse en ligne, le mot « Djihad » désigne « l'effort sur soi-même que tout musulman doit accomplir contre ses passions » (Larousse, 2024). Cette définition est en concurrence avec plusieurs autres définitions et interprétations diverses des écritures du coran et des hadiths formant ensemble le socle de la religion musulmane. Selon Marston Speight dans un article intitulé « un recueil primitif de traditions sur le Djihad » la naissance de l'islam a été suivie par une entreprise énergique de recherche en vue de reconstituer l'exemple du Prophète et celui de ses Compagnons à partir de récits et de citations, d'abord transmises oralement puis recueillies dans des manuscrits. L'essentiel de l'étude de Speight sur le djihad repose sur un manuel de hadith du 2^e siècle de l'Hégire (8^e siècle après Jésus-Christ) qui traite du djihad (Kitâb al-djihâd) ou « guerre juste en Islam ». Ce manuel a été compilé par un érudit, une grande figure de la science de l'islam, Abd Allâh Ibn Al-Mubâarak, qui mourut en 181 de l'Hégire (797 après Jésus-Christ).

Speight affirme que ce sont les hadiths au nombre de deux cent soixante-dix (270), qui émergent comme une source à peine moins importante que le Coran pour l'élaboration de la doctrine de la communauté et de sa pratique et soutient que la vaste institution qu'est la jurisprudence islamique repose en grande partie sur les hadiths et que la spiritualité musulmane fut et reste nourrie par les traditions du Prophète, non moins que par le Coran lui-même (Speight, 1981). Selon Speight, le musulman se définit d'abord comme celui qui lutte pour Dieu et est à ce titre soumis à des obligations comme celles prescrites dans les hadiths. Les passages des hadiths relatifs au djihad sont très nombreux, mais Speight porte principalement son choix sur quelques-uns seulement d'entre eux réputés être d'une grande clarté et d'une interprétation assez univoque. Ces passages sont les suivants : « Le croyant lutteur supporte fermement les exigences de la foi (170), il rivalise de persévérance avec les autres (170), résiste aux polythéistes avec sérénité (170), lutte pour surmonter le mal en lui-même (175), se consacre au service de ses coreligionnaires, en général (206), en voyage (207), et en campagne (212). Il rivalise avec ses compagnons dans le service (208). Il se sacrifie lui-même et ses biens (7) » (Speight, 1981). Ces passages font émerger la dimension égocentrée de la notion de « lutte » et montre que le musulman fait ses efforts sur lui-même pour plaire à Dieu comme le dit le hadith 175 « il lutte pour surmonter le mal en lui-même ». En revanche, d'autres hadiths donnent un autre sens à la notion de lutte. L'auteur fait d'abord référence au coran qui exhorte les musulmans à combattre les polythéistes (9 : 5, etc.) ; puis cite les traditions rapportées par Ibn Al-Mubârak leur recommandant le courage (128), l'endurance (184) et la simplicité (227) au cours des expéditions. Avant de partir en campagne, on devrait se préparer par de bonnes œuvres et, grâce à elles, on serait capable de combattre plus tard (5). Ceux qui meurent au cours de

leur effort extraordinaire en faveur de Dieu sont appelés shahid (martyr) et Dieu privilégie le martyr en raison de son sacrifice suprême. Ces passages des écritures sans être exhaustifs et sans avoir été soumis à l'épreuve des diverses interprétations suffisent néanmoins à éclairer la compréhension sur les motifs présumés de certains militants djihadistes profondément analphabètes et ignorants le contenu du coran et des hadiths qui fondent la religion qu'ils prétendent pratiquer avec un zèle démesuré. Edgard Weber et Georges Reynaud auteurs de l'ouvrage « Croisade d'hier, Djihad d'aujourd'hui » soutiennent la thèse selon laquelle l'idéologie qui fonde la lutte chez le combattant musulman le « moudjahidine » est restée inchangée depuis le moyen-âge jusqu'aux temps modernes bien qu'elle se manifeste dans un contexte différent (Reynaud & Weber, 1990). Ces auteurs expliquent que le djihad se veut distinct de la guerre ou « harb » et que le prophète part de la notion antéislamique de razzia, et s'en sert pour unifier les tribus rivales et les amener à ses propres fins de chef religieux. Plus tard cette notion du djihad sera discutée et codifiée par les juristes : quand, comment, contre qui faut-il l'appliquer ? Est-elle une notion de combat spirituel sur soi-même ou sur les autres ? Le djihad n'a donc pas une notion unique, mais multiple et c'est ce qui justifie que le poseur de bombes croit lui aussi obéir à l'enseignement du Prophète (Reynaud & Weber, 1990). La guerre au nom de Dieu ne serait donc pas une guerre comme les autres, mais plutôt un exercice spirituel auquel doit se consacrer tout musulman pratiquant. La cause est donc toute trouvée et elle apparaît noble et juste. Mais cette cause comme condition de la mobilisation est-elle nécessaire et suffisante pour drainer la jeunesse avec ses bras valides dans le camp des djihadistes ? La réponse est négative et comme nous le verrons en détail plus loin, la cause des militants du djihad ne présente pas toujours les caractéristiques d'une cause efficace telle que décrite

par David Galula dans son ouvrage « Contre-insurrection : Théorie et pratique » (Galula, 2008). Selon Galula la cause de l'insurgé doit être séduisante et trouver son fondement dans les difficultés vécues par les populations.

Le conflit en cours dans les pays du Sahel notamment au Mali au Niger et au Burkina Faso est l'œuvre de militants djihadistes qui prétendent lutter pour Dieu en convertissant toutes les populations de la région en un islam radical qui rejette notamment l'éducation (Boko Haram) ou encore le sport, les loisirs, etc. Si ce conflit a démarré par des enlèvements et prises d'otages avant d'éclater en rébellion armée, il s'est très vite mué, par la nature et les motivations de ses acteurs ainsi que par les moyens et techniques employés, en une forme de guerre que Bruno Charbonneau a qualifiée d'insurrection djihadiste (Charbonneau, 2017). Moda Dieng soutient que « le terrorisme tel qu'il est apparu ces dernières années dans la région Ouest-africaine et au Sahel, est principalement l'œuvre de groupes religieux, islamistes notamment » (Dieng, 2017). Ces groupes religieux islamistes se réclamant du djihad prétendent que leur action s'inscrit dans le cadre de leur devoir de musulman qui est celui de lutter pour Dieu contre les polythéistes notamment.

Dans cette thèse nous emploierons également les terminologies « insurrection djihadiste » et « guerre asymétrique » pour désigner ce conflit en cours au Sahel et principalement au Burkina Faso ; quant aux acteurs engagés dans ce conflit contre les forces étatiques, ils seront désignés indépendamment comme des « groupes armés djihadistes » (GAD) ou « groupes armés terroristes » (GAT), appellations communément employées pour désigner ces acteurs. Toutefois, que ces acteurs soient des terroristes ou des insurgés, seule la nature insurrectionnelle de ce conflit orientera notre recherche. Au cours de ce conflit, des actes commis par les différents belligérants ont été qualifiés

d'« actes terroristes » ou de « crimes de guerre » ou encore de « crime contre l'humanité » ou même de « génocide » par certains observateurs, surtout quand les victimes de ces actes étaient identifiées comme étant des civils non combattants, notamment des femmes et des enfants. Il nous paraît donc peu opportun de nous embarrasser ici de la qualification de « terroristes » attribuée à l'un ou l'autre des acteurs d'autant plus que ce terme présente une multitude de définitions, et dans son essence n'apporte aucune plus-value à notre recherche. Ainsi donc, seules les théories élaborées sur la guerre insurrectionnelle et la guerre contre-insurrectionnelle serviront de cadres conceptuels pour guider notre analyse et nos interprétations sur l'objet de notre recherche.

1.4. Du concept de la gouvernance

1.4.1. La gouvernance, un concept polysémique

Le concept de la gouvernance trouve son origine chez Platon qui, le premier, a utilisé ce terme pour désigner — tout comme la commande d'un bateau ou d'un char — l'individu installé tout seul au gouvernail de l'État pour le diriger. Ainsi, dès ses origines, le verbe « gouverner » est associé à l'ascendant hiérarchique d'une personne sur les autres (Tournier, 2007). Aujourd'hui, le concept « gouvernance » ne peut plus être conçu comme du temps de Platon ; il exprime dans le discours usuel une double réalité, la bonne gouvernance d'un côté, et de l'autre la mal-gouvernance. La théorie de la gouvernance est considérée comme pluridisciplinaire puisqu'elle intéresse des domaines aussi divers que la politique, l'économie, l'environnement, etc. Les auteurs Vasudha Chhotray et Gerry Stoker, dans leur ouvrage « la Gouvernance : de la théorie à la pratique », positionnent le concept de gouvernance au carrefour de plusieurs disciplines et la définissent comme étant « la pratique de prise de décisions collectives » (Chhotray &

Stoker, 2009). La Banque Mondiale qui se veut être l'institution avant-gardiste des politiques économiques et monétaires, a sa propre définition de la gouvernance ; elle la définit comme étant « La capacité de l'État à fournir des institutions qui favorisent la croissance et la réduction de la pauvreté » et plus généralement la Banque Mondiale soutient que « La gouvernance peut être définie au sens large comme l'ensemble des traditions et des institutions par lesquelles l'autorité d'un pays est exercée. Cela inclut (1) le processus par lequel les gouvernements sont sélectionnés, surveillés et remplacés (2) la capacité du gouvernement à formuler et mettre en œuvre efficacement des politiques saines, et (3) le respect des citoyens et de l'État pour les institutions qui régissent l'économie et les interactions sociales entre eux » (Banque Mondiale, 2024). Cette définition met l'accent sur l'importance d'avoir des institutions fortes capables de fournir des résultats. Cela explique que la gouvernance ait été longtemps perçue par les institutions multilatérales comme un problème technique dû à la faiblesse des institutions. Par conséquent, les remèdes préconisés ont toujours été d'ordre technique et se sont révélés inefficaces dans la lutte contre la corruption, les abus et les détournements massifs. En réalité, la gouvernance est plus un problème systémique que l'assistance technique ne saurait résoudre.

De récentes études, notamment dans les pays du Sahel, présentent la gouvernance comme étant un problème politique et non plus un problème institutionnel. Le constat fait par plusieurs auteurs notamment après une étude de cas au Mali montre que la vision de l'Union européenne qui exigeait à tout prix des institutions a abouti à l'installation d'institutions corrompues et illégitimes. Ces institutions ont en effet fortement contribué à dégrader davantage la situation sécuritaire dans le pays, provoquant des manifestations

citoyennes d'envergure et entraînant le renversement du régime le 18 août 2020 par un coup d'État militaire. Selon ces auteurs la stratégie de l'Union européenne pour la stabilisation du Mali a ainsi donc montré des limites (Anna , Soto-Mayor , & Goxho, 2020) et (Goxho, 2021). Il s'agit donc désormais de rendre les systèmes de gouvernance plus justes, transparents, équitables et efficaces. Dans cette perspective, la gouvernance peut être définie comme l'ensemble des politiques publiques visant à renforcer les relations entre l'État et les populations.

1.4.2. De la bonne gouvernance du secteur de la sécurité

Si la gouvernance vise à renforcer les relations entre l'État et les populations à travers de bonnes politiques publiques, le secteur de la sécurité n'échappe pas à cette exigence de la gouvernance. Tous les organismes étatiques en charge de la sécurité doivent être engagés dans un processus d'application de la bonne gouvernance. Le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) définit la gouvernance du secteur de la sécurité comme étant l'exercice du pouvoir et de l'autorité appliqué au secteur de la sécurité ; et une bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) repose sur les principes de responsabilité, de transparence, de l'État de droit, de participation, de réactivité, d'efficacité, et d'efficience. Le DCAF affirme qu'une bonne gouvernance de la sécurité est un moyen efficace permettant de s'assurer que les forces de défense et de sécurité (FDS) remplissent leurs missions de manière efficace et responsable, dans un cadre garantissant le contrôle civil et démocratique, ainsi que le respect de l'État de droit et des droits humains (DCAF, 2012). Le rôle des acteurs de la GSS sera alors de veiller au respect de ces principes ci-dessus énoncés à travers les structures, institutions, et personnes chargées de la prestation, de la gestion et du contrôle des services de sécurité au niveau national et local

notamment (DCAF, 2022). La gouvernance du secteur de la sécurité apparaît donc comme un champ très vaste qui couvre les dimensions politique, institutionnelle, et socio-économique. Notre sujet de recherche sera circonscrit à la dimension institutionnelle et plus exactement en ce qui concerne les relations entre les civils et les militaires. En plus de circonscrire notre recherche à cet axe singulier de la gouvernance du secteur de la sécurité, nous choisissons également de délimiter le cadre d'étude au contexte actuel de guerre contre l'insurrection djihadiste.

Par ailleurs, les relations entre civils et militaires comme objet d'étude pourraient aussi être analysées sous trois angles, à savoir : 1) les relations civilo-militaires au niveau politique, c'est-à-dire le contrôle ou l'absence de contrôle civil sur les militaires, 2) l'implication des civils, notamment des organisations de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques en matière de sécurité, 3) l'interaction entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et les civils en contexte de sécurisation lié aux conflits ou crises diverses. C'est spécifiquement à ce troisième point que s'intéressera notre recherche. Si les grandes opérations avec les grands moyens militaires n'ont pas réussi à ramener la paix au Burkina Faso, il est fort possible que les stratégies employées jusqu'ici, ne soient pas des plus appropriées pour venir à bout de cette insurrection djihadiste au Burkina Faso et ailleurs dans la région. Une bonne gouvernance politique et socio-économique qui consolide les égalités sociales et réduit les injustices et la pauvreté, à laquelle vient s'ajouter une bonne gouvernance institutionnelle notamment du secteur de la sécurité, serait une meilleure approche pour triompher de cette insurrection.

2. Acquis et lacunes de la littérature sur la gouvernance et la guerre insurrectionnelle

La littérature existante sur la guerre insurrectionnelle et sur la gouvernance du secteur de la sécurité est peu abondante. Elle est quasi inexistante lorsqu'il s'agit de couvrir l'aspect des relations entre civils et militaires dans le contexte de la guerre contre le terrorisme au Burkina Faso. Nous allons d'abord nous pencher sur la littérature sur la gouvernance du secteur de la sécurité avant de procéder à l'analyse des théories de la guerre insurrectionnelle selon les auteurs les plus connus dans ce domaine.

2.1. La littérature sur la gouvernance du secteur de la sécurité

Plusieurs chercheurs se sont penchés sur la gouvernance sécuritaire en Afrique subsaharienne (Augé A. , 2006; Diallo, 2021; Hamdaoui, 2019), et spécifiquement sur la question sécuritaire au Burkina Faso (Saidou, 2019; DCAF, 2022). Augé (2006) dans son étude propose une sociologie des réformes du secteur de la sécurité et de la défense, tout en étudiant la manière dont les pays d'Afrique subsaharienne francophones adhèrent, redéfinissent et reformulent les objectifs et les enjeux liés à l'application des réformes. Selon lui, les réformes sécuritaires, même limitées, deviennent le reflet d'une institutionnalisation de la gouvernance du secteur de la sécurité et de la défense aussi bien en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale. Cette forme d'institutionnalisation de la gouvernance sécuritaire repose sur quatre éléments : une adhésion des forces armées africaines aux normes internationales de bonne gouvernance politique et sécuritaire, une internationalisation de l'action militaire (adhésion à des programmes de formation et d'entraînement, commandement en états-majors internationaux, adaptation aux opérations

interarmées), une adaptation des forces de défense et de sécurité au nouvel environnement de la sécurité devenue coopérative et collective (gestion collective des conflits régionaux), un renforcement du contrôle civil destiné à assurer la subordination des militaires devant les dirigeants démocratiquement élus. Axel Augé, comme on le voit, aborde la gouvernance du secteur de la sécurité essentiellement sous l'aspect institutionnel; il n'évoque pas la question des relations entre civils et militaires qui reste cependant un aspect important de la gouvernance du secteur de la sécurité (Augé A. , 2006). Abdoul Karim Saidou viendra couvrir cet aspect du sujet dans une publication intitulée « La participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité en Afrique : analyse comparative des exemples du Burkina Faso et du Niger » (Saidou, 2019).

En se penchant sur les cas du Burkina Faso et du Niger, A. K. Saidou (2013), analyse la participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité au Niger et au Burkina Faso. Il montre que cette implication du citoyen dans la gouvernance sécuritaire a été façonnée par les dynamiques des régimes politiques et les rapports de ceux-ci avec les acteurs internationaux. La participation citoyenne apparaît dès lors comme un instrument de régulation de l'action publique des États. Saidou affirme au sujet de la gouvernance de la sécurité au Burkina Faso que celle-ci présente des défis énormes qui doivent interpeller l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques (Saidou, 2013). Ainsi selon lui, les collusions et complicités entre élites civiles et militaires, ainsi que le rôle prépondérant et le dysfonctionnement des services de sécurité sont un reflet des contradictions qui minent la gouvernance sécuritaire. Ainsi donc, la gouvernance de la sécurité apparaît indissociable de la gouvernance démocratique et le défi à relever par le Burkina Faso pour son avenir politique est celui d'une véritable transformation des institutions, de manière à faciliter la

mise en chantier d'autres réformes telles que l'amélioration des relations civilo-militaires (contrôle civil sur le militaire), le renforcement des capacités des agents de sécurité, la promotion du civisme et des droits humains au sein des forces de défense et de sécurité. Des recherches existantes sur la gouvernance de la sécurité au sahel et spécifiquement au Burkina Faso (Augé A. , 2006; Diallo, 2021; Hamdaoui, 2019), rares sont celles qui ont abordé cette gouvernance sous le paradigme des relations entre civils et militaires dans le contexte de cette guerre contre les groupes armés terroristes (Ebo 2005, Sarambé 2018, Nkoue 2021).

2.2. La littérature sur la guerre conventionnelle et la guerre insurrectionnelle

La guerre est un phénomène social dont l'existence remonte à celle de l'homme sur cette terre. Elle n'échappe pas à l'évolution civilisationnelle, aux progrès sociaux et technologiques, même si les motifs et les acteurs dans la guerre connaissent quant à eux très peu de changement. Les principales caractéristiques de la guerre marquant son évolution au cours des âges sont essentiellement liées à ses principes et à ses méthodes. Après la guerre primitive et la guerre des barbares qui ont marqué le moyen-âge, la guerre est passée dans le domaine réservé des États nés des traités de Westphalie donnant naissance aux guerres interétatiques entre le 16^e et le 20^e siècle. La guerre a alors été conceptualisée comme l'œuvre d'entités étatiques ayant pour but d'étendre ou de préserver leur domination politique et/ou économique. Cependant, cette conception de la guerre centrée sur les États va beaucoup changer à la fin de la guerre froide et de la chute du Mur de Berlin en 1989. De nombreux auteurs parmi lesquels Steven Pinker, affirment qu'il existe une tendance à la baisse de la conflictualité, notamment dans sa dimension

interétatique (Pinker, 2020). Le monde connaît très vite une reconfiguration de la géopolitique internationale avec la disparition du bloc soviétique et la réapparition du concept de « guerres nouvelles » englobant les révolutions, les rébellions, les guérillas et les insurrections. Ce paradigme de la guerre déjà développé dans les années 50 dans le cadre des guerres d'Indochine et d'Algérie commence à se positionner sur le devant de la scène et la littérature sur le sujet devient très intéressante. Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi de revisiter brièvement les théories de la guerre conventionnelle selon trois auteurs de renom à savoir Sun Tsu, Nicholas Machiavel et Carl Von Clausewitz avant de nous pencher plus en détail sur les théories de la guerre non conventionnelle ou « guerres nouvelles », selon les auteurs Mao Zedong, Charles Lacheroy, Jacques Hogard, Roger Trinquier, Jean Nemo, Robert Thompson, David Galula, David Petraeus et David Kilcullen.

2.2.1. *Sur la guerre conventionnelle*

Carl Von Clausewitz, reconnu comme le plus grand théoricien de la guerre, publie en 1832 un grand classique intitulé « De la guerre » dans lequel il affirme que la guerre est un acte politique, mais bien plus, elle est véritablement un instrument politique, une continuation des rapports politiques par d'autres moyens (Clausewitz, 2006). L'œuvre de Clausewitz apparaît tout de suite comme un corpus de philosophie politique plutôt qu'un manuel de stratégie militaire. L'auteur, influencé notamment par la pensée d'Emmanuel Kant, s'attache à la vision néoréaliste de la politique selon laquelle la guerre n'est qu'un instrument visant l'atteinte des objectifs politiques. Clausewitz que la guerre a des principes immuables devant être respectés par toute armée engagée qui veut s'assurer du

succès ; ces principes sont l'objectif, l'offensive, la surprise, la masse et la concentration, l'économie des forces, la sécurité, le mouvement et la mobilité, la coopération et la simplicité (Clausewitz, 2006). La pensée de Clausewitz va inspirer plusieurs grands stratèges militaires dont le maréchal Ferdinand Foch commandant des forces alliées lors de la Première Guerre mondiale. Foch reprend les principes clausewitziens en insistant sur trois d'entre eux qu'il considère comme étant les principes clés de la guerre : la concentration des efforts, l'économie des forces et la liberté d'action (Foch, 2007). Clausewitz affirme par ailleurs que le but principal de la guerre étant d'anéantir l'ennemi, tout doit être mis en œuvre pour parvenir à cette fin. Par conséquent il ne serait pas question de limiter la violence des méthodes ni même les moyens de la violence pour atteindre cet objectif (Clausewitz, 2006). Cette pensée de Clausewitz s'oppose à la pensée élégante de Sun Tsu pour qui la violence est à éviter autant que possible et qu'il est souhaitable de gagner la guerre sans avoir à employer de manière exagérée la violence. C'est également le point de vue de Nicholas Machiavel pour qui la guerre est le seul fait du prince qui gagnerait davantage à remporter la victoire si possible sans avoir à engager tous ses moyens, sans faire des dégâts superflus chez l'ennemi de qui l'on doit tirer des bénéfices matériels et humains.

Sun Tsu, l'un des stratèges chinois les plus réputés ayant vécu entre le 6^e et 5^e siècle avant Jésus-Christ, avait une perspective différente notamment sur l'objet de la guerre qui selon lui vise à vaincre l'ennemi si possible sans verser le sang. Les principes moraux de la guerre occupent une grande importance chez Sun Tsu. Selon lui, il convient d'étudier cinq facteurs fondamentaux que sont l'influence morale, la compétence du commandement en chef, la doctrine, le terrain, et les conditions météorologiques. Sun Tsu affirme en outre

que c'est l'analyse parfaite de ces facteurs ci-dessus énumérés qui garantit la victoire; mais cela reste néanmoins conditionné par la mise en œuvre en toute circonstance de la duperie qu'il considère comme étant l'essence même de l'art de la guerre. Il affirme que « Toute campagne guerrière doit être réglée sur le semblant ; feignez le désordre, ne manquez jamais d'offrir un appât à l'ennemi pour le leurrer, simulez l'infériorité pour encourager son arrogance, sachez attiser son courroux pour mieux le plonger dans la confusion : sa convoitise le lancera sur vous pour s'y briser » (Tzu, 2017 : Page 9). À partir de cette pensée Sun Tsu élabore et recommande neuf principes clés qui sont les suivants : 1) capable, feignez l'incapacité; 2) proche, faites croire que vous êtes loin; 3) appâtez, simulez le désordre et frappez; 4) il se concentre, attaquez-le, là où il est fort évitez le; 5) irritez son général et égarez-le; 6) faites semblant de vous trouver en état d'infériorité, encouragez-le à l'arrogance; 7) tenez-le sur la brèche et harassez-le; 8) lorsqu'il est uni, divisez-le; 9) attaquez là où il n'est pas prêt, faites une sortie lorsqu'il ne s'y attend pas (Tzu, 2017 : Page 9). L'œuvre de Sun Tzu apparaît donc comme un manuel de stratégie et d'art militaire plutôt que d'art de la guerre au sens clausewitzien du terme.

Nicholas Machiavel dans son ouvrage « l'art de la guerre », présente la guerre comme étant un état de fait et affirme qu'un prince ne peut avoir d'autre objectif, d'autre pensée que la guerre et ne doit donner d'autre objet à son art que son organisation et sa discipline. Machiavel affirme que « la guerre doit par conséquent être seulement le métier des gouvernements, républiques ou royaumes. Jamais un État bien constitué ne doit permettre à ses citoyens ou à ses sujets de l'exercer pour eux-mêmes » (Machiavel, 1521). Cette conception est en droite ligne avec celle de Hugo Grotius et de Thomas Hobbes qui soutiennent le rôle exclusif de l'État dans la politique et dans la guerre. Dans une Europe

en proie à de nombreuses guerres surtout religieuses au 17^e siècle, la guerre est indissociable de la politique d'expansion et de domination des États. L'œuvre de Machiavel est un précis de philosophie politique et de doctrine militaire du 16^e siècle que l'on pourrait également qualifier de livre blanc de son époque, portant sur la doctrine d'emploi des forces en Europe et principalement de la république de Florence (ancien État italien de 1115 à 1532). Du temps de Machiavel, les armées disposaient toutes d'un même type de matériels et le champ de bataille avait une configuration toujours identique sous la forme de fantassins contre fantassins, cavaliers contre cavalier, artillerie contre artillerie, piroguiers contre piroguiers. Dans un tel contexte de symétrie quasi parfaite d'acteurs, de moyens et de méthodes, Machiavel soutient que la victoire revenait au général le plus rusé et le plus chanceux (Machiavel, 1799).

Michael Howard est un auteur contemporain qui dans son ouvrage « La Guerre dans l'histoire européenne » s'attache à montrer le rôle politique et social des guerres. Il fait un rappel historique des différentes guerres nordiques, celle de 1563 à 1570 ayant opposée la Suède au Danemark-Norvège pour le contrôle des régions baltiques, celle de 1611 à 1613 avec les mêmes belligérants que la précédente pour le contrôle de la Scandinavie, la guerre de 1618 à 1648 connue sous le nom de « guerre de Trente Ans » ayant touché presque toute l'Europe et dont la fin est intervenue grâce au traité de Westphalie. Le traité de Westphalie impose à tous le respect des frontières telles qu'elles sont tracées au moment de sa signature consacrant ainsi la naissance des États modernes. La quatrième guerre nordique de 1655 à 1660 a opposé la Suède contre la coalition Pologne-Lituanie, Danemark-Norvège, Russie. La Suède triomphe et consolide son contrôle sur la Baltique. La cinquième et dernière guerre nordique de 1700 à 1721 oppose à nouveau la Suède à une coalition composée du

Danemark-Norvège, de la Pologne-Lituanie, la Russie et la Saxe (partie germanique de l'ancien Empire romain). L'auteur montre comment la guerre était organisée et conduite entre les 17^e et 18^e siècles par des institutions politiques connues comme étant des royaumes (avec un roi à sa tête) ou empires (du fait de leur vocation expansionniste à l'exemple de l'Empire suédois). Howard fait également l'historique des grandes guerres qu'il appelle guerres de masses en référence aux effectifs énormes mobilisés lors de la première et de la Seconde Guerre mondiale. Les moyens et méthodes utilisées par les belligérants étaient quasiment les mêmes. Ces types de guerres qui opposent des acteurs de même nature utilisant presque tous des moyens et méthodes de même nature sont des guerres conventionnelles. La décision tient ici non pas à la chance comme l'affirmait Machiavel, mais à des aspects spécifiques comme la stratégie ou la supériorité technologique. Les bombes atomiques larguées sur Hiroshima et Nagasaki respectivement le 6 août et le 9 août 1945 ont fait toute la différence lors de la Seconde Guerre mondiale (Howard, 2009).

D'autres auteurs se sont penchés sur la guerre conventionnelle tout en ayant chacun une concentration soit sur les stratégies (Hart 1929) soit sur les aspects culturels sociaux et psychologiques du conflit (Keegan 1993) soit encore sur les grands principes stratégiques, rejoignant ainsi les pionniers de l'art de la guerre Clausewitz, Sun Tzu, ou Machiavel (Jomini 1993). Même si la multiplicité des guerres de nature non conventionnelles comme les rébellions, le terrorisme ou encore l'insurrection djihadiste semblent occuper le devant de la scène, la guerre conventionnelle restera également un domaine d'étude à explorer. Les États continuent de se faire la guerre directement (Russie-Ukraine) ou par proxy interposée (Iran-Israël et Rwanda-République Démocratique du Congo).

2.2.2. De la guerre insurrectionnelle

Après la Seconde Guerre mondiale, le monde a vécu une longue période de ni paix ni guerre maquée par le spectre de l'équilibre incertain des forces et notamment par la présence de l'arme de dissuasion dont le nombre de pays détenteurs officiels et non officiels n'a fait que croître. La chute du mur de Berlin en 1989 symbolise l'effondrement du bloc de l'Est et l'ouverture d'une nouvelle ère de l'histoire de l'humanité ainsi que celle des guerres qui feront leur retour sous une forme inattendue. Francis Fukuyama y avait vu la fin de la lutte des idéologies et une évolution de l'histoire humaine marquée par l'installation du modèle démocratique et libéral partout dans le monde. Il affirme dans son ouvrage « *The end of History and the last Man* » que le libéralisme politique et économique sera le modèle sociétal de l'avenir de toute l'humanité et marquera la fin de son évolution socioculturelle et des conflits fondés sur l'identité ou l'idéologie (Fukuyama, 1992). Cependant, l'histoire des conflits dans les Balkans a très vite remis en question cette thèse de Fukuyama. Depuis la fin de la Guerre froide, avec la naissance d'un monde unipolaire dominé par l'Occident, les États en effet s'affronteront très peu, faisant place désormais à des conflits à l'intérieur des frontières d'un même État, reléguant ainsi au passé l'existence d'une ligne de front qui a longtemps caractérisé la guerre conventionnelle. On assiste ainsi à une évolution du concept de la guerre, résultant d'une redéfinition même des notions de « belligérants » de « menaces » et de « sécurité ». Le concept classique de sécurité anciennement fondé sur la sécurité de l'État et de ses institutions connaît une profonde remise en cause. Selon Charles-Philippe David, la sécurité revêt désormais deux notions : d'abord le « *Broadening* » ou l'élargissement de la sécurité pour couvrir les secteurs comme l'environnement, les nouvelles technologies de l'information et de la

communication, les catastrophes naturelles, la nutrition, les violations des droits de l'homme, les politiques de gouvernances et le sous-développement. La deuxième notion que suggère Charles-Philippe David est le « Widening » ou l'approfondissement de la sécurité qui explique que l'État n'est plus le seul sujet de la sécurité, mais il faut intégrer désormais l'individu dans les analyses de sécurité. Charles-Philippe David apporte une nouvelle définition de la sécurité comme étant « l'absence de menaces militaires et non militaires pouvant remettre en question les valeurs centrales que veut promouvoir ou préserver une personne ou une communauté, et qui entraînent un risque d'utilisation de la force » (David, 2006).

Ce concept de sécurité a connu une évolution également en Afrique. Samuel Sylvain Ndutumu distingue trois phases dans cette évolution: la première phase correspond à la décennie après les indépendances (1960-1970) au cours de laquelle la sécurité était axée sur la sécurité étatique et la guerre liée à l'agression territoriale de la part d'un État voisin. Au cours de la seconde phase (1970-1980), la sécurité était attachée à celle du régime et les menaces étaient perçues en termes de menaces contre les institutions de la république. La troisième phase qui commence au milieu des années quatre-vingt-dix jusqu'à nos jours est marquée par l'émergence au niveau international du concept de sécurité tourné vers les individus. Les États en Afrique se voient donc obliger d'intégrer ce nouveau paradigme dans leur définition des menaces pour prendre en compte toutes les menaces les individus dans le cadre de la sécurité humaine (Ndutumu, 2016). Ndutumu va à partir de ce nouveau paradigme sécuritaire suggérer une théorie de la contre-insurrection africaine en s'inspirant des théories contre-insurrectionnelles de David Galula et de Robert Thompson.

La revue de littérature suivante qui couvrira les principales théories de la guerre insurrectionnelle et contre insurrectionnelle constitue le fondement théorique de notre thèse.

❖ **La guerre révolutionnaire de Mao Zedong (Tsé-Toung)**

Le leader de la révolution communiste chinoise Mao Zedong s'inspirera des théories de Sun Tsu et Clausewitz, deux théoriciens de la guerre classiques, mais surtout de Sun Tsu, pour élaborer sa théorie de la guerre révolutionnaire. Mao Zedong a conduit l'armée populaire de libération qui pendant deux décennies (1927-1949) a d'abord combattu victorieusement contre l'occupant japonais puis contre le pouvoir central dirigé par le Komintang de Tchang Kaï Chek. Il est considéré comme l'un des plus grands sinon le plus grand révolutionnaire de l'ère contemporaine. Durant sa carrière militaire et politique, il publiera plusieurs ouvrages dont les plus notables sont : « Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire de Chine » publié en 1936 dans lequel il développe une stratégie de guerre révolutionnaire basée essentiellement sur la guérilla. L'auteur insiste sur le rôle et l'importance des paysans et des zones rurales pour le mouvement révolutionnaire chinois qu'il dirige; « De la guerre de guérilla » publié en 1937 et qui est présenté comme le manuel classique de Mao Zedong sur la guerre de guérilla. Il y explique les principes de cette forme de guerre asymétrique qui doit être basée sur des unités militaires mobiles, la population rurale, et la flexibilité face à un ennemi ayant la supériorité numérique et logistique. L'auteur insiste particulièrement sur la nécessité du soutien populaire comme condition essentielle de la victoire des révolutionnaires; « De la contradiction 1937 » publié également en 1937 est un texte traitant principalement de la

dialectique matérialiste et de réflexions sur la stratégie révolutionnaire. Selon l'auteur, les contradictions internes et externes doivent être exploitées dans le cadre de la lutte révolutionnaire; « De la guerre prolongée » publié en 1938 est une analyse détaillée de Mao sur la guerre révolutionnaire. Il y examine la guerre contre l'occupant japonais dans le contexte d'une lutte prolongée, en insistant sur le fait que la guerre ne peut être gagnée rapidement, mais plutôt par l'usure. Il y développe le concept de « guerre de longue haleine » en trois phases qui sont la défensive stratégique, l'équilibre des forces, et la contre-offensive; « Problèmes stratégiques de la guerre de guérilla contre le Japon » publié en 1938 comme le précédent est un ouvrage dans lequel l'auteur adapte les concepts de guerre de guérilla à la lutte contre l'invasion japonaise (1937-1945). L'auteur élabore ici des tactiques spécifiques à la résistance populaire et insiste particulièrement sur l'importance d'établir des bases révolutionnaires dans les zones rurales tout en maintenant une certaine flexibilité face à l'ennemi; « Problèmes militaires de la révolution » publié en 1940 est un texte dans lequel Mao Zedong développe une vision plus large de la stratégie militaire révolutionnaire chinoise, en soulignant l'importance de la mobilisation des masses dans le cadre d'une guerre populaire généralisée ainsi que la nécessité d'une bonne organisation de l'armée révolutionnaire.

Si une édition des « *Œuvres complètes de Mao Zedong* » commencée dans les années 1980 reste un projet non encore abouti, l'essentiel de la production intellectuelle de Mao Zedong est compilé dans « *Œuvres choisies de Mao Tsé-Toung* » publié entre 1951 et 1977 dans cinq tomes constituant la base théorique de la stratégie militaire maoïste. Cette stratégie maoïste de la guerre révolutionnaire met l'accent notamment sur l'utilisation de la guerre de Guérilla, la mobilisation populaire, et l'importance de soutien rural pour une

guerre révolutionnaire prolongée. La théorie de la guerre révolutionnaire de Mao Zedong a eu un impact au-delà des frontières de la Chine, inspirant des mouvements de guérilla partout dans le monde.

L'œuvre de Mao Zedong a inspiré au cours des décennies plusieurs autres auteurs de la guerre révolutionnaire. Mao insiste tout particulièrement sur la place centrale de la population dans l'organisation révolutionnaire, car selon lui, sans cette population au sein de laquelle le révolutionnaire peut agir efficacement comme « le poisson dans l'eau » il ne peut pas y avoir de succès pour les révolutionnaires (Zedong, 2023). Les théoriciens de la contre-révolution de leur côté se sont majoritairement fondés sur les principes révolutionnaires édictés par Mao pour proposer des contre-mesures visant à « sortir les petits poissons de l'eau et de les laisser mourir », cela signifie qu'il faut sortir les insurgés révolutionnaires du milieu de la population de manière à rendre leur action difficile, voire impossible.

❖ **La théorie des « hiérarchies parallèles » de Charles Lacheroy**

La guerre révolutionnaire est sans aucun doute le sujet d'étude le plus prisé des officiers français au cours des années 1950-1960, et singulièrement d'un groupe particulièrement actif de théoriciens militaires marqués par l'expérience de la guerre d'Indochine. Charles Lacheroy apparaît comme la figure tutélaire incontournable qui le premier va s'efforcer d'énoncer une théorie de la guerre révolutionnaire et de la guerre contre-révolutionnaire (Villatoux M. C., 2003). En novembre 1952 à Biên-Hoa, au sud Viêt Nam, à une trentaine de kilomètres de Saigon, Charles Lacheroy présente un nouveau

concept de la guerre qu'il estime décisif et qui pourrait bien bouleverser toutes les conceptions stratégiques alors en cours. Il croit avoir trouvé la réponse à la question que se posent les différents commandants de l'armée française à savoir pourquoi, en dépit d'un armement et d'un effectif largement supérieurs à ceux de son adversaire, l'armée française voit elle sans cesse la victoire lui échapper? La réponse selon Lacheroy c'est que les succès du Vietminh reposeraient sur un immense maillage permettant un contrôle total de la population que compléterait un travail psychologique, socle d'un nouveau type de conflit, la guerre révolutionnaire, dans laquelle le moral des troupes compterait davantage que les moyens mis en œuvre. Cependant, la pensée militaire de Lacheroy ne s'est pas faite ex nihilo puisqu'il s'est profondément abreuvé dans la théorie de la guerre révolutionnaire de Mao Zedong publiée en 1936 et traduite en français en 1950 (Villatoux & Villatoux, 2022). Lacheroy cite aisément Mao Zedong lors ses conférences et le présente comme le père de la guerre révolutionnaire. Selon Lacheroy, les conditions spécifiques, les caractères et les lois de la guerre révolutionnaire, c'est-à-dire d'une guerre qui se veut totale, ont été étudiés avant Mao Tse-Toung par Lénine, par Liddell Hart et par Lawrence. Mais par ses affinités avec les Tonkinois et par le prestige que lui ont donné ses victoires, c'est Mao Tse-Toung qui a exercé l'influence la plus profonde sur le commandement Vietminh. « C'est en s'inspirant de ses doctrines que notre adversaire a imprimé à la guerre d'Indochine son caractère particulier de guerre révolutionnaire » (Villatoux & Villatoux, 2022).

Lacheroy développe progressivement une pensée sur la conduite de la guerre par le Vietminh qui va donner lieu à ce qu'il a appelé le « scénario type » de la guerre révolutionnaire. Selon lui la guerre révolutionnaire, indépendamment du terrain, qu'il s'agisse de la Chine, de l'Indochine, ou de l'Algérie, se déroule toujours suivant un

« scénario type » en cinq phases : 1) une période de paix marquée par quelques attentats pour provoquer l'intérêt grandissant des médias internationaux ; 2) une phase de terrorisme aveugle visant à terroriser les populations et provoquer leur apathie ; 3) une radicalisation des populations qui sont poussées de la passivité vers l'activisme et la guérilla ; 4) la mise en place d'une organisation politico-administrative clandestine adossée à une organisation militaire ; 5) l'insurrection générale, à l'aide des troupes régulières formées pendant la phase précédente (Lacheroy, 1957). Lacheroy établit alors que la population est la clé du succès des insurgés et par conséquent, il est nécessaire pour inverser la situation de mettre en œuvre une stratégie qui fasse basculer cette population sans réserve dans le camp du loyaliste. C'est exactement le fondement de la théorie contre-insurrectionnelle de David Galula pour qui également l'enjeu principal dans ce type de guerre est sans nul doute la population elle-même (Galula, 2008). Contrôler la population en gagnant les cœurs et les esprits est la clé de la victoire dans la guerre contre-insurrectionnelle. Selon Lacheroy, la population au sein de la société vietnamienne est soumise à un système de contrôle effectif à travers un mécanisme de « hiérarchies parallèles » répondant à trois grands principes : le premier principe est celui de l'embrigadement ; en pays sous contrôle Vietminh, l'être humain, de la naissance à la mort, ne peut être que militaire, fonctionnaire, ou membre du parti communiste. Le deuxième principe expose la présence de deux hiérarchies qui coexistent en permanence et se surveillent mutuellement : la hiérarchie territoriale (village, délégation, province, groupe de provinces et territoire) et la hiérarchie du classement individuel (formation militaire, administration, association d'État). Le troisième principe quant à lui consiste au rôle omniprésent du parti communiste dont les membres, placés à la tête des organismes du Vietminh, constituent une troisième hiérarchie. Par cette troisième

hiérarchie, ils ont en main un immense corps de contrôleurs de l'exécution des ordres et de mouchards dont le dévouement absolu est garanti par le fanatisme, l'intérêt et la crainte (Lacheroy, 1953). Chaque citoyen est soit membre du groupement des jeunesses masculines, soit membre du groupement des jeunesses féminines, soit membre du groupement des vieillards vietminh, soit membre du groupement des agriculteurs Vietminh, soit membre du syndicat des ouvriers Vietminh. Il est donc ainsi contrôlé et commandé dans le cadre de l'une de ces associations. Le Lien-Viet étant le groupement de toutes les associations d'État, il englobe donc dans ses rangs tout ce qui n'est ni militaire ni fonctionnaire. Face à un tel système d'embrigadement des personnes physiques aussi complet et coercitif, quelles solutions l'armée française peut-elle adopter pour gagner la guerre ? Pour Lacheroy, le doute n'est pas permis : en dépit du caractère révoltant de l'organisation ennemie qu'il qualifie de dictature populo-politico-militaire, « il faut savoir ce que l'on veut... La lutte, parvenue au degré d'âpreté qu'elle a atteint, ne se gagnera pas sans une mobilisation totale et dure des arrières et l'adoption par le gouvernement vietnamien de l'arme des hiérarchies parallèles... Si le gouvernement vietnamien n'a pas la volonté de le faire, je crois qu'il joue perdant et nous avec lui ». Lacheroy préconise donc la règle du mimétisme : à l'organisation de l'adversaire doit donc répondre une réplique de même nature. « On riposte aux gaz de combat avec des gaz de combat, aux bombardements stratégiques avec des bombardements stratégiques, à la bombe atomique avec la bombe atomique, sinon on renonce à vaincre et on rentre chez soi... ». Mais la thèse de Lacheroy s'enrichit d'un second volet essentiel qui parachève sa compréhension du phénomène de la guerre révolutionnaire : l'embrigadement des corps s'accompagne de la prise de possession des âmes grâce aux « techniques du moral » (Lacheroy, 1953). Lacheroy

affirme que ces techniques du moral pour le conditionnement psychologique des populations reposent sur les ressources de l'arsenal communiste en matière de propagande et d'action psychologique... Les conférences, la presse, la radio, les parades, les discussions dirigées, l'autocritique, tout a été mis en œuvre pour endoctriner les masses. Cette synergie entre contrôle des corps et contrôle des esprits constitue précisément, selon Lacheroy, le ressort profond de la guerre révolutionnaire, conférant à celui qui sait manier ces techniques cette « solidité de l'arrière qui donne à la stratégie et à la tactique une souplesse et des possibilités incomparables ». La connaissance de la doctrine de la guerre révolutionnaire ou insurrectionnelle permet à Charles Lacheroy de proposer des mesures contre-révolutionnaires ou contre insurrectionnelles fondées sur « l'action psychologique ». L'action psychologique selon lui doit être conduite à l'endroit de toutes les populations présentes dans la zone de conflit, qu'elles soient favorables, défavorables ou simplement neutres.

En conclusion, Lacheroy soutient que le succès de la guerre révolutionnaire du Vietminh dépend de la mise en place d'une organisation de contrôle au sein de la population; ce contrôle s'exerçant à un double niveau physique et moral. La contre insurrection selon Lacheroy, consistera pour les autorités gouvernementales à organiser ce même type de contrôle sur les populations par le moyen des hiérarchies parallèles et de l'action psychologique. Cette nouvelle doctrine sera intégrée dans la stratégie militaire française lors de la guerre d'Algérie et on la considérera désormais en France comme une théorie sur la responsabilité des armées modernes dans la conceptualisation, la fin ou l'aggravation de la guerre révolutionnaire (Leroux, 2014).

❖ Le développement de « l'arme psychologique » par Jacques Hogard

Jacques Hogard (1918-1999), auteur de « tactiques révolutionnaires et contre-révolutionnaires » est considéré comme un fidèle disciple de Charles Lacheroy. Il publie plusieurs articles dans la presse militaire spécialisée et est le principal rédacteur du manuel militaire intitulé « l'instruction provisoire sur l'emploi de l'arme psychologique (TTA 117) ». Hogard reprend à son compte le « scénario type » de la guerre révolutionnaire en cinq phases telle que développée par Lacheroy et qui se déroule comme suit : 1) dans la première phase, les révolutionnaires s'adonnent à des actes d'une extrême violence, choquants et aléatoires notamment sous forme d'attentats à la bombe et des assassinats. Le caractère inexplicable de ces actes suscite une grande confusion et leur impact est amplifié dans le monde entier par la presse. 2) Dans la deuxième phase, un programme politique commence à prendre forme, alors que des assassinats sont perpétrés contre des individus qualifiés de « traîtres » à la cause révolutionnaire. Les individus de bas rang sont délibérément ciblés, pour faire comprendre à l'individu moyen qu'eux aussi pourraient devenir une cible future : « les meurtres d'un général, d'un caïd, d'un bachaga ou d'un préfet, n'affecteraient pas la population, alors que l'assassinat d'un gardien de parc les inquiète énormément, car demain, ou après-demain, ce sera peut-être le tour de n'importe quel autre citoyen » (Lacheroy, 1957). Cette phase culmine lors de ce que Lacheroy appelle « la bataille pour la complicité du silence », alors que l'action policière devient de plus en plus inefficace face à une population peu disposée à se plier aux enquêtes par crainte de représailles. 3) À la troisième phase, la guerre révolutionnaire passe à un stade supérieur, englobant à la fois un aspect civil et militaire. Les premiers éléments armés sont créés,

même s'ils apparaissent peu différents de la population ordinaire : « un soldat au coin de la rue, un soldat au village, un petit guérillero, qui pourra agir facilement, car personne ne le dénoncera ». Les commissaires politiques de la force révolutionnaire commencent désormais à opérer sur la population dans l'objectif de transformer sa passivité en activité en faveur de la révolution. 4) Dans la quatrième phase, les structures civiles et militaires deviennent plus complexes. Les forces armées forment des sections ou des compagnies qui commencent à opérer au-delà des limites d'un seul village, tandis que les éléments civils s'organisent et se spécialisent en fonction des besoins, notamment l'argent, l'autorité, ou la justice. 5) Arrivé à la cinquième phase, le système révolutionnaire a atteint la perfection. Sur le plan militaire, les révolutionnaires disposent désormais d'une force armée composée non seulement des guérilleros, mais aussi des troupes provinciales et régulières. L'organisation civile, quant à elle, se structure en un régime politique rival qui remplace le régime loyaliste dans ses prérogatives ; ainsi, « à côté de chaque fonctionnaire se trouve, comme une ombre, une personne bis qui le double et qui, peu à peu, vide la substance de son statut officiel, rendant toutes ses décisions nulles et sans effets » (Hogar, 1956) et (Gal Albord et al., 1958).

Jacques Hogard soutient que le scénario de la guerre révolutionnaire en cinq phases est identique à toute guerre révolutionnaire, car il découle de la méthodologie des marxistes-léninistes qui ont su la transmettre à tous les révolutionnaires. Hogard fait donc évoluer la théorie de Lacheroy à ce sujet en affirmant que la guerre révolutionnaire n'est pas uniquement limitée au Vietnam, mais qu'elle est universelle et intemporelle. Dans une telle analyse, Hogard affirme que la guerre d'Algérie ou toute autre guerre révolutionnaire dans n'importe quel endroit du monde peut être considérée comme un acte tactique de cette

guerre révolutionnaire universelle. Cependant, il fait une différence entre « guerre révolutionnaire » et « guerre insurrectionnelle », car explique-t-il, seule la guerre révolutionnaire peut rendre compte de la stratégie planétaire adoptée par les marxistes-léninistes et visant à une transformation radicale et absolue des sociétés humaines; la guerre est devenue permanente, universelle et véritablement totale (Hogard, 1956). Il la différencie de la guerre insurrectionnelle qui en revanche n'est applicable qu'à une guerre qui, indépendamment de sa forme, est menée par un mouvement insurrectionnel désireux de s'affranchir d'un pouvoir qui le gêne, ou d'obtenir des changements dans les lois (Hogard, 1956). Enfin, Jacques Hogard défend la stratégie de la guerre psychologique préconisée par Lacheroy et se fondant sur une expérience personnelle conduite au Cambodge, il suggère l'armement des populations afin que ces dernières soient en mesure d'assurer leur autodéfense notamment dans les zones reculées où l'armée ne peut les protéger contre les insurgés (Souyris, 1956). Selon lui, la contre-insurrection dans le cadre d'une guérilla de nature révolutionnaire nécessite une parfaite union entre la nation et son armée et la mise en place d'une hiérarchie militaro-administrative. En adoptant cette nouvelle approche aux antipodes de la pensée militaire traditionnelle française Hogard se justifie par le fait que face à la guerre révolutionnaire, seule une véritable transformation des mentalités et de la structure de l'appareil politico-militaire peut conduire à une victoire (Hogard, 1957).

❖ La théorie de la « guerre sociale » de Jean Némó

Jean Némó est fortement influencé par la théorie de la guerre révolutionnaire élaborée par Lacheroy et développée par Hogard. Il se penche alors sur le sujet auquel il apportera une contribution significative en y introduisant le concept de la « guerre sociale » comme une réponse à la paupérisation des populations. Némó préfère employer le terme de

« guerre subversive » ou de « guérilla », car dit-il, si celui-ci est moins frappant que « guerre révolutionnaire », il est plus exact, car il définit de façon plus précise la nature et la forme de la guerre. Il définit alors la guérilla comme « l'ensemble des actions appuyées par la violence et menées par un adversaire sur le territoire dont l'autre assume officiellement l'administration politique, la gestion économique et l'occupation militaire » (Némo, 1957). Némo évoque par ailleurs dans un article publié plus tôt en 1956, la notion de « guerre dans la foule » pour décrire le type d'opérations dans lesquelles l'armée française était engagée en Indochine et en Algérie (Némo, 1956). Il y explique que la défaite de l'armée française face aux insurgés du Vietminh est due au fait que les Français mènent une guerre contre un ennemi dont les structures sociales et l'organisation lui sont totalement étrangères. Selon Némo, le drame est venu de ce que les Français ont fait la guerre sans comprendre la structure sociale vietnamienne, cependant que leurs adversaires allaient monter leur stratégie et leur tactique sur une étude attentive du terrain social. Il affirme que l'organisation et la composition des forces armées d'un pays dépendent en grande partie de l'organisation sociale, des mœurs et coutumes de sa population. Il a abordé par ailleurs le concept des « hiérarchies parallèles » de Charles Lacheroy que nous avons vu plus haut, dans l'optique de prouver que « pour le Viêt-Minh la population n'est pas une simple masse amorphe à conquérir et au besoin terroriser, mais plutôt comme un terreau à fertiliser grâce à une adaptation constante de l'organisation révolutionnaire aux conditions sociales et psychologiques de la société vietnamienne » (Némo, 1956). Némo théorise donc la « guerre dans le milieu social » ou « guerre dans la foule » selon laquelle la population est présente et participe aux opérations militaires; et que toute opération militaire qui ne tiendrait pas compte de cette population et de ses réactions en fonction de son organisation

sociale est vouée à l'échec. Némo prévient cependant que toute société ayant son organisation propre, il n'est pas possible de transposer les méthodes élaborées d'un point à un autre; il déconseille notamment la mise en œuvre des contre-mesures élaborées en Indochine sur le terrain algérien. En conclusion, Jean Némo suggère une double action contre la guerre subversive ou guerre insurrectionnelle : une action politique et une action de force doivent être mises en œuvre de manière complémentaire et agir simultanément, sachant que l'une peut momentanément supplanter l'autre en fonction du lieu et de l'instant (Némo, 1956).

❖ La théorie de la « guerre psychologique » de Roger Trinquier

Roger Trinquier est aussi l'un des disciples de Lacheroy dont il défend la thèse en s'employant à approfondir les réflexions. Il publie « la guerre moderne », ouvrage dans lequel il affirme que les guerres conventionnelles visant à anéantir une armée ennemie par un ou plusieurs chocs ne se produisent plus. Il définit le genre nouveau de la guerre qu'il a nommé « guerre moderne » comme étant « un ensemble d'actions de toutes natures (politiques, sociales, économiques, psychologiques, armées, etc.) qui vise le renversement du pouvoir établi dans un pays et son remplacement par un autre régime » (Trinquier, 1961). Trinquier affirme que pour parvenir à ses fins, l'assaillant s'efforce d'exploiter les tensions internes du pays attaqué, les oppositions politiques, idéologiques, sociales, religieuses, économiques, susceptibles d'exercer une influence profonde sur les populations à conquérir. La population constitue dès lors, l'enjeu principal de la guerre moderne (Trinquier, 1961). Capitalisant sur son expérience personnelle de soldat en Algérie, Trinquier élabore le schéma de l'organisation type d'une guerre clandestine. Cette organisation montre la juxtaposition à tous les échelons territoriaux du Front de libération

nationale (FLN) et de l'armée de libération nationale (ALN). Après s'être ainsi assuré le contrôle des populations, les insurgés qui disposent au départ de très peu de moyens, étendent leur influence par la violence dans les grandes villes et dans les régions éloignées où les populations sont sans défense ; le terrorisme devient alors une arme de guerre redoutable entre leurs mains. Trinquier suggère alors la prise de mesures exceptionnelles pour contrer l'action des insurgés. Il faut dans une première phase décréter l'état d'urgence pour créer un cadre légal aux actions gouvernementales, et ainsi procéder à l'assainissement des villes à travers des opérations de bouclage, de fouilles et d'interrogatoires pour démasquer et anéantir les membres du mouvement insurgé. Dans une seconde phase, procéder à la destruction de l'organisation politico-militaire dans les campagnes habitées de sorte à couper le ravitaillement des insurgés, restreindre leur liberté de manœuvre et désarticuler leurs réseaux de collecte de renseignements sans lesquels l'organisation militaire des insurgés sera considérablement affaiblie et éliminée rapidement. Dans une troisième phase, il faut anéantir les insurgés jusque dans leurs sanctuaires qui font office de bases arrière. La guerre doit être portée en dernier ressort sur le terrain des insurgés afin de les y anéantir ; et compte tenu de l'éloignement de ces bases arrière, les opérations aériennes seront d'une grande contribution. Ces différentes opérations peuvent être conduites simultanément. La guerre contre les insurgés est autant militaire que politique, et sur ce dernier aspect la lutte consistera à mener des opérations policières pour assainir les villes et villages de toute présence d'éléments insurgés potentiellement prêts à commettre des actes terroristes ou de la subversion. À côté des opérations policières, il faut mener la guerre psychologique par des actions de communications intenses et de conditionnement des populations pour saper la propagande

et le travail d'endoctrinement idéologique entrepris par les insurgés. Enfin, des actions sociales seront nécessaires pour soutenir une population profondément appauvrie par les nombreuses mesures de restrictions prises dans le but d'assécher les ravitaillements des insurgés. En effet, les mesures de bouclages limitent les activités économiques avec des répercussions graves pour la survie des populations elles-mêmes.

En conclusion, Roger Trinquier affirme que la guerre moderne a de beaux jours devant elle, car si l'apparition de l'arme atomique avait donné l'illusion d'une victoire assurée de l'un des belligérants sur l'autre, la puissance de destruction de cette arme est devenue telle qu'elle entraînerait la disparition simultanée des belligérants, et de ce fait son utilisation reste moins probable ; les adversaires s'affronteront donc à nouveau dans un contact physique avec brutalité, intelligence et ruse.

❖ La théorie des « hameaux stratégiques » de Robert Thompson

Robert Thompson, auteur de « *Defeating Communist Insurgency* » affirme que la Seconde Guerre mondiale a été le point de départ des mouvements insurrectionnels notamment au Vietnam et en Malaisie. Selon lui, la participation des partis communistes locaux à la guerre contre l'Allemagne nazi d'abord et ensuite contre l'occupant japonais sur leurs territoires respectifs a suscité une prise de conscience en Malaisie et au Vietnam et permis aux combattants locaux de disposer d'importants stocks d'armements. À la fin de la guerre, les partis communistes se sentant suffisamment forts ont déclenché les insurrections armées avec une cause tout évidente qui était le colonialisme. À cette cause

fondamentale se sont greffées plusieurs autres questions notamment la question foncière, l'exploitation des travailleurs dans les mines, l'autonomie régionale des minorités ethniques, l'égalité des races, la cohabitation entre autochtones et allogènes... (Thompson, 1966). La subversion communiste avait donc une grande variété de sujets sur lesquels surfer pour mobiliser la population contre les pouvoirs centraux soutenus par les Britanniques en Malaisie et par les Américains au sud Vietnam. Thompson décrit la stratégie des insurgés en trois principales phases qui sont : 1) une première phase de l'organisation et de propagande au cours de laquelle les insurgés s'organisent en petits groupes clandestins tout en renforçant leur base de soutien local. Par la propagande ils s'assurent du soutien populaire en se servant des griefs qu'ont les populations contre le gouvernement ; 2) une deuxième phase pendant laquelle les insurgés lancent des attaques sporadiques de petites échelles contre des cibles gouvernementales ou militaires. Ils utilisent des techniques de guérilla tout en évitant l'engagement direct avec les forces loyalistes. L'objectif à ce stade est de mettre le maximum de pression tout en restant difficilement localisables ; 3) dans une troisième et ultime phase les insurgés qui sont suffisamment renforcés et bénéficient d'un large soutien populaire, passent à une guerre plus conventionnelle. Ses unités militaires plus organisées vont à des affrontements directs contre les forces gouvernementales dans le but de contrôler du territoire. Telles sont selon Robert Thompson les trois phases par lesquelles les insurgés passent de la clandestinité à la confrontation militaire ouverte pour renverser le gouvernement (Thompson, 1966). Quoique condensée ici en trois phases au lieu des cinq phases selon Charles Lacheroy et David Galula, la stratégie des insurgés reste globalement identique partout où des insurgés

font leur apparition puisqu'ils s'inspirent tous directement de la stratégie maoïste de la guerre révolutionnaire².

Thompson élabore une stratégie contre-insurrectionnelle à partir de l'étude qu'il a faite de la stratégie des insurgés, et suggère l'observation par chaque gouvernement de cinq principes pour contrer l'insurrection : le premier principe veut que le gouvernement se fixe un objectif politique clair, celui d'établir et maintenir un pays libre, indépendant et uni, politiquement et économiquement stable et viable. Le deuxième principe exige que l'action du gouvernement s'inscrive dans la légalité. Malgré la pression du terrorisme et de la guérilla, les forces gouvernementales doivent s'efforcer de respecter les procédures judiciaires même si celles-ci sont jugées souvent trop lourdes. Ne pas respecter la loi est un mauvais signal que le gouvernement donne à ses citoyens qui à leur tour ne la respecteront pas. Le troisième principe impose au gouvernement de disposer d'un plan global ne se limitant pas seulement aux mesures sécuritaires et aux opérations militaires. Il doit prendre en compte les domaines politique, social, économique, administratif, policier et autres visant à contrer l'insurrection. Le gouvernement doit surtout définir les rôles et responsabilités de chaque intervenant pour une meilleure efficacité, et veiller à un juste équilibre entre l'action civile et les opérations militaires. Le quatrième principe impose au gouvernement loyaliste d'avoir comme priorité de vaincre l'appareil politique en charge de la subversion et non pas la guérilla armée. Cette priorité est valable pendant toutes les phases de la contre-insurrection. Sans une victoire sur l'appareil politique, la guérilla ne sera pas vaincue ; il faut donc veiller à « sortir les petits poissons de l'eau »³ selon

² *La stratégie de l'insurgé suivant le modèle orthodoxe trouve ses fondements essentiellement dans l'expérience des communistes chinois qui a été édictée par Liu Shao-ch'i suivant un canevas de la révolution devant être adopté dans tous les pays coloniaux et semi-coloniaux dont font partie la Malaisie et le Vietnam*

³ Mao Zedong affirme que « l'insurgé est au sein de la population comme un poisson dans l'eau »

l'expression de Mao, afin de pouvoir les détruire facilement. Le cinquième principe enfin veut que le gouvernement s'assure d'abord de sécuriser ses propres bases. Il faut prendre notamment toutes les dispositions utiles pour sécuriser les régions les plus développées du pays pour éviter des infiltrations et des dommages énormes (Thompson, 1966). Thompson propose un type de gouvernement, son organisation et le type de forces nécessaires pour combattre l'insurrection. Le gouvernement doit œuvrer à rallier à son camp la majorité de la population qui est généralement neutre au départ de l'insurrection. Pour atteindre cet objectif, il dispose, au même titre que les insurgés, de trois principales forces qui influencent la population d'un pays que sont premièrement le nationalisme et les politiques nationalistes, deuxièmement la religion et les coutumes, et troisièmement le bien-être matériel et le progrès (Thompson, 1966). Le gouvernement loyaliste, pour répondre aux aspirations des populations et instaurer ainsi un climat d'ordre et de stabilité, doit veiller à mettre en place une structure administrative solide et maintenir la cohésion en son sein avec un fonctionnement respectant les procédures établies. Les services de l'information du gouvernement doivent accompagner toute l'action du gouvernement par une communication assidue à l'endroit des insurgés pour les encourager à se rendre (action psychologique) et à l'endroit des populations pour les allier au camp du gouvernement (propagande). Le gouvernement doit veiller à réaliser l'équilibre des forces par des effectifs plus importants de la police permettant une action au plus près des populations et des effectifs militaires relativement moins importants devant surtout être déployés dans les zones de guérillas. D'autres unités de conscrits peuvent être mobilisées pour soutenir la police ou l'armée, mais leur effectif doit être égal ou moins, mais jamais au-delà. Il est également nécessaire de bien organiser l'emploi de toutes les forces engagées, d'attribuer

clairement leurs responsabilités et missions, de manière à assurer une bonne coordination entre elles (Thompson, 1966).

La théorie contre-insurrectionnelle de Robert Thompson qu'il a lui-même désignée comme la « théorie des mêmes éléments de la guérilla » consiste pour les forces gouvernementales à combattre la guérilla sur le propre terrain de ce dernier, c'est à dire en employant les méthodes de prédilection des insurgés. En effet les insurgés préfèrent toujours avoir l'initiative des attaques en choisissant aussi bien les cibles que le moment des attaques, ce qui augmente leur force et leur moral. Les forces gouvernementales doivent donc s'efforcer de contraindre les insurgés à passer d'une posture offensive à une posture défensive. Pour y arriver, elles doivent nécessairement prendre l'initiative d'attaquer les insurgés sur les zones peuplées, sur les zones non peuplées ou zones de guerre, qui constituent des sanctuaires et des zones d'entraînement à leurs forces principales, et sur leurs communications, notamment celles entre les zones peuplées et les zones de guerre (Thompson, 1966). Selon Thompson, la contre-insurrection se gagne en mobilisant toutes les ressources gouvernementales dans le cadre d'une guerre globale et non pas seulement militaire, et se déroulera en quatre étapes bien définies qui peuvent être résumées comme « clearing, holding, winning and won » (« nettoyer, maintenir, gagner et gagné »). La première étape de « nettoyage » concerne prioritairement les zones contenant des unités insurgées. Les forces loyalistes doivent envahir ces zones avec le maximum de moyens en personnels et en logistiques de sorte à obliger les insurgés à quitter la zone. La seconde étape de « maintenir » a pour objectif de restaurer et de maintenir l'autorité gouvernementale dans la zone et d'y instaurer les conditions d'une sécurité solide. Cela implique la création de « hameaux stratégiques », la formation de milices des hameaux et

l'imposition de diverses mesures de contrôle sur les mouvements des personnes et des ressources. Toutes ces mesures visent à protéger la population et à isoler celle-ci de tout contact avec les insurgés, ce qui aura pour résultat l'élimination de l'organisation subversive clandestine des insurgés dans les villages. La troisième étape de « gagner » consiste à conquérir la population en amenant celle-ci par des actions concrètes à replacer sa confiance au gouvernement. Ces actions peuvent être la mise à disposition de services de santé, de nouvelles écoles, et d'amélioration des moyens de subsistance et de niveau de vie à travers l'amélioration de la production agricole et de l'élevage. La quatrième étape est le résultat des actions entreprises à la troisième étape. Si tout s'est bien déroulé à l'étape précédente, les populations sont « gagnées » et sont animées d'un sentiment de sécurité et de confiance vis-à-vis du gouvernement. Elles regagnent confiance à l'avenir et, par conséquent, sont encouragées à prendre elles-mêmes les mesures nécessaires pour empêcher la ré-infiltration des insurgés en fournissant les renseignements utiles pour éradiquer toutes les cellules insurgées qui subsistent. Lorsque les conditions normales auront été rétablies et que la population aura démontré par son attitude qu'elle est du côté du gouvernement, ce dernier pourra étendre son action bien au-delà de la zone, de sorte que la menace de ré-infiltration des insurgés sera totalement écartée, et la zone peut être déclarée sécurisée. Le gouvernement qui a « gagné » la guerre peut lever toutes les mesures de restriction et accorder une plus grande attention à ses programmes de développement dans la région. Thompson insiste tout particulièrement sur la stratégie de regroupement des populations rurales dans les « hameaux stratégiques ». Ces regroupements, selon lui, visent trois objectifs : le premier objectif est la protection de la population ; le deuxième objectif est de réunir les populations et de les impliquer aux activités entreprises par le

gouvernement à leur bénéfice ; le troisième objectif des hameaux stratégiques est de promouvoir le développement dans les domaines politiques, économique et social, économique et politique (Thompson, 1966). L'installation de hameaux stratégiques ne doit pas être une activité isolée, mais plutôt une action incluse dans un plan plus général dont l'objectif est de mettre les populations en sécurité et les gagner en faveur du gouvernement. Une fois que les populations sont acquises à la cause du gouvernement, les forces loyalistes peuvent enfin aller à l'offensive contre des insurgés affaiblis, sans ravitaillement et sans effectifs. Pour cette raison, les hameaux stratégiques participent donc à l'offensive générale contre les insurgés et ne peuvent en aucun cas être considérés comme une opération défensive.

Robert Thompson affirme que la guerre insurrectionnelle restera un défi majeur même pour les armées les plus puissantes. Selon lui, trois qualités sont indispensables en contre-insurrection : la patience, la détermination et l'esprit offensif. Le gouvernement ne doit se laisser distraire ni par les contre-mesures des insurgés ni par les critiques de son propre camp adeptes d'une solution plus simple et plus rapide, car il n'y a ni de raccourcis ni de procédés miracles. Même les armes modernes ne donnent qu'un avantage marginal, car les insurgés en disposent également en s'équipant principalement avec les armes saisies chez les forces gouvernementales. Les deux seuls atouts préalables et durables sont le cerveau et les pieds, ceux-ci étant entièrement humains ; celui qui aura donc les pieds sur le terrain au bon moment et au bon endroit gagnera la guerre (Thompson, 1966).

❖ La théorie contre-insurrectionnelle de David Galula

David Galula à travers ses ouvrages «*Pacification in Algeria*» et «*Conterinsurgency warfare : theory and practice*» est l'auteur qui a le mieux élaboré la théorie de la contre-insurrection. Galula puise sa théorie dans sa propre expérience des guerres insurrectionnelles en Algérie, en Chine et en Grèce, et ses recherches sur celles d'Indochine, de Birmanie, de Malaisie et des Philippines qu'il étudie à travers plusieurs voyages et rencontres (Vandomme, 2010). Celui qui est présenté par le général américain David Petraeus comme le « Clausewitz de la contre-insurrection » construit méthodiquement toute la stratégie de la guerre des insurgés à la suite de laquelle il élabore une stratégie contre-insurrectionnelle dont l'efficacité est mondialement reconnue. Petraeus affirme que l'œuvre de Galula sera un jour considéré comme le plus important des écrits militaires français du 20^e siècle, car dit-il, c'est déjà le cas aux États-Unis (Galula, 1964). La pensée de Galula fortement exprimée dans «*Conterinsurgency warfare : theory and practice*» est la principale source d'inspiration pour la rédaction du manuel de la guerre contre-insurrectionnelle et sera érigée en lecture obligatoire au Command and General Staff College⁴ et au centre de préparation des militaires désignés pour encadrer les forces de sécurité irakienne et afghane. Galula s'insurge contre l'idée selon laquelle rien ne peut vaincre une idéologie, en démontrant que la population au cœur de la guerre insurrectionnelle est plus guidée par son besoin vital de sécurité que par une idéologie.

⁴ NDT : équivalent américain du collège interarmées de défense français (anciennement 'école de guerre')

- *La stratégie de guerre de l'insurgé selon Galula*

Se plaçant du point de vue de l'insurgé, Galula met en évidence quatre conditions indispensables à la victoire d'une insurrection. Il s'agit d'une cause légitime et efficace, de la faiblesse du régime loyaliste, des conditions géographiques et des soutiens extérieurs (Galula, 1964). Nous examinerons en détail ces quatre conditions dans la seconde partie de notre thèse, car ce sont elles qui constituent la force de l'insurgé, lui confèrent un avantage sur le loyaliste et apportent certains éléments explicatifs à l'émergence et à la montée en puissance des groupes armés djihadistes dans le Sahel. Galula identifie deux types de stratégie d'insurrection qui sont le modèle orthodoxe et le modèle bourgeois nationaliste. Il présente premièrement le modèle orthodoxe comme une stratégie construite exclusivement à partir de l'expérience de la révolution maoïste. Cette stratégie, quasi identique au « scénario type » élaboré quelques années plus tôt par Charles Lacheroy, se déroule en cinq étapes : une première étape qui consiste en la création d'un parti politique, principal instrument du mouvement insurrectionnel. Le parti créé lors de cette première étape étant par définition minoritaire ne peut pas à lui seul renverser le pouvoir ; et c'est pourquoi la deuxième étape consistera à nouer des alliances avec d'autres partis pour créer un large front uni. Au cours de cette deuxième étape, l'appareil clandestin du parti déclenchera les opérations de subversion (infiltration, noyautage, agitation et propagande) contre trois objectifs : les loyalistes pour contrer une action de leur part, les alliés pour les maintenir dans la ligne définie par le parti, les masses pour les préparer au combat. À cette étape, on est très proche du déclenchement de la guérilla qui aura lieu à l'étape 3 ; par conséquent le parti doit rallier la population notamment celle de la zone où la guerre va démarrer. Si dans cette deuxième étape le régime loyaliste n'est pas tombé, ce qui serait le

cas uniquement dans le cas d'un régime très faible, la troisième étape consistera au déclenchement de la lutte armée. Pour les communistes chinois notamment, la lutte armée est non seulement nécessaire, mais indispensable, et la victoire doit être conquise par la force. La libération ne doit pas être accordée ou obtenue par la compromission (Galula, 1964). Face à un ennemi déterminé, le combat de guérilla déclenché lors de la troisième étape ne suffira pas à remporter la victoire. Une quatrième étape alors verra le combat être porté par l'insurgé chez le loyaliste. La victoire viendra du fait que l'insurgé s'en ira combattre son ennemi sur son propre terrain à l'aide d'une armée régulière insurgée. Dans une cinquième et dernière étape, la force de l'insurgé a atteint un niveau de croissance qui équilibre avec celle du loyaliste. L'insurgé dispose désormais, outre la puissance de son outil militaire, une structure politique solide, un contrôle sur les populations dans les zones de combat, des agents clandestins infiltrés dans la zone loyaliste pour y mener des activités subversives, et enfin une supériorité psychologique. À ce point, l'ultime action consistera en une série d'offensives visant la destruction complète des forces loyalistes.

Le modèle orthodoxe chinois est, selon Galula, le plus courant, mais n'est possible que dans un contexte où le régime loyaliste est faible, mais respectueux des droits politiques de ses citoyens comme notamment la création d'un parti politique.

Dans le modèle bourgeois nationaliste considéré par Galula comme un raccourci, le but des insurgés est limité à la prise du pouvoir sans que les aspects de la gestion de l'après-insurrection soient réellement pris en compte. La stratégie de l'insurgé ici se déroule en deux étapes. Une première étape faite d'actes de terrorisme aveugle par lesquels l'insurgé vise à faire connaître son mouvement et sa cause. Et une deuxième étape faite de terrorisme sélectif où l'insurgé se fixe pour but d'isoler le loyaliste des masses en même

temps qu'il s'octroie la complicité passive de la population. Ces objectifs seront atteints par le moyen d'assassinats ciblés contre les fonctionnaires de base et les élus locaux travaillant au quotidien avec les populations comme des policiers, des conseillers, des maires, des professeurs, des facteurs, etc. Parmi la population, tout opposant au mot d'ordre sera également assassiné publiquement. Tout lien entre la population et le loyaliste doit être coupé. C'est à ce moment que le mouvement de guérilla sera lancé concomitamment avec la mobilisation générale de la population. En théorie, le régime loyaliste doit tomber à ce stade ; si toutefois ce n'est pas le cas, le modèle bourgeois nationaliste se confondra à partir de ce moment avec le modèle orthodoxe. Galula révèle que dans les deux modèles de stratégies de la guerre insurrectionnelle, l'insurgé connaît des moments de vulnérabilité qui varient d'abord d'un modèle à l'autre et ensuite d'une étape à l'autre. Les acteurs de la contre-insurrection doivent donc concentrer leurs efforts pendant ces moments de vulnérabilité de l'insurgé avant que celui-ci ne devienne plus fort et que sa destruction par les forces loyalistes devienne quasi impossible.

- ***La stratégie de la contre-insurrection de David Galula***

Fondant sa réflexion autour de toutes les connaissances acquises sur les différentes stratégies des insurgés, David Galula élabore une stratégie type pour contrer ces stratégies ; c'est ainsi qu'est née la réputée stratégie contre-insurrectionnelle de David Galula décrite dans son ouvrage « Counterinsurgency Warfare : Theory and Practice ». Galula identifie deux séquences dans la guerre révolutionnaire qui prend alors une première forme qu'il appelle la guerre révolutionnaire « froide » qui correspond au temps de la guerre révolutionnaire où l'action de l'insurgé est encore à la limite de la légalité, notamment dans

le modèle orthodoxe. Il affirme que même le modèle bourgeois nationaliste qui apparaît brutalement connaît un temps de préparation où l'insurgé n'a pas encore franchi cette limite de la légalité. La deuxième forme de la guerre révolutionnaire est dite « chaude » et correspond à toutes les phases où l'insurgé est pleinement dans l'illégalité. Selon Galula, la stratégie contre-insurrectionnelle doit s'adapter à chacune de ces deux séquences de la guerre révolutionnaire.

- ***La contre-insurrection dans la guerre révolutionnaire « froide »***

L'activité de l'insurgé dans la guerre révolutionnaire « froide » est essentiellement non violente et correspond aux étapes 1 et 2 de sa stratégie. Le loyaliste a le choix entre quatre modes d'action différents : premièrement, agir directement contre les dirigeants de l'insurrection en restreignant leurs contacts, les arrêter et les traduire en justice. Deuxièmement, agir indirectement sur les conditions propices et indispensables au développement d'une insurrection que sont la cause, la faiblesse du régime, les conditions géographiques et les soutiens extérieurs. Troisièmement, infiltrer le mouvement d'insurrection et tenter de le rendre inopérant et l'anéantir de l'intérieur. Quatrièmement, renforcer l'appareil politique loyaliste. C'est la stratégie la plus payante et elle consiste à prendre le contrôle de la population dès le début de l'insurrection pour empêcher que l'insurgé ne réussisse ce contrôle de la population sans laquelle son action sera impossible. L'application de cette stratégie de la contre-insurrection dans la guerre révolutionnaire froide implique la mobilisation de la population pour la défense de sa patrie.

- *La contre-insurrection dans la guerre révolutionnaire « chaude »*

Dans les moments qui suivent le déclenchement du mouvement insurrectionnel, le loyaliste court paradoxalement moins de danger ; l'activité de l'insurgé qui jusqu'ici était clandestine apparaît au grand jour et permet au loyaliste de déployer ses mesures répressives sans avoir du mal à les justifier aux yeux de l'opinion. La contre insurrection dans cette guerre révolutionnaire « chaude » se déroulera suivant une stratégie en huit étapes : Une première étape ayant pour objectif la destruction ou expulsion des forces d'insurrection. Cette première étape vise l'écrasement ou l'anéantissement de la guérilla dans les différentes régions à travers des opérations militaires intenses. Pour éviter que les insurgés se servent des dommages causés lors des opérations militaires contre les loyalistes, il faut d'abord veiller à les limiter au strict minimum, punir les auteurs de bavures, réparer et indemniser immédiatement les victimes sans s'embarrasser des longues procédures bureaucratiques. Une deuxième étape consiste au déploiement d'unités locales statiques. Lors de l'étape précédente, la guérilla a été sérieusement affaiblie, mais il lui reste quelques effectifs qu'elle cherche à renforcer par de nouveaux recrutements. Ces recrutements se feront à travers son appareil politique non encore éliminé. L'action du loyaliste dans cette étape vise à travers un contrôle sur la population, à préparer l'élimination de l'appareil politique de l'insurgé déjà affaibli militairement, mais cherchant à effectuer de nouveaux recrutements. Le contrôle de la population exige une concentration de celle-ci pour éviter que les unités militaires ne soient pas elles-mêmes obligées de trop se projeter sur de longues distances⁵. Cette stratégie de regroupement des populations rejoint la stratégie des

⁵ *Les élongations créées entre des unités militaires les exposent à un manque d'appuis et de soutiens qui sont indispensables pour l'accomplissement de leur mission.*

« hameaux stratégiques » suggérée par Roger Trinquier qui a introduit ce concept pour la première fois au Cambodge (Trinquier, 1961). Cependant, il faut privilégier la présence des militaires au sein des populations dans leurs villages, car déporter la population est en effet une mesure extrême qui dénote de la faiblesse du loyaliste. Une troisième étape vise à s'assurer d'abord d'une prise de contrôle effectif de la population dans le but de rétablir l'autorité gouvernementale sur la population, ensuite de l'isolement au maximum de la population d'avec la guérilla par des moyens physiques, et enfin le recueillement des renseignements nécessaires au passage à l'étape suivante. Une quatrième étape consacrée à la destruction de l'organisation politique des insurgés. Cette destruction doit se faire par l'élimination physique des agents politiques de l'insurrection et cela à travers des opérations qui ne révoltent pas les populations. En effet ces agents sont généralement des personnes qui ne participent pas à la lutte armée et aux actions terroristes, donc légalement ils n'ont pas de sang sur les mains ; mieux, ils sont parfois respectés au sein de la communauté qui éprouvera systématiquement à leur égard de la sympathie dès que la traque va commencer. Raison pour laquelle « l'élimination des agents politiques de l'insurrection doit être menée de façon rapide et décisive » (Galula, 2008). Une cinquième étape consacrée à l'organisation d'élections locales. Lors des étapes précédentes, le loyaliste s'est employé à éliminer la menace directe que constituait la guérilla armée ainsi que la menace indirecte des agents politiques insurgés. À présent, il doit obtenir le soutien actif de la population sans lequel il ne pourra triompher définitivement de l'insurrection. Il doit donc à cette étape commencer à engager la population dans le combat en confiant des responsabilités à des acteurs locaux désignés ou de préférence choisis lors d'élections locales, car cela permet l'émergence de leaders naturels au sein de cette population. Une

sixième étape consacrée à la mise à l'épreuve des dirigeants élus en testant leur capacité à accomplir efficacement les tâches qui leur sont confiées. Parmi ces tâches, il y aura l'exercice du pouvoir politique local, la conduite de projets socio-économiques, certaines missions de police, le recrutement de volontaires pour des missions d'autodéfense, la mise en œuvre de la propagande, etc. Une septième étape destinée à l'organisation d'un parti politique, un parti national de contre-insurrection. La création du parti doit privilégier la qualité plutôt que la quantité de ses membres et peut compter avec les associations déjà existantes. Il est également possible d'appuyer la contre-insurrection sur un parti déjà existant ; toutefois dans ces conditions, il faut avoir un regard particulier sur la qualité des responsables, car un parti créé précédemment en temps de paix visait le nombre plutôt que la qualité de ses militants. Une huitième étape au cours de laquelle le loyaliste se donne pour mission de rallier ou d'éliminer les derniers insurgés. Le loyaliste doit en même temps qu'il poursuit les opérations de ratissage des éléments résiduels de l'insurrection, conforter son assise politique au sein de la population. C'est la réussite de cette huitième étape qui scelle donc une victoire du gouvernement loyaliste sur le mouvement insurrectionnel.

La stratégie contre-insurrectionnelle élaborée par David Galula décrit pour chacune des étapes les objectifs poursuivis par les loyalistes, ainsi que les moyens et les méthodes permettant l'atteinte de ces objectifs. La population civile constitue en tout temps la priorité des priorités, car c'est seulement avec son soutien que la victoire peut être remportée contre les insurgés. Par ailleurs, l'action psychologique à travers la propagande est constamment présente de la première à la dernière étape, non seulement pour contrer la propagande de l'insurgé, mais également pour faciliter l'action du gouvernement loyaliste. Galula conclut son ouvrage en répondant à deux questions fondamentales : premièrement peut-on toujours

gagner contre l'insurrection ? Galula affirme qu'il n'est pas toujours évident de vaincre l'insurrection ; sa théorie doit donc être considérée comme toute autre doctrine de la guerre dont l'apprentissage et même la maîtrise parfaite n'empêchent que la victoire aille d'un camp à l'autre, d'un pays à l'autre. Deuxièmement, les guerres insurrectionnelles vont-elles se poursuivre ? À cette question, Galula répond par l'affirmative. Selon lui, si les premières guerres révolutionnaires étaient motivées par le colonialisme, le problème demeure puisque le néocolonialisme à qui il a fait place n'en est que la copie avec les mêmes causes et les mêmes conséquences.

Les nombreux auteurs que nous avons abordés dans cette revue de littérature et qui se sont penchés sur le sujet de la guerre conventionnelle ou non conventionnelle ont suffisamment apporté des connaissances sur les acteurs, les stratégies ainsi que les moyens et méthodes utilisés dans ces conflits. Même si la guerre conventionnelle tend à disparaître, les réalités politiques et géostratégiques la maintiennent encore d'actualité. L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la menace qu'elle représente pour l'Europe de l'Est notamment, interdit de ce point de vue tout optimisme sur la fin de la guerre conventionnelle. La guerre insurrectionnelle quant à elle est fortement présente dans le monde avec des formes diverses, mais des principes qui demeurent inchangés. Des Shebab Somaliens aux djihadistes sahéliens en passant par les Amazoniens (séparatistes) camerounais, l'Afrique se positionne aujourd'hui comme le lieu de ces nouvelles expériences de la guerre insurrectionnelle avec des motivations qui changent, mais des méthodes qui demeurent quasi identiques. Toutefois, le reste du monde n'est pas épargné, car une guerre qui se veut être conventionnelle peut rapidement devenir hybride par

l'introduction de nouveaux acteurs avec de nouvelles méthodes et moyens. C'est le cas pour la guerre d'Irak qui ayant commencé le 20 mars 2003 était gagnée en seulement 20 jours avec la prise de Bagdad le 09 avril 2003. Cependant cette victoire était de courte durée puisque les combats pour la stabilisation du pays ont pris beaucoup plus de temps et fait plus de victimes, avec l'apparition de groupes insurgés terroristes que sont Al-Qaïda en Irak en 2004 et l'État Islamique en Irak et au Levant (EIIL) en 2014. Ce phénomène d'apparition de groupes insurgés au milieu d'une guerre conventionnelle a été désigné par David Kilcullen comme étant « *The accidental guerilla* » (Kilcullen, 2009).

Un demi-siècle après la publication de « *Counterinsurgency Warfare : Theory and practice* », la théorie contre-insurrectionnelle de Galula est devenue la référence pour les armées modernes, notamment l'armée américaine dont le manuel militaire de contre-insurrection est une adaptation de l'œuvre de Galula. Deux auteurs américains David Petraeus commandant la force américaine en Irak et la force alliée en Afghanistan, ainsi que son conseiller David Kilcullen ont particulièrement fait la promotion de la théorie de Galula, lui donnant ainsi l'importance qu'elle revêt actuellement au sein de l'armée américaine. Petraeus élabore sa propre stratégie contre insurrectionnelle en quatorze points tout en insistant sur l'aspect vital de l'appui de la population civile au travers des moyens coercitifs et non coercitifs. Selon Petraeus, les moyens coercitifs consistent au rétablissement de la sécurité alors que les moyens non coercitifs consistent à tisser des liens avec les civils locaux. La stratégie Petraeus constitue le fondement de la doctrine contre insurrectionnelle de l'armée américaine (COIN US) telle que vécue aujourd'hui (Joint Chief of Staff, 2009). Cette stratégie couvre les aspects essentiellement stratégiques et opératifs relevant de la responsabilité des décideurs politiques et des grands échelons de

commandement. La stratégie de David Kilcullen édictée en vingt-huit articles viendra approfondir la doctrine Petraeus en couvrant ses aspects coercitifs et non coercitifs sur le plan essentiellement tactique. Les stratégies de ces deux auteurs se complètent tout en restant très fidèles à la théorie de Galula. La population occupe immanquablement la position centrale aussi bien chez Petraeus que chez Kilcullen pour qui la contre-insurrection n'est rien d'autre qu'« un travail social armé » (Kilcullen, 2010).

La théorie de David Galula apparaît comme une synthèse bien élaborée de toutes les théories que nous avons passées en revue. Elle intègre harmonieusement la théorie des « hiérarchies parallèles » de Charles Lacheroy, la théorie de « l'arme psychologique » de Jacques Hogard, la théorie de la « guerre sociale » de Jean Némo, la théorie de la « guerre psychologique » de Roger Trinquier, et la théorie des « hameaux stratégiques » de Robert Thompson. La théorie contre insurrectionnelle de Galula constituera par conséquent le fondement de l'analyse de notre étude. C'est donc à la lumière de toutes ces théories que nous chercherons à confirmer ou à infirmer nos hypothèses et à répondre à la question principale de notre recherche qui est de savoir si la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso est adaptée au contexte de la lutte contre les groupes armés djihadistes.

En conclusion, la littérature sur la gouvernance du secteur de la sécurité et la guerre insurrectionnelle, même si elle est peu abondante, nous oriente suffisamment et nous permet d'émettre des hypothèses sur la problématique qui nous concerne, à savoir la bonne gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso ainsi que son lien avec les défis sécuritaires de l'heure. Cette littérature nous éclaire sur ce que doivent être la nature et le rôle des relations entre civils et militaires en contexte de guerre insurrectionnelle, et nous interpelle principalement sur le cas du Burkina Faso. Ce facteur intervient-il positivement

ou négativement dans la lutte que mènent les forces gouvernementales contre les groupes armés djihadistes ? Nous ne pouvons apporter de réponse pertinente à cette interrogation qu'à travers d'abord une connaissance approfondie de la nature du conflit, de ses origines, causes et dynamiques, et ensuite par une analyse détaillée des résultats de l'étude conduite auprès d'acteurs sur le terrain. C'est à cet exercice que nous allons nous prêter dans la deuxième et troisième parties de cette thèse.

**DEUXIÈME PARTIE : L'INSURRECTION DJIHADISTE AU
SAHEL ET AU BURKINA FASO. SES ORIGINES, SES
CAUSES ET SES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION.**

Cette deuxième partie de notre thèse est composée de quatre chapitres. Le premier chapitre aborde la régionalisation du conflit. Dans le second chapitre seront traitées les origines du conflit ainsi que ses causes endogènes et exogènes. Dans le troisième chapitre, nous analyserons les dynamiques évolutives du conflit, à savoir l'ensemble des facteurs et contextes qui alimentent le conflit au Sahel et principalement au Burkina Faso depuis 2015. Ces dynamiques sont multiples, mais nous choisissons dans le cadre de cette thèse de nous pencher essentiellement sur les aspects identitaires qui affectent beaucoup les communautés et leurs rapports avec les différents acteurs dans le conflit. Dans un quatrième chapitre, nous présenterons le secteur de la sécurité au Burkina Faso, les attributions ainsi que le rôle de chacune de ses composantes dans le conflit.

Les sujets traités dans cette partie s'avèrent indispensables pour parvenir à une bonne et juste compréhension du conflit en cours au Burkina Faso, et éviter ainsi les mauvaises interprétations dans l'analyse des données de l'étude.

CHAPITRE I : LA RÉGIONALISATION DU CONFLIT

Dans ce chapitre, nous aborderons les origines du conflit, depuis son émergence au Mali en 2012 jusqu'à son déclenchement au Burkina Faso en 2015. Les origines du conflit nous donnent d'avoir des connaissances approfondies non seulement sur le contexte historique de l'émergence du conflit, mais également une connaissance des acteurs en présence face aux forces armées gouvernementales.

1. L'apparition du conflit au Sahel

Le conflit armé en cours au Sahel a été déclenché au Mali en janvier 2012. Il est apparu dès ses premières heures comme une troisième rébellion touareg menée par des groupes indépendantistes insatisfaits de l'application des accords de paix précédemment conclus avec le gouvernement du Mali notamment le pacte national de convergence signé le 11 avril 1992 au Mali et l'accord de paix définitive signée à Tamanrasset en Algérie le 24 avril 1995 (Bencherif, 2018). Toutefois la question touarègue au Mali ne date pas de 1992, mais remonte à la période postcoloniale. Dès 1962, deux années seulement après l'accession du Mali à la souveraineté internationale, les Touaregs du nord du pays entrent en rébellion et revendiquent leur indépendance vis-à-vis de l'État malien. Cette crise a des relents historiques, ethniques, économiques et géopolitiques. Les Touaregs ont du mal à s'identifier au Mali dont le pays tire son nom même de l'ancien empire mandingue du Mali avec lequel ils n'ont aucune relation d'appartenance. Selon Pierre Boilley, la tribu Kel Adagh de la région de Kidal est en tête du mouvement même si en son sein seules certaines

familles nobles conduisent la révolte dans le but de préserver leurs intérêts personnels. Cette opposition à l'État malien n'est pas non plus réductible aux seuls nobles ; car elle trouve également une résonance dans d'autres groupes humains, tant ceux qui ne comprennent pas les réalités nouvelles que ceux qui, les ayant au contraire mieux comprises que les autres, se sont politisés et se sont organisés pour les refuser (Boilley, 1999). Les révoltés ont des ambitions souverainistes et veulent un État-nation touareg, l'Azawad, aux frontières non encore clairement définies puisque plusieurs groupes de la communauté touareg répartie entre le Mali, le Niger, le Burkina Faso, l'Algérie et la Libye, sont restés en dehors de cette révolte. Les souverainistes qui ne sont pas parvenus à mobiliser tous les Touaregs autour de leur cause et qui n'ont pu bénéficier d'aucun soutien extérieur feront l'objet d'une répression de la part de l'État malien, laquelle répression met fin aux hostilités en 1964. L'unité du jeune État malien est préservée avec un déploiement militaire dans les régions du Nord essentiellement pour prévenir toute nouvelle tentative de rébellion. Le président malien Modibo Kéita après une tournée en novembre 1963 dans la région rebelle tient un discours de fermeté à l'endroit des révoltés allant jusqu'à prononcer une sentence de peine capitale pour ceux qui ne déposeraient pas les armes au 1^{er} janvier 1964 ; mais en même temps, il reconnaît qu'« on ne peut pas parler d'unité nationale s'il y a des écarts considérables des moyens de vie, des écarts considérables sur le plan sanitaire, sur le plan éducatif, entre les diverses couches de la population, alors que toutes sont engagées d'une manière absolue dans la lutte du développement économique de la République » (Kéita, 1963).

Trois décennies plus tard, de 1990 à 1992, intervient une seconde rébellion touareg porteuse une fois de plus des mêmes revendications sécessionnistes. La rébellion est dirigée

par le Mouvement populaire de Libération de l'Azawad (MPLA) créé en 1988 par Iyad Ag Ghali. Cette fois, le mouvement apparaît plus important que celui de 1962, car son idéal politique est clairement affiché et consiste en la création de l'État indépendant de l'Azawad à partir de territoires compris entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Le mouvement est par ailleurs mieux organisé et bénéficie de soutiens des populations durement affectées par les sécheresses des années 1970 à 1980 et dont l'aide internationale a été détournée par les élites corrompues du gouvernement malien (Angel Rabasa & al., 2011). Sur le plan extérieur, le mouvement bénéficie du soutien de la diaspora touareg en Algérie. L'État malien, conscient qu'il lui est impossible d'écraser cette rébellion comme ce fut le cas de la précédente, accepte d'entamer des négociations qui aboutiront à la signature à Bamako le 11 avril 1992 du « Pacte national conclu entre le gouvernement de la République du Mali et les mouvements et fronts unifiés de l'Azawad consacrant le statut particulier du nord au Mali » et qui met fin à cette seconde guerre (Gouvernement du Mali, 1992). Le pacte national tout en réaffirmant l'intégrité territoriale et l'unité du Mali, reconnaît la spécificité du nord Mali et accorde de ce fait une large autonomie politique et administrative à cette région qui doit avoir son assemblée législative régionale et son exécutif régional désigné par l'assemblée. Sur le plan sécuritaire, l'armée nationale demeure unifiée et doit par conséquent « procéder à l'intégration totale, sur une base individuelle et volontaire et selon des critères de compétence, des combattantes des mouvements et fronts unifiés de l'Azawad (MFUA)⁶ dans les différents corps en uniforme de l'État » (Gouvernement du Mali, 1992). Si le pacte national semble avoir pris en compte tous les points de

⁶ Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) a été créé en 1991 au cours de la rébellion de 1990-1996 et est constitué du mouvement populaire de l'Azawad (MPA) de Iyad Ag Ghali, de l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA), du Front Populaire de libération de l'Azawad (FPLA), et du Front Islamique arabe de l'Azawad (FIAA)

préoccupation censés instaurer une paix durable, sa mise en œuvre s'est révélée difficile, voire impossible. Frustrés de ne pas voir leurs revendications être prises en compte par l'État, les groupes touaregs entre à nouveau en dissidence en 2006 avec la participation au premier plan d'anciens combattants intégrés dans l'armée malienne à la suite de la signature du pacte national en 1992. Cette nouvelle dissidence se déroule dans un contexte économique particulièrement difficile pour le Mali qui se classait 174^e sur 177 pays selon le rapport mondial sur le développement humain 2005 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (PNUD, hdr.undp.org, 2005). Englué dans une paupérisation croissante l'État ne peut pas fournir les services sociaux de base (santé, éducation, sécurité, etc.) à ses populations sur l'ensemble de son territoire vaste de 1 241 238 km². C'est dans un contexte économique très difficile que naît le mouvement de rébellion, constitué de déserteurs de l'armée. Il prend l'appellation d'Alliance démocratique pour le Changement (ADC) et est dirigé par des figures de proue de la précédente rébellion de 1990 comme son principal leader Iyad Ad Ghali⁷ ou encore le Lieutenant-Colonel Hassan Ag Fagaga⁸. La principale revendication des rebelles est la mise en œuvre intégrale des dispositions du pacte national du 11 avril 1992, notamment un niveau d'autonomie accru pour les régions du nord et une répartition plus équitable des ressources nationales afin de contribuer au développement du Nord (Angel Rabasa & al., 2011). Cette troisième rébellion touarègue au Mali retient particulièrement l'attention d'acteurs internationaux, notamment l'Algérie préoccupée par la collusion entre les

⁷ Iyad Ag Ghali est une figure de rebellions de 1990, 2006, et actuellement le chef du GSIM (groupe de soutien à l'islam et au musulmans) groupe affilié à Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI)

⁸ Hassan Ag Fagaga est un militaire malien, vétéran de la guerre du Liban, qui participe à la rébellion touareg de 1990. Il intègre l'armée malienne en 1996 et y reste jusqu'en 2006 date à laquelle il déserte pour rejoindre l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC).

groupes touaregs et le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) précédemment impliqué dans la guerre civile en Algérie (1992-2002), et dont plusieurs membres se sont réfugiés au nord du Mali. L'Algérie s'y implique tout naturellement et finit par être désignée comme médiateur dans le conflit. Elle obtient la signature par les belligérants d'un accord de paix le 4 juillet 2006 à Alger. Cet accord de paix d'Alger rappelle l'intégrité territoriale du Mali et son unité, prévoit à nouveau des investissements prioritaires pour le développement des régions du Nord, ainsi que la réintégration des militaires déserteurs de l'armée malienne (Gouvernement du Mali, 2006).

L'insurrection djihadiste déclenchée au Mali en 2012 n'est donc pas apparue ex nihilo, mais trouve ses racines profondément ancrées dans les insurrections successives qu'a connues le pays en 1962, 1992, et 2006 et dont la résolution a toujours fait l'objet de mesures superficielles dont la mise en œuvre n'a jamais été satisfaisante. Le bilan de ces rébellions est essentiel pour comprendre les événements actuels dans le nord du Mali, car les principaux acteurs et les revendications pour lesquelles ils combattent ont tendance à se répéter d'une rébellion à l'autre (Angel Rabasa & al., 2011). Selon Bruno Charbonneau, « la rébellion touarègue de 2012, reprise par une insurrection djihadiste, s'inscrit ainsi dans cette histoire institutionnelle où les populations du nord ont toujours remis en question, à divers niveaux et de différentes façons, la légitimité, la représentativité et l'utilité des institutions de l'État malien pour le nord, se sentant marginalisées aux plans politique et économique, sinon complètement absentes d'un imaginaire de l'État et de la nation axé sur le sud » (Charbonneau, 2019). Par ailleurs, on peut constater que certains mouvements, leurs motivations et leurs acteurs demeurent les mêmes, nonobstant quelques mutations superficielles ; c'est le cas notamment des mouvements MPLA, MPA, ADC, Ansar Dine,

GSIM, dont le leadership au fil du temps est marqué par une certaine constance autour d'un même individu en la personne de Iyad Ag Ghali.

2. L'expansion du conflit au Burkina Faso

En 2016, dans la ville de Djibo, chef-lieu de la province du Soum, région du Sahel (nom que porte cette région du Burkina Faso), un maître coranique très influent du nom de Ibrahim Malam Dicko a été identifié comme étant la personne-ressource du groupe Ansar Dine, chargée de véhiculer des messages anti-occidentaux à travers ses enseignements et ses prêches, mais également chargé du recrutement de nouveaux membres pour le djihad dans le Sahel. Selon Lawrence E. Cline, Malam Dicko a ainsi créé le principal groupe djihadiste interne au Burkina Faso qui a pris le nom de Ansarul Islam (ou Ansarul Al Islamiya) (Cline, 2021). La biographie de Malam Ibrahim Dicko se lit à peu près de la même manière que celle d'Amadou Koufa, prédicateur malien et chef du groupe Ansar Dine. Malam Dicko crée et dirige donc Ansarul Islam comme une branche locale de Ansar Dine au Burkina Faso. Une année après, en 2017, Malam Dicko est tué dans des circonstances non élucidées. Son frère cadet Abdoul Salem Dicko lui succède à la tête du groupe et assure la continuité du projet initial qui est d'imposer la charia dans les zones sous contrôle dans cette partie nord du Burkina Faso. La rapide montée en puissance et l'ancrage territorial du groupe Ansarul Islam s'opèrent dans un contexte qui soulève des interrogations sur le rôle de l'État et ses dynamiques de gouvernance. En seulement quelques mois d'existence, Ansarul Islam gagne du terrain attaquant les forces de défense et de sécurité déployées dans la région, et sommant tous les représentants de l'État de plier

bagage sous peine d'être éliminés physiquement. La région se voit ainsi vidée de tout ce qu'il y avait comme symbole de la présence de l'État notamment les enseignants, infirmiers, administrateurs civils, et même les policiers, gendarmes, et militaires qui subissent des attaques complexes et coordonnées avec l'appui d'éléments venus en renfort depuis le Mali. Le groupe se consolide par des recrutements locaux et s'appuie sur le soutien logistique d'un autre groupe plus grand et plus puissant, le Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin (JNIM) ou Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) en français, une entité constituée cette même année 2017 à partir de la fusion de quatre groupes djihadistes dont Ansar Dine, Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), la Katiba Macina, et Al-Mourabitoune. L'organisation est placée sous l'autorité de Iyad Ag Ghali. Le GSIM et l'EIGS (État Islamique au Grand Sahara) né plus tôt le 15 mai 2015, constituent les deux principaux groupes terroristes auteurs des attaques partout au Burkina Faso, mais également au Mali et au Niger. Ces deux groupes qui se réclament d'idéologie fondamentaliste salafiste, prônent un islam radical et ambitionnent l'application de la loi islamique charia sur l'ensemble des territoires sous leur contrôle. Myriam Benraad affirme que « le salafisme est l'antichambre du Jihadisme » (Benraad, 2018). Son assertion décrit un courant de pensée qui compte plusieurs auteurs de différentes obédiences philosophiques, religieuses, et culturelles. Nous y reviendrons plus loin en abordant les dynamiques religieuses du conflit.

CHAPITRE II : ORIGINES ET CAUSES DU CONFLIT

Après avoir étudié les origines du conflit, nous aborderons dans cette section ses causes. De l'avis de plusieurs auteurs, il apparaît que ce conflit compte des causes multiples et diverses. Les causes de l'insurrection sont essentiellement exogènes selon Roger Trinquier. Celui-ci affirme que le bloc de l'Est, avant son effondrement, incapable d'affronter ouvertement le bloc occidental, se serait servi de la subversion conduite par les insurgés afin de faire une guerre par procuration à un ennemi redouté (Trinquier, 1961). David Galula en revanche affirme que les causes premières de l'insurrection sont plutôt endogènes et sont liées à la pauvreté et à la marginalisation des populations (Galula, 1964). Selon Jean-Marc Châtaigner, le conflit qui oppose les forces gouvernementales aux groupes d'insurgés djihadistes au Burkina Faso et plus globalement au Sahel trouve son fondement dans plusieurs facteurs exogènes et endogènes (Châtaigner, 2019). Moda Dieng affirme que « même si la mobilisation des facteurs exogènes est indéniable dans cette crise devenue sous-régionale et même internationale, ce conflit est d'abord la crise d'un « entre-soi élitare touareg » (Dieng, 2019). La question touarègue se positionnerait donc au cœur du conflit même si elle n'élimine pas les autres causes qui demeurent tout autant importantes.

Au regard de ces affirmations, il convient de rechercher les causes du conflit actuel au Burkina Faso et au Sahel aussi bien dans des facteurs exogènes que dans des facteurs endogènes. Ignorer le rôle de l'une de ces catégories de déterminants dans l'émergence du conflit nous conduirait assurément vers une analyse incomplète du sujet.

1. Les causes endogènes du conflit

Les causes endogènes du conflit sont essentiellement liées à l'incapacité de l'État à garantir à ses citoyens de bonnes conditions d'existence, un minimum de bien-être social et économique dans un environnement sécuritaire et stable. Bien au contraire, la gouvernance étatique a fait le lit de la pauvreté, des injustices et des inégalités qui minent toute la société burkinabè. Selon Jean Marc Châtaigner, de nombreux facteurs endogènes sont responsables du conflit au Sahel. Trois d'entre eux paraissent cependant plus significatifs sont : 1) le difficile contrôle de longues frontières, souvent géométriques, et d'immenses zones désertiques, aux densités de population très faibles, couplé à l'insuffisance des moyens dédiés à la sécurité ; 2) la corruption et le clientélisme qui gangrènent les administrations régaliennes et financières, aux moyens humains et matériels limités, et qui permettent par là même des trafics d'armes, d'êtres humains, de cigarettes, de drogues et de médicaments, de prospérer et de se répandre d'un pays à un autre ; 3) le délitement des structures administratives des États qui ont progressivement perdu le soutien des populations (Châtaigner, 2019). Ces dernières, notamment celles vivant dans les régions périphériques des capitales et des grands centres urbains, se sentent abandonnées et délaissées par des autorités jugées corrompues, incapables d'instaurer un service de justice et d'assurer les services de base tels que la santé, l'éducation ou la sécurité. Les ajustements structurels, intervenus à la fin des années 1980 et au début des années 1990, sont en partie responsables, car ils ont freiné le développement de la région, au même titre que la mauvaise gouvernance des élites dirigeantes africaines. En effet, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont poussé les pays du Sahel à réduire drastiquement leurs dépenses en matière d'éducation, de santé et de services sociaux de

base, contribuant à l'affaiblissement des maigres services publics existants. Enfin, selon le directeur régional du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) en Afrique de l'Ouest et du centre, l'extrême pauvreté qui touche entre 40 et 50 % de la population au Burkina Faso au Mali et au Niger, constitue un facteur endogène de la crise sécuritaire dans ces pays (Ngom, 2020). Les pays du Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger) se classent selon Jean Marc Châtaigner parmi les plus pauvres au monde (Châtaigner, 2019). Laure Dakuyo affirme que la stratégie de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso ne sera efficace que si elle prend en compte certaines spécificités qui attisent et réduisent l'efficacité de cette lutte et qui sont surtout liées à la pauvreté, la marginalisation, et la corruption (Dakuyo, 2022). Avec ce constat, il faudrait repenser les stratégies de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso et au Sahel. Ces facteurs endogènes du conflit qui sont devenus structurels au Burkina Faso sont eux-mêmes provoqués et entretenus par les insuffisances de la gouvernance étatique notamment dans quatre domaines que sont la gouvernance politique et démocratique, la gouvernance sécuritaire, la gouvernance administrative locale et la gouvernance socioéconomique.

1.1. Les insuffisances de la gouvernance politique et démocratique

La gouvernance politique et démocratique articulée autour de l'impact du lourd héritage colonial, de la culture de l'instabilité provoquée par l'immixtion répétée de l'armée dans la vie politique et enfin de la difficile construction démocratique, constitue un facteur déterminant dans la survenance du conflit au Burkina Faso.

Au Burkina Faso (anciennement Haute-Volta), le premier président du pays, Maurice Yaméogo, s'est particulièrement illustré par un autoritarisme dur. Président de l'Union Démocratique Voltaïque - Rassemblement démocratique africain (UDV-RDA), il

n'a pas hésité à imposer cette formation politique comme parti unique (Kaboré, 2002). En revanche, son successeur, le général Sangoulé Lamizana, militaire le plus ancien dans le grade le plus élevé de l'armée burkinabè, porté à la tête du pays à la suite d'un soulèvement populaire le 3 janvier 1966, a dirigé plusieurs régimes non constitutionnels (1966-1970 ; 1974-1977) et constitutionnels (1970-1974 ; 1977-1980) considérés comme plus ouverts, moins autoritaires (Kaboré, 2002). Avec le coup d'État du 25 novembre 1980 qui l'évince du pouvoir, la parenthèse démocratique ouverte en 1970 se referme durablement jusqu'à la fin des années 80, avec la succession de régimes issus de coups d'État militaires (1982, 1983, et 1987).

Entre régimes constitutionnels et régimes d'exception, le Burkina Faso à l'instar d'autres pays de la région comme le Mali ou le Niger, vit une grande instabilité politique jusqu'à la fin des années 1980. Pressé d'une part au niveau international avec les conditionnalités démocratiques imposées par le sommet de la Baule, les institutions de Breton Woods, l'effet de contagion de la vague de démocratisation qui a caractérisé le contexte général africain et d'autre part par le front social interne qui exige la démocratie, le régime du capitaine Blaise Compaoré va progressivement et stratégiquement opérer des changements, réaliser une ouverture démocratique tout en gardant une main de fer sur le pouvoir.

Selon le rapport de l'International Institute for Democracy & Electoral Assistance, le processus démocratique enclenché au Burkina Faso par Compaoré apparaît davantage comme « un changement graduel au sein du régime plutôt qu'un changement graduel du régime » (IDEA, 1998, p 5). Les mêmes personnes, les cadres proches du clan de Compaoré occupaient tour à tour les principaux postes politiques, administratifs et militaires. Ceux

qui étaient relevés de leur poste pour une raison quelconque restaient dans l'ombre juste le temps de calmer l'opinion publique, avant d'être recyclés dans l'occupation de nouvelles hautes fonctions. Selon le professeur Augustin Loada, « Contrairement aux régimes strictement autoritaires, pour exister un régime semi-autoritaire doit nourrir et rendre institutionnellement possible l'espoir politique qu'il cherche en même temps à neutraliser. En d'autres termes, il doit autoriser l'existence d'un espace public d'expression libre tout en limitant l'émanation d'un potentiel trop subversif. Il doit rendre la protestation possible et même visible, sans mettre en danger son hégémonie politique. Au Burkina Faso, le régime joue parfaitement ce jeu » (Loada & Hilgers, 2013). Ce n'est donc pas une vitalité démocratique qui justifie la longévité du régime Compaoré, mais plutôt une stratégie de maintien en parfait équilibre avec la légalité institutionnelle. Il faut le dire, l'ouverture démocratique imposée par la France de Mitterrand aux États africains lors du sommet historique de la Baule le 20 juin 1990 n'a pas répondu aux espoirs suscités. Elle n'a d'ailleurs finalement eu de démocratique que le nom, puisque dans son contenu on ne retrouvera aucune caractéristique de la démocratie telle que définie par les théoriciens modernes de la démocratie comme John Rawls, Amartya Sen, Jürgen Habermas, ou même les plus anciens comme John Stuart Mill, John Dewey, Ralph Waldo Emerson, ou Henry Adams. Le rôle très négatif des acteurs politiques se traduit le plus souvent par le non-respect des textes fondamentaux, les modifications constitutionnelles à des fins subjectives, etc. Selon « The economist group » un organisme indépendant basé au Royaume-Uni, seulement 5 sur 55 pays en Afrique étaient considérés comme démocratiques (The economist group, 2021). Les insuffisances de la gouvernance politique et démocratique ont conduit à l'instrumentalisation et à la fragilisation des institutions politiques, ont sapé

l'administration publique en la politisant, semé la division au sein de l'armée et mis à rude épreuve la cohésion sociale. Lila Chouli affirme que l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso qui a mis fin au régime autoritaire et antidémocratique de Compaoré a été la résultante d'une volonté de ce dernier de modifier l'article 37 de la constitution pour se maintenir au pouvoir encore dix années supplémentaires après y avoir passé 27 années depuis 1987 (Chouli, 2015). L'incapacité de la classe politique burkinabè à bâtir une véritable démocratie et à relever les défis existentiels auxquels font face les populations reste l'une des sources premières de l'instabilité politique et de l'insécurité au Burkina Faso.

1.2. Les insuffisances dans la gouvernance du secteur de la sécurité

L'appareil sécuritaire burkinabè, hérité du système colonial avait au départ pour principale mission de garantir la soumission des sujets colonisés à la puissance coloniale. Il faut le rappeler, l'indépendance des États africains n'a jamais été souhaitée par De Gaulle qui était plutôt favorable à ce que ces États demeurent sous le giron français comme c'est encore le cas des DOM-TOM aujourd'hui. L'indépendance ayant été cependant acquise par la pression des mouvements souverainistes du continent, la France a néanmoins réussi à signer des accords militaires avec la plupart des pays et des bases militaires françaises installées par endroit (Guissou, 1995). Toutefois, au Burkina Faso (ex-Haute Volta), le premier président de la République, Maurice Yaméogo obtint le départ des troupes françaises stationnées à Bobo-Dioulasso, tout en maintenant la coopération avec la France. Au moment de leur constitution, les armées africaines ne disposaient ni du personnel ni du matériel nécessaire pour garantir durablement la sécurité des citoyens et de leurs biens. Elles se limitaient à protéger les élites gouvernantes noires et les expatriés français contre

certaines révoltes internes. Les différents régimes qui se sont succédé au Burkina Faso, hormis le régime révolutionnaire de 1983 à 1987, ont tous œuvré à la survie du dispositif sécuritaire postcolonial. Le niveau de sécurisation des populations par l'armée est demeuré quasi nul pendant plusieurs décennies. La posture souverainiste du président Maurice Yaméogo a été maintenue par les différents régimes qui se sont succédé au Burkina Faso jusqu'au milieu des années 2000, avec l'accueil par le président Compaoré de soldats français, mais aussi américains.

Dans les années 1990, l'armée, à l'image de toute l'administration publique burkinabè, a été soumise à une restructuration imposée par les institutions de Brettons Woods dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Les conséquences sur l'appareil sécuritaire ont été catastrophiques puisqu'il n'y avait plus de recrutement de nouveaux soldats, plus d'achat de nouveaux équipements, plus de ressources nécessaires au maintien en conditions des matériels existants ni même pour l'entraînement des troupes. Selon Jean-Pierre Filiu, au début du conflit au Sahel les effectifs de l'armée burkinabè étaient de 11200 soldats, celle du Mali 7750, 5300 au Niger, 15870 en Mauritanie et 25 350 au Tchad (Filiu, 2010). Il ajoute que les budgets alloués aux dépenses militaires étaient également très insignifiants : en million de dollars américains, on avait 180 pour le Mali, 151 pour le Tchad, 123 pour le Burkina Faso, 67 pour le Niger et environs 20 pour la Mauritanie. La débâcle des armées de la région et notamment celle du Burkina Faso face aux groupes armés djihadistes (GAD) s'expliquent en grande partie par la mal gouvernance sur le plan politique démocratique, et institutionnelle, mais davantage par la mal gouvernance du secteur de la sécurité.

Les forces de sécurité intérieure que sont la police et la gendarmerie n'étaient pas non plus mieux traitées. Celles-ci se sont d'ailleurs progressivement rendues détestables par la corruption et le racket pratiqués massivement auprès des populations. Selon Transparency International dans son rapport global de 2013, la police est l'institution la plus corrompue en Afrique (International, 2013). Au Burkina Faso, la douane et la police se disputent depuis plusieurs années la tête du classement des institutions les plus corrompues. Selon le rapport 2019 du Réseau national de lutte anticorruption (REN-LAC), la police se classe première, suivie de la douane, et la gendarmerie arrive en cinquième position du classement (REN-LAC, 2019). Comme on peut le constater, de toutes les structures étatiques, les forces de sécurité se distinguent donc très négativement en ce qui a trait aux pratiques de la bonne gouvernance ; cela a pour conséquence entre autres de leur ôter la confiance des populations qui préfèrent recourir aux forces d'autodéfense notamment les « Koglwéogo »⁹ dans la lutte contre le grand banditisme. Selon le socio anthropologue burkinabè Ludovic Ouhonyioué Kibora, « la situation de faible maillage territoriale par les forces de défense et de sécurité, l'impunité, l'injustice, la corruption, etc., justifieraient au départ la mise en place des Koglwéogo » (Hagberg & al., 2018). Les insuffisances de la gouvernance sécuritaire ont exacerbé la crise sécuritaire ; cela s'est traduit notamment à travers des expéditions punitives des Koglwéogo sur les communautés des villages de Yirgou (entre 49 et 210 victimes) selon Human Rights Watch et International Crisis Group (International Crisis Group, 2020).

⁹ 'Koglwéogo' signifie 'gardiens de la brousse' et désigne la milice d'autodéfense mise en place par les populations elles-mêmes pour suppléer les forces de défense et de sécurité défaillantes.

La gouvernance du secteur de la sécurité apparaît de plus en plus comme étant le talon d'Achille de la lutte contre les groupes armés au Burkina Faso. Selon le journal *Jeune Afrique*, pendant que des unités militaires peinent à résister au feu des assaillants sur le terrain par manque de munitions, le ministre de la Défense se construit des habitations de prestiges évalués à des centaines de millions, ce qui lui vaudra d'ailleurs d'être mis en examen et incarcéré (Jeune Afrique avec l'AFP, 2020). Les combattants sont de plus en plus démotivés et démoralisés, préférant fuir les combats ou se retrancher dans leurs casernes en adoptant d'une posture défensive ; ce qui d'ailleurs ne les épargne pas des assauts répétés des groupes armés qui disposent d'une capacité de frappe et d'une puissance de feu en constante évolution. Les insuffisances dans la gouvernance du secteur de la sécurité ont largement favorisé l'émergence et la montée en puissance des GAT au Burkina Faso.

1.3. Les insuffisances dans la gouvernance administrative locale

À la faveur de l'ouverture démocratique et conscient de l'inefficacité de l'administration étatique dans sa forme néocoloniale, le Burkina s'est décidé à mettre en place une administration décentralisée entièrement aux mains des populations chargées d'élire les responsables que sont les maires, les présidents de conseils régionaux, etc. C'est le 2 juin 1991 que la constitution de la quatrième république est adoptée. Cela a suscité un immense espoir de changement dans la gouvernance étatique surtout en ce sens qu'il consacre la décentralisation comme nouveau modèle d'administration des collectivités. En effet, la constitution du 2 juin 1991 dispose en ses articles 143,144, et 145 que : « (143) Le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales ; (144) La création, la suppression, le découpage des collectivités territoriales sont du ressort de la loi ; (145). La loi organise la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités

territoriales » (Gouvernement Burkina Faso, 1991). Le Burkina Faso s'est ainsi retrouvé à partir de 1992 dans une situation de couplage administratif (l'administration centrale déconcentrée et les collectivités locales dotées d'une autonomie administrative). De nombreuses réalisations notamment des infrastructures socioéconomiques telles que des écoles, dispensaires, marchés, et projets de développements qui relevaient de l'administration étatique ont été transférées aux collectivités locales. Toutefois le fonctionnement de ces collectivités locales connaît encore d'énormes difficultés. L'objectif stratégique poursuivi par le processus de décentralisation reste inatteignable ; la participation des populations à la gouvernance et à la mobilisation de ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins reste encore théorique. Cette situation pourrait s'expliquer par un manque de volonté politique ; il y a effectivement une crainte de la part des acteurs étatiques de perdre un certain contrôle sur les populations, notamment en milieu rural, qui constituent plus de 70 % de la population totale du pays (INSD, 2022). Cette population rurale forme donc un potentiel non négligeable pour les visées électoralistes. L'administration décentralisée qui éprouve du mal à assumer sa mission constitutionnelle porte les griefs que les populations mécontentes reprochent à l'État. Par ailleurs, certains élus locaux, dotés de prérogatives sur le foncier rural en abusent et se rendent complices de spoliation des terres des populations au profit des sociétés minières, des sociétés immobilières, ainsi que des concessionnaires de chasses. D'abord confrontées à une rareté croissante des ressources à cause de l'effet des changements climatiques sur cette région sahélienne, et ensuite dépossédées de leur unique moyen de subsistance que constitue leur terre, les populations tombent dans l'incompréhension et la colère. Le processus de décentralisation même s'il est trop tôt pour conclure à son un échec, semble rencontrer une

difficulté particulière à se mettre en place notamment parce que ces acteurs ont perdu la confiance des populations. Pour remédier à cette situation, l'État burkinabè a institué en 2007 les conseils villageois de développement (CVD) dans tous les villages du pays avec pour objectif de moderniser la gouvernance administrative locale et gérer les questions foncières. Cependant, ces nouveaux acteurs que sont les CVD sont entrés en conflit avec les chefs traditionnels qui revendiquent la gestion des questions foncières, rôle que leur confèrent les traditions et les coutumes (Djiga, 2009). Toutes les tentatives de créer des rapports harmonieux entre l'administration et les citoyens semblent se buter à des obstacles provoquant ainsi des frustrations chez les populations qui se sentent exclues des processus décisionnels. Cela est plus prononcé dans les régions les plus éloignées, notamment les espaces périphériques et frontaliers. C'est aussi principalement dans ces régions que les groupes armés djihadistes s'implantent initialement, profitant de la porosité des frontières pour mener leurs actions d'un pays à l'autre (OCDE, 2020).

Les insuffisances de la gouvernance administrative locale en décevant les espoirs de progrès à la base et en sapant la cohésion sociale à travers les mauvais règlements des conflits communautaires, constituent notamment un facteur favorable à l'implantation territoriale des groupes armés au Burkina Faso.

1.4. Les insuffisances de la gouvernance économique et sociale

La gouvernance sociale et économique du Burkina Faso est caractérisée par la mise en place de politiques macroéconomiques inadaptées, et par l'accroissement continu des inégalités et des injustices se traduisant notamment par l'accaparement de l'essentiel des richesses du pays par une élite politico-mercantile très minoritaire au détriment de la grande majorité des citoyens qui ploient sous une pauvreté extrême. La majorité de la population

burkinabè soit environ 70% est rurale et vit des productions de l'agriculture et de l'élevage (INSD, 2022).

Pendant longtemps, le Burkina Faso a été présenté comme un modèle de stabilité et de démocratie. Sans doute cette image qui contraste avec la réalité est le résultat de l'habillage institutionnel. Le régime Compaoré satisfait de cette performance flatteuse ne se préoccupait guère de rechercher l'atteinte des conditions optimales de liberté, d'égalité, de justice et de progrès pour tous les citoyens. Auréolée par les apparences, la gouvernance économique et sociale au Burkina Faso était en réalité très loin de répondre aux principes démocratiques d'égalité et de justice sociale. Il est par conséquent difficile de parler de démocratie au sens lincolnien du terme. Pour Abraham Lincoln, la démocratie est « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ». Au Burkina Faso, les faits et les données statistiques confirment que la majorité de la population ne tire aucun parti de la croissance économique. Les données du PNUD sur l'indice de développement humain permettent de bien se rendre compte du faible niveau de progrès socio-économique au Burkina et dans la région Sahélienne. En 2020 le Burkina Faso était classé 182^e sur 189 pays du monde ; les autres pays du G5-Sahel étaient aussi tous classés parmi les pays à développement humain faible : Mali 184/189, Mauritanie 157/189, Niger 189/189, Tchad 187/189. La tendance évolutive pour ces pays est quasi nulle depuis le premier rapport sur l'IDH en 1990 (PNUD, 2021). Cette situation de pauvreté endémique a créé de nombreuses inégalités et frustrations au sein des populations, notamment de la jeunesse qui très durement frappée par le chômage et la précarité. Dans les grands centres urbains, cette jeunesse se résout à des activités socio-économiques de survie, ce qui n'est pas à la portée de la jeunesse du milieu rural par ailleurs exposée aux conséquences des changements

climatiques. Le Burkina Faso après 64 années d'indépendance peine encore à atteindre l'autosuffisance alimentaire et à garantir à sa population un accès aux services sociaux de base comme l'accès à l'eau potable, l'accès à des installations sanitaires, l'accès aux soins de santé essentiels, à l'éducation, à l'électricité, aux transports, etc. Tout cela est à mettre au compte d'un État qui lui-même éprouve du mal à assurer ses propres charges de fonctionnement. Cette situation est liée aussi bien à la mal gouvernance et à la corruption dans toutes les sphères de l'État, que par les choix de politiques économiques inappropriées. Le pays en effet n'a pas su dès le départ lancer son économie en faisant la promotion du secteur privé, et en développant certains piliers de son économie à travers des investissements structurants dans l'agriculture et le secteur minier notamment. Un secteur privé bien dynamisé serait en mesure de créer des emplois décents au bénéfice des jeunes, qui s'attendent presque tous, en l'absence d'autres alternatives, à être recrutés par l'État principal pourvoyeur d'emplois du pays. Les investissements conséquents dans les secteurs porteurs comme l'agriculture, l'élevage et les mines devraient également créer de la richesse et des emplois durables. En outre, la structure de l'économie n'a connu aucun changement depuis la période coloniale où les cultures de rentes ont toujours été encouragées dans le seul but d'exporter la matière première comme le coton vers les pays développés. On constate que l'accompagnement du pays dans le secteur agricole par les bailleurs de fonds tel que la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'United State Agency for International Development (USAID), etc. est essentiellement orienté vers ce secteur des cultures de rente au détriment des cultures vivrières (Banque mondiale, 2017). C'est le même schéma de l'économie coloniale qui

perdure, à savoir celui d'inciter à toujours produire de la matière première pour approvisionner l'industrie européenne alors que le pays importe énormément de produits tel que le riz, aliment de grande consommation après le mil et le sorgho. Par ailleurs il n'existe pas d'usines de transformation des matières premières qui sont exportées à l'état brut tandis que le développement d'un tissu industriel accroîtrait l'exportation de produits semi-transformés, créant ainsi de la valeur ajoutée, de la main-d'œuvre, et de la disponibilité de produits nécessaires à la consommation locales, tout en réduisant considérablement les importations. La transformation structurelle de l'économie nécessite d'importants investissements que le pays aurait beaucoup de mal à mobiliser pour plusieurs raisons, parmi lesquelles la politique monétaire et la question du franc CFA. Ce le dernier point relatif à la monnaie coloniale, Demba Moussa Dembélé affirme que « nulle part on n'a vu un pays se développer avec une monnaie contrôlée par un autre pays comme c'est le cas du franc CFA » (Bembélé & al., 2016; Page 136).

La prégnance des violences sociales que sont entre autres la pauvreté, les inégalités, les injustices et les frustrations peut-elle toute seule expliquer l'émergence des groupes armés terroristes au Burkina Faso ? Certainement, la réponse est négative puisque comme nous l'avons déjà vu, plusieurs autres causes interviennent dans le contexte burkinabè et régional dont il faut en tenir compte. En effet, selon un rapport d'enquête de l'institut national de la statistique et de la démographie (l'INSD), publié en novembre 2015 et portant sur le profil de la pauvreté et des inégalités au Burkina Faso, parmi les 13 régions du Burkina, celle du Centre abrite de loin moins de pauvres (9,6%), suivies de la région du Sahel (20,6%), de la région des Cascades (22,6%) et celle des Hauts-Bassins (34,4%) et de du Centre-Est (36,1%). Les régions abritant plus de pauvres sont les régions du Nord

(70,4%), de la Boucle du Mouhoun (59,7%), du Centre-Ouest (51,6%), de l'Est (50,1%), du Centre-Nord (47%), du Plateau central (45,2%), du Sud-Ouest (41,5%) et du Centre-Sud (40,1%) ; le taux de pauvreté à l'échelle nationale étant établi à 40,1% (INSD, 2015). Ces statistiques montrent que la région du Sahel qui compte relativement moins de pauvres par rapport à d'autres régions du pays, est paradoxalement devenue le point de départ des groupes armés et l'épicentre des attaques armées dans le pays.

Le conflit au Burkina Faso, comme nous venons de le voir, a ses causes profondément enracinées dans l'histoire postcoloniale, mais également dans la gouvernance politique récente du pays. Ces causes endogènes du conflit qui sont devenues structurelles trouvent leurs origines dans les insuffisances de la gouvernance étatique notamment au niveau politique et démocratique, sécuritaire, administratif et local, économique et social.

2. Les causes exogènes du conflit

Selon Jean Marc Châtaigner, trois événements extérieurs ont été déterminants dans l'émergence du conflit; il s'agit de la guerre civile en Algérie, de l'apparition de nouveaux courants de l'islam, et de la guerre de 2011 en Libye suivie de la chute du régime de Mouammar Kadhafi. La singularité de ces trois événements est qu'ils se déroulent dans la région du Sahel ou dans un pays partageant une frontière peu contrôlée avec la région.

2.1. La guerre civile d'Algérie

Le premier facteur exogène a trait aux conséquences de la décennie noire ouverte en Algérie au début des années 1990. Au cours de cette période, les affrontements ont été violents entre militaires et terroristes algériens enrôlés sous la bannière du Groupe islamique armé (GIA). Au début des années 2000, de nombreux terroristes algériens, dont le célèbre Mokhtar Belmokhtar, trouvent refuge dans le Nord-Mali et y développent le kidnapping fructueux de ressortissants occidentaux. En 2007, ils forment le noyau dur d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

2.2. L'apparition de nouveaux courants islamistes au Sahel

Le deuxième facteur déstabilisateur est lié à l'apparition et l'installation au Sahel de nouveaux courants islamistes, dont le wahhabisme. Ces mouvements revendiquent le retour d'un islam des origines et prônent la lutte contre les mouvements traditionnels tels que le soufisme, vus par ailleurs comme ayant été corrompus par les pratiques païennes des sociétés africaines. Même si tous les imams wahhabites ne sont pas directement affiliés aux groupes terroristes, la diffusion de leur doctrine a pu favoriser la cohabitation et la filiation avec les mouvements djihadistes terroristes comme AQMI ou Daech. La naissance de Daech en 2006 en Irak va consacrer une nouvelle dimension dans le terrorisme international. En effet, cette organisation a déclaré ouvertement la guerre totale contre l'Occident, en réponse à la guerre en Irak, en Afghanistan et en Syrie. Daech est présent dans 53 pays au monde dont plusieurs pays du Sahel au nombre desquels le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria, et le Tchad où des groupes terroristes locaux ont prêté allégeance à Daech. La guerre contre le terrorisme s'apparente désormais à une opposition entre le terrorisme global et l'Occident global.

2.3. La guerre de 2011 en Libye

Le troisième facteur exogène est la crise libyenne de 2011, qui a exercé une influence certaine sur le développement de la crise malienne de 2012. Mouammar Kadhafi, au pouvoir depuis 1969, avait rassemblé autour de lui une légion islamique constituée de jeunes combattants étrangers. Après la chute de leur mentor, ces mercenaires dont plusieurs sont originaires de groupes nomades du Sahel, peu appréciés de la population locale libyenne, ont pris familles et armes et sont rentrés dans leur pays natal, le Mali, le Tchad ou le Niger. Si, au Niger, les autorités nationales ont exigé leur désarmement comme condition de leur rentrée sur le territoire, le président malien Amadou Toumani Touré du Mali les a accueillis sans aucune exigence particulière, illustrant ainsi la faillite d'un État, incapable d'assurer le monopole des moyens de guerre qu'il est censé détenir. Renforçant en effectifs et en armements les groupes installés dans le nord Mali, ces mercenaires rentrés de la Libye ont constitué dès le début de l'année 2012 un foyer supplémentaire de déstabilisation pour le Mali et pour toute la région. Jean Marc Châtaigner soutient que le renversement du président libyen a contribué à l'instabilité de la région du Sahel, notamment en permettant aux combattants et leurs armes de circuler à travers des frontières poreuses (Châtaigner, 2019).

CHAPITRE III : LES DYNAMIQUES DU CONFLIT

Le conflit qui sévit au Burkina Faso depuis bientôt une décennie est un conflit multidimensionnel qui oppose d'un côté les forces de défense et de sécurité (FDS) appuyées par les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) et les groupes d'autodéfense «Koglwéogo» aux groupes armés djihadistes (GAD) de l'autre. De l'analyse approfondie de ses origines et causes, il ressort également que plusieurs dynamiques alimentent le conflit. Au nombre de ces dynamiques, on compte les dynamiques idéologiques et politiques, les dynamiques sociales et économiques, les dynamiques régionales et internationales, ainsi que les dynamiques identitaires. Pour couvrir notre sujet, nous analyserons ici uniquement les dynamiques identitaires dans le conflit à cause de leur impact significatif sur les populations civiles ainsi que sur les relations des civils avec les militaires.

L'identité, qu'elle soit religieuse, ethnique, culturelle ou de genre, du fait de son rapport à l'individu et à la collectivité est une question éminemment sensible ; elle l'est davantage lorsqu'on parle de la place et du rôle de l'identité dans le conflit. Selon Georges Corm, c'est faussement que la dynamique identitaire est devenue la clé d'explication, non seulement des conflits entre sociétés, mais des malaises à l'intérieur des sociétés (Corm, 1998). Ce discours monolithique autour de la question identitaire des conflits est, selon Corm, encouragé non seulement par les médias, mais également dans une moindre mesure par le milieu académique. Aussi il nous paraît essentiel à ce stade, de préciser que le conflit au Burkina Faso et au Sahel n'est ni un conflit religieux ni un conflit ethnique. Il existe

toutefois dans ce conflit plusieurs dynamiques au nombre desquels on compte des dynamiques religieuses et ethniques que nous allons analyser.

1. La dynamique religieuse dans le conflit

La relation entre identité et conflit est un domaine qui a fait l'objet de nombreuses études ayant fait la lumière sur le comportement et le rôle de l'individu et du groupe dans le conflit. Dans sa théorie de l'identité sociale, Jeffrey R. Seul (1999) explique le rôle et le contenu de l'identité de groupe, et démontre comment sont construits et entretenus les liens entre l'individu et son groupe d'appartenance. Selon lui, l'individu éprouve un besoin naturel de sécurité et de stabilité que lui offre le groupe d'appartenance. Le groupe en revanche doit son existence aux liens qui unissent ses membres. Enfin, la comparaison et la compétition entre divers groupes jouent un rôle majeur dans les conflits intergroupes, bien que d'autres facteurs politiques et économiques y participent (Seul, 1999). Seul affirme que les religions répondent au besoin de l'individu de se sentir localisé socialement, géographiquement, cosmologiquement, temporellement et métaphysiquement. Pour lui, aucun autre référentiel de signification culturelle n'a historiquement offert autant de réponses au besoin des hommes de développer une identité sûre; et par conséquent, la religion se retrouve le plus souvent au cœur de l'identité individuelle et collective. Avant Seul, Hans Mol (1976) affirmait déjà que la fonction principale de la religion est la stabilisation de l'identité individuelle et collective. Selon lui, les traditions et les institutions religieuses résistent aux changements constants dans la négociation du sens social, offrant ainsi aux individus et aux groupes des points d'ancrage plus sûrs pour leur

développement (Mol, 1976). Selon Durkheim (1912), la religion en tant que facteur d'identité est créatrice de communauté et formatrice de frontières. Il la définit donc ainsi : « Une religion est un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée Église, tous ceux qui y adhèrent » (Durkheim, 2008). Linda Woodhead affirme qu'en plus du concept d'identité, la religion a plusieurs autres concepts dont celui de « religion en tant que culture, relation, pratique, et pouvoir ». La religion en tant que pouvoir est l'un des domaines les plus étudiés. La religion, en même temps qu'elle encadre le pouvoir intemporel avec les divinités, institue un rapport de pouvoir des leaders sur les membres de la communauté. La soumission à cette institution de hiérarchie interroge quant à la liberté des adhérents de choisir les limites de leurs engagements. Un combattant peut-il, par exemple, décider de ne pas exécuter une mission suicide s'il a des doutes sur les motifs et le bien-fondé de l'action ? La réponse est moins sûre, car en matière de religion c'est plus le domaine de la doctrine qui s'oppose à tout ce qui relève du cartésien. On s'étonne quelques fois du degré de violence et de certains actes violents enregistrés lors des attaques de groupes armés. Même si les assaillants sont sous l'effet de substances narcotiques, la répétition de ces actes montre que les auteurs n'ont aucun remords et sont continuellement conditionnés et disposés à multiplier de telles actions à l'infini. Aussi irréaliste que cela puisse sembler, les membres des groupes armés qui entendent se constituer martyrs pour avoir part au paradis promis n'hésitent pas à détalier tant qu'ils le peuvent, pour se soustraire à la mort, porte d'entrée du paradis tant convoité. Un tel comportement est un manquement aux hadiths qui prescrivent que « Dieu privilégie le martyr en raison de son sacrifice suprême ». Entre le divin, la croyance et la pratique de

la religion, il y aura toujours l'humain aux motivations multiples et diverses. L'un des liens forts qui servent de ciment entre les membres des groupes armés djihadistes reste néanmoins et sans conteste la religion. Malam Dicko fondateur du groupe Ansarul Islam occupait une place importante dans la hiérarchie sociale au sein de la communauté musulmane salafiste dont il est membre. En tant qu'enseignant coranique et prêcheur, Malam Dicko bénéficiait tout particulièrement de la confiance des membres de sa communauté qui n'hésitaient pas à lui confier leurs enfants pour l'enseignement coranique. Il rendait par ailleurs des services essentiels à ses voisins, parents, amis et connaissances, sous forme d'assistance financière à leurs besoins urgents de santé, de nourriture, de frais de cérémonies de mariage, de naissance, de décès, etc. Malam Dicko bénéficiait de soutiens financiers et logistiques venant d'autres leaders religieux basés à l'extérieur, notamment d'Amadou Koufa chef de la Katiba Macina au Mali et de Iyad Ag Ghali, chef du Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) (Crétois, 2017). C'est donc par son pouvoir financier que Malam Dicko s'est construit une figure de leader naturel dans la région où, par moment, il suppléait même à l'absence de l'État dans des secteurs clés de la vie des communautés comme la santé et l'éducation ; ce qui lui a valu une grande notoriété. Lorsque Malam Dicko lors de ses prêches critiquait le gouvernement ou ses représentants locaux, son discours était très bien reçu par les populations. Grâce à l'influence qu'il avait sur les populations, Dicko entreprit de les recruter comme combattants pour le djihadisme. C'est ainsi que, dès avril 2016, il a commencé à perpétrer des actes terroristes sur le territoire burkinabè (Le Monde, 2016). Si Max Weber souligne essentiellement la nature culturelle et idéologique du pouvoir religieux, d'autres auteurs en revanche confèrent à la religion une expression tangible sur la vie temporelle des sociétés à travers une véritable

relation de pouvoir notamment économique et financier. La capacité de la religion à retarder ou à propulser un changement politique et les conditions dans lesquelles elle le fait ont été analysés par John Milton Yinger (Yinger, 1946). Des études récentes sur les partenariats entre gouvernements et communautés « confessionnelles » dans la fourniture d'aide au développement, de services de protection sociale, et des activités terroristes révèlent une nouvelle forme de religion émergente (Dinham, 2009). Les grandes monarchies pétrolières du Moyen-Orient si elles le désirent, disposent des ressources financières nécessaires pour attirer plusieurs jeunes des pays du Sahel et du continent africain frappés par la misère, le chômage et des conditions de vie difficiles. Dans ces conditions, plusieurs leaders dans les communautés locales constitueraient de puissants relais pour ces puissances économiques et religieuses. Comme pour le cas de Malam Dicko, c'est davantage une influence et un pouvoir économique que les leaders religieux exercent sur leurs adeptes plutôt qu'une ascendance spirituelle. Les mêmes raisons justifient que les adeptes de la LRA (Lord Resistance Army) du pasteur Joseph Kony obéissent à leur chef pour commettre des exactions en Ouganda et à l'est de la République Démocratique du Congo. Une étude comparative réalisée par Caitriona Dowd & Adam Drury et portant sur les groupes extrémistes LRA et Boko Haram a permis aux auteurs d'affirmer l'existence chez les deux groupes d'une même configuration idéologique et ethnoreligieuse. Selon les auteurs, les deux groupes ont développé des stratégies communes de mobilisation et de recrutement tout en faisant évoluer leur rhétorique et leurs tactiques. Enfin, les deux groupes exploitent de part et d'autre les mêmes conditions locales et historiques favorables à la production de la violence (Dowd & Drury, 2017). Ce n'est donc pas l'ancrage idéologique religieuse qu'elle soit musulmane ou chrétienne qui motive toujours

l'acte terroriste, mais plutôt la nature de la relation entre le commanditaire et l'exécutant de l'acte. C'est pourquoi les religions changent, mais les mêmes actes de terreur demeurent. Jessica Stern qui est allée à la rencontre d'anciens terroristes « repentis », affirme que chaque religion a ses terroristes, que ce soit en Indonésie, en Israël, en Inde, au Liban, au Pakistan ou aux États-Unis. Il y a partout dans le monde des gens qui prétendent tuer au nom de leur Dieu (Stern, 2003).

Si le terrorisme est un phénomène global et affecte plusieurs régions et pays dans le monde, il a trouvé au Burkina Faso un terrain très favorable à son expansion rapide. D'abord concentrées entre 2016 et 2018 sur trois régions du pays notamment la région du Sahel, la région du Nord et de la boucle du Mouhoun, et favorisées par la mal gouvernance persistante et une riposte inappropriée, les attaques terroristes se sont répandues à plus de la moitié du territoire national en atteignant les régions du Centre-Nord, du Centre-Est, de l'Est, et des Cascades. Ce sont désormais presque toutes les régions du pays qui sont sous le feu des groupes terroristes. Les GAD ont réussi à étendre leur influence sur le terrain en procédant à des recrutements massifs au sein des communautés locales. Certaines communautés d'abord négligées et délaissées par l'État central ont ensuite été spoliées de leurs ressources vitales et stigmatisées ; plusieurs jeunes de ces communautés décident alors de rejoindre massivement les groupes terroristes en signe de protestation contre les injustices subies. La religion semble ici ne pas avoir été la principale cause pour laquelle ces jeunes se sont enrôlés et certainement qu'ils n'entendent pas lutter pour Dieu en convertissant des incroyants ; leurs motivations sont au départ économique et probablement qu'elles le resteront durant leur carrière de Moudjahidine (combattant).

2. La dynamique ethnique dans le conflit

Robert D. Kaplan auteur de « The coming anarchy » dépeint le monde d'après-guerre froide comme celui de l'anarchie et du chaos. Dans son œuvre publiée en 1994 à un moment où le continent africain est particulièrement marqué par le génocide des Tutsis au Rwanda, Kaplan qualifie l'Afrique comme étant le lieu des haines ethniques et de la violence aveugle (Kaplan, 2001). Plusieurs auteurs et commentateurs du génocide au Rwanda partagent alors l'idée que l'ethnie tue. Selon eux, les Tutsis et les Hutus seraient destinés à s'affronter et les massacres sont le résultat d'une opposition raciste atavique. Selon Sonia Le Gouriellec, cette approche exclut toute analyse des événements ayant conduit à l'exécution du génocide. En effet, l'ethnicité apparaît comme une dimension d'un conflit politique, ou plutôt comme un moyen de mobilisation savamment mis en œuvre par des acteurs politiques dans leur quête du pouvoir. Le sociologue rwandais Jean Baptiste Mbonabucya affirme que « l'identité ethnique avait dès lors acquis le statut de ressource idéologique que les différents groupes et forces sociales en présence pouvaient utiliser de manière politique » (Mbonabucya, 1998). Gado Alzouma (2018) affirme que la mutation des conflits en Afrique est la conséquence directe du changement de la source de mobilisation politique qui est passée de l'ethnicité à la religion. Selon lui, entre 1990 et 2010 et jusqu'à la chute de Kadhafi en 2011, l'ethnicité a été la principale source de mobilisation politique pour les mouvements rebelles, notamment touaregs comme le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), le Mouvement Nigérien pour la Justice (MNJ), le Front des Forces de Redressement (FFR), etc. auxquels les démocraties

naissantes au Niger et au Mali se sont trouvées confrontées. L'auteur soutient également qu'à partir de 2011 et de façon encore plus prononcée à partir de 2014, les organisations identitaires qui opèrent dans la bande du Sahel que sont Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), Ansar Dine, le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), etc. semblent avoir choisi d'accorder plus d'importance aux normes et aux valeurs religieuses comme instruments de mobilisation politique (Alzouma, 2018). Peut-on pour autant conclure à l'inexistence d'une dynamique ethnique dans le conflit en cours actuellement au Sahel ? Certainement pas. La mosaïque des ethnies au Sahel notamment rend difficile une mobilisation efficace sur la base de l'ethnicité, contrairement au Rwanda où il y avait deux groupes ethniques en présence, les Tutsis et les Hutus, ce qui favorisait la polarisation et l'instrumentalisation. En effet la notion du « nous » et de « eux » dans un contexte multiethnique est beaucoup plus complexe et difficile à construire que lorsqu'on se trouve en présence de deux groupes uniquement. La manipulation par les acteurs politiques se retrouve au cœur des conflits que l'on considère souvent comme étant des conflits identitaires. Selon Robert Bates, l'ethnicité entendue comme logique d'identification de l'individu ou d'un groupe social à une ethnie n'est pas consubstantiellement violente, sinon les sociétés les plus fragmentées ethniquement seraient de tout temps les plus conflictuelles et les pays homogènes seraient inversement les plus stables (Bates, 2000).

Même si l'identité comme facteur essentiel du conflit semble être à écarter, certains indicateurs liés notamment à ses acteurs interrogent. La langue couramment parlée par les membres des groupes armés constitue un élément d'identification qui permet d'affirmer que ceux-ci sont majoritairement issus de la communauté d'origine peule. Selon les auteurs

Beatriz de Leon Cobo et Patricia Rodriguez Gonzales (2020), c'est à partir de 2015, qu'on voit apparaître des groupes terroristes tels que Katiba Macina au Mali ou Ansarul Islam au Burkina Faso dirigés respectivement par Hamadou Koufa et Malam Dicko, tous deux d'ethnie peul et qui tentent d'« ethniciser » le djihad en exploitant les conflits historiques intercommunautaires et en idéalisant le passé glorieux des empires peuls des 18^e et 19^e siècles (Cobo & González, 2020). Cette stratégie de recrutement connaît un grand succès puisque ces groupes vont connaître une très grande croissance en effectifs. Des ressources disponibles auprès des autorités judiciaires et des forces de défense et de sécurité révèlent qu'une majorité d'éléments des groupes armés appréhendés lors des opérations militaires sont des membres de la communauté peule (Lefaso.net, 2020). Certaines interpellations de Peuls par les militaires ont été suivies d'exécutions sommaires à peine voilées et mis à jour la dynamique ethnique latente dans le conflit. Un officier de l'armée déclarait ceci : « La mort d'une douzaine de Peuls arrêtés à Tanwalbougou et décédés en mai 2020 dans les locaux de la gendarmerie nous est reprochée par les organisations des droits de l'homme. Je peux vous affirmer que nous n'avons pas eu d'exécution sommaire. Au niveau de l'armée burkinabè, la Déclaration universelle des droits de l'homme est prise en compte... » et il poursuit paradoxalement en ces termes : « ... en face, ce sont des Burkinabè ce n'est pas avec joie que nous les neutralisons, car ce sont des bras qui auraient pu servir à construire le pays » (Ouattara, 2020). Cette communauté peule traditionnellement nomade et dont l'activité principale se résumait à l'élevage des bétails se retrouve au cœur des dynamiques identitaires du conflit, après avoir favorisé l'émergence du conflit au Burkina Faso précisément à Djibo par l'organisation Ansarul Islam de Malam Dicko. Pressés par les acteurs politiques et les idéologues du djihad, marginalisés et stigmatisés par l'État et

les autres communautés, les Peuls sont majoritairement frappés par la pauvreté, les inégalités, les injustices, et les frustrations. Tous ces facteurs sont particulièrement aggravés par la rareté accrue des ressources naturelles du fait des changements climatiques, de l'explosion démographique et de l'urbanisation, qui ont eu des conséquences immédiates sur la transhumance. Cette situation qui bouleverse le mode de vie et contraint à la sédentarité les éleveurs constitue une menace directe à l'existence des cheptels, principal moyen de subsistance chez cette communauté dont la survie est indirectement compromise. C'est dans ce contexte que de nombreux jeunes parmi les populations peules sont amenés à adhérer au projet des groupes armés terroristes qui promettent une justice aux opprimés et une répartition équitable des ressources naturelles. La présence d'une majorité de Peuls parmi les effectifs des groupes armés est certes corroborée par plusieurs sources, mais cela n'incrimine certes pas la communauté peule du Burkina Faso dans son entièreté. Toutefois, dans un pays où le taux d'analphabétisme est très élevé, les rumeurs prospèrent au sein des populations à qui on peut facilement faire croire que les membres des groupes armés sont tous des Peuls. La répression aveugle des groupes d'autodéfense Koglwéogo sur la communauté peule à Yirgou un village de la région du centre-nord, en est l'illustration. Davantage stigmatisés et victimes de représailles, certains membres de communauté n'ont plus d'autre choix que de rejoindre les rangs des groupes armés. Dans un village peul, un citoyen interrogé par un enquêteur de Human Right Watch affirmait que « de jour nous avons peur de l'armée et de nuit nous avons peur des djihadistes » (Human Right Watch, 2018). La stigmatisation ne fait pas de victimes uniquement chez les Peuls qui habitent les villages et les régions périphériques. En effet, même dans les grandes villes, les Peuls sentent désormais peser sur eux un regard suspicieux, voire accusateur, des

personnes de leur entourage. Un étudiant de l'université de la capitale Ouagadougou affirme ceci : « On me répète que je ressemble à un terroriste. Un professeur m'a même exhorté devant la classe à convaincre mes parents d'arrêter leurs attaques » (Douce, 2022). La stigmatisation d'une communauté particulière dans un pays comme le Burkina Faso qui compte une soixantaine de groupes ethniques a forcément des conséquences psychosociales sur les membres de cette communauté. Face à la nécessité d'une action urgente contre ces violences injustifiées, une solution d'urgence s'impose. En 2019, une organisation de la société civile dénommée le Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés (CISC) a été créée pour interpeler les dirigeants du pays et alerter la communauté internationale sur la situation. Le CISC estime aussi que c'est le mauvais traitement de l'affaire de Yirgou par le pouvoir de Ouagadougou qui explique les nouvelles violences contre les villages peuls. L'un des responsables de l'organisation soutient sur les antennes de la Deutsche Welle que « Si quelqu'un pense qu'il peut tuer son prochain et qu'il ne risque rien, alors il va continuer. C'est l'impunité qui encourage des communautés à massacrer d'autres communautés puisqu'elles savent qu'il n'y aura rien... » (Deutsche Welle, 2020). L'État burkinabè, malgré toutes les interpellations, montre une fois encore les limites de sa gouvernance par son incapacité à apporter des réponses efficaces à la situation. Certains éléments des forces de défense et de sécurité (FDS) sont accusés par certains organismes d'être eux-mêmes à l'origine d'exactions sur des populations civiles. Un rapport du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) publié en mars 2019 met en cause les forces de défense et de sécurité dans un massacre perpétré par des hommes en uniforme contre les populations du village de Khaïn-Ouro ayant fait 60 victimes (MBDHP, 2019). L'armée se défend en expliquant

que les groupes armés font recours à la perfidie. Un ancien ministre et porte-parole du gouvernement burkinabè a affirmé à l'issue du massacre de 170 civils dans la région de Djibo que les terroristes détiennent des tenues militaires burkinabè avec pour objectif de créer la confusion (Infowakat.net, 2020). Convaincus qu'ils ne peuvent compter sur l'État pour les protéger et qu'ils sont désormais abandonnés à eux-mêmes sans défense, certains membres de la communauté peule ne perçoivent plus la tentation de rejoindre les groupes armés comme une option parmi tant d'autres, mais plutôt comme l'unique alternative qui leur permettrait de survivre au milieu de cette complexité. Les individus qui rejoignent les groupes armés ne revendiquent pas leur appartenance ethnique et se gardent de justifier leurs actions par les mauvais traitements que subissent telle ou telle communauté; ils présentent constamment l'islam et le djihad comme étant leurs seuls et uniques motifs. Plusieurs vidéos disponibles notamment sur les réseaux sociaux présentent des membres des groupes armés reconnaissables par les traits d'identification comme étant d'ethnie peule, mais s'exprimant avec un fort accent dans d'autres langues telles que le moré et le bisssa. Cela peut s'expliquer par leur désir d'atteindre une plus large audience notamment au Burkina Faso où la langue moré est la plus parlée, mais également par le souci de montrer à l'opinion qu'il n'y a pas que des Peuls au sein des groupes armés. Cette stratégie de communication a-t-elle les résultats escomptés ? On est tenté d'y répondre par l'affirmative puisque depuis le massacre de Yirgou, tout premier village peul à subir les représailles, d'autres massacres ont eu lieu dans d'autres villages parmi lesquels des villages mossis comme Kaïn-Ourgou, Karma, Zaongo, Nouna, ou encore Soro-Nondin.

La dynamique ethnique dans le conflit au Burkina Faso et au Sahel est très vivace quoique la dimension religieuse soit beaucoup plus mise en avant par les groupes armés

qui se réclament eux-mêmes comme étant des combattants au nom de la religion, et évitent soigneusement de mettre en avant leur appartenance à un groupe ethnique donné.

CHAPITRE IV : LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ DU BURKINA FASO

Dans cette section nous ferons une analyse du secteur de la sécurité du Burkina Faso. Nous aborderons sa composition, son organisation ainsi que le fonctionnement de ses différentes structures ; cela dans le but de comprendre comment ces acteurs directs du secteur de la sécurité interviennent dans la lutte contre le terrorisme.

Le secteur de la sécurité du Burkina Faso se compose d'acteurs étatiques et d'acteurs non étatiques. Au nombre des acteurs étatiques, on compte deux catégories d'organes, à savoir les organes de décision du niveau stratégique que sont le gouvernement et le parlement, et les organes d'exécution du niveau opératif que sont les forces de défense et de sécurité (FDS). Au nombre des acteurs non étatiques, il y a les groupes d'autodéfense Koglwéogo et Dozos qui seront intégrés au sein des Volontaires pour la Défense de Patrie (VDP), eux-mêmes recrutés, administrés et déployés au sein des FDS.

L'architecture sécuritaire du Burkina Faso trouve ses fondements dans l'appareil sécuritaire colonial, puis néocolonial, dont la mission partout sur le continent était de défendre les intérêts de la puissance colonisatrice, à savoir la France (Granvaud, 2014). Le territoire de la Haute Volta, qui deviendra le Burkina Faso le 4 août 1984 a été sous domination de la République française de 1919, année de sa création, jusqu'en 1960, année de l'indépendance de la Haute-Volta. En 1961, les éléments voltaïques des forces de sécurité coloniales composés de militaires, de gendarmes et de policiers furent mis à la disposition et sous le commandement exclusif des autorités du nouveau pays qui venaient

d'accéder à la souveraineté internationale l'année précédente. Les trois forces que sont l'armée, la gendarmerie et la police se virent ainsi confier la mission de défendre le pays contre les menaces sécuritaires, tant intérieures qu'extérieures. L'armée nationale initialement composée d'un bataillon d'infanterie s'est dotée en 1965 d'une composante aérienne et en 1979 d'un bataillon des sapeurs-pompiers militaires chargé de la prévention et de la protection civile.

Progressivement, des forces paramilitaires ont été créées pour accomplir des missions spécifiques. Il s'agit notamment des agents de la douane au sein du ministère de l'Économie et des Finances, responsables du contrôle des importations et exportations ; des agents des eaux et forêts, responsables de la protection de la faune et de la flore pour le compte du ministère en charge de l'environnement ; des gardes de sécurité pénitentiaire qui assurent la sécurité des maisons d'arrêt et des prisons sous l'autorité de l'administration judiciaire ; ainsi qu'une police municipale au service des collectivités territoriales. La police municipale a vu le jour en 1977, avant d'être supprimée en 1984 et rétablie en 1995.

Au total, ce sont sept (7) entités étatiques à savoir l'armée, la gendarmerie, la police, le service des douanes, le service des eaux et forêts, le service de la garde de sécurité pénitentiaire, la police municipale qui constitue les organes d'exécution du secteur de la sécurité au Burkina Faso. La multiplicité des menaces et l'incapacité croissante de forces de défense et de sécurité (FDS) ont donné naissance à un nouveau type d'acteurs dans le secteur de la sécurité tels que les sociétés privées de sécurité, les groupes d'autodéfense Koglwéogo et Dozos, ainsi que des volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Les Koglwéogo et les Dozos ont été encouragés à s'enrôler comme volontaires pour la défense

de la patrie (VDP) afin de participer plus efficacement à la lutte contre le terrorisme sous la coordination des autorités militaires.

Notre analyse détaillée du secteur de la sécurité du Burkina Faso portera sur la place des différents acteurs dans le secteur de la sécurité ainsi que la contribution de chacune de ces entités dans la lutte contre le terrorisme. Nous aborderons d'abord les organes de décision que sont l'exécutif et le législatif avant de nous pencher sur les organes d'exécution que sont les différentes entités des FDS.

1. L'exécutif dans le secteur de la sécurité

Les dispositions de la Constitution du Burkina Faso confèrent au président du Faso, en sa qualité de chef de l'État, la responsabilité pleine et entière de garantir la sécurité du territoire burkinabè ainsi que celle de toutes les personnes résidant sur le territoire national. À cette fin, le président détient l'autorité sur l'ensemble des organes de sécurité, notamment l'armée nationale dont il est le chef suprême (Gouvernement Burkina Faso, 1991).

Le président du Faso, en collaboration avec son gouvernement, définit la politique nationale de défense ainsi que la stratégie nationale de sécurité intérieure. Ces politiques doivent normalement être soumises au parlement pour être adoptées sous forme de loi. Au Burkina Faso, ces deux textes sont fondamentaux pour l'organisation et le fonctionnement du secteur de la sécurité. La politique nationale de défense en vigueur a été définie par le projet de loi n° 023-2004 du 14 mai 2004 visant à remplacer la loi n° 005/94/ADP du 20

février 1994, qui définissait les principes fondamentaux et les structures de la défense nationale. Toutefois, certaines critiques affirment que l'élaboration de ce document n'a pas été inclusive. En effet, hormis les gradés militaires, aucun spécialiste du milieu académique ou des organisations de la société civile n'a été associé à sa rédaction. Plus préoccupant encore, le document, bien qu'ayant été validé en conseil des ministres, n'a jamais été adopté par le parlement (Ouédraogo, 2018) ; et de ce fait il n'a pas valeur de loi.

La Stratégie nationale de sécurité intérieure, quant à elle, est définie par le décret n° 2010-335/PRES/PM/SECU. Contrairement au document de la politique nationale de défense, l'élaboration du document de la stratégie nationale de sécurité a bénéficié de la participation de divers acteurs notamment du milieu académique, de la société civile et des cadres du ministère de la Défense. Cependant, le contenu de ces deux documents présente de nombreuses incohérences susceptibles de compliquer la mise en œuvre de ce qui est censé être la politique de défense et de sécurité du Burkina Faso (Ouédraogo, 2018). En plus de ces incohérences, le rôle du chef de l'État est resté ambiguë depuis de longues années. Le contexte politique de ces dernières années avait contraint celui-ci à cumuler les fonctions de ministre de la Défense et celle de chef de l'État.

L'action du chef de l'État se concrétise à travers un organe prévu dans les dispositions de la loi de 2004, le Conseil Suprême de la Défense (CSD). En effet, le décret n° 2004-325/PRES/PM/DEF du 30 juin 2004 en application de la loi n° 023-2004 du 14 mai 2004, précise la composition et les modalités de fonctionnement du CSD désigne le chef de l'État comme président du CSD. Ce conseil était un organe composé essentiellement de militaires. En 2015, pendant la période de transition et pour mieux répondre aux défis de la sécurité nationale, il a été signé le décret n° 2015 -1149-

/PRES/TRANS du 24 septembre 2015 avec l'objectif de redynamiser le CSD qui devient sous sa forme nouvelle le Conseil de Défense et de Sécurité Nationale (CDSN). Deux années plus tard, en 2017, un nouveau décret vient réorganiser le CDSN en redéfinissant ses attributions et sa composition dans l'optique de renforcer la coordination des politiques de défense et de sécurité intérieure, notamment dans le contexte d'insécurité lié à l'insurrection djihadiste que connaît le pays. Au titre de ces dispositions réglementaires, le CDSN a pour missions de coordonner les questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure du Burkina Faso, de coordonner la politique de défense et de sécurité, de définir les orientations stratégiques et fixer les priorités nationales en matière de défense et de sécurité, de renseigner informer et conseiller en permanence le chef de l'État en matière de défense et de sécurité, de prévenir et gérer les actions ou les situations de crise de nature à porter atteinte aux intérêts vitaux du pays, et de veiller à la coordination de l'action des différents ministères dans le domaine de la défense et de la sécurité (Gouvernement du Burkina Faso, 2015).

Le CDSN regroupe autour du chef de l'État dix-sept (17) autres personnalités dont le Premier ministre, le ministre en charge de la défense, le ministre en charge de la sécurité, le ministre en charge de l'administration du territoire, le ministre en charge des affaires étrangères, le ministre en charge de l'économie et des finances, le ministre en charge de la justice, le ministre en charge des eaux et forêts, le ministre en charge des technologies de l'information et de la communication, le directeur de cabinet du président du Faso, le coordonnateur général du conseil de défense et de sécurité nationale, le directeur général de l'agence nationale du renseignement, le chef d'état-major général des armées, le chef d'état-major de la gendarmerie nationale, le directeur général de la police nationale, le chef

de l'état-major particulier du président du Faso, le directeur général de la sécurité intérieure.

Le CDSN est donc théoriquement et de manière pratique l'organe suprême au sein duquel le chef de l'État exerce ses prérogatives en matière de gouvernance sécuritaire. Il peut réunir dans ce cadre toutes les personnalités dont il a besoin même si celles-ci ne sont pas membres du CDSN. Toutefois, plusieurs incohérences et difficultés ont révélé ces dernières années l'inefficacité et l'incapacité du CDSN à élaborer de véritables stratégies de défense et de sécurité au bénéfice du pays et de ses citoyens. Entre autres incohérences, le CDSN qui devrait se réunir statutairement une fois l'année, et à toutes les occasions qu'exige la situation nationale, n'a tenu sa toute première réunion que le 18 mai 2018 (RFI, 2018). Le président Roch Marc Kaboré qui a été élu lors du scrutin de novembre 2015 a prêté serment comme président du Faso le 28 décembre 2015 ; c'est donc presque trois années sans aucune réunion du CDSN. Une situation que l'on pourrait qualifier d'inadmissible dans un pays en guerre contre une insurrection djihadiste. Les raisons de l'inactivité du CDSN sont multiples et on peut citer entre autres son effectif surdimensionné, mais surtout le cumul de fonctions par le président du Faso qui était à la fois Chef de l'État, chef suprême des armées, et ministre de la Défense nationale et des anciens Combattants. Ces fonctions cumulées positionnent le président du Faso comme un super chef d'état-major, assumant ainsi directement avec ses officiers des rôles stratégiques et des rôles opérationnels. Une telle situation manque d'effectivité puisque le chef de l'État devrait intervenir en matière de sécurité à un niveau stratégique et laisser le niveau opérationnel aux spécialistes de la matière, à savoir ses officiers d'état-major. Dans cette même dérive cacophonique, il est arrivé qu'un ministre de la Défense, de surcroît un civil,

en occurrence Moumina Chériff Sy, prenne des décisions d'ordre opérationnel, les communique aux commandants d'unités opérationnelles engagées sur le terrain, à l'insu total du commandement de l'armée. Les conséquences de telles pratiques, en plus d'être militairement inefficaces, affectent la cohésion au sein même de l'armée. Par ailleurs, la mauvaise gouvernance du ministère de la Défense ne se limite pas à la confusion dans la distribution des rôles. Le rapport annuel général d'activité 2022 de l'Autorité supérieure du Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE/LC) épingle le ministère de la Défense. En effet, la gestion financière dudit ministère au cours de la période 2016 à 2021 révèle de nombreuses irrégularités dans l'attribution des contrats d'achats d'équipements (ASCE/LC, 2024). Ces manquements illustrent un non-respect de l'orthodoxie financière et trahissent la cupidité et l'état d'esprit général qui animent les autorités en charge du département de la Défense dans un pays sous attaque dont les soldats tombent au quotidien sous les balles des groupes terroristes.

La responsabilité première du président de la République est de définir avec son gouvernement la politique nationale de défense, de donner à ses généraux des orientations sur les grands axes de la stratégie militaire et des objectifs à long, moyen et court terme. Il appartient dès cet instant au commandement militaire de mobiliser les moyens humains et logistiques nécessaires en vue de poursuivre et d'atteindre ces objectifs. Il y a eu pendant longtemps une mauvaise distribution des rôles au niveau de l'exécutif du Burkina Faso sur la question sécuritaire. Une telle situation implique aussi la responsabilité des autres acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment le parlement dont le rôle est de contrôler l'action du gouvernement et interpellé celui-ci sur tout dysfonctionnement au sein des organes de sécurité. Nous aborderons ultérieurement la place et le rôle du

parlement burkinabè dans le secteur de la sécurité, mais avant, il nous paraît important de comparer le CDSN du Burkina Faso à des organismes pairs dans d'autres pays notamment la Côte d'Ivoire et les États-Unis d'Amérique. Cet exercice quoique périlleux à cause de l'accès limité aux ressources, nous éclairera et nous édifiera sur certains dysfonctionnements dans le secteur de la sécurité au Burkina Faso.

En Côte d'Ivoire le Conseil National de Sécurité (CNS) est créé par le décret n° 96 PR. 06 du 25 juillet 1996. Au titre de ce décret, le CNS a pour missions essentielles de « Renseigner et conseiller de manière permanente le chef de l'État en matière de sécurité et de protection des intérêts vitaux du pays à l'étranger ; prévenir toute action et toute situation de nature à porter atteinte à la sécurité des institutions de l'État, aux intérêts vitaux du pays, à la paix civile et à la santé des populations vivant sur le territoire national ; superviser et de contrôler la parfaite coordination des mesures et actions préventives des responsables des différents départements ministériels en charge de ces secteurs et de veiller au respect des modalités de coopération et de collaboration entre ces départements, tels que prévus par les textes législatifs et réglementaires applicables en la matière ; gérer toutes les situations de crise et de superviser et contrôler la parfaite coordination et exécution des actions menées par les différents départements ministériels concernés par celles-ci » (Journal officiel, 1996). Le même décret précise en son article 10 la composition du CNS comme suit : « le Conseil national de sécurité comprend le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense, le ministre de l'Intérieur et de l'intégration nationale, le ministre de la Sécurité, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre de la Santé, le secrétaire général du Conseil national de sécurité qui en assure le secrétariat » (Journal officiel, 1996).

Avec le chef de l'État qui préside les réunions du conseil de sécurité, la composition du CNS de Côte d'Ivoire est de neuf membres statutaires. Le CNS peut au besoin faire appel à d'autres intervenants lors de ses réunions chaque fois que l'ordre du jour le nécessitera.

Il n'est pas nécessaire pour un pays comme le Burkina Faso d'avoir un conseil de sécurité de 18 membres, car cet effectif est de nature à rendre la structure très lourde et par conséquent, à impacter négativement son efficacité. Les questions de sécurité certes sont des questions transversales, mais elles doivent faire l'objet de traitement selon une hiérarchie des priorités. Une équipe légère semble être beaucoup plus efficace pour une gestion sereine de certains sujets sensibles.

Le Burkina Faso tient son héritage sécuritaire, politique et administratif des puissances coloniales occidentales notamment de la France. Nous avons la possibilité de nous pencher sur le cas de la France ou le cas États-Unis d'Amérique, mais c'est le cas de la première puissance militaire au monde qui nous inspire davantage et que nous choisissons ici d'analyser.

Aux États-Unis d'Amérique, le Conseil de Sécurité Nationale (National Security Council ou NSC) a été créé par la loi sur la sécurité nationale de 1947 (National Security Act of 1947) signée par le président Harry S. Truman (le 26 juillet 1947) qui a réorganisé les structures de défense et de renseignement des États-Unis après la seconde guerre mondiale. Le même Act a également établi le département de la Défense, la Central Intelligence Agency (CIA) et le Joint Chief of Staff (État-major interarmées).

La mission du NSC telle que définie dans cette loi est de conseiller le Président sur les politiques intérieures, les politiques étrangères et militaires liées à la sécurité nationale afin de permettre aux services militaires et les autres départements et agences du Gouvernement de coopérer plus efficacement dans les questions impliquant la sécurité nationale.

Le Conseil de Sécurité Nationale (NSC) regroupe autour du président des États-Unis qui le préside, le secrétaire d'État, le secrétaire à la Défense, le secrétaire à l'armée de terre, le secrétaire à la marine, le secrétaire à l'armée de l'air, le président du conseil des ressources de sécurité nationale. Le président peut nommer d'autres personnalités au conseil parmi les secrétaires d'État, le président du conseil des munitions et le président du conseil de recherche et développement. Aucun membre autre que ceux ci-dessus désignés ne peut être nommé au NSC sauf avis et consentement préalables du Sénat des États-Unis d'Amérique (Public Law 253, 80th Congress, 1947). Le National Security Council (NSC) semble avoir au moins une faille puisque des membres non statutaires jouent en son sein des rôles de premier plan. C'est le cas par exemple du conseiller à la sécurité nationale du président qui, progressivement, est devenu un acteur majeur au sein du NSC allant jusqu'à occuper le poste de coordonnateur du NSC sans que sa nomination au sein du Conseil fasse l'objet d'une validation par le Sénat (David & Tourelle, 2008). Les autres personnalités qui participent régulièrement aux réunions du NSC sont le secrétaire au trésor, procureur général, le secrétaire à la sécurité intérieure, le représentant des États-Unis pour le commerce, l'Ambassadeur des États-Unis auprès des Nations Unies, le chef d'état-major de la Maison-Blanche, le directeur du bureau de la gestion et du budget, le directeur du renseignement national, le chef de l'état-major interarmées, l'administrateur de l'Agence

américaine pour le développement international, le chef de cabinet du président et le conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale. Le chef de l'état-major interarmées est le conseiller militaire du Conseil, et le directeur du renseignement national est le conseiller en matière de renseignement. L'avocat du président et le conseiller juridique du NSC sont invités à assister à chaque réunion du NSC. Les chefs d'autres départements et agences exécutifs, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, y compris le coordonnateur de la réponse au COVID-19 et l'envoyé spécial du président pour le climat, sont invités à assister aux réunions du NSC lorsque cela est approprié pour aborder la nature transversale des questions critiques de sécurité nationale, telles que la sécurité intérieure, la santé publique mondiale, l'économie internationale, le climat, la science et la technologie, la cybersécurité, la migration, etc. (The White House, 2024).

Le NSC, par sa composition et ses attributions, traite des sujets d'intérêts stratégiques alors que chaque département et agence de sécurité est chargé de la mise en œuvre en ce qui le concerne, des décisions du Conseil. Le chef d'état-major interarmées est responsable de l'exécution des opérations militaires en coordination avec les autres agences de sécurité.

De cette analyse comparative, il apparaît que l'exécutif burkinabè a assumé jusqu'ici avec beaucoup de confusion son rôle dans la gouvernance sécuritaire : absence d'une définition claire de la politique de défense nationale et de la stratégie de sécurité intérieure, collusion dans les missions dévolues au président du Faso, au ministère de la Défense et à l'état-major des armées, entraînant une confusion entre les acteurs stratégiques et les acteurs opérationnels. Il en résulte un manque d'équilibre, car les fonctions stratégiques sont sacrifiées au profit des rôles opérationnels de gestion des évolutions

quotidiennes de la crise sur le terrain. L'exécutif doit privilégier son intervention au niveau stratégique qui, en matière de sécurité, consiste d'abord en la formulation de politiques claires de défense et de sécurité, ensuite à anticiper sur les menaces extérieures et intérieures et enfin à superviser les forces de défense et de sécurité (FDS) et les agences de renseignement. Il est nécessaire dans le contexte de lutte contre le terrorisme que connaît le Burkina Faso depuis 2015 que l'exécutif occupe convenablement sa place et joue pleinement son rôle. Une première étape de cette évolution pourrait consister en une redynamisation du Conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN).

2. Le parlement dans le secteur de la sécurité

L'Assemblée nationale joue un double rôle dans le dispositif sécuritaire au Burkina Faso. Premièrement, elle est chargée de l'adoption des lois y compris toutes les lois définissant la politique sécuritaire du pays, la loi de finances avec les dotations budgétaires aux départements en charge de la défense et de la sécurité. Deuxièmement, l'Assemblée nationale a la responsabilité de contrôler l'efficacité et la conformité de l'action gouvernementale en matière de défense et de sécurité. L'instrument dont dispose le parlement pour jouer pleinement ses rôles est la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS). Cette commission est en charge des questions se rapportant aux Burkinabè de l'étranger, aux relations internationales, à la politique extérieure, la coopération, les traités et accord internationaux, l'organisation générale de la défense et de la sécurité, les plans à long terme de l'armée et des corps paramilitaires, les

domaines et établissements appartenant aux forces de défense et de sécurité, les arsenaux, personnels des forces et défenses et de sécurité, supplétifs de l'armée, personnel civil de l'armée, justice militaire, et du service national (Présidence du Faso, 2022).

Le parlement burkinabè adopte chaque année le projet de loi de finances que lui soumet le gouvernement. Face à la montée en puissance des groupes armés terroristes, le gouvernement a consenti des dotations importantes aux ministères chargés de la défense et de la sécurité sur la période 2015 à 2021 (15,39% des dépenses budgétaires de l'État en 2015 contre 20,17% en 2021) (Direction générale du budget, 2022). À compter de 2022, cette croissance budgétaire du secteur de la défense et de la sécurité devient exponentielle. En 2022 c'est un budget cumulé de 416 milliards soit environ 20% du budget de l'État. En comparaison, le département de la santé qui arrive juste derrière la défense et la sécurité obtient 13,8% du budget (Boudombo, 2023). En 2023, les dépenses budgétaires pour la défense et la sécurité connaissent une augmentation de 49%, et en 2024 c'est 960 milliards soit 29,29 du budget de l'État qui est consacré aux départements de la défense et de la sécurité. Au même moment, les secteurs sociaux voient leurs dotations baisser drastiquement et le secteur de la santé tombe à 11,9% (journal l'économiste du Faso, 2024).

Une seule raison est évoquée pour justifier ces augmentations budgétaires en faveur des secteurs de la défense et de la sécurité à savoir le besoin urgent d'équiper en matériels performants les forces de défense et de sécurité (FDS). L'assemblée ne fait souvent qu'entériner les propositions du gouvernement dans ce domaine sans soumettre ces sommes exorbitantes à un réel débat, de peur d'être perçue comme faisant obstruction à une lutte efficace des FDS contre les groupes armés terroristes et partant, à la libération du territoire national. Plusieurs polémiques sont nées de cette façon de faire qui, jusqu'ici, n'a

fait que prouver son improductivité. Les matériels achetés étaient parfois inadaptés malgré leurs prix exorbitants. Un certain fournisseur du nom de *Aranko Security* avait même livré en 2020 à l'armée burkinabè des hélicoptères civils sur lesquels des armes avaient été montées par des bricolages. Ces hélicoptères, comme il fallait s'y attendre, ne répondaient pas aux besoins opérationnels (Hervé d'Afrik, 2021). Cela n'est qu'un exemple parmi tant d'autres qui ont défrayé la chronique au sein de l'opinion nationale. Cette situation des allocations budgétaires exorbitantes et des dépenses douteuses n'a pas seulement lieu au Burkina Faso. En effet, la situation est identique au Mali voisin où entre 2019 et 2023, les dépenses militaires ont presque doublé, passant de 299,080 milliards de FCFA en 2019 à 476,378 milliards de FCFA en 2023. À cela, il faut ajouter la hausse des dépenses des forces de sécurité (police) qui sont passées de 97,284 milliards de FCFA à 152,466 milliards sur la même période (Boudombo, 2023). Il n'est donc pas exagéré de dire que la guerre coûte énormément cher aux pays du Sahel dans l'ensemble, y compris le Burkina Faso. S'il est vrai que le matériel coûte cher, l'opacité dans laquelle les dépenses militaires sont exécutées interpelle, car elle permet des dérives comme nous venons de le souligner dans le cas de la commande d'hélicoptères civils bricolés au Burkina Faso. Les parlements qui devraient normalement être aux avant-postes de la question de rigueur budgétaire n'assurent malheureusement aucun contrôle ni à priori ni même à postériori quand il s'agit des départements de la défense et de la sécurité. Ce laxisme institutionnel donne un blanc-seing aux responsables de ces départements pour l'utilisation des sommes qui leur sont allouées. Toutefois, certains partenaires internationaux et acteurs nationaux notamment de la société civile s'opposent à ces pratiques contraires à l'orthodoxie budgétaire. Ainsi, en accord avec les autorités des pays du Sahel notamment du Burkina Faso, du Mali et du

Niger, ils se proposent d'outiller les parlements et précisément les commissions de défense et de sécurité aux bonnes pratiques parlementaires. C'est ainsi qu'un document guide a été élaboré et publié sous le titre « Le contrôle budgétaire du secteur de la sécurité par les parlements du Burkina Faso, du Mali et du Niger » (National Democratic Institute, 2017).

Le parlement, en plus de son rôle budgétaire, est responsable du contrôle de l'efficacité, de la régularité et de la conformité de l'action gouvernementale en matière de défense et de la sécurité. Les parlementaires doivent régulièrement interpellier les ministres de la Défense et de la Sécurité sur les questions relatives à leurs départements. Cela se fait de manière régulière ou circonstancielle en cas d'incident grave comme le cas de massacre de populations civiles dans lesquels la responsabilité de l'armée est engagée. Par ailleurs, les députés s'assurent que l'armée accomplit ses missions dans le cadre du respect des lois et des règles de l'État de droit. Enfin, les parlementaires s'assurent que le gouvernement met en œuvre la politique nationale et la stratégie nationale de défense et de sécurité telle que définie par la loi.

3. Les Forces de défense et de sécurité (FDS)

Les forces de défense et de sécurité du Burkina Faso se composent des forces de défense d'une part, et des forces de police d'autre part. Les forces de défense regroupent les forces armées nationales et la gendarmerie nationale. Quant aux forces de police, la loi N° 032-2003/AN datée du 14 mai 2023 relative à la sécurité intérieure du Burkina Faso détermine que les forces de sécurité intérieure sont la police, la gendarmerie, les sapeurs-

pompiers et les autres corps paramilitaires qui interviennent dans le domaine de la sécurité. Ces autres corps paramilitaires intervenant dans le domaine de la sécurité sont les services des douanes, des eaux et forêts, la garde de sécurité pénitentiaire, les agents des collectivités territoriales (police municipale), et les sociétés privées de sécurité. Au titre de cette même loi, c'est à l'armée nationale (y compris la gendarmerie) que revient la mission de défense du pays contre les menaces d'origine extérieure tandis que les menaces d'origine intérieure sont prises en charge par les forces de sécurité intérieure.

Sur le plan de l'organisation, l'armée nationale (y compris la gendarmerie) relève directement du ministère de la Défense nationale, la police nationale relève du ministère en charge de la sécurité intérieure et les autres forces paramilitaires relèvent individuellement de leurs ministères respectifs, à savoir le ministère de l'Économie et des Finances pour le service des douanes, le ministère de l'Environnement pour le service des Eaux et forêts, le ministère de la Justice pour la garde de sécurité pénitentiaire, le ministère de l'Administration territoriale pour les agents des collectivités territoriales notamment la police municipale, et le ministère en charge du commerce pour ce qui concerne les sociétés privées de sécurité, car celles-ci sont considérées comme des entreprises privées entièrement gérées par des promoteurs privés.

En raison de leurs attributions, de leurs fonctionnements ainsi que de l'évolution du contexte sécuritaire, les différentes forces accomplissent des missions transversales. La gendarmerie nationale a une double tutelle au Burkina Faso, car elle relève pour son emploi aussi bien du ministère de la Défense que du ministère en charge de la sécurité intérieure. Elle est désormais exposée à combattre les groupes armés terroristes et se trouve souvent en première ligne. Toutes les premières victimes du terrorisme étaient des gendarmes.

Comme cela a été expliqué à l'introduction de cette thèse, les premières attaques terroristes qui ont eu lieu au Burkina Faso en 2015 à Tambao, Oursi et Samorogouan, visaient uniquement des postes de la gendarmerie. Les positions militaires seront prises pour cibles plus tard en 2016. Quant à la police nationale qui est traditionnellement et exclusivement dévolue aux missions de sécurité intérieure, elle se retrouve également être engagée au front de la lutte contre les groupes armés terroristes. Les agents des douanes et des eaux et forêts sont également amenés à combattre dans le cadre de cette guerre contre les groupes armés terroristes. L'engagement de plus en plus constant d'unités non entraînées pour la défense du territoire dans la guerre n'est pas sans conséquence en pertes de vies humaines et d'équipements logistiques et d'armements emportés. L'engagement pêle-mêle des forces militaires et paramilitaires dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso est un indicateur d'un manque de stratégie clairement définie dans cette lutte. Nous nous proposons de faire ici une analyse critique de la contribution des différentes entités des forces de défense et de sécurité (FDS) dans la lutte contre le terrorisme au Burkina. Cette analyse de la composition, de la structuration et du fonctionnement de l'appareil sécuritaire mettra en évidence les forces et faiblesses de celui-ci, expliquant ainsi les énormes difficultés éprouvées face à des groupes armés qui montent sans cesse en puissance.

3. 1. L'armée nationale et la gendarmerie nationale

L'armée nationale du Burkina Faso a été créée le 3 août 1960, par la loi N° 74-60/AN. La gendarmerie nationale du Burkina Faso est un héritage de la gendarmerie

coloniale qui existait déjà avec la police nationale avant l'indépendance du pays. Cette gendarmerie coloniale a été rétrocédée aux autorités nationales et constitue une composante de l'armée nationale. L'armée nationale comptait à sa création environ un millier d'anciens soldats voltaïques (ancienne appellation des Burkinabè) démobilisés des effectifs de l'armée française. L'armée a connu plusieurs épisodes dans son évolution, marquée essentiellement par son immixtion dans la vie politique du pays installant à chaque fois des régimes d'exception. Neuf (9) régimes d'exception sont instaurés aux dates ci-après: 3 janvier 1966 (*Soulèvement populaire*); 8 février 1974 (*Renouveau National*); 25 novembre 1980 (*Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National*); 7 novembre 1982 (*Conseil du Salut du Peuple 1 puis 2*); 4 août 1983 (*Conseil National de la Révolution*), 15 octobre 1987 (*Front populaire*); 31 octobre 2014 (*Soulèvement populaire*); 24 janvier 2022 (*Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration 1*); 30 septembre 2022 (*Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration 2*). En alternance entre les régimes démocratiques et les régimes d'exception, l'armée burkinabè n'a pas pu se construire durablement selon un schéma bien défini.

Au début de la crise sécuritaire engendrée par le terrorisme en 2015, l'armée burkinabè totalisait environ 11 000 hommes y compris les effectifs de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la gendarmerie nationale. Ces effectifs ont considérablement augmenté pour atteindre en 2022 entre 15 000 et 20 000 hommes (Jeune Afrique, 2022). L'armée nationale est placée sous le commandement d'un chef d'état-major général des armées nommé par décret du chef de l'État, lui-même assumant les fonctions de chef suprême des armées. Selon la constitution du Burkina Faso en son article 36, le président du Faso est chef de l'État, veille au respect de la constitution, fixe les grandes orientations

de la politique de l'État, incarne et assure l'unité nationale. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de l'État, du respect des accords et des traités (article 36 de la constitution) (Gouvernement Burkina Faso, 1991). C'est du président du Faso que le chef d'état-major des armées reçoit directement ses instructions, le cas échéant du ministre de la Défense nationale. Le chef d'état-major général des armées a sous ses ordres les chefs d'état-major de l'armée de terre (AT), de l'air (AA), de la gendarmerie nationale (GN), les commandants de la brigade nationale des sapeurs-pompiers (BNSP), du commandement des écoles et centres de formation (CECF), et du groupement central des armées (GCA) qui regroupe les directions centrales du génie militaire, de l'intendance militaire, du matériel des armées, et du service de santé des armées. Comme on peut le constater ici, la gendarmerie nationale, tout comme la brigade nationale des sapeurs-pompiers, sont des entités dotées de moyens et de missions spécifiques notamment de police de sécurité et de protection civile, mais elles sont partie intégrante des forces armées nationales. Leur chef est placé sous les ordres directs du chef d'État-major général des armées. Cependant, la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité et de police judiciaire relève respectivement du ministère de la Sécurité intérieure et du Procureur de la République. Il en va de même pour la BNSP qui, pour ses missions de protection civile, relève du ministère en charge de l'administration territoriale et de la protection civile.

Le chef d'état-major général des armées, ses conseillers militaires, les différents chefs d'état-major et les directeurs centraux constituent l'organe de planification et de décision. Ils disposent des moyens humains et matériels composés d'unités déployées sur toute l'étendue du territoire national et chargées de l'exécution des ordres qui leur sont

donnés à travers les différents états-majors et directions centrales des services. Aucune entité militaire n'est placée sous les ordres de l'autorité politique de sa circonscription de déploiement, sauf dans les cas exceptionnels de l'état d'urgence où les gouverneurs de régions sont habilités à donner des instructions aux forces militaires stationnées dans leurs régions.

L'organisation de l'armée nationale a connu plusieurs changements principalement influencés par la nature des régimes politiques et la doctrine militaire définie par les gouvernants successifs dans le cadre de leur politique de défense. La période révolutionnaire de 1983 à 1987 a particulièrement marqué l'armée nationale tant dans son organisation que dans son fonctionnement. Une importante restructuration de l'armée nationale est intervenue en 1985 avec la création de : six (6) régions militaires (RM); six (6) Groupements de Gendarmerie (GG) (Dori, Ouahigouya, Dédougou, Bobo, Ouaga, Fada) ; et 02 régions aériennes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) (Gouvernement du Burkina Faso, 2024). Le pays avait également adopté une nouvelle doctrine conforme à ses idéaux révolutionnaires, celle de la « guerre populaire généralisée ». Cette doctrine développée comme un concept stratégique par le leader de révolution chinoise Mao Zedong consiste à adosser l'armée révolutionnaire sur le reste de la population pour aboutir à une armée populaire où chaque citoyen est un combattant (Zedong, 2023). La participation des populations à l'armée populaire se traduit soit par les recrutements massifs, les soutiens logistiques et dans le domaine des renseignements. L'armée populaire peut ainsi faire face même à ses ennemis les plus puissants et les vaincre. Ainsi, le Burkina Faso avait enrôlé des effectifs importants au sein de l'armée, mais avait surtout entrepris de former militairement toute la population, hommes, femmes, jeunes, vieux. La formation militaire

était rendue obligatoire surtout pour les jeunes en quête d'emploi qui ne pouvaient pas candidater aux concours sans présenter leur attestation de formation militaire. Ces personnes formées étaient reversées au sein des comités de défense (CDR) de la révolution, structures déconcentrées du secrétariat national des CDR dont le chef était un officier lui-même membre du Conseil national de la révolution (CNR), l'instance supérieure du régime. Les CDR ont eu une contribution significative dans l'édification et la consolidation du régime révolutionnaire même si dans l'opinion nationale, l'évocation même du souvenir de ces milices progouvernementales fait revivre des atrocités. Jaglin Sylvie (2000) affirme que si les CDR peuvent encore évoquer l'image romantique d'un peuple en arme mobilisé pour défendre sa souveraineté, leur héritage est compliqué à assumer, y compris pour les défenseurs de l'héritage révolutionnaire. Bruno Jaffré, auteur et journaliste proche du leader de la révolution burkinabè Thomas Sankara et l'un des principaux acteurs de la mémoire sankariste, affirme quant à lui à propos des CDR, l'existence de nombreuses controverses sur ces fameux Comités de défense de la révolution se rendant responsables depuis le 4 août 1983, de bavures, de dysfonctionnements, de lynchages de voleurs, parfois jusqu'à la mort, de violences à l'encontre de militants d'organisations dissidentes, de rackets au cours des contrôles d'identité, d'abattages de moutons sous prétexte de divagation dont ils refusaient la restitution aux propriétaires les empêchant ainsi de profiter au moins de la viande, d'abus de pouvoir et d'autorité. L'organisation du secteur de la sécurité et de la défense pendant la révolution n'a manifestement pas répondu à toutes les attentes de ses architectes. Le coup d'arrêt brutalement porté à la révolution burkinabè par des hommes de l'intérieur du système lui-même montre qu'en dehors de son aspect populiste, cette organisation ne répondait pas à une véritable stratégie de sécurité fiable

fondée sur des structures efficaces. Les CDR avaient été créés dans le but de protéger le pays et ses institutions contre ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Mais la faveur du mouvement de rectification nationale né du coup d'État contre Thomas Sankara, ils seront remplacés par les comités révolutionnaires (CR) qui joueront les mêmes rôles avant de disparaître définitivement avec la révolution elle-même au tournant du retour à l'ordre constitutionnel à partir de 1991, marqué par l'adoption de la constitution de la quatrième république le 2 juin 1991. Les CR tout comme les autres structures populaires héritées de la période révolutionnaire vont disparaître. Toutefois, l'expérience de toutes ces structures sera capitalisée par le président Compaoré pour la création d'un parti politique au service de ses ambitions politiques dans le cadre du processus de libération politique de son régime à la fin des années 80 (IDEA, 1998). Dès cette période, l'armée tout comme les autres institutions du pays vont subir des mutations profondes exigées par l'État de droit. Ainsi, elle connaîtra une nouvelle organisation en 1994, débarrassée des comités de défense de la révolution et des apories de « la guerre populaire généralisée » dont on se demande encore si pour la défense effective du pays et de ses institutions un tel concept était-il mieux adapté plutôt qu'une armée de métier bien formée, éduquée et équipée conséquemment.

Depuis l'avènement d'un nouveau régime militaire au Burkina Faso en septembre 2022, le pays semble de nouveau s'orienter vers une stratégie de « guerre populaire généralisée ». Cependant, avant cette nouvelle phase de « révolution », le Burkina Faso s'était doté, pendant de longues années, d'une armée qui se voulait républicaine et dont l'organisation avait été définie par le décret n° 94-315/PRES/DEF du 8 août 1994. Selon les termes de ce décret, l'armée fut réorganisée en trois (3) régions militaires, trois (3) régions de gendarmerie et deux (2) régions aériennes à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso

(Gouvernement du Burkina Faso, 2024). La restructuration de l'armée en 1994 correspond à la nécessité de réduire considérablement ses effectifs à une période de récession économique ayant entraîné la dévaluation du franc CFA et l'engagement du pays dans un programme d'ajustement structurel avec la Banque mondiale (BM) et le Fond Monétaire International (FMI).

Depuis le 14 novembre 2022, un nouveau décret viendra fixer l'organisation de l'armée pour faire face aux défis actuels, dont l'insécurité liée au terrorisme. Il s'agit du décret N° 2022 -0975/PRES/TRANS qui organise le territoire national en six (6) régions militaires pour l'armée de terre, deux (2) régions aériennes pour l'armée de l'air, six (6) légions de gendarmerie pour la gendarmerie nationale, et six (6) groupements de forces (Sidwaya Info, 2022). Ce nouveau déploiement de l'armée répond au souci de marquer une présence militaire plus effective dans les zones périphériques du territoire national où les groupes armés terroristes sont très actifs. Deux années après avoir mis en œuvre ce découpage il s'avère que les résultats en termes de lutte contre les groupes armés sont toujours insatisfaisants. Les populations dans certaines localités dénoncent l'inaction de l'armée qui, malgré sa présence dans leur localité, ne parvient pas à les prémunir des attaques terroristes récurrentes. C'est le cas par exemple des populations de Solhan en 2021 et celles de Pama en 2024 (AFP, 2021 ; Gulmu info, 2024).

Comme nous avons pu le constater, l'armée burkinabè traîne avec elle d'une part les tares d'une armée coloniale qui a manqué à plusieurs reprises le rendez-vous de sa mutation vers une armée républicaine engagée au service de la démocratie et des populations, et d'autre part, la survivance des idéaux d'une armée révolutionnaire sans pour autant avoir une véritable doctrine de la guerre révolutionnaire, celle qui emporte dans son

action l'adhésion et le soutien populaire. L'armée burkinabè présente donc un visage hybride d'une armée entre construction et dé-configuration, entre d'un côté une armée professionnelle au service de la république et de l'autre côté une armée érigée en instrument de répression contre ses propres populations. Depuis 2022 et dans un contexte d'une guerre difficile à gagner contre les groupes armés terroristes, l'armée burkinabè, derrière son leadership, semble dupliquer l'organisation militaire révolutionnaire des années Sankara, guidée notamment par une idéologie contre laquelle, même les héritiers du bolchévisme comme la Russie, la Biélorussie, Cuba, l'Angola ou la Guinée de Sékou Touré, préfèrent aujourd'hui les appareils de la démocratie libérale.

3.2. Les forces de police : Gendarmerie et police nationale.

Contrairement à certains pays comme le Bénin qui ont choisi de fusionner la police et la gendarmerie en une seule entité, le Burkina Faso maintient ces deux forces distinctes. Toutefois, la gendarmerie nationale est mise à la disposition du ministère de la Sécurité pour emploi par décret N°2009-103/PRES/PM/SECU du 26 février 2009 portant organisation du ministère. La gendarmerie nationale est ainsi rattachée au cabinet du ministre de la Sécurité où elle accomplit avec la police nationale des missions communes, mais également des missions spécifiques à chacune d'elle.

Conformément à la loi 032-2003 du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure, la gendarmerie nationale et la police nationale ont toutes les deux compétences sur l'ensemble du territoire national pour l'exécution de leurs activités de police qui sont pour l'essentiel identiques. Les articles 18 et 19 de la loi 032 stipulent que la délivrance des documents

administratifs et l'exécution des activités de police judiciaire incombent respectivement à la police et à la gendarmerie. En ce qui concerne les missions spécifiques à ces deux entités, la loi confère à la police la mission de maintien de l'ordre en tant que force de première catégorie, la lutte contre l'insécurité urbaine, et le contrôle de la migration par la surveillance des frontières. La gendarmerie en tant qu'une force militaire se voit attribuer la lutte contre le grand banditisme sur les axes routiers et dans les zones rurales ainsi que la protection des frontières dans le cadre de la Défense Opérationnelle du Territoire (DOT).

Pour accomplir ses missions, la police nationale est organisée en services répartis sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'il suit : une direction générale basée à Ouagadougou dans la capitale avec six directions centrales et des services rattachés ; treize (13) directions régionales en raison d'une dans chaque chef-lieu de région administrative; quarante-cinq (45) directions provinciales en raison d'une dans chaque chef-lieu de province; quarante-cinq (45) commissariats centraux de police en raison d'une dans chaque commune chef-lieu de province; neuf (9) commissariats d'arrondissements en raison de six (6) à Ouagadougou et trois (3) à Bobo-Dioulasso; cent trente-six commissariats de district à compétence départementale ou pluri départementale; vingt-et-un (21) postes de police des frontières terrestres; deux (2) commissariats de police spéciale de l'air à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso; quatre (4) commissariats de police spéciale des chemins de fer à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Niangoloko. Les effectifs de la police nationale sont estimés à 7368 fonctionnaires de police, ce qui donne un ratio d'un policier pour environ une population de 1902 habitants (Zongo F. , 2024). Selon des statistiques disponibles sur le site de l'université de Sherbrooke, le Burkina Faso a un ratio de trois (3) agents de police pour cent mille (100 000) habitants à égalité avec la Côte d'Ivoire, le

Bénin. Ce qui est appréciable comparativement à d'autres pays comme l'Afrique du Sud, le Nigeria ou le Sénégal qui ont chacun un ratio de deux (2) agents de police pour cent mille (100 000) habitants (Global Peace Index, 2024).

Les moyens de la gendarmerie nationale sont comme suit : un état-major avec huit (8) directions et services rattachés; une structure de formation (École nationale de gendarmerie); trois (3) régions de gendarmerie à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Kaya; huit (8) groupements départementaux (Kaya, Ouahigouya, Dori, Bobo Dioulasso, Dédougou, Gaoua, Ouagadougou, Fada N'gourma); trois (3) groupements mobiles (Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Kaya); dix-huit compagnies dont une aéroportuaire basée à Ouagadougou; cent quatorze (114) brigades territoriales; neuf (9) brigades de prévention routière; trois (3) sections de recherche (Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Kaya); onze (11) brigades de recherche, sept (7) brigades de ville, dont cinq (5) à Ouagadougou et deux (2) à Bobo-Dioulasso; deux (2) brigades de transport aérien (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso); dix (10) postes de sécurité routière; trois (3) postes de sécurité avancés (Dangouyindougou, Koualou, Tangangari) (Zongo F. , 2024). Les effectifs de la gendarmerie se situaient en 2009 à 5219 éléments faisant un ratio d'un gendarme pour une population de 2685 personnes (Global Peace Index, 2024).

L'analyse de ces deux entités que sont la police et la gendarmerie révèle une concentration des effectifs dans les grands centres urbains, notamment dans la capitale, dans les chefs-lieux de région et les chefs-lieux de province. La présence policière (police ou gendarmerie) au niveau des communes rurales est très insuffisante. Le Burkina Faso est un pays à majorité rurale avec une population essentiellement rurale comptant 72,4% de la population totale en 2022 selon le l'Institut National de la Statistique et de la Démographie

(INSD, 2022). La concentration des forces de police dans les centres urbains crée un déséquilibre et est contraire à la politique sécuritaire qui veut qu'on apporte l'offre de sécurité au plus près des citoyens. Il a manqué au Burkina Faso un bon maillage de territoire par les forces de sécurité, chose qui aurait permis d'identifier et de prévenir la radicalisation de certaines populations dans les régions périphériques du territoire.

La police et la gendarmerie ont payé un lourd tribut dans la lutte contre le terrorisme depuis 2015. Ces deux entités du fait de leurs positions avancées sur les zones périphériques du territoire national ont subi les toutes premières attaques terroristes qui ont eu lieu en 2015 à Tambao, Oursi, et Samorogouan, alors que la première attaque contre une unité militaire stationnée interviendra plus tard en 2016 à Djibo, contre le détachement militaire de Nassoumbou. Les commissariats de district départementaux et les brigades territoriales de gendarmerie sont de faibles unités installées dans des localités éloignées, souvent difficiles d'accès, mais paradoxalement faibles en effectifs et en moyens logistiques et armements, ne pouvant pas résister à la puissance de feu d'un groupe armé terroriste qui, du reste, à l'avantage de la surprise. Depuis, la police et la gendarmerie se sont mieux organisées pour faire face à la situation en créant ou en renforçant les unités mobiles existantes. Ces unités manquent toutefois de l'armement adéquat et des moyens logistiques nécessaires; l'armement notamment étant prioritairement réservé aux unités militaires selon que ces dernières sont celles destinées à faire la guerre contrairement à la police et à la gendarmerie qui n'ont pas pour mission traditionnelle de faire la guerre. Certaines dénonciations ont été faites notamment par le syndicat de la police sans qu'aucune solution n'ait été apportée au problème. Certaines unités, parce qu'elles manquaient de l'armement nécessaire, décident de désertir leurs positions avancées malgré

les menaces de sanctions de leur hiérarchie (BBC News Afrique, 2019). Même si la question des moyens logistiques venait à être réglée, il faut craindre que les forces de police et de gendarmerie ne soient pas en mesure de faire face efficacement aux attaques terroristes. En effet, l'entraînement des forces policières, même s'il est très pointu, reste axé sur des interventions contre le grand banditisme et la criminalité organisée. Cette formation ne prend pas en compte la guerre contre guérilla ou contre révolutionnaire que livrent en ce moment les groupes armés terroristes. La contribution des forces policières dans la lutte contre le terrorisme doit être orientée essentiellement vers les renseignements, l'identification, l'arrestation et l'interrogatoire des agents infiltrés (Galula, 2008). L'engagement des forces policières dans la lutte contre le terrorisme est déterminant dans le domaine de la coopération policière et judiciaire internationale en vue de poursuivre les leaders des groupes terroristes ainsi que leurs bras financiers au-delà des frontières nationales. Elles doivent cependant bénéficier d'un accompagnement institutionnel et disposer des moyens logistiques nécessaires pour accomplir de manière efficacement cette mission.

3.3. Les autres forces paramilitaires : Police municipale, Services des douanes, Services des Eaux et forêts, Sécurité pénitentiaire.

Les autres forces paramilitaires sont organisées suivant la structuration de leurs ministères d'origine et commises à l'accomplissement de missions spécifiques.

La police municipale a été créée pour la première fois au Burkina Faso en 1977 puis a été dissoute le 1^{er} janvier 1984 par le régime révolutionnaire qui avait également supprimé

les collectivités territoriales. C'est en 1995 que le corps sera de nouveau créé par le décret N°95-291/PRES/PM/MAT/MEFP/M du 20 juillet 1995 portant création et attributions de la police municipale. Suivant les termes de ce décret, la police municipale qui relève des mairies est responsable du service d'ordre public dans les communes urbaines et semi-urbaines (Mairie de Ouagadougou, 2024). La police municipale n'est pas directement engagée dans la lutte contre le terrorisme. Toutefois, elle peut y être engagée lors d'attaques perpétrées par les groupes armés dans les centres urbains.

Les services de douanes sont responsables de la circulation des biens aux frontières terrestres et aériennes du Burkina Faso. En plus de la collecte des taxes afférentes à cette circulation des biens, les services de douanes veillent à la régularité des importations et exportations en saisissant tout produit prohibé. Le rôle des services de douanes dans la lutte contre le terrorisme est essentiel, car ils ont la compétence et les moyens nécessaires pour empêcher les flux des produits de contrebandes qui alimentent l'économie de guerre, à savoir les trafics de cigarettes, de carburant, de ressources minières et fauniques, de composants susceptibles d'être utilisés dans la fabrication d'engins explosifs ou de bombes artisanales, etc.

Les services des Eaux et forêts relèvent du ministère de l'Environnement et sont chargés de la préservation des ressources animales, forestières et halieutiques sur l'ensemble du territoire. L'exécution de leurs missions de protection des ressources naturelles donne parfois lieu à des abus qui alimentent les griefs des populations locales vivant dans un environnement duquel elles tirent les ressources parfois indispensables à leur survie. Ces griefs sont alors exploités par les groupes armés terroristes pour promouvoir leur cause, tout en se livrant eux-mêmes aux trafics de ces ressources. Dans ce

contexte, les agents des Eaux et forêts deviennent pour les groupes terroristes des cibles privilégiées. Ne disposant pas de moyens nécessaires et n'ayant pas non plus reçu la formation militaire adéquate pour faire face à leurs agresseurs, ces agents abandonnent les réserves forestières placées sous leur protection. Les forêts ainsi désertées servent désormais de bases arrière aux groupes terroristes comme c'est le cas du parc W, une grande réserve naturelle située à cheval entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger, classé patrimoine mondial de l'humanité, qui est devenu depuis 2018 un sanctuaire pour les groupes terroristes notamment l'EIGS et le GSIM très actifs dans toute la région de l'est du Burkina Faso. Un rapport publié par l'Institut d'Études de Sécurité (ISS) révèle que les groupes extrémistes dans le parc du W sont impliqués dans l'exploitation et la commercialisation de l'or en complicité avec des acheteurs provenant de plusieurs pays notamment du Burkina Faso, du Bénin et du Togo (Assanvo, Dakono, Thérroux-Bénoni, & Maïga, 2019). L'exploitation des ressources naturelles minières, forestières, fauniques, et halieutiques semble être une priorité pour les groupes armés qui ont sagement mis en place une économie de guerre avec la participation de plusieurs acteurs de la région.

La dernière institution paramilitaire que nous abordons ici est la garde de sécurité pénitentiaire (GSP) qui est un service du ministère de la Justice créé par le Décret N° 84-307/CNR/PRES/MJ du 17 août 1984 avec pour mission d'assurer l'application des lois et règlements relatifs à la sécurité dans les établissements pénitentiaires. La GSP est essentiellement responsable de la surveillance des centres carcéraux. Dans le cadre de cette mission, ils n'ont pas de prises directes sur le terrain des combats avec les groupes armés terroristes. Toutefois, il existe un centre de détention de haute sécurité abritant des centaines de combattants terroristes capturés lors des opérations militaires. L'interrogation

de ces combattants par les services de la justice permet d'obtenir des renseignements précieux dans le cadre du renforcement de la stratégie contre-insurrectionnelle.

Les différents corps paramilitaires ont une contribution importante, quoique limitée, dans le dispositif burkinabè de riposte contre les groupes armés terroristes. Une adaptation de leur formation et des moyens mis à leur disposition s'avère donc nécessaire dans un contexte où tous les représentants de l'État, de surcroît tous les porteurs d'uniforme constituent des cibles privilégiées pour les groupes armés terroristes.

3.4. Les groupes d'autodéfense (Koglwéogo et Dozo) et les volontaires pour la défense de la patrie (VDP)

Des groupes d'autodéfense Koglwéogo et Dozo existaient au Burkina Faso bien avant le déclenchement de l'insurrection djihadiste. Si les Dozos sont très anciennement présents dans la tradition culturelle des populations de l'Ouest du pays, les Koglwéogo, eux, font leur apparition en 2014 (Frowd, 2022) et (Hagberg & al., 2018). Ces groupes sont apparus par la volonté des populations de s'organiser pour assurer leur propre sécurité en réaction à la défaillance des services de sécurité étatiques que sont la police et la gendarmerie. Ces groupes sont administrés localement par les populations elles-mêmes, qui malgré certains abus, considèrent l'apport des Koglwéogo et Dozo bien appréciable (Soré & al., 2021) et (Dah Cunha Dupuy, 2019). Ces derniers consolident ainsi leur position en tant qu'alternative à la défaillance de l'offre sécuritaire de l'État. L'État burkinabè, conscient de l'acceptation de ces groupes auprès des populations, a entrepris de régulariser leur existence en 2016 en se dotant d'un cadre juridique qui règlemente l'action des

Koglwéogo et des autres groupes de vigilance (Gouvernement du Burkina Faso, 2016). Ce décret institue une police de proximité dont les groupes de vigilance, appelés désormais Structure Communautaire Locale de Sécurité (SCLS). (Soré *et al.*, 2021) soutiennent que cette approche vise à faire des Koglwéogo des partenaires légaux des forces de défense et de sécurité et que les Koglwéogo sont ainsi considérés comme utiles, car ils contribueraient, une fois encadrés, à combler un vide sécuritaire grandissant. Les auteurs notent cependant qu'entre les Koglwéogo et les forces officielles de sécurité, le dialogue reste difficile, car de nombreux groupes Koglwéogo refusent d'être encadrés par les FDS, préférant ainsi conserver leur autonomie et indépendance d'action (Soré & al., 2021). Plusieurs auteurs affirment que ces groupes d'autodéfense, par leur manière de fonctionner et le manque de formation adéquate, se rendent coupables de nombreuses exactions à l'endroit des populations. Selon Nabi Youla Doumbia, ils jouissent d'une forte légitimité et de soutien populaire dans les zones rurales. Mais leur popularité semble limitée à l'aire culturelle moaga. Ailleurs, leur présence attise plutôt les tensions ethniques. Pour Doumbia, les Koglwéogo se sont fait remarquer également par les traitements brutaux infligés aux voleurs (Doumbia, 2019). En définitive, l'État semble s'accommoder de ces groupes qui, au lieu d'être une solution durable au problème de sécurité, se transforment en une menace réelle à la sécurité des citoyens. En 2020, le Burkina Faso franchit une nouvelle étape dans la mobilisation des supplétifs pour la défense et la sécurité du territoire par l'adoption d'une loi instituant les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) (Gouvernement du Burkina Faso, 2020). En 2022, une nouvelle loi vient institutionnaliser et organiser les VDP. Près de 90 000 personnes seront enrôlées en l'espace de quelques mois seulement, ce qui démontre l'engouement populaire face à cette démarche. Les forces

de défense et de sécurité (FDS) s'élargissent alors dans leur composante, en diversité et en effectifs surtout. Toutefois, le bilan reste mitigé et la contribution réelle des VDP dans la lutte contre le terrorisme reste en deçà des attentes. Insuffisamment formés, peu équipés, ces supplétifs apparaissent comme de la chair à canon, tombant à tous les coups devant le feu des groupes terroristes. Les dérives dont se rendent coupables certains VDP relèvent désormais de la pleine et entière responsabilité des forces armées nationales puisqu'ils en sont devenue une composante. En effet, Amnesty International (2020) considère que les VDP font partie de l'armée du Burkina Faso, comme des éléments armés sous le contrôle direct de l'armée et rémunérées par l'État. L'ONG internationale de défense des droits de l'homme soutient que le conflit au Burkina Faso est par conséquent un conflit armé non international, qui oppose l'armée burkinabè (dont les VDP font partie, et à laquelle les groupes de Koglwéogo et Dozos sont affiliés) aux groupes armés que sont Ansaroul Islam, affilié au GSIM et à Al Qaeda, et l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) affilié à l'État Islamique (EI).

Cependant, malgré la mobilisation de toutes ces ressources humaines au bénéfice du secteur de la sécurité, le Burkina Faso peine à relever le défi du terrorisme. L'analyse de cette recherche révèle de nombreux dysfonctionnements des institutions en charge de la sécurité dans le pays. Alors que l'autorité politique a la charge de définir la politique de défense et de sécurité du pays, il est important que les différents organes d'exécution de la sécurité adoptent un mode de fonctionnement basé sur des politiques publiques bien définies, des textes de lois et règlements qui assurent la régularité et la transparence dans leur action. Il est dès lors nécessaire d'opérer une réforme du secteur de la sécurité, mais cela doit s'inscrire dans une réforme globale de l'État burkinabè dont les institutions

chargées de la sécurité n'en sont qu'une composante. Même dans la perspective d'un tel chantier visant à donner au secteur de la sécurité une efficacité, une question essentielle demeure : l'option militaire seule peut-elle venir à bout du terrorisme ? Cela semble de moins en moins probable et interpelle sur la nécessité d'explorer de nouvelles stratégies qui intègrent les aspects politiques, économiques, sociaux, communautaires, culturels, etc.

**TROISIÈME PARTIE : ANALYSE ET PRÉSENTATION DES
RÉSULTATS DE L'ÉTUDE**

Après la collecte et l'analyse des données, nous procédons dans cette troisième partie de notre thèse, à la restitution des résultats scientifiques de l'étude sur le conflit qui sévit au Burkina depuis 2015. Ces résultats constituent la réponse à notre question de recherche qui était de savoir si une bonne gouvernance du secteur de la sécurité, en créant les conditions nécessaires à la cohésion et la collaboration entre civils et militaires dans le contexte de guerre, peut être envisagée comme une solution pour la victoire sur les groupes armés et le retour à la paix au Burkina Faso et dans la région sahélienne. L'analyse des données met en évidence deux catégories de facteurs défavorables et favorables aux bonnes relations civilo-militaires. Nous présenterons tour à tour les facteurs défavorables à une relation harmonieuse entre civils et militaires, puis les facteurs favorables à l'établissement et au développement d'une relation stratégique de travail entre les forces de défense et de sécurité et la population civile, et enfin, les responsabilités et initiatives des acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité dans la lutte contre l'insurrection djihadiste au Burkina Faso.

L'analyse des résultats s'appuie sur des idées significatives relevées dans le discours des sources et dont l'objectif est de décrire la nature des relations et de la collaboration entre les FDS-VDP et les populations civiles. De l'analyse des données collectées sur le terrain, huit (8) unités sémantiques constituant l'univers discursif de l'énoncé ont été répertoriées et regroupées en deux catégories, à savoir des facteurs défavorables et les facteurs favorables à la collaboration entre les FDS-VDP et les populations civiles; chacune de ces deux catégories contenant quatre (4) idées significatives. Pour la catégorie des facteurs défavorables, les quatre unités de sens identifiées et retenues sont la méfiance, les représailles, les injustices et la peur. Quant à la

catégorie des facteurs favorables il s'agit de la confiance, l'assistance/protection, le respect des droits humains, et le dialogue. Parallèlement à l'identification de ces deux catégories de facteurs, nous avons analysé les responsabilités et les initiatives des acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité ainsi que leur influence sur la hiérarchisation de ces facteurs. Le diagramme ci-dessous présente les unités sémantiques de l'analyse des données (voir figure 3).

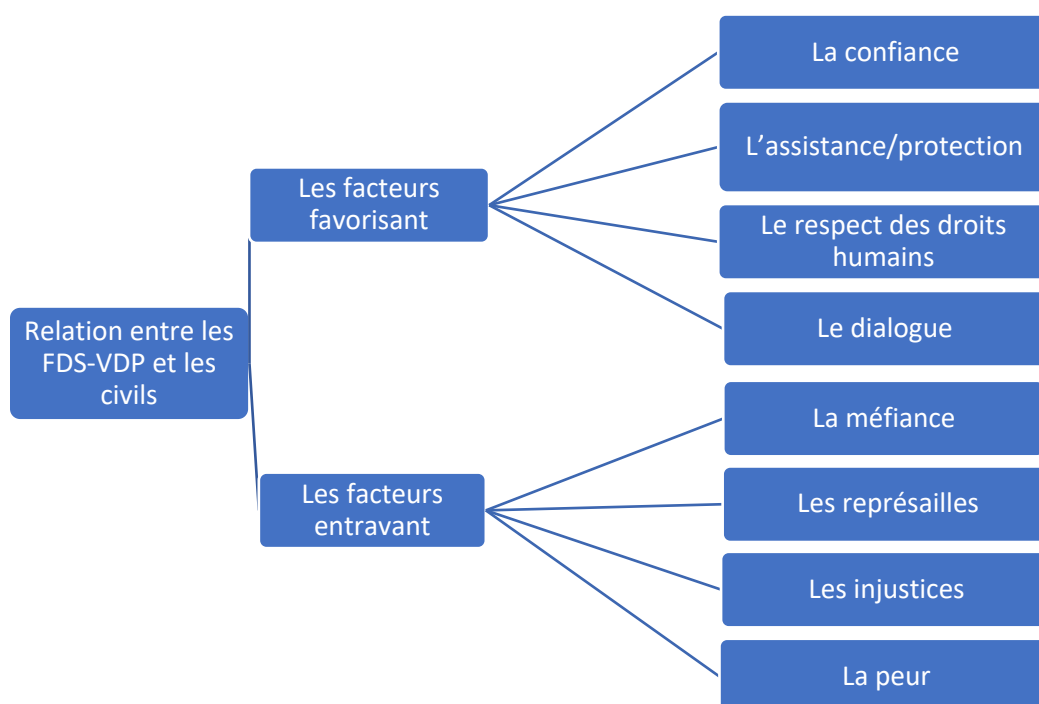


Figure 3 : Diagramme présentant une synthèse de l'analyse des résultats

CHAPITRE I : LES FACTEURS DÉFAVORABLES AUX BONNES RELATIONS ENTRE LES FDS ET LES POPULATIONS CIVILES

Parmi les facteurs constituant une entrave aux bons rapports et à la collaboration entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et les civils, nous avons identifié la méfiance, les représailles, les injustices et la peur.

1. La méfiance

La méfiance est un sentiment opposé à celui de la confiance. Même si elle existait déjà entre civils et FDS avant l'émergence du terrorisme au Burkina Faso, elle a été considérablement exacerbée par la crise sécuritaire. En effet, des enquêtes conduites par Afrobarometer, un organisme indépendant pour la gouvernance et de développement en Afrique, montre un certain niveau de méfiance des populations burkinabè à l'endroit de la police et de l'armée. À la police il est reproché une forte propension à la corruption de ses agents, tandis qu'à l'armée il lui est reproché sa collusion avec les sphères politiques ainsi que les exactions récurrentes commises par certains de ses éléments indécents contre les civils. L'apparition du terrorisme au Burkina Faso a créé davantage chez les citoyens un sentiment d'incertitude et de confusion. Les populations se retrouvent dans une situation où elles ignorent qui sont les acteurs impliqués dans les attaques armées, quels sont leurs objectifs et comment se protéger pour ne pas figurer parmi les nombreuses victimes. Cette situation engendre chez ces populations un sentiment de méfiance généralisée selon une étude réalisée par le gouvernement du Burkina Faso avec l'assistance de l'ONU et portant

sur la confiance entre les populations, l'administration et les forces de défense et de sécurité (Gouvernement du Burkina Faso, 2021). Un civil participant à l'étude confie que dans sa région « chacun se méfie... on ne sait pas qui est qui, donc il y a un vraiment de la méfiance ». Les citoyens craignent généralement pour leur sécurité personnelle ainsi que pour celle de leur famille et de leur communauté (Gouvernement du Burkina Faso, 2021). La méfiance a conduit dans certains cas à des divisions sociales et ethniques lorsque les individus commencèrent à suspecter leurs voisins, leurs collègues et même parfois les membres de leur propre famille. Un participant au focus de groupe affirme qu'« il faut se méfier, car l'ennemi est invisible et peut se retrouver parfois là où on l'attend le moins comme dans notre propre famille ».

1.1. La méfiance comme ingrédient à la détérioration des relations entre FDS et civils

Les entretiens ont montré qu'il existe un sentiment de méfiance réciproque entre les FDS et les populations civiles. Selon plusieurs personnes interrogées, cette méfiance découle de diverses sources telles que les incidents de violence, les abus de pouvoir, les manifestations ou signes de partialité et de discrimination de la part des forces de sécurité. À cela vient s'ajouter une insuffisance de communication ou une communication parfois inappropriée entre les FDS et les populations civiles, entraînant le plus souvent des malentendus, des rumeurs et des perceptions erronées (Gouvernement du Burkina Faso, 2021). Des civils interviewés à Kaya ont affirmé être souvent mal informés ou pas informés du tout sur les opérations des FDS dans leurs villages, ce qui contribue à renforcer leur méfiance à l'égard de ces forces. L'un d'eux ira jusqu'à ceci : « Il y a beaucoup de méfiance et nous les civils nous fuyons les FDS qui ne font pas toujours de différence entre les civils innocents et les civils membres des groupes armés qui attaquent les militaires » (civil à

Kaya). Selon d'autres sources, les violations récurrentes des droits de l'homme par les FDS, notamment les arrestations arbitraires et la torture, affectent sérieusement la confiance des populations civiles à l'égard des forces de sécurité et détériorent leurs relations (Gouvernement du Burkina Faso, 2021) et (Ramdé, 2023).

1.2. La défaillance des FDS dans la protection accordée aux civils renforce la méfiance.

L'insuffisance de protection accordée par les FDS à leurs collaborateurs parmi la population civile qui sont chargés de dénoncer les suspects, sape la confiance de ces derniers, rend inefficace l'activité de dénonciation et de renseignement, et compromet tous les efforts de lutte contre la criminalité et le terrorisme. Selon (Galula, 2008), les dénonciateurs qui sont généralement des membres de la communauté, en signalant des activités criminelles ou terroristes aux autorités, s'exposent à des représailles de la part des groupes armés qui eux aussi ont des membres infiltrés et des contacts au sein de cette communauté. En fournissant donc des renseignements aux FDS, ces dénonciateurs deviennent immédiatement des cibles potentielles pour les parties hostiles notamment les groupes criminels et les groupes armés djihadistes. Le manque de protection active des FDS au bénéfice des dénonciateurs entame la confiance de ces derniers dans la capacité des autorités à les protéger efficacement. Les dénonciateurs mesurant l'existence d'un risque élevé pour leur sécurité personnelle et celle de leurs proches sont démotivés et se dissuadent à signaler les activités illicites dont ils ont connaissance (Galula, 2008). Deux personnes interviewées témoignent en affirmant que les relations entre les FDS et les populations se sont profondément détériorées depuis le début de la crise, car il y a beaucoup

méfiance de part et d'autre et que présentement plusieurs personnes acceptent de collaborer avec les FDS, mais cela ne signifie pas que la méfiance a disparu. Face à une détérioration des relations entre les FDS et les populations civiles, il apparaît nécessaire d'implémenter une approche multidimensionnelle et proactive afin de reconstruire la confiance, promouvoir la transparence et garantir le respect des droits de l'homme. Cela nécessitera un engagement continu des autorités gouvernementales, des forces de sécurité et des acteurs communautaires. Comme l'affirme un civil participant aux entretiens, il peut y avoir une bonne collaboration si on arrivait à briser la méfiance entre la population et les FDS.

2. Les représailles

Plusieurs participants civils ont évoqué les représailles des groupes terroristes d'une part et les représailles orchestrées par les FDS d'autre part, comme étant des freins à la cohésion et à la collaboration.

2.1. Des représailles orchestrées par les groupes armés

Les représailles orchestrées par les groupes armés terroristes (GAT) sous forme d'attaques violentes contre les civils et les villages suspectés de collaborer avec les FDS installent un climat de terreur au sein de la population. Un journaliste qui commente le massacre du village de Solhan le 4 juin 2021 affirme que ce massacre vient comme une action de représailles contre des populations accusées par les groupes armés, de complicités avec les Forces de défense et de sécurité (Journal le pays, 2021). Ce sont plusieurs massacres qui ont été perpétrés à titre de représailles contre les populations civiles par les

groupes armés terroristes qui ont été documentés ; il s'agit notamment des massacres de Solhan avec un bilan de 130 personnes tuées (AFP, 2021), de Seytenga avec un bilan de près de 80 morts (ONU Info, 2022), et plus récemment de Barsalogo où plus de 400 personnes ont été tuées (France24, 2024). Les civils craignent désormais de s'exposer à des représailles en coopérant ou en fournissant des informations aux forces de sécurité. La peur des représailles les dissuade d'envisager toute collaboration et parfois même tout contact avec les FDS. Ils deviennent très hésitants à partager des renseignements parfois cruciaux sur les activités criminelles et terroristes et à signaler des comportements suspects. Presque tous les civils dans la zone du conflit craignent en permanence de devenir des cibles potentielles pour les terroristes. L'un d'eux affirme ceci : « Un des obstacles majeurs à cette collaboration c'est la crainte des représailles de la part des groupes armés ». Un autre abondant dans le même sens affirme ceci : « ... [il y a aussi] les risques de représailles des groupes armés terroristes qui n'ont aucune pitié pour ceux qui collaborent avec les FDS ». Les représailles des groupes armés contre les civils collaborant avec les FDS sapent ainsi la confiance entre les forces de sécurité et la population. Certains civils sont désormais convaincus que les FDS sont incapables de les protéger adéquatement contre ces représailles, et par conséquent n'envisagent pas du tout d'avoir des relations avec eux-ci ; cela entrave la coopération en matière de sécurité. De l'avis de Tobie et Sangaré, « une collaboration durable et féconde ne peut passer que par la compréhension la plus fine des dynamiques locales par les FDS et leur volonté à avoir le plus d'impact dans le cadre de leurs interventions en priorisant la sécurité des populations civiles » (Tobie & Sangaré, 2019). Les représailles ont par ailleurs pour conséquence l'isolement de communautés entières à cause de leur soutien aux FDS, rendant celles-ci marginalisées et plus

vulnérables. On aboutit alors à une fragmentation sociale et une diminution considérable voire une disparition du soutien des civils aux forces de défense et de sécurité.

2.2. Des représailles orchestrées par les FDS

Depuis le déclenchement du conflit au Burkina Faso, plusieurs cas de violences sous la forme de représailles commises par les FDS sur les populations civiles ont été documentés. Il s'agit notamment des massacres dans les villages de Yirgou (International Crisis Group, 2020), de Kaïn-Ourgou (MBDHP, 2019), de Karma (Human Rights Watch, 2023), Soro-Nondin (Human Rights Watch, 2024). Certains individus rencontrés dans le cadre de cette étude affirment néanmoins n'avoir jamais été victimes ni n'avoir jamais entendu parler de cette catégorie de représailles. Une ménagère interviewée affirme ceci « Je n'ai jamais été victime de violence ou de représailles, mais cela s'est peut-être produit dans certains villages ». Plusieurs autres personnes interviewées au contraire déclarent avoir été victimes de traitements traumatisants de la part des FDS, notamment au début de la lutte contre le terrorisme, en raison de soupçons de dissimulation d'informations relatives aux activités des groupes armés. Un père de famille relate ce qui suit : « j'ai été victime de représailles de la part des FDS qui nous maltrahaient de diverses manières, pensant que nous dissimulions des informations relatives aux terroristes ». La violence et les représailles exercées par les FDS sont citées par plusieurs participants comme des obstacles majeurs à la collaboration entre les populations civiles et les forces de sécurité. Des incidents ont été également signalés où les FDS ont confondu de bonne foi des honnêtes civils avec les membres des groupes armés lors des contrôles d'identification et des opérations de lutte contre la criminalité et les groupes armés. C'est donc injustement que

ces civils ont subi des représailles et des maltraitances de la part des FDS qui les ont pris pour des insurgés djihadistes. Un civil participant aux entretiens confirme cela en déclarant : « j'ai entendu parler des violences et des représailles des FDS contre un groupe civil. Parmi ce groupe de civils, il y avait mon petit frère qui pourtant n'a aucun lien avec les groupes armés. Les FDS les ont juste confondus aux terroristes ». Certains témoignages enfin mentionnent que les FDS sont revenus demander pardon à des civils après avoir exercé injustement des représailles contre eux ; cela prouve qu'il y a effectivement des bavures qui sont commises lors des opérations de sécurité. Un autre participant déclare ceci : « J'ai entendu parler des représailles des FDS contre les populations civiles. Tout récemment les FDS s'en sont pris à la population qu'ils ont violentée, mais plus tard ils sont revenus demander pardon. Ces représailles se sont produites lors des contrôles pendant les heures de couvre-feu » (Civil participant aux entretiens). La pression des groupes terroristes a souvent eu pour conséquences entre autres de favoriser les dérives comportementales chez les forces loyalistes qui se livrent à des représailles ; ces derniers ignorent que ces actes de représailles éloignent davantage leur chance de vaincre le terrorisme puisqu'ils ne peuvent pas gagner cette guerre sans avoir les populations de leur côté (Galula, 2008). Dans le contexte du Nigéria confronté à la violence du groupe Boko Haram depuis 2007, Marc-Antoine Pérouse de Montclos souligne non seulement l'ancrage local des groupes comme Boko Haram, mais le fait que les forces de sécurité nigérianes tuent davantage que celui-ci (Pérouse de Montclos , 2018).

3. Les injustices

De nombreuses situations d'injustices ont été dénoncées par les cibles interviewées. Selon plusieurs d'entre elles, la quasi-totalité, la gouvernance étatique a été pointée du doigt. Si l'État est responsable de certaines injustices, inégalités et frustrations que vivent les populations, c'est le choix individuel et la responsabilité personnelle de certaines personnes notamment les jeunes de rejoindre les groupes armés.

3.1. Les injustices et les frustrations comme motifs de ralliement aux groupes armés

L'analyse des données collectées sur le terrain révèle que les individus ou les communautés qui se sentent marginalisés, exclus ou discriminés sur le plan social, économique ou politique sont souvent plus susceptibles de rejoindre les rangs des groupes armés. Lorsqu'ils se sentent exclus du système social en place, certains individus se révoltent et peuvent en effet chercher à se venger en rejoignant des mouvements radicaux. Un leader communautaire affirme : « je pense que c'est dû à des frustrations et à l'injustice dont certains ont été victimes. En voulant se venger, ils se sont ralliés aux terroristes » (un leader communautaire). Le sentiment d'injustice, que ce soit envers soi-même, sa famille, sa communauté ou son groupe ethnique, joue un rôle déterminant dans le processus de radicalisation. Selon Olivier Roy, certains jeunes sont motivés à rejoindre les groupes extrémistes parce qu'ils se sentent exclus, marginalisés et en quête d'une identité sociale (Roy, 2016). Lorsque les individus perçoivent les injustices et des inégalités devenues systémiques dans leur localité et dans le pays en général, ils sont attirés par les idéologies extrémistes qui promettent le plus souvent d'instaurer la justice et d'exercer la vengeance

contre les oppresseurs. Des entretiens et discussions avec les participants, il ressort que les groupes armés exploitent principalement les frustrations et les sentiments d'injustice pour recruter de nouveaux membres. Les groupes djihadistes présentent les fondements de leur idéologie comme étant des solutions aux problèmes sociaux et politiques que vivent les citoyens, et leur offrent d'appartenir aux redresseurs de torts et justiciers, eux qui jusqu'ici n'appartenaient qu'au groupe marginal des exclus, aliénés et désillusionnés. Et ce n'est pas tout, ils leur donnent un but à leur existence, et une cause pour laquelle ils doivent lutter et vivre ou mourir s'il le faut. Dans la théorie de la guerre insurrectionnelle, la cause si elle est essentielle pour la mobilisation des bras armés, doit être attrayante et trouver ses fondements dans les préoccupations quotidiennes des populations (Galula, 2008). Le colonialisme a été pendant les années 50-60 la principale cause dans les guerres révolutionnaires. Cette cause objective interpelle les populations sur l'exploitation dont elles sont victimes de la part du colonisateur qui accapare toutes les richesses nationales en laissant les populations dans l'extrême pauvreté. Les groupes armés tentent de construire une cause hybride faite d'aspirations sociales et économiques et de croyances religieuses dont l'une des exigences serait le Jihad, la lutte pour Dieu visant à convertir toutes les populations à l'islam. Cette cause hybride des djihadistes s'avère peu convaincante et très peu attrayante et, par conséquent, ces derniers font recours à d'autres facteurs de mobilisation notamment la corruption et la contrainte. (Stern, 2003) dans « Terror in the name of God : Why Religious Militants Kill », montre comment les recruteurs procèdent à l'identification des faiblesses de leurs sujets qui seront systématiquement exploitées dans le processus de recrutement. Ces faiblesses peuvent être d'ordre moral, émotionnel, social, économique, etc. L'auteur insiste notamment sur la « corruption psychologique » comme

moyen de la radicalisation en plus de toutes les autres formes de corruption. David Kilcullen évoque également la corruption financière et morale comme moyen d'attirer certaines personnes vers une cause radicale. Comme cela a été mentionné plus haut, parmi les causes du conflit au Burkina Faso, on retrouve en bonne place les injustices et la corruption qui plongent les populations dans une profonde précarité, les rendant ainsi vulnérables. À la corruption viennent s'ajouter les menaces et les risques de représailles qu'exercent les groupes armés sur les populations, qui dans certaines régions ne bénéficient d'aucune protection de la part des forces de défense et de sécurité.

3.2. Les échecs successifs des systèmes politiques

Les données collectées montrent aussi que lorsque les individus perdent confiance dans les institutions politiques et dans le système démocratique du pays, ils cherchent des alternatives radicales pour exprimer leur mécontentement et leur désillusion. L'insurrection djihadiste apparaît pour plusieurs comme une alternative attractive notamment pour tous ceux, qui se sentant frustrés par la corruption ambiante, le népotisme, les inégalités et les injustices, ne croient plus au système politique en place. En effet, lorsque les citoyens perçoivent que leurs dirigeants n'apportent pas de réponses à leurs besoins élémentaires et ne respectent pas les règles démocratiques d'équité et de justice sociale garantissant l'égalité des chances, ils éprouvent alors un profond sentiment de frustration et de désillusion et une perte de confiance totale au système politique. C'est dans ce contexte que les groupes armés offrent à ces populations souvent à travers des visions simplistes et radicales du monde, des alternatives sous forme de solutions rapides et radicales aux problèmes sociaux, politiques ou économiques auxquels elles sont confrontées. Les groupes armés proposent une vision idéaliste d'une société nouvelle et purifiée,

débarrassée des maux qu'ils attribuent au système politique en place. Ils promettent un changement radical et rapide, souvent par des moyens violents, ce qui peut sembler attrayant uniquement pour ceux-là qui sont désespérés, qui se sentent impuissants, exclus et ignorés par les institutions politiques traditionnelles.

3.3. L'insuffisance d'opportunité dans certaines régions périphériques

Un participant à l'étude a suggéré qu'« Il faut combattre le mal dans ses racines, en luttant directement contre la pauvreté, les injustices, et en instaurant une gouvernance vertueuse » (civil). La pauvreté est souvent associée à une variété de problèmes sociaux, y compris la criminalité, la radicalisation et l'instabilité. En s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté, en améliorant l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé, il devient possible de réduire les inégalités et de renforcer la résilience des communautés vulnérables. Le chômage, le sous-emploi et le manque d'opportunités économiques ont été plusieurs fois cités lors des entretiens comme étant les facteurs clés conduisant à la radicalisation des individus. En effet, les informations collectées soulignent que lorsque les jeunes se trouvent confrontés à des difficultés pour trouver un emploi stable ou significatif, cela engendre chez eux un sentiment d'exclusion sociale et économique et leur laisse très peu de choix face aux propositions des groupes armés. La marginalisation est une condition qui rend l'individu plutôt réceptif aux discours extrémistes. Les individus privés d'opportunités économiques se sentent dévalorisés ou très peu valorisés dans la société et sont captivés par les discours extrémistes qui promettent une appartenance et de la reconnaissance (Stern, 2003). L'enrôlement dans les groupes extrémistes devient ainsi une échappatoire qui les soustrait à leur situation de précarité. Les discours extrémistes exploitent également les sentiments de colère et d'injustice face aux nombreuses inégalités

économiques. Selon Sarah Chayes, les groupes extrémistes exploitent à leur avantage les injustices nées de la mal gouvernance étatique dans des régions comme l'Afghanistan et le Sahel (Chayes, 2015). Ces conditions de vie difficiles des populations sont bien réelles au Burkina Faso. L'accès difficile à une éducation de qualité accroît les inégalités et les jeunes notamment qui sont privés d'une éducation adéquate ont moins de perspectives et moins de compétences pour s'adapter à un marché du travail en constante mutation.

4. La peur

Plusieurs auteurs traitent du sujet de la peur comme une émotion en réaction à un danger, qu'il soit réel ou simplement perçu. Freud (1927) et Sartre (1943) distinguent d'une part la peur que l'on peut avoir de quelque chose ou de quelqu'un en lien avec la menace physique que cette chose ou cette personne représente, et d'autre part l'angoisse qui est liée à la conscience que l'on a de sa propre condition. Dans ce dernier cas de figure, assumer une responsabilité face à un choix cornélien qui s'impose peut entraîner une angoisse aux conséquences désastreuses pour l'individu. Freud parle d'angoisse névrotique qui résulte des conflits inconscients. La peur, telle que nous allons l'aborder ici englobe ses deux dimensions, mais elle penche davantage vers le sentiment que l'on éprouve face à une menace extérieure. C'est ce sentiment qui anime les populations civiles dans les zones du conflit, très souvent partagées entre la peur des terroristes et la peur des FDS. Il existait déjà un sentiment de peur des populations vis-à-vis des militaires, mais depuis le déclenchement du conflit cette situation s'est aggravée. Les attaques sans distinction des groupes terroristes sur les populations, ainsi que certaines actions punitives injustifiées des FDS sur ces mêmes populations entretiennent et exacerbent ce sentiment de peur constant.

4.1. Une peur mythique du civil vis-à-vis de l'homme en uniforme

Traditionnellement, les militaires inspirent la peur dans le contexte africain généralement et plus particulièrement en milieu rural comme au Burkina Faso. Selon l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan, la gouvernance et les dynamiques de pouvoir ont clivé les relations entre les populations et les autorités y compris les militaires (Olivier de Sardan, 2005). L'étude a montré que la présence physique des FDS, souvent armées et en uniforme, est perçue par certains civils comme intimidante, en particulier dans les zones de conflit ou de crise. Selon certains participants aux entretiens, cette peur dérivée de la perception qu'ont les civils de l'homme en tenue est construite et entretenue, et est essentiellement liée aux pratiques de ces derniers lors des patrouilles, des barrages routiers et des opérations de sécurité.

Les mauvaises pratiques des FDS ont renforcé cette perception des civils qui voient les FDS comme des oppresseurs. Certains civils rencontrés ont par ailleurs reconnu qu'ils considèrent les FDS comme une menace en raison d'incidents de violence, de brutalité ou de violations des droits de l'homme qui auraient été commis par certains membres des forces de sécurité. Ces actes sont à l'origine de la méfiance et de l'hostilité de certains citoyens envers l'autorité établie et renforcent la perception selon laquelle les FDS sont une force d'oppression plutôt qu'une force protectrice. Les populations vont même jusqu'à comparer les FDS aux groupes armés terroristes, affirmant qu'elles ont autant peur de l'un que de l'autre (Human Right Watch, 2018). Jünger (1922) affirme que la violence extrême et la mort sont des conditions produisant inéluctablement la peur chez les personnes qui en sont exposées.

4.2. Une peur historique des civils vis-à-vis des militaires

Selon des déclarations recueillies sur le terrain, « la peur de l'homme en tenue remonte depuis la nuit des temps ». Cette affirmation souligne qu'il s'agit d'un phénomène ancien et profondément enraciné dans de nombreuses cultures au Burkina Faso, notamment dans les sociétés étatiques comme celle du Moogho¹⁰. Les uniformes portés par les forces de sécurité symbolisent l'autorité et le pouvoir de l'État. Au regard de la tradition d'une pratique répressive des militaires sur les manifestants lors de manifestations de rue et lors de plusieurs autres événements, de nombreux individus au sein de la population civile soutiennent que l'uniforme symbolise désormais la répression barbare et aveugle (Augé & Klaousen, 2010). L'histoire politique du Burkina Faso marquée par l'exercice prolongé du pouvoir d'État par les militaires, ainsi que les exactions, les excès de contrôles, les restrictions des libertés individuelles, et tous les abus de pouvoir qui ont accompagné ces nombreuses années d'autoritarisme des pouvoirs militaires, fait que plusieurs civils continuent d'éprouver ce sentiment d'oppression face à l'homme en uniforme et suscite de la méfiance à l'égard des FDS. Par ailleurs, la relation entre les forces de sécurité et les civils est inégalitaire ; les forces de sécurité détenant le pouvoir et l'autorité semblent tout de suite s'imposer aux civils par la force des armes qu'elles détiennent. Ce déséquilibre factice d'autorité et de pouvoir nourrit dans certains cas des sentiments d'impuissance et d'insécurité chez les civils, et entretient ainsi la peur que ceux-ci ont des FDS. Selon le sociologue burkinabè Basile L. Guissou, le phénomène du militarisme dans la sphère politique au Burkina Faso dépasse largement la simple présence du militaire pour

¹⁰ Le royaume du Moogho (ou royaume Mossi) est à l'origine de la création du territoire devenu Haute Volta puis Burkina Faso. Ce royaume a toujours eu une organisation et un fonctionnement bien structuré à l'image de l'État moderne. Le souverain inspirait la peur, voire la terreur chez ses sujets.

embrasser une conception de l'exercice du pouvoir fondée essentiellement sur la violence, la force et la peur inspirée par les armes (Guissou, 1995).

Cette peur du civil à l'endroit du militaire conduit à des comportements de replis, d'évitement ou même d'hostilité envers les forces de défense et de sécurité, compromettant ainsi la collaboration et les efforts dans le domaine du maintien de l'ordre et de la lutte contre l'insécurité notamment le terrorisme.

4.3. Confusion entre groupes armés et FDS

Notre étude a montré que les groupes armés utilisent parfois des tactiques de perfidie en revêtant des uniformes militaires similaires à ceux des FDS. Cette technique employée par les terroristes et confirmée par les cibles civiles et militaires crée une confusion visuelle chez les civils, qui ont du mal à faire la distinction entre les FDS et les groupes armés en uniforme. Depuis un certain temps, les motocyclettes sont autant utilisées par les forces de sécurité que par les groupes armés pour leurs déplacements. À titre d'illustration, le ministre de la Défense a réceptionné le 8 mai 2023 des motocyclettes offertes à l'armée par le Conseil Supérieur de la Magistrature comme soutien à l'effort de guerre (Zongo S. P., 2023). Cette similitude dans les modes de déplacement ajoute à la confusion et peut conduire à des suspicions injustifiées envers les FDS. Plusieurs attaques-surprises menées par les groupes armés déguisés en membres des FDS ont amplifié la méfiance et la peur parmi la population civile. Ces attaques renforcent l'idée que personne n'est véritablement en sécurité, même en présence des forces de sécurité. Un participant à l'étude suggère pour surmonter cette confusion, de sensibiliser fortement la population

civile : « Il est essentiel de mener des campagnes de sensibilisation et de formation auprès de la population civile. Les civils doivent être informés des tactiques utilisées par les terroristes et des moyens de reconnaître les véritables membres des forces de sécurité » (un civil). Les politiques publiques en matière de sécurité intègrent très peu ou pas du tout des volets communautaires. Niagalé Bagayoko en examinant les politiques de sécurité dans les pays du Sahel soutient l'existence d'un impact négatif de ces politiques sur les relations entre les communautés locales et les forces militaires (Bagayoko 2020). La coopération militaire, par exemple, n'a pas tenu ses promesses dans le domaine des relations entre civils et militaires. Selon Bagayoko, « l'approche américaine des relations civilo-militaires était de mettre l'accent sur le rôle crucial que doit jouer la société civile organisée (partis d'opposition, communautés religieuses, médias, ONG) dans la gestion des questions sécuritaires, qui désormais n'est plus perçue comme l'apanage des seuls appareils militaires, et moins encore, des seuls acteurs étatiques » (Bagayoko-Penone, 2001). Cependant, le déploiement militaire américain, européen et français dans le Sahel n'a impliqué à aucun niveau ces acteurs non étatiques ; ce qui a eu pour conséquence d'accroître la méfiance de ces derniers, déçus par une approche unilatérale dont les résultats sur le terrain de la lutte contre les groupes armés ont été en deçà des attentes. Les forces étrangères ont été perçues d'abord comme des sauveurs, puis rapidement cette perception a évolué vers celle de forces d'occupation. Marc-Antoine Pérouse de Montclos affirme que l'interventionnisme étranger notamment français au Sahel a eu pour conséquences, entre autres, de favoriser l'expansion géographique de la nébuleuse djihadiste initialement cantonnée dans le nord du Mali, ensuite de favoriser les trafics de drogues pour le financement des groupes armés, de constituer une rente politique et financière au bénéfice

des régimes en place, et enfin d'exacerber les crises et les tensions intercommunautaires (Pérouse de Montclos, 2020). C'est dans une confusion totale sur la nature et le rôle de l'ennemi que les forces étrangères ont été finalement priées de quitter successivement le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Si les griefs contre les forces étrangères se justifient notamment par le manque de victoire décisive sur les groupes terroristes, ils ont eu quelques fois tendance à dédouaner les régimes politiques successifs au Sahel de leurs propres échecs et de leurs responsabilités dans l'éclatement de la crise et son exacerbation accrue du fait des mauvais choix stratégiques opérés pour la juguler.

CHAPITRE II : LES FACTEURS FAVORABLES AUX BONNES RELATIONS ET À LA COLLABORATION ENTRE FDS ET CIVILS

Au nombre des facteurs favorables à la cohésion et à la collaboration entre les FDS et la population civile il y a la confiance, l'assistance et la protection, le respect des droits humains, et le dialogue.

1. La confiance

Puissant ciment des relations sociales, la confiance se définit selon Niklas Luhmann comme un mécanisme de réduction de la complexité sociale (Luhmann, 2006). Elle est à la fois fondamentale et dangereuse. Elle est fondamentale, car sans confiance il est difficile d'envisager l'existence même des relations humaines. La confiance est par ailleurs dangereuse, puisqu'elle implique toujours le risque que le dépositaire de cette confiance ne soit pas à la hauteur des attentes ou, pire encore, qu'il trahisse délibérément la confiance placée en lui (Marzano, 2010). Les résultats de notre étude montrent que la confiance est l'un des facteurs favorables aux bonnes relations entre FDS et civils et renforce la collaboration entre eux sur le terrain de la lutte contre l'insécurité liée aux attaques des groupes armés djihadistes. Comme nous allons le voir, plusieurs éléments entrent dans la construction de cette confiance entre les FDS et les civils au Burkina Faso.

1.1. La confiance mutuelle, un pilier essentiel à la collaboration

L'analyse des données collectées sur le terrain montre que la confiance réciproque entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les civils représente un facteur crucial pour la sécurité et la stabilité du pays. Elle favorise une collaboration efficace dans la lutte contre les menaces sécuritaires, en particulier contre les groupes armés djihadistes. En effet,

lorsque les civils font confiance aux FDS, ils se montrent plus disposés à partager des renseignements et à coopérer avec ces derniers dans les efforts de prévention et de détection des activités subversives (Dakuyo, 2022). Lors des entretiens, un leader communautaire a affirmé que « c'est la confiance qui fait naître une bonne collaboration ». Il ressort par ailleurs des entretiens que cette confiance renforce au niveau des civils un sentiment d'appartenance et de responsabilité collective dans la préservation de la paix et de la stabilité. Ce sentiment a été illustré par un participant en ces termes : « la collaboration est bel et bien possible, mais pour cela il faudrait d'abord que règne entre les différentes parties un climat de confiance ». De l'analyse des entretiens avec des civils, il ressort que ceux-ci ont besoin de se sentir protégés par les forces de sécurité, tout en étant assurés que leurs libertés individuelles et leurs droits civiques seront respectés en toutes circonstances. Lorsque les FDS agissent avec intégrité et professionnalisme, en respectant les droits fondamentaux des citoyens, cela renforce la confiance du public dans ses institutions et contribue à renforcer la collaboration. Dans cette perspective, le gouvernement du Burkina Faso a mis en œuvre un projet visant au renforcement de la confiance entre les populations, l'administration, et les forces de défense et de sécurité. Ce projet a vu la collaboration de partenaires dont le PNUD, l'OIM et le Fond des Nations Unies pour la consolidation de la paix et a été exécuté dans la zone nord du pays de mars 2019 à mai 2021 (Gouvernement du Burkina Faso, 2021). Selon David Galula pour garantir leur succès, les opérations militaires dans les zones sous contrôle des insurgés exigent une précision dans le renseignement que les moyens traditionnels de renseignement ne permettent pas ; la population devient alors la principale source de renseignement, mais celle-ci n'assumera ce rôle que si elle se sent protégée et à l'abri de représailles de la part des insurgés (Galula,

2008). Dans le contexte de la lutte contre les groupes armés terroristes, les FDS n'ont pas seulement besoin de la sympathie de la population, mais surtout de la participation active de celle-ci dans le combat. La collaboration apparaît donc incontournable entre les populations et les FDS, mais la clé pour une collaboration effective et efficiente reste la confiance.

Lorsque la collaboration est inexistante entre les populations et les FDS, le terrain devient très favorable à l'implantation des insurgés parce qu'ils ne courent aucun risque de dénonciations. Ces derniers trouvent assistance auprès des populations qui peuvent leur assurer des liaisons et ravitaillements, et même leur fournir des renseignements précieux sur les mouvements des FDS. La population est rarement neutre et si elle ne collabore pas avec les FDS c'est parce qu'elle le fait avec les insurgés. Selon Galula, une partie de la population peut être neutre seulement un bref instant, mais elle penchera vite du côté de la force qui lui assure la survie (Galula, 2008).

1.2. La présence des VDP accroît la confiance placée dans l'armée

Le recrutement des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) marque un tournant significatif dans les relations entre la population et son armée. Il reflète une nouvelle dynamique où la participation civile à la sécurité nationale est valorisée et encouragée. La majeure partie des participants civils aux entretiens est unanime sur la question et reconnaît que la participation de civils au dispositif de sécurisation brise les barrières existantes entre FDS et civils tout en renforçant le sentiment de confiance des populations civiles à l'endroit des FDS. Un leader communautaire affirme ceci : « Avec le recrutement des VDP, notre population commence à avoir confiance en son armée ». Cette

nouvelle dynamique trouve son explication dans des facteurs sociologiques. En effet, les VDP sont recrutés parmi les habitants des communautés locales ; et en tant que membres de cette même communauté, ils partagent des liens sociaux, culturels et familiaux avec les villageois qu'ils sont censés protéger. Cette proximité sociale crée un sentiment de confiance naturelle qui est souvent plus difficile à établir pour les FDS, composées généralement d'éléments provenant de différentes régions et de différents groupes ethniques, religieux, linguistiques, etc. Par ailleurs, les VDP sont souvent perçus comme des défenseurs locaux, plus motivés et engagés dans la protection de leur propre communauté avec laquelle ils ont des liens forts, contre les menaces internes dont les attaques armées et la criminalité. Les villageois perçoivent donc les VDP comme des alliés plus accessibles, plus proches de leurs préoccupations quotidiennes, et dont la présence et l'engagement sur le terrain renforcent le sentiment de sécurité et de protection (Soré & al., 2021). En outre, les abus et exactions imputés aux VDP sont généralement commis hors de leurs communautés d'origine, même si à l'intérieur de celles-ci le dénuement et le sentiment de puissance que confère la possession des armes incitent certains VDP à se livrer à des prédatons, des rackets, etc. Il n'en demeure pas moins qu'il existe clairement un contraste entre le niveau de confiance à l'égard des VDP — du moins à l'intérieur de leurs communautés de base — et celui à l'égard des militaires, soulignant ainsi une certaine complexité des relations entre les FDS et les populations civiles. Pour restaurer la confiance et renforcer la collaboration, il est essentiel que les FDS comprennent les préoccupations et les perspectives des communautés locales. Cela requiert un engagement actif dans la construction de relations de confiance à travers la transparence, le respect des droits de l'homme, la responsabilité et la sensibilité aux besoins spécifiques des populations locales.

1.3. Les services offerts par les FDS renforcent les liens de confiance

De l'analyse des entretiens, il ressort que des services offerts par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) aux civils jouent un rôle important dans le renforcement des liens et de la confiance au sein des communautés. Des services tels que la distribution de vivres, les soins médicaux de base, l'assistance en cas de catastrophes naturelles ou d'urgences, répondent directement aux besoins essentiels des populations. En fournissant une aide concrète et immédiate, les FDS démontrent leur souci pour le bien-être des communautés locales, ce qui renforce leur légitimité et leur crédibilité. Ces actions qui témoignent de l'engagement des FDS envers le bien-être et la sécurité des populations civiles contribuent à instaurer un climat de confiance mutuelle et de collaboration (Gouvernement du Burkina Faso, 2021). En outre, ces différentes actions d'entraide humanitaires favorisent le développement de relations positives entre les FDS et les civils. En interagissant de manière constructive et bienveillante avec la population, les membres des FDS deviennent progressivement des figures sociales, familières et accessibles, toute chose qui contribue à réduire les barrières et les perceptions négatives qui pourraient exister. Dans cette perspective, un père de famille participant aux discussions de groupe affirme que « Les FDS n'hésitent pas à rendre de petits services aux civils sous forme d'apport en vivres, en soins médicaux, etc., ce qui renforce les liens et augmente la confiance de part et d'autre ». Ce témoignage recueilli sur le terrain met en évidence le rôle des FDS dans la prestation de services essentiels aux civils, et montre comment cela contribue à renforcer les liens et à accroître la confiance entre les deux parties. Il ressort également de l'analyse des données que les services offerts par les FDS créent des occasions de dialogue et d'échange entre les forces de sécurité et la population civile. Ces

interactions non seulement renforcent les liens sociaux, mais elles permettent également aux FDS de mieux comprendre les besoins, les préoccupations et les dynamiques sociales propres à chaque communauté. En retour, les civils peuvent se sentir plus en confiance pour partager des informations utiles avec les FDS, contribuant ainsi à renforcer la sécurité collective.

1.4. L'implication des autorités coutumières, un facteur favorable au renforcement de la confiance

L'analyse des données collectées lors des entretiens met également en évidence l'importance de la participation des autorités coutumières dans les efforts visant à établir une confiance réciproque entre FDS et la population civile. Cette participation active des autorités traditionnelles est souvent perçue comme un facteur propice dans la promotion de la confiance mutuelle et dans la consolidation de la sécurité communautaire. Une personne dans les focus de groupes affirme ceci : « comme facteur favorable il y a l'implication des autorités coutumières qui renforce la confiance entre les FDS et les civils ». Les autorités coutumières jouent un rôle central dans la transmission des valeurs traditionnelles et dans la préservation de l'ordre social au sein des communautés (Gouvernement du Burkina Faso, 2024) ; ce qui leur confère une légitimité et une influence culturelle faisant d'eux des acteurs privilégiés pour faciliter le dialogue, la collaboration et la confiance entre les FDS et les populations locales. Leur implication garantit une meilleure compréhension des enjeux sécuritaires et une approche plus adaptée aux réalités socioculturelles des différentes localités. Par ailleurs, l'implication des autorités coutumières renforce les liens communautaires en accroissant le sentiment d'appartenance des populations à une même communauté, favorisant ainsi la cohésion sociale. En agissant comme des médiateurs et des facilitateurs, ces leaders traditionnels contribuent à créer un

espace de dialogue inclusif où les préoccupations et les intérêts de chacun peuvent être entendus et pris en compte. Leur autorité morale et leur capacité à rassembler les membres de la communauté consolident les liens sociaux et encouragent la participation citoyenne dans les initiatives de sécurité et de développement local (Gouvernement du Burkina Faso, 2024). En outre, l'implication des autorités coutumières permet de renforcer la légitimité des actions entreprises par les FDS au sein des communautés. C'est en agissant de concert avec les leaders traditionnels que les forces de défense et de sécurité gagnent en crédibilité et affermissent leurs relations avec les populations locales, favorisant ainsi une collaboration plus étroite et une meilleure coordination dans la lutte contre les menaces sécuritaires et dans la mise en œuvre des mesures et politiques de sécurité publique. Enfin, l'implication des autorités coutumières offre une plateforme unique pour la promotion de la paix, de la réconciliation et du vivre-ensemble au sein des communautés affectées par des conflits et des tensions sociales (Gouvernement du Burkina Faso, 2024). En s'appuyant sur les valeurs traditionnelles de justice, de solidarité et de respect mutuel, ces leaders jouent un rôle déterminant dans la prévention et la résolution des conflits, permettant ainsi d'éviter l'escalade de la violence. Leur médiation et leur capacité à promouvoir le dialogue intracommunautaire et intercommunautaire contribuent à apaiser les tensions et à promouvoir la coexistence pacifique notamment entre différents groupes ethniques et religieux. Ce mécanisme informel de résolution des conflits, en tant que pratique ancienne et héritée de la culture traditionnelle, s'avère très efficace aussi bien au niveau local qu'à l'échelle nationale où de nombreuses crises politiques ont trouvé leur solution par l'intervention de Sa Majesté le Moro Naaba, l'empereur des Mossis.

2. L'assistance et la protection

L'assistance et la protection accordées aux populations civiles par les forces de défense et de sécurité (FDS) sont mentionnées comme de puissants facteurs de renforcement des relations entre les deux catégories sociales. Dans ce contexte de conflit où les populations sont vulnérables et manquent parfois du minimum nécessaire pour leur survie, l'assistance des militaires se révèle salvatrice et est appréciée comme telle par l'ensemble des participants interviewés parmi les populations civiles.

2.1. L'assistance/protection comme mission première des FDS

La mission régalienne de protection des civils dévolue aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) est fondamentalement bien comprise par les personnes interrogées. Toutes pratiquement répondent correctement à cette question en affirmant que la mission des FDS consiste en la protection des populations et la sécurisation du territoire burkinabè. Plusieurs participants ont en effet déclaré ceci : « la mission des forces de sécurité du Burkina Faso est d'assurer la protection des biens et des personnes ». Les FDS sont considérées par la plupart des personnes rencontrées comme étant chargées de garantir le bien-être et la protection des citoyens notamment contre les menaces telles que le crime, le terrorisme, les conflits armés, et les catastrophes naturelles. L'implication croissante des FDS dans les missions humanitaires de ravitaillement et la fourniture des assistances d'urgence renforce leur image comme étant des « protecteurs dévoués et altruistes ». Lors de l'entrée d'un convoi de ravitaillement dans la ville de Dori, un habitant a déclaré ceci : « C'est une caravane d'espoir qui a rompu, pour quelque temps, un blocus imposé par des groupes terroristes depuis bientôt deux mois ». Il ajoute avec un sentiment visible de soulagement

que ce 13 mai 2020, le Groupe d'action pour le Soum a réussi à se rendre à Djibo sous forte escorte des Forces de défense et de sécurité (Sawadogo, 2020).

Par ailleurs, à travers leurs interventions dans les situations de crise, d'émeutes, et de troubles, les FDS aident à prévenir les actes de violence et à protéger ainsi l'intégrité physique des citoyens, leurs droits et leurs libertés. La collaboration des FDS avec la population pour identifier les menaces potentielles, recueillir des renseignements, et assurer une réponse rapide et efficace en cas nécessité, renforce la perception selon laquelle les FDS sont des protecteurs et des défenseurs des intérêts de la population (Sawadogo, 2020). Une personne-ressource rencontrée à Kaya déclare que « Les FDS sont surtout les gardiens de la paix et de la stabilité sociale ». L'implication active des FDS dans la protection des témoins est également une composante essentielle de leur mission de maintien de l'ordre et de sécurité publique (Gouvernement du Burkina Faso, 2021). Les FDS mettent en place des programmes spécifiques visant à protéger les témoins impliqués dans des affaires terroristes. Ces programmes peuvent inclure des mesures telles que la surveillance discrète des personnes suspectées, la coordination avec les services de renseignement, et la mise en place de dispositifs de sécurité renforcés autour des témoins vulnérables. En plus de leur protection physique, les FDS fournissent souvent un soutien psychologique et émotionnel aux témoins traumatisés. Ils veillent à ce que les témoins se sentent en sécurité et soutenus tout au long du processus judiciaire.

2.2. Engagement des FDS dans l'assistance médicale aux populations

L'assistance en soins médicaux est un aspect important de l'aide que les FDS apportent aux populations, notamment dans le contexte actuel du conflit que connaît le Burkina Faso.

Cette assistance revêt plusieurs dimensions et est essentielle pour répondre aux besoins de santé des civils affectés par les violences, les déplacements forcés, et les attaques des groupes armés djihadistes (Kam, 2024). Généralement, les FDS interviennent dans des zones où l'accès aux services de santé est limité ou impossible. En cas d'attaques des groupes armés, elles sont généralement les premières intervenantes sur le terrain. Ayant été formées pour fournir les soins de premiers secours, les FDS parviennent à stabiliser les blessés et à procéder à leur évacuation vers des centres de santé appropriés. Dans certains cas, les FDS sont équipées pour dispenser des soins médicaux plus complets y compris des interventions chirurgicales et la gestion des traumatismes et des blessures graves. Leur présence sur le terrain permet ainsi de sauver des vies et d'atténuer les conséquences des attaques armées sur les populations civiles. À défaut de conduire directement certaines évacuations sanitaires, les FDS en assurent la coordination avec d'autres structures intervenantes. À cet effet, elles assurent ou facilitent les transports médicalisés par voies terrestres ou aériennes pour permettre aux blessés graves d'avoir accès à des soins spécialisés dans les hôpitaux régionaux ou nationaux. Les forces de défense et de sécurité conduisent également des programmes de santé communautaire visant à fournir des services de santé de base aux populations locales (Kam, 2024). Ces programmes incluent des consultations médicales régulières, la distribution de médicaments essentiels et des séances de sensibilisation sur l'hygiène et la santé préventive. Les FDS collaborent aussi avec les organisations humanitaires comme OCHA ainsi qu'avec les agences de santé nationales et internationales telles que Médecins sans frontière, la Croix rouge internationale, en vue d'apporter une assistance médicale efficace aux populations touchées par les crises (OCHA, 2024). Cette collaboration permet d'optimiser l'impact des

interventions médicales et de garantir une réponse coordonnée aux besoins de santé des populations civiles.

2.3. Aide alimentaire aux populations par les FDS

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Burkina Faso, confronté aux défis sécuritaires, de déplacements forcés de populations, et des crises climatiques, fait face à une crise alimentaire qui affecte notamment les communautés et les couches sociales les plus vulnérables (FAO, 2020). Dans ce contexte, il ressort des entretiens avec les participants à l'étude que les FDS jouent un rôle majeur en apportant une aide alimentaire aux populations touchées par la crise alimentaire. Les FDS assurent en effet, la sécurité des convois humanitaires et des points de distribution de vivres, ce qui est essentiel pour garantir que l'aide parvienne en toute sécurité aux personnes qui en ont le plus besoin. Leur présence sur le terrain leur permet d'identifier les besoins les plus urgents et d'acheminer rapidement les vivres vers les zones les plus affectées par la pénurie alimentaire, qui sont le plus souvent isolées et difficiles d'accès en raison de l'activité persistante des groupes armés. Il convient cependant de mentionner que l'assistance alimentaire fournie par les humanitaires avec l'appui des FDS ne se limite pas uniquement à une réponse d'urgence, mais s'inscrit parfois dans des programmes à plus long terme visant à renforcer la résilience des communautés et à promouvoir la sécurité alimentaire durable. Dans certaines régions, ces assistances alimentaires peuvent inclure des initiatives telles que la distribution de semences, la promotion de pratiques agricoles durables et la mise en place de programmes de nutrition et d'éducation alimentaire.

2.4. Assistance des VDP aux FDS

Un participant interviewé, évoquant les rapports entre FDS et VDP, déclare que « nos relations se sont beaucoup améliorées, car plusieurs personnes au sein de la population, comme moi, se sont engagées comme volontaires pour la défense de la patrie afin de porter assistance aux forces de défense et de sécurité ». Cette assistance renforce considérablement les relations, mais surtout les capacités opérationnelles et la résilience des forces de sécurité dans la protection et la préservation de la sécurité nationale. En effet les VDP fournissent un soutien opérationnel essentiel aux FDS. Leur présence sur le terrain permet de renforcer la surveillance des zones sensibles et de signaler rapidement toute activité suspecte ou menace potentielle. En effectuant des patrouilles régulières et en signalant les incidents de sécurité, ils complètent efficacement les efforts de surveillance des FDS, ce qui contribue significativement à réduire les activités criminelles et à prévenir les risques d'attaques des groupes armés (DCAF, 2022). Par ailleurs, les VDP apportent aux FDS leur connaissance approfondie du terrain et des communautés locales, ce qui est précieux pour les opérations de renseignement notamment. Leur compréhension des dynamiques sociales, culturelles et politiques locales permet également aux FDS d'adapter leurs stratégies et leurs tactiques pour mieux répondre aux défis sécuritaires spécifiques à chaque région. En outre, les VDP jouent un rôle important dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés en faveur des initiatives de sécurité. Leur présence au sein des communautés leur permet également de détecter les signes précurseurs de radicalisation et de fournir un soutien préventif pour contrer les menaces émergentes.

2.5. Soutien régulier des populations aux FDS

Les civils fournissent régulièrement des renseignements précieux aux FDS, notamment des renseignements sur les activités criminelles, les mouvements suspects, ou les menaces imminentes. Ces renseignements permettent aux FDS de mieux planifier leurs opérations et de prendre des mesures proactives pour garantir la sécurité. Les populations civiles offrent aussi un soutien logistique aux FDS en leur fournissant parfois des vivres et des équipements tels que des motocyclettes nécessaires pour mener à bien leurs missions. Elles expriment également leur soutien moral et leur encouragement aux FDS en leur adressant des messages de gratitude, en participant à des cérémonies de reconnaissance, ou en organisant des événements pour honorer leur service et leur dévouement envers la nation. Comme le mentionne un élément des FDS interviewé, « nous avons souvent bénéficié de l'assistance de la part des civils notamment dans le renseignement, mais aussi sous la forme de dons divers ». Un autre élément des FDS, abonde dans le même sens en affirmant ceci « nous bénéficions de l'assistance des civils au cours de nos différentes opérations, et parfois cela se traduit par des cris de joie lors des passages de nos convois. C'est encourageant pour nous de savoir que la population est de notre côté ».

2.6. Actions de solidarité mutuelles entre FDS et civils

De l'analyse des entretiens, il ressort que les FDS et les populations civiles se portent mutuellement assistance lors des événements sociaux. Parmi ces gestes de solidarité, certains sont particulièrement marquants, comme le soutien apporté lors des enterrements, des mariages et autres événements sociaux. Les mariages sont des événements sociaux majeurs dans de nombreuses sociétés, symbolisant l'unité, la

générosité, et la solidarité. Dans de nombreux contextes, les FDS sont des membres respectés de la communauté, et leur implication et participation à ces célébrations est considérée comme un honneur et une marque de reconnaissance. L'aide apportée lors de mariages est l'un des nombreux actes de générosité réciproques qui revêt une signification sociale et culturelle profonde, renforce les liens entre les FDS et la communauté, et installe un sentiment de camaraderie et de solidarité entre les civils et les FDS. Ces gestes de générosité renforcent également le respect mutuel et la confiance qui, comme nous l'avons vu plus haut, sont essentiels à la cohésion sociale et à la sécurité. Outre les festivités, les civils et les FDS organisent souvent des échanges mutuels sous forme de soutien matériel, financier, et moral. Ce soutien peut se matérialiser sous différentes formes, telles que des dons en nature, des contributions financières pour des projets communautaires, ou encore des services volontaires (Kambou, 2024). Dans ce sens, une personne participante au focus de groupe à Kaya affirme ceci : « Oui, j'ai déjà apporté une assistance à un FDS dans le cadre de son mariage ». L'assistance directe lors de mariages et d'autres événements sociaux a donc un impact significatif notamment sur les éléments des FDS. Au-delà du soutien matériel, ces gestes sont aperçus comme des témoignages de la reconnaissance et de l'appréciation du service et du sacrifice qu'ils rendent à la communauté. Cette reconnaissance renforce le moral des troupes et les motive à continuer de servir avec dévouement et intégrité.

3. Le respect des droits humains

Le respect des droits humains par les FDS est un facteur favorable à la collaboration entre elles et les populations civiles (Gouvernement du Burkina Faso, 2021). Les soldats

sont bien conscients de cet enjeu et fournissent des efforts pour un respect des règles du droit humanitaire dont ils ont été outillés. Cependant, certains comportements de la part des militaires qui ont été évoqués par des personnes interviewées remettent en cause le respect strict des droits humains. Il s'agit là donc d'une question dont la réponse est mitigée et laisse entendre qu'il y a bien des efforts de respecter les droits humains, mais ce n'est pas toujours le cas. Il reste donc de grands progrès à faire sur ce sujet qui a toute son importance dans l'amélioration des relations entre les FDS et les populations civiles.

3.1. Formation des FDS au droit international humanitaire (DIH)

Il ressort des entretiens que la prise en compte de la dimension humanitaire et du respect des droits humains dans les modules de formation revêt une importance majeure dans la préparation et le développement professionnel des membres des forces armées. Cette initiative vise à garantir que les FDS comprennent pleinement leur rôle en tant qu'acteurs responsables de la protection et de la sécurité des populations, tout en respectant les principes fondamentaux de l'humanité et de la dignité humaine. Pour soutenir ce point, un officier du commandement militaire interviewé a affirmé ceci : « nous intégrons la dimension humanitaire dans les modules de formation dispensés aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et nous encourageons activement le respect des droits humains au cours des opérations de sécurisation ». De manière plus spécifique, il ressort que dans les modules de formation, les aspects humanitaires mettent l'accent sur la protection des civils dans les situations de conflit armé, conformément aux exigences du droit international humanitaire (DIH) codifié dans le Statut de Rome que le Burkina Faso a signé le 30 novembre 1998. Les membres des FDS sont formés et aptes à distinguer les combattants des non-combattants, comprennent l'interdiction absolue de recourir à la torture, aux

traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à toute forme de violence contre les populations civiles. Selon de hauts responsables de l'armée participants aux entretiens, l'intégration du respect des droits humains dans la formation des FDS vise également à promouvoir une culture institutionnelle où les droits et devoirs fondamentaux de chaque individu sont reconnus, respectés et protégés en toutes circonstances. Par ailleurs, les membres des FDS sont continuellement sensibilisés aux normes et aux principes énoncés dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'aux obligations légales qui leur incombent en tant que représentants de l'État. Ils sont formés à reconnaître et à signaler tout acte ou intention de violation des droits humains, et à agir diligemment pour prévenir de tels abus au sein de leurs propres rangs. Cette approche engage la responsabilité individuelle et collective tout en encourageant la transparence et la reddition de comptes.

Cependant, les efforts déployés pour sensibiliser les personnels des forces de défense et de sécurité n'ont pas atteint les résultats escomptés. En effet, sur le terrain on continue d'observer de graves violations du droit international humanitaire. Certains éléments parmi les FDS s'en prennent à des civils non combattants qu'ils suspectent d'être des terroristes ou des complices de terroristes (Human Rights Watch, 2023). Ce fut le cas du massacre dans le village de Karma en avril 2023, dont nous avons fait une étude de cas. Avant Karma il y a eu Yirgou, Kaïn-Ourgou, Soro-Nondin, tous des villages où des massacres sur d'innocentes populations ont été documentés, et pour lesquels les forces de défense et de sécurité ont été désignées par plusieurs sources comme responsables.

3.2. Enseignements sur les rapports avec les civils et la prévention des exactions et de la stigmatisation

L'analyse des données révèle que pendant la formation des membres des FDS, une attention particulière est portée au type de relations et de comportement que ceux-ci doivent avoir à l'endroit des civils. Cela implique d'adopter des attitudes et des actions qui respectent les droits et la dignité des personnes. Selon des éléments des FDS interviewés, les exactions des FDS sur les civils et la stigmatisation des groupes ethniques tels que les Peuls, sont inacceptables. Pour prévenir de telles situations, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de surveillance et de sanctions pour les membres des FDS qui enfreignent les règles et commettent des violations des droits humains. Malgré les nombreux cas d'exactions répertoriés, aucun élément des FDS n'a encore fait l'objet de poursuites par les juridictions nationales, encore moins par la Cour pénale internationale (CPI) responsable des poursuites en cas de violation du droit international humanitaire (DIH) et de crimes graves tels que définis par le Statut de Rome (CPI, 2024). Cette situation d'impunité révèle l'ineffectivité de l'action des acteurs en charge de la gouvernance du secteur de la sécurité notamment en ce qui a trait à l'application des lois. Néanmoins, en réponse aux critiques de plus en plus fortes contre l'impunité, des prévôts ont été institués au sein de certaines unités. En outre, et sous la pression de l'opinion publique nationale et surtout internationale, des procureurs ont souvent déclaré lancer des enquêtes, même si les résultats n'ont jamais été publiés, et le sombre tableau de la violation des droits ne cesse de s'obscurcir.

4. Le dialogue

La communication est un puissant vecteur de cohésion entre les groupes sociaux. Malgré certaines difficultés liées au contexte de conflit comme la méfiance que nous avons abordé plus haut, il est apparu lors des entretiens que le fait de dialoguer renforce la cohésion entre les FDS et les populations civiles ou tout au moins évite de la dégrader.

4.1. La nécessité de renforcer le dialogue entre les FDS et les populations civiles

Les entretiens font ressortir la nécessité de renforcer continuellement les relations entre les FDS et les civils suivant des approches non violentes notamment le dialogue, ainsi que la recherche et la promotion de solutions pacifiques à la résolution des conflits. Certains participants à l'étude suggèrent que le dialogue entre les FDS et les civils devrait être plus inclusif, représentatif et accessible à tous les segments de la société. Il serait essentiel selon ces sources de garantir que les voix de toutes les parties prenantes, y compris celles des groupes marginalisés, des femmes et des jeunes, soient entendues et prises en compte. Un dialogue bien établi et renforcé partout entre les FDS et les civils contribuera de manière significative à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix. Enfin, en permettant aux populations locales de participer activement à l'identification et à la résolution des sources de conflit, les cadres de dialogue peuvent favoriser la réconciliation, la cohésion sociale, la sécurité et la stabilité à long terme.

4.2. Le dialogue, un outil de prévention de l'extrémisme et de la radicalisation

De l'avis de nombreux participants à l'étude, le renforcement du dialogue avec les civils joue un rôle important dans la prévention de l'extrémisme violent et de la

radicalisation. En offrant des canaux de communication et des espaces pour exprimer les frustrations, les griefs et les aspirations, le dialogue contribue à atténuer les tensions sociales et à contrer l'expansion des discours extrémistes. Le dialogue offre aux individus et aux groupes l'occasion de mieux se connaître, de reconnaître et d'accepter leurs différences, de partager des expériences et des perspectives, et de développer un sens de compréhension mutuelle utile à la réduction des malentendus et des tensions sociales. Jürgen Habermas (1981) considère ainsi le dialogue comme un puissant moyen d'atteindre un consensus rationnel. Les individus qui se sentent isolés et marginalisés sont souvent plus vulnérables et exposés à l'extrémisme et à la radicalisation. Le dialogue offre donc une alternative en favorisant chez ces individus un sentiment d'appartenance et d'inclusion au sein de la société. En donnant la parole à ceux qui se sentent exclus, le dialogue permet de réduire chez eux les sentiments d'aliénation de frustration et de désillusion susceptibles de les conduire à l'extrémisme. Le dialogue représente un outil puissant dans la prévention de l'extrémisme et de la radicalisation en favorisant la compréhension mutuelle, en contrant l'isolement et la marginalisation, en permettant la contestation des idées extrémistes, en renforçant la résilience communautaire et en facilitant l'accès à des alternatives et à des perspectives (Habermas, 1987). C'est en investissant dans le dialogue et la communication sociale et interculturelle que les sociétés et ses différentes catégories sociales dont l'armée et les civils peuvent mieux répondre aux défis posés par l'extrémisme violent et promouvoir des valeurs de tolérance, de diversité et de paix. Un dialogue débarrassé de tout préjugé est, selon David Bohn (1996), essentiel pour mieux comprendre et résoudre les conflits d'une manière profonde et durable.

CHAPITRE III : ÉTUDE DE CAS

Le village de Karma est situé à 198 km au nord de la capitale Ouagadougou, dans la commune rurale de Barga, province du Yatenga, région du Nord dont le chef-lieu est Ouahigouya. En avril 2023 Karma a été le théâtre d'une tragédie qui a profondément bouleversé le pays et attiré l'attention de la communauté internationale. Cet incident, marqué par une violence singulière, a mis en lumière les tensions croissantes et les défis sécuritaires auxquels le Burkina Faso est confronté depuis 2015.

Le massacre de Karma ayant causé la perte d'environ cent-cinquante vies humaines a suscité une vague d'indignation tant par l'ampleur des dégâts que par la nature des acteurs en cause ainsi que leurs motivations. Les conséquences de cette tragédie vont bien au-delà des pertes humaines, affectant la stabilité et la cohésion sociale dans la région où s'est déroulé l'événement et à bien des égards au niveau national. Ce drame a en effet révélé des dysfonctionnements au sein de l'institution militaire ainsi qu'une grave crise de confiance exacerbée par un climat de méfiance et de suspicion réciproques entre les militaires et les civils.

Les forces de défense et de sécurité (FDS) engagées dans la lutte contre le terrorisme sont censées protéger les populations, mais, sont quelques fois perçues comme des agents de répression plutôt que de protection. Ces perceptions sont alimentées par des cas récurrents de violences sur des civils, accusés très souvent à tort, d'être en complicité avec les groupes armés terroristes. Les militaires se sont ainsi rendus quelques fois auteurs d'exactions sur les civils et de violations répétées des droits humains, aggravant ainsi la fracture entre les deux groupes sociaux. Les événements de Karma, parmi tant d'autres,

viennent souligner l'urgence de renforcer le dialogue et la coopération entre militaires et civils, en éduquant les militaires sur l'obligation de respecter le droit international humanitaire (DIH) afin que la lutte contre le terrorisme ne devienne pas un prétexte pour bafouer les droits fondamentaux des citoyens. Cette démarche requiert d'une part que l'on se pose les bonnes questions en rapport avec les dynamiques complexes de l'action militaire au sein des populations, et d'autre part que l'on exige plus de transparence dans les activités des FDS, l'implication des acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité à tous les échelons de la chaîne de commandement, et la culture de la responsabilité et de la reddition des comptes de la part des autorités, signe d'une bonne gouvernance à même de restaurer un climat de confiance avec les populations civiles et les différentes communautés.

La présente étude de cas se propose d'analyser les événements survenus dans le village de Karma le 20 avril 2023, sous la perspective des relations civilo-militaires. À cet effet, une problématique centrale émerge : comment les interactions entre les militaires et les civils ont-elles contribué à la détérioration versus l'amélioration de la sécurité et de la cohésion sociale, ayant conduit à ce qu'il convient désormais d'appeler le « massacre de Karma » ? Pour répondre à cette question, nous examinerons plusieurs aspects de la question. D'abord, il convient d'explorer les causes profondes du massacre de Karma pour savoir s'il y a des tensions préexistantes entre les militaires et les populations de la localité qui auraient favorisé cet événement. Ensuite, l'analyse se penchera sur le rôle des différents acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment le gouvernement, l'Assemblée nationale, la société civile, les organismes internationaux intervenant dans le secteur de la sécurité et la presse, afin de déterminer comment leurs actions ou inactions

ont influencé le déroulement de la tragédie ainsi que ses conséquences à court, moyen ou long terme. Enfin, l'étude répondra à l'interrogation légitime de savoir quelle sera l'étendue des conséquences que cet événement aura sur les relations entre les FDS et les populations civiles. On sait à priori que le massacre de Karma a suscité un grand sentiment de méfiance et d'hostilité entre ces deux groupes sociaux, mais dans le même temps cet événement aura servi de catalyseur pour conduire à des réformes et des initiatives visant à renforcer la coopération et la confiance mutuelle. Enfin, l'étude interroge la capacité réelle des institutions à prévenir de telles tragédies et à promouvoir un cadre de coexistence pacifique, respectueuse des droits humains dans le contexte de la lutte contre les groupes armés terroristes. En résumé, cette étude de cas vise à analyser les perceptions mutuelles des civils et des militaires, tout en mettant en lumière les multiples enjeux d'une bonne gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso.

1. Contexte historique et politique

Le drame survenu le 20 avril 2023 dans le village de Karma s'inscrit dans un contexte historique et politique marqué par une instabilité au Burkina Faso depuis les premières attaques terroristes dans le pays en avril 2015. Avec l'aggravation croissante de la crise sécuritaire dès 2016, les relations entre les civils et les militaires se sont considérablement détériorées.

Les opérations militaires, souvent marquées par des interventions musclées, ont exacerbé les sentiments de méfiance et d'insécurité parmi les populations. Ces interventions, parfois perçues comme excessives ou mal ciblées, ont conduit à des incidents

où des civils ont été injustement touchés. Dans son rapport sur la situation des droits de l'Homme en 2024, Amnesty International mentionne d'un côté des violences commises par les groupes armés terroristes et de l'autre des violences et exactions dont se seraient rendues coupables les FDS. Sur ce second point, le rapport insiste particulièrement sur les événements suivants : le 13 février 2023, des militaires accompagnés de Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) auraient enlevé sept civils, dont au moins un mineur, dans le quartier de *La Ferme* à Ouahigouya, où résidaient de nombreuses personnes déplacées. Ces sept hommes auraient été emmenés au camp militaire de Zandoma, où ils auraient été sévèrement battus et lapidés à mort. Selon toujours ce rapport, le 3 et 4 avril, plusieurs militaires stationnés à Dori, dans la province du Sahel, auraient frappé et abattu sept civils dans le quartier de *Petit Paris*, blessant également plusieurs autres personnes. Et le rapport précise également que le 20 avril, des militaires accompagnés de VDP auraient tué au moins 147 civils dans le village de Karma. Ce massacre serait selon Amnesty International, « un exemple tragique de la tension, illustrant la fracture croissante et le besoin urgent de réformer les relations entre les forces armées et les populations locales pour mieux protéger les droits humains et assurer la sécurité de tous » (Amnesty International, 2024).

2. Déroulement des événements

Un agriculteur de 48 ans, survivant du massacre témoigne en ces termes : « J'ai vu des soldats traverser la cour et pénétrer dans les maisons. Ils ont fait sortir cinq hommes, dont mon frère, les ont regroupés et les ont abattus. L'imam [prédicateur musulman] a également

été tué dans sa maison. J'ai vu les corps quand les soldats sont partis. Mon frère était allongé sur le dos. Il avait reçu une balle dans la tête ».

- **Une attaque brutale, d'une rare intensité extrême...**

Entre le 25 avril et le 2 mai, Human Right Watch a conduit des entretiens téléphoniques avec 14 personnes, dont six témoins des tueries, deux personnes présentes lors des enterrements, trois activistes locaux et trois membres d'organisations internationales. L'organisation de défense des droits de l'homme a également examiné des rapports et 135 photographies montrant l'ampleur du massacre, et où l'on pouvait voir les victimes, les blessures, les dommages causés par les tirs et les maisons incendiées. À l'issue de ses constatations, Human Right Watch a dans son rapport du 4 mai 2023, donné plusieurs détails sur le drame de Karma (Human Rights Watch, 2023). Selon ce rapport de Human Right Watch, un groupe armé lourdement équipé aurait attaqué le village de Karma au petit matin du 20 avril 2023, semant la panique parmi les habitants. Les assaillants auraient méthodiquement pris d'assaut les maisons, tirant sur les civils sans discernement. De nombreux villageois, dont des femmes et des enfants ont été tués à bout portant, et plusieurs autres ont été blessés ou portés disparus. Cette attaque brutale, d'une rare intensité, a laissé la communauté de Karma profondément traumatisée.

- **La version des faits selon les autorités et le témoignage des survivants**

Le procureur de la République de Ouahigouya chef-lieu de la région dont relève le village de Karma, a annoncé le 23 avril que « des hommes vêtus d'uniformes de l'armée burkinabè avaient tué 60 personnes à Karma et qu'une enquête était en cours ». Le 27 avril,

le gouvernement par un communiqué du ministre de la Communication, Jean Emmanuel Ouédraogo, a condamné l'attaque et promis que le gouvernement « fera tout son possible pour établir la vérité sur ce drame ». Le communiqué qui ne précise pas la nature des auteurs du massacre affirme que « Le gouvernement est particulièrement préoccupé par des informations faisant état de tueries, dans des circonstances non encore élucidées, de dizaines de personnes par des hommes armés habillés dans des tenues des forces armées burkinabè à Karma » (Human Rights Watch, 2023).

Selon Human Right Watch, les survivants ont décrit des scènes de violences extrêmes et de chaos, avec des habitations incendiées et des biens pillés s'ajoutant aux dégâts humains. Ils auraient rapporté que les meurtres ont eu lieu au cours d'une opération matinale menée par des hommes en uniformes militaires de l'armée burkinabè. Selon ces témoins, l'attaque contre leur village a été perpétrée en représailles aux actions des groupes armés islamistes contre des soldats et des milices progouvernementales au début du mois. Ainsi le 20 avril, un convoi militaire de plusieurs motocyclettes, camionnettes, et véhicules blindés transportant des centaines de soldats, « visiblement des soldats burkinabè », est arrivé à Karma vers 7h30 du matin. Les soldats ont encerclé le village et procédé à des fouilles minutieuses des habitations tout en infligeant des sévices aux villageois avant de leur intimer l'ordre de sortir de leurs habitations pour se regrouper sur la place du village. Les soldats auraient ensuite ouvert le feu sur le groupe de villageois et massacré tout le monde y compris ceux qui tentaient de s'échapper ou suppliaient leurs bourreaux d'épargner leur vie.

Un villageois de 40 ans rescapé de la tragédie de Karma a raconté ceci : « *Les soldats nous ont dit de nous asseoir par groupe. Dans le groupe auquel j'appartenais, nous étions*

plus de 30 personnes. Soudainement, ils ont commencé à nous tirer dessus... J'étais couché sur le ventre après les premiers coups de feu, trempé par le sang des autres. Je suis resté immobile, terrifié, jusqu'à ce que les soldats s'en aillent. Deux d'entre eux sont revenus pour achever ceux qui bougeaient encore ». Cet homme doit sa survie à son instinct qui l'a conduit à feindre d'être mort dès les premiers tirs. Il assure que *« Le convoi a quitté le village vers 14 heures, accompagné d'un hélicoptère militaire ».* Un autre homme du même âge environ que le précédent a témoigné que les tirs des soldats ont coûté la vie à son frère qui était en situation de handicap, sourd et muet. Il déclare avec détails la circonstance de la mort de son frère en ces termes : *« J'étais chez moi. Des soldats sont entrés par effraction et m'ont demandé ma carte d'identité [...] ils m'ont fait sortir. Mon frère, sourd et muet, est sorti également sans comprendre ce qui se passait réellement. Les soldats l'ont abattu à bout portant devant moi ».* Une femme d'une trentaine d'années a raconté que son mari malade avait été tué devant elle. *« Des soldats ont traîné mon mari hors de notre maison et l'ont abattu. Ils ont tué également 13 autres hommes dans notre habitation »* affirme-t-elle. Les témoins ont également rapporté que les soldats tiraient sur tous ceux qui tentaient de fuir et achevaient les blessés. Un homme de 49 ans a expliqué que *« Les soldats nous ont pris nos téléphones et notre argent, puis nous ont demandé de nous rendre à un endroit où d'autres soldats étaient postés. J'ai eu l'impression qu'ils allaient nous tuer, alors je me suis enfui et j'ai réussi à me cacher dans le bois. Malgré qu'ils aient tiré sur moi, j'ai réussi par miracle à m'échapper ».* D'autres témoins affirment avoir trouvé sur une colline voisine du village 11 corps sans vie ligotés avec les yeux bandés. Un autre homme survivant a déclaré ceci : *« Après l'attaque, j'ai trouvé le corps de mon frère et de huit autres personnes, tous ligotés et les yeux bandés ».* Un autre témoin a déclaré que les soldats ont également

tué des femmes et des enfants regroupés dans le quartier de Moingayiri. Il déclare avec émoi ceci : *« J'ai vu un tas de cadavres de femmes et d'enfants, avec des nouveau-nés encore sur le dos de leur mère. C'était très horrible »*. Selon les témoignages, au moins 19 hommes ont été épargnés par un groupe de soldats, qui les ont cachés derrière un mur. L'un des 19 miraculés raconte que *« Les soldats ont hésité à nous tuer. L'un d'eux nous a apporté de l'eau et nous a dit de prier Dieu pour que les autres soldats ne vous découvrent pas »*. Les assaillants ont également brûlé 12 greniers, 17 granges et 40 maisons, et pillé des biens, y compris de l'argent et des motocyclettes. Human Right Watch a examiné les photographies des destructions. Les survivants souffrant de stress post-traumatique ont décrit leur choc et leur traumatisme. Un homme a confié : *« Je ne peux plus manger. Je suis sous le choc et profondément traumatisé. »* Un autre a ajouté : *« Voir les corps criblés de balles m'a fait pleurer et vomir. C'était un véritable massacre »*.

Les survivants réclament justice et vérité et des poursuites contre les responsables du massacre de Karma. L'un d'entre eux a insisté sur leurs aspirations en ces termes : *« Nous voulons savoir qui nous a fait ça, et pourquoi ? Nous demandons justice »*. Un autre survivant a déclaré ceci : *« Il est impensable que ceux qui sont censés nous protéger soient venus nous massacrer »*.

3. Causes sous-jacentes et conséquences du massacre de Karma

Dans cette section, notre analyse porte sur les causes sous-jacentes ainsi que les conséquences immédiates et ultérieures du massacre de Karma sur les relations entre les civils et les militaires. Il ressort de l'étude qu'il existait déjà une méfiance réciproque,

alimentée par des incidents de violences antérieures ainsi que des perceptions biaisées qui ont profondément altéré le climat de confiance entre les deux parties. Ce manque de confiance, souvent entretenu et renforcé par des déficits de communications et des violations répétées des droits de l'homme, a été déterminant dans le cours des événements de Karma. Une mauvaise interprétation du comportement des civils présente ces derniers comme étant en complicité avec les groupes terroristes. Lorsque par exemple les civils sont interrogés par les FDS, ils manquent parfois de clarté et de cohérence dans leurs réponses ; cela ne signifie pas qu'ils cachent ou cherchent à cacher des informations cruciales au FDS, mais cela est plutôt dû à la crainte de représailles de la part des terroristes (Human Right Watch, 2018). Les unités militaires venues de la capitale ne peuvent pas apporter une protection efficace aux populations si celles-ci devaient subir le châtement des terroristes pour avoir fourni des informations aux FDS. Selon la théorie contre insurrectionnelle de David Galula, les populations veulent collaborer avec les forces loyalistes, mais elles doivent au préalable se sentir en sécurité (Galula, 2008). Le moins que l'on puisse dire c'est que les conditions d'une bonne collaboration entre les FDS et les populations n'étaient pas réunies dans cette localité de Karma ; bien au contraire les événements sont intervenus dans un contexte de méfiance et de suspicion, de peur, d'injustice, de frustrations, et de représailles, parfois même dans des localités voisines dont le quartier *La Ferme* à Ouahigouya.

- **Méfiance généralisée et suspicions**

L'émergence du terrorisme au Burkina Faso a engendré une atmosphère de méfiance entre les citoyens et notamment entre civils et militaires. Le sentiment

d'incertitude est quasi omniprésent, chacun s'interrogeant sur les agissements des autres, sur leurs niveaux d'implication ainsi que leurs intentions. Ce climat de suspicion se manifeste à travers une méfiance généralisée, chacun se méfiant des autres, y compris des voisins et même des proches. Un participant à l'étude a confié que dans sa région « chacun se méfie... on ne sait pas qui est qui, donc il y a un vraiment de la méfiance ». Cette situation présente dans toutes les régions affectées par le terrorisme, a considérablement affaibli les liens sociaux et communautaires (Dakuyo, 2022). Il n'est donc pas à exclure que certains habitants de Karma suspectant le comportement de leurs voisins aient eu recours à la dénonciation auprès de l'armée qui, à son tour, est intervenue sans faire de quartier, préférant abattre des innocents plutôt que de laisser échapper des terroristes. Cette hypothèse, même si elle semble être justifiée du point de vue des objectifs militaires immédiats — du reste, aucune guerre n'est propre — laisse de très graves conséquences sur les relations entre FDS et civils et par conséquent sur le cours de la guerre contre le terrorisme dans la localité et dans le reste du pays.

- **Détérioration des relations entre FDS et civils**

Les entretiens réalisés révèlent une méfiance réciproque entre les FDS et les populations civiles. Cette méfiance découle de divers facteurs, tels que les incidents de violences répétées dans d'autres régions du pays comme à Yirgou, à Kaïn-Ourgou, etc., ainsi que les abus de pouvoir, et le déficit de communication. Ces facteurs sont par ailleurs aggravés par des perceptions de partialité et un doute sur la loyauté des parties. En outre, les violations des droits de l'homme par les FDS telles que les arrestations arbitraires et la

torture exacerbent la crise de confiance et accroissent la méfiance tout en détériorant les relations entre civils et FDS (Amnesty International, 2024).

- **Représailles et peur des dénonciateurs**

Comme évoqué plus haut, l'absence de protection des dénonciateurs par les FDS décourage la volonté de collaboration des civils avec les forces de sécurité, par peur de représailles de la part des groupes terroristes. Cette absence de protection active pour les populations finit par éroder la confiance qu'elles plaçaient dans les autorités et limite leur volonté de signaler des activités illicites. Réciproquement, le manque de dénonciation rend les populations suspectes aux yeux des FDS qui les considèrent comme des collaborateurs des groupes armés terroristes.

- **Représailles terroristes et réponses des FDS**

Les représailles terroristes, y compris les attaques contre les civils et les communautés collaborant avec les FDS, créent un climat de peur qui dissuade les civils de coopérer. Parallèlement, des actes de violence ou de représailles commis par les FDS contre des civils, souvent par erreur, contribuent à accroître la méfiance et détériorent les relations entre les forces de sécurité et les populations civiles.

- **Frustrations et injustices comme facteurs de radicalisation**

Les injustices sociales, économiques et politiques, telles que la marginalisation et l'exclusion, conduisent certains individus en quête de justice et de vengeance à rejoindre

les groupes terroristes. La perte de confiance dans le système politique et les frustrations liées à la corruption ou à l'incompétence des gouvernements ainsi qu'à l'inefficacité de l'État, alimente également la radicalisation.

- **Peur des FDS et confusion avec les terroristes**

La présence des FDS est souvent perçue comme intimidante, et les incidents de violences ont renforcé cette perception. Par ailleurs, la confusion entre les terroristes et les FDS, crée un climat de peur et d'incertitude parmi les civils, compliquant la coopération avec les forces de sécurité. Il a été parfois signalé des tactiques de déguisement employées par les groupes armés terroristes qui revêtaient les uniformes des FDS (Human Rights Watch, 2023). Une telle ruse des groupes armés terroristes ne fait que créer le doute et renforcer la confusion quant à la responsabilité des acteurs sur le terrain.

Après avoir analysé les facteurs qui ont favorisé le drame de Karma, nous nous pencherons à présent sur les conséquences profondes dudit événement sur les relations entre les civils et les militaires au Burkina Faso. Ces conséquences portent notamment sur l'exacerbation continue de la méfiance et la détérioration de la collaboration entre civils et militaires dans la lutte contre le terrorisme.

- **Renforcement de la méfiance**

Le massacre de Karma qui a été fortement médiatisé sur le plan national et international a accentué la suspicion des civils à l'égard des militaires, renforçant l'idée que les forces de sécurité ne font pas de distinction entre les civils innocents et les terroristes.

Cette perception a renforcé la méfiance des civils à l'endroit des militaires et affaibli la confiance dans la capacité de ces derniers à protéger les populations civiles.

- **Détérioration de la collaboration**

La collaboration entre les civils et les militaires qui s'avère essentielle pour la collecte de renseignements sur les activités terroristes a été compromise par le massacre de Karma. Les civils dans plusieurs localités craignent désormais d'être pris pour cibles par les militaires à l'image des populations de Karma, en plus de la peur qu'ils ont déjà d'être massacrés par les groupes armés terroristes.

- **Impact sur la cohésion sociale**

Le drame de Karma a également exacerbé les divisions sociales et ethniques, créant un climat de méfiance au sein des communautés. Les soupçons et les accusations mutuelles ont affaibli les liens de solidarité, rendant plus difficile la construction d'une unité nationale face à la menace terroriste. Les communautés peules notamment accusent les VDP de représailles (cas de Yirgou) tandis que certaines localités mossis ont vu l'attaque dirigée contre elles comme le fait des Peuls majoritairement présents chez les groupes armés djihadistes ou des FDS. Les villages peuls ne subissant presque pas les attaques terroristes sembleraient être épargnés simplement parce qu'il s'agit de villages appartenant aux terroristes. Ainsi, comme on peut le constater, la cohésion nationale est déjà fortement affectée et des drames comme celui de Karma ne font qu'aggraver une crise intercommunautaire dont les conséquences pourraient échapper à tout contrôle.

- **Érosion de la légitimité des forces de sécurité**

Les événements de Karma ont profondément ébranlé la légitimité des forces de sécurité aux yeux de nombreux citoyens. Les accusations de violences et de représailles injustifiées ont terni l'image des militaires, perçus désormais non comme des protecteurs, mais plutôt comme des oppresseurs. Il apparaît très urgent pour les FDS qui représentent l'Etat et la nation de travailler sur son image. Nous avons à cet effet identifier des actions utiles à mettre en œuvre que nous présentons dans la section sur les contributions pratiques de cette thèse.

- **Demande accrue de transparence et de responsabilité**

La tragédie a suscité des appels croissants à une plus grande transparence et à une responsabilité accrue de la part des forces de sécurité et des autorités. Les citoyens regroupés notamment dans les organisations de la société civile exigent des enquêtes indépendantes et impartiales ainsi que des mesures pour prévenir les abus, afin de restaurer la confiance entre les civils et les militaires. Les attentes des populations sont grandes sur cette question et toute stagnation dans les dossiers judiciaires s'apparentera à un manque de transparence et sera mis sur le compte d'une volonté du gouvernement de garantir l'impunité aux auteurs des exactions contre les populations civiles. Il est plutôt de l'intérêt du gouvernement et des FDS que les éléments responsables de violations des droits soient sanctionnés à la mesure de leurs forfaits.

- **Réponses et mesures prises par les acteurs de la gouvernance**

À la suite du drame de Karma, le gouvernement burkinabé a condamné les événements et a promis d'ouvrir une enquête pour faire la lumière sur les circonstances du massacre. Toutefois, les actions concrètes prises pour répondre à ce crime ont souvent été perçues comme insuffisantes. Des efforts pour renforcer la sécurité et rétablir l'ordre ont été initiés, mais ceux-ci ont souvent été marqués par une approche répressive, renforçant davantage la méfiance des populations civiles. L'absence de mesures punitives à l'endroit des militaires incriminés et la lenteur des procédures judiciaires ont contribué à installer un sentiment d'impunité qui sape la confiance des citoyens dans la capacité de l'État et du gouvernement à rendre justice et à assurer la protection des populations.

L'Assemblée nationale a principalement joué un rôle de médiateur, appelant à des discussions et à des enquêtes parlementaires pour établir les faits et situer les responsabilités. Cependant, ses interventions ont été critiquées pour leur manque de vigueur et de suivi. D'ailleurs les recommandations émanant des enquêtes parlementaires ont rarement été suivies de réformes effectives visant à prévenir la répétition des faits incriminés. Ce manque d'actions concrètes a renforcé le sentiment que l'institution législative est en déphasage avec les réalités sécuritaires et les attentes des citoyens, ou qu'elle est tout simplement en complicité nocive avec le gouvernement qui fait très peu d'efforts pour démasquer et sanctionner les responsables du massacre.

La société civile a été active dans la dénonciation des abus et dans l'appel à la justice pour les victimes de Karma. Des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes de défense des droits de l'homme ont joué un rôle crucial en documentant les violations des droits de l'homme et en plaidant pour une réforme des pratiques militaires.

Toutefois, malgré leurs efforts, l'influence de la société civile est restée limitée. Les appels à une plus grande transparence et à des réformes structurelles au sein des forces armées n'ont pas toujours été pris en compte de manière adéquate par les autorités.

Les médias nationaux et internationaux ont fortement relayé le massacre de Karma, informant ainsi l'opinion publique sur tout ce qui s'était passé. Malgré des mesures de limitation de leurs activités, les hommes de médias ont joué un rôle notamment dans la publication et la documentation des circonstances ayant entouré ce drame national qui a coûté la vie plusieurs villageois sans défense au nombre desquels des hommes des femmes et des enfants en très bas âge (9 jours).

Le massacre de Karma a mis en évidence des tensions profondes entre populations civiles et FDS ainsi que de graves lacunes dans la gestion du secteur de la sécurité. Cet événement rappelle l'impératif d'une approche intégrée de la riposte contre le terrorisme au Burkina Faso en soulignant l'urgence de prévenir de futurs massacres et leurs conséquences. Les réponses des différents acteurs n'ont pas été à la hauteur de l'ampleur du crime commis à Karma. Les mesures prises sont restées dans le cadre du symbolisme plutôt que d'être traduites en actions concrètes visant à rendre justice aux victimes et à prévenir de futures atrocités. Le manque de réponse adéquate des autorités et des institutions a entraîné des conséquences profondes sur les relations entre civils et militaires. L'incapacité à punir les responsables des abus et à réformer les pratiques militaires a renforcé la perception d'impunité et de méfiance envers les forces de sécurité. Les civils se sentant abandonnés et sans protection sont plus réticents à collaborer avec les forces de défense et de sécurité, annihilant ainsi les efforts de lutte contre le terrorisme dans le pays.

Cette situation de méfiance mutuelle a également contribué à la polarisation et à la fragmentation sociale, rendant la coopération pour la sécurité nationale encore plus difficile. Le manque de confiance envers les autorités a conduit à un retrait des populations des processus de dialogue et de concertation, affaiblissant ainsi les initiatives communautaires pour la paix et la sécurité. Dans un contexte de crise sécuritaire, cette défiance généralisée complique davantage la tâche des autorités pour restaurer la paix et la stabilité dans le pays.

Pour construire de bonnes relations entre civils et militaires, il est opportun de :

- 1) renforcer la confiance : les civils ont besoin de se sentir protégés par les forces de sécurité, tout en étant assurés que leurs libertés individuelles et leurs droits civiques sont respectés en toutes circonstances ;
- 2) encourager le recrutement des VDP dans les effectifs de l'armée : en tant que membres de la même communauté, ils partagent des liens sociaux, culturels et parfois familiaux avec les villageois. Cette proximité sociale crée un sentiment de confiance naturelle et de familiarité qui est souvent plus difficile à établir pour les FDS, composées généralement de membres provenant de différentes régions et groupes ethniques ;
- 3) renforcer les petits services fournis par les FDS aux civils : ces services, tels que la distribution de vivres, les soins médicaux de base, l'assistance en cas de catastrophes naturelles ou d'urgences, répondent directement aux besoins essentiels des civils. En fournissant une aide concrète et immédiate, les FDS démontrent leur souci pour le bien-être des communautés locales, ce qui renforce leur légitimité et leur crédibilité aux yeux des civils ;
- 4) encourager les actions de solidarité mutuelles entre FDS et civils lors des événements sociaux ;
- 5) promouvoir le dialogue entre les FDS et les populations civiles

ainsi que l'implication des autorités coutumières et religieuses dans les processus de règlement informel des différends.

CHAPITRE IV : LES INITIATIVES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME AU BURKINA FASO

Les acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité, outre les forces de défense et de sécurité, sont impliqués à divers niveaux et degrés dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. Ce sont notamment : 1) le gouvernement burkinabè, responsable de la formulation et de la mise en œuvre des politiques de défense et de sécurité nationale ; 2) l'Assemblée Nationale (actuellement représentée par l'Assemblée législative de Transition (ALT), chargée de l'adoption des lois y compris les textes spécifiques relatifs à la lutte contre le terrorisme ainsi que de l'allocation de ressources budgétaires aux forces de sécurité; 3) la société civile comprenant les organisations non gouvernementales (ONG), les leaders religieux et traditionnels, ainsi que les médias et activistes s'intéressant à la sensibilisation sur la menace terroriste, la promotion de la cohésion sociale et la déconstruction des discours extrémistes et de radicalisation.

1. Responsabilités et actions du gouvernement burkinabè

Le gouvernement burkinabè est responsable de la formulation et de la mise en œuvre des politiques de lutte contre le terrorisme. Cela implique le déploiement des forces de sécurité pour contrer les groupes terroristes, la coordination des efforts internationaux dans la lutte, et la mise en place de mesures préventives pour empêcher le recrutement et

la radicalisation. Face au terrorisme, le gouvernement burkinabè a déployé de nombreuses initiatives et stratégies en vue de contrer la menace et renforcer la résilience nationale :

Le gouvernement a considérablement augmenté ses investissements visant à renforcer les capacités des Forces de Sécurité et de Défense, en l'occurrence l'armée, la gendarmerie, la police et les services de renseignement. Ces investissements comprennent l'acquisition d'équipement en qualité et quantité importante, la formation continue du personnel et le déploiement stratégique des ressources pour contrer les attaques terroristes. En 2023, le montant de 657,78 milliards de francs CFA (1,09 milliard de dollars) a été consacré au secteur de la défense et de la sécurité pour faire face aux défis sécuritaires. En 2024, 29,49% du budget de l'État est alloué aux secteurs de la défense et de la sécurité (CCRP/MEFP, 2023).

Le gouvernement burkinabè a mis également en œuvre des programmes visant à améliorer les conditions de vie dans les régions affectées par le terrorisme, notamment en investissant dans l'éducation, les infrastructures et les opportunités économiques pour les populations locales. Outre la lutte contre le terrorisme qui demeure sa priorité, il a mis en place le « *Programme d'urgence de la Transition* », dont le but est d'offrir aux populations, de meilleures conditions de vie. Lors de l'étude de cas de Yirgou, nous avons relevé des initiatives du gouvernement traduisant sa volonté d'éradiquer les sources du conflit. Plusieurs personnes interviewées notent des actions concrètes du gouvernement qui devraient faire évoluer la lutte contre le terrorisme dans le bon sens ; cependant la situation demeure fragile, très instable et visiblement inachevée à l'image d'un puzzle auquel il manque une pièce centrale.

1.1. La gestion par le gouvernement du massacre de Yirgou

Plusieurs sources indépendantes telles qu'Amnesty International, ainsi que des médias tels que Jeune Afrique, Voice Of America, BBC News, UN News, rendent compte des événements survenus à Yirgou, un village dans la commune de Barsalogho, au Burkina Faso. Ces sources précisent que c'est pendant la nuit du 31 décembre 2018 au 1er janvier 2019, que le village a été le théâtre d'une attaque initiale au cours de laquelle des assaillants, qualifiés de terroristes par le gouvernement burkinabé, ont abattu six personnes, dont le chef de village et son fils. En réaction à cette attaque, des éléments du groupe d'autodéfense Koglwéogo s'en sont pris spontanément et avec une violence inouïe aux éleveurs peuls de la localité, accusés de complicité avec les terroristes. Cette réaction des Koglwéogo contre la communauté peule a causé la mort de 48 personnes parmi les Peuls, selon les chiffres du gouvernement, et plus de 200 morts selon le collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés (CISM).

À la suite des attaques terroristes et des représailles de Yirgou, des mesures ont été prises par le gouvernement notamment pour fournir une assistance humanitaire aux victimes à travers des soins médicaux et de soutien psychosocial aux proches des victimes qui ont été affectées par le drame. Le gouvernement a par ailleurs renforcé les opérations de sécurité dans la zone en déployant des troupes supplémentaires, et en intensifiant les patrouilles. Il a aussi ouvert une enquête pour identifier et poursuivre les responsables de l'attaque contre les Peuls et d'autres incidents similaires. Des promesses ont été faites de traduire en justice les auteurs présumés de ces actes barbares. Mais à ce jour, les résultats des investigations n'ont pas encore été rendus publics.

1.2. Évaluation générale par les citoyens de la gestion de la crise sécuritaire par l'État

L'analyse des données collectées sur le terrain révèle que l'option militaire semble la plus visible de toutes les actions du gouvernement et, selon plusieurs personnes rencontrées, se révèle inappropriée et incapable de venir à bout de l'hydre terroriste. Plusieurs personnes interviewées déclarent que la stratégie actuelle du gouvernement que l'on peut qualifier de « militariste » parce qu'elle est essentiellement basée sur les opérations militaires, n'arrive pas à bout du phénomène du terrorisme dans le pays ; les statistiques disponibles montrent au contraire que la situation ne fait que s'empirer (voir figure 4). Les personnes interviewées sont unanimes à reconnaître que l'option de la riposte contre le terrorisme, essentiellement militaire, n'a pas encore atteint les objectifs voulus. Selon un député de l'Assemblée législative de transition, l'option militaire avait déjà montré ses limites depuis le régime du président Kaboré, mais c'est encore malheureusement cette stratégie qui demeure appliquée par les autorités en place. Le parlementaire suggère que l'accent soit mis davantage sur la communication et sur d'autres stratégies. Il préconise notamment un dialogue renforcé avec les communautés et les jeunes, ainsi que la création de cadres propices de rencontre entre différentes communautés de base. De l'avis d'un responsable de presse internationale interviewé, la stratégie du « tout militaire » ne fonctionne pas, et d'ailleurs elle manque de clarté. Cette personne affirme par ailleurs que la situation sécuritaire connaît une stagnation, même si l'on note quelques succès. « Pour nous, le succès n'est pas une victoire d'étape, mais plutôt une

victoire totale. Jusqu'à présent, nous sommes toujours à l'étape d'organisation de convois alimentaires et humanitaires sous protection pour atteindre certaines villes du pays » confit-il. Plusieurs personnes rencontrées ont dit vouloir faire des recommandations au gouvernement. Interrogées sur ces recommandations, il ressort qu'elles sont essentiellement axées sur le renforcement du dialogue social. Selon ces personnes, « rien ne remplace le dialogue ». L'un des leaders religieux rencontrés estime pour sa part qu'il est opportun d'organiser des campagnes de sensibilisation à travers des conférences, en utilisant à la fois les langues locales et le français, afin de réunir les communautés qui ont vécu ensemble par le passé, mais qui ont désormais du mal à coexister. Une autre leader précise qu'Il est essentiel de communiquer avec les communautés en s'inspirant des expériences d'autres pays confrontés au terrorisme. Pour d'autres leaders encore, il est important d'écouter et de respecter les avis des leaders communautaires influents et de promouvoir l'union entre les communautés sans discrimination, en utilisant les langues locales lors des communications intercommunautaires. Enfin, il est recommandé de former des communicateurs efficaces, de revoir les méthodes d'enseignement du patriotisme et de décentraliser les initiatives en dehors des grandes villes pour atteindre les populations locales dans les villages les plus reculés. Après avoir donné des avis sur la stratégie du gouvernement et fait des recommandations, plusieurs personnes interviewées estiment qu'il est très important d'équiper adéquatement les forces de défense et de sécurité (FDS), mais qu'il est tout aussi important de les éduquer convenablement en insistant sur le fait que leur mission est de protéger les populations locales et non pas de les combattre (...)

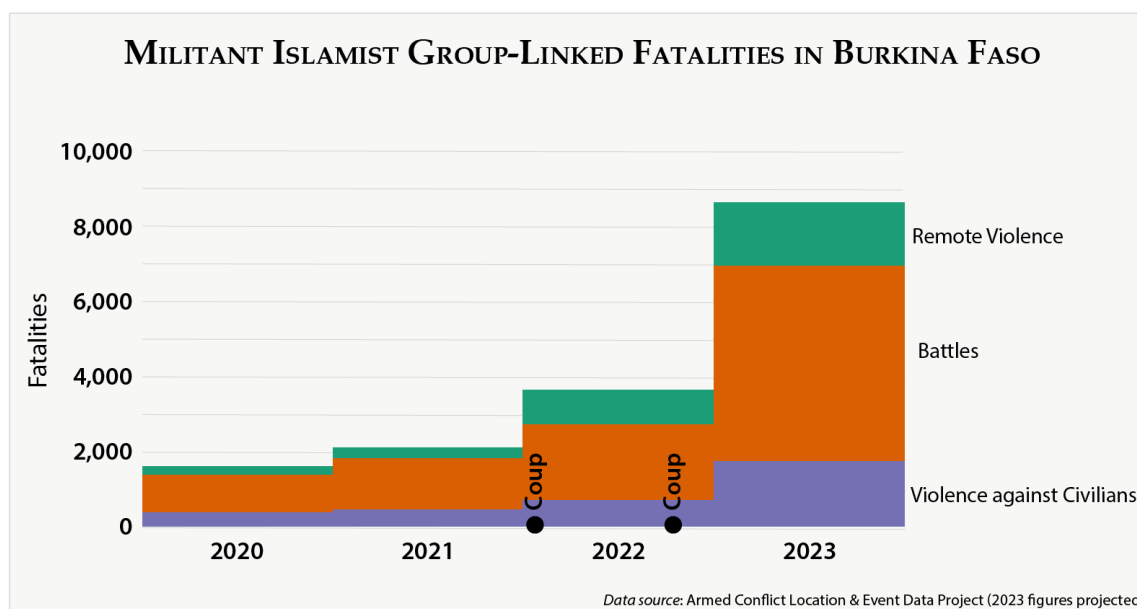


Figure 4 : évolution du nombre de victimes des attaques terroristes après le premier et le second coup d'État de janvier et septembre 2022 au Burkina Faso (Source : ACLED)

2. Les responsabilités et initiatives de l'Assemblée législative dans la lutte contre le terrorisme...

L'Assemblée législative de Transition (ALT) faisant office d'Assemblée Nationale, dans son rôle d'adoption des lois, a légiféré et adopté des lois spécifiques visant à renforcer davantage les mesures de sécurité et à lutter efficacement contre le terrorisme. Ces lois comprennent des dispositions relatives à la prévention, la répression et la poursuite des actes terroristes ainsi que des mesures sur l'état d'urgence conférant au gouvernement des pouvoirs exceptionnels. En accord avec le gouvernement, des budgets importants ont été alloués pour renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité (FDS) dans la lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, l'ALT participe à des initiatives régionales et

internationales de lutte contre le terrorisme, telles que la coopération avec d'autres pays de l'Alliance des États du Sahel (AES).

Sur l'implication du pouvoir législatif dans la gestion de la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso, les personnes interrogées affirment qu'il y a bien un impact positif. Cet impact est mesurable notamment à travers l'efficacité des mesures prises, la perception du public, et les résultats obtenus sur le terrain par les FDS. Des initiatives telles que l'adoption en décembre 2022 du projet de loi sur l'institution des Volontaires pour la Défense de la Patrie en vue d'intégrer la nouvelle doctrine de leur emploi a été fortement appréciée par la plupart des personnes interviewées. Il s'agit d'une relecture de la loi de 2020 qui permet de faire des aménagements sur la prise en compte du « niveau national » dans la compétence territoriale des VDP, de la révision et de l'aménagement des dispositions qui permettent de créer et de donner un cadre juridique à la Brigade des Volontaires pour la défense de la patrie (BVDP), et l'amélioration des conditions de vie et de travail des VDP. Il faut néanmoins signaler qu'une loi comme celle relative à la création des forces spéciales a été vivement critiquée par les risques qu'elle représente pour le respect des droits humains dans le pays. En effet cette loi adoptée en 2019 consacre un statut particulier aux éléments des forces spéciales, lequel statut les soustrait de toute responsabilité individuelle en cas de violation des droits humains lors des opérations de lutte contre le terrorisme. En conclusion, l'action du législateur même si elle est globalement bien appréciée par les citoyens, mérite davantage d'être mise en conformité avec les instruments juridiques et règlements internationaux ratifiés par le Burkina Faso.

Le parlement reste très attendu sur la question du contrôle de l'action du gouvernement. Même si en théorie il donne l'impression de le faire, plusieurs citoyens ont

des doutes sur la sincérité de son action à ce niveau. Il existe un fossé entre ce qui se dit dans le discours officiel et la réalité concrète qui mérite toute notre attention. Depuis le début de la crise sécuritaire, le parlement n'a pas interpellé les responsables des départements de la défense et de la sécurité sur les agissements de certains soldats qui se rendraient coupables d'exactions et de violations des droits humains. Les parlementaires sont complètement aphones sur ce point comme ils le sont également sur la question des dépenses budgétaires des départements ministériels concernés. Ils s'alignent la plupart du temps sur les positions du gouvernement en ce qui concerne les inconduites des soldats. Toute tentative d'alerter l'opinion, d'investiguer et de faire la lumière sur des actes répréhensibles des soldats sur le terrain est considérée par le gouvernement comme un acte de sabotage du moral de la troupe et il s'en suit une répression contre les auteurs. Plusieurs lanceurs d'alerte ont ainsi été arrêtés, séquestrés, torturés et envoyés au front, pour avoir communiqué des informations sur des actes de violations des droits humains qui auraient été perpétrés par des soldats. L'ONG Amnesty International qui dénonce cette pratique répressive affirme que la lutte contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte pour réprimer la liberté d'expression et d'information (Amnesty International, 2019). Selon le journal *Le Monde*, « Un nouveau cap a été franchi dans la répression des libertés fondamentales au Burkina Faso. Depuis mercredi 14 août 2024, cinq magistrats burkinabés sont détenus illégalement par le régime militaire du capitaine Ibrahim Traoré, et risquent d'être envoyés de force au front pour lutter contre les groupes djihadistes, selon plusieurs sources judiciaires et sécuritaires » (Le Monde, 2024). Le journal affirme que plusieurs acteurs de la société civile dont Rasmane Zinaba et Bassirou Badjo, deux membres du collectif Balai citoyen et des journalistes dont Kalifara Séré, Adama Bayala et Serge Oulon

ont tous été enlevés par le régime du capitaine Ibrahim Traoré, puis envoyés au front. Toutes ces victimes sont réputées pour leur liberté de parole et leur ton envers les putschistes au pouvoir au Burkina Faso. Dans ce contexte de répression où même les magistrats ne sont pas épargnés par les enlèvements et les séquestrations, il apparaît peu probable que le Parlement soit en mesure de jouer le rôle qui est le sien (Le Monde, 2024).

Quelle que soit la nature des motivations gouvernementales, les arrestations ne sauraient être légitimes que si les personnes interpellées sont remises à la justice dans le respect des procédures judiciaires ordinaires. En ce sens, Robert Thompson souligne que l'un des principes fondamentaux de la contre-insurrection réside dans l'impératif pour le gouvernement loyaliste d'inscrire l'ensemble de son action dans le strict cadre de la légalité. Lorsqu'un gouvernement, pourtant garant du respect de la loi, adopte des pratiques extralégales telles que les arrestations arbitraires ou les enlèvements sans mandat, il sape lui-même l'autorité du droit. Une telle posture mine la confiance des citoyens dans l'État de droit et offre, de surcroît, aux groupes insurgés des justifications pour légitimer leurs propres transgressions. Pierre Conesa évoque à ce propos le concept de la « fabrique de l'ennemi », qui permet de « tuer tout en gardant sa conscience pour soi » (Conesa, 2011). Ainsi, face à un État qui agit en dehors de la légalité, les groupes armés terroristes peuvent prétendre lutter contre un pouvoir illégal et illégitime, et s'autoriser eux-mêmes moralement à commettre des tueries, viols, enlèvements ou pillages. Dès lors, il incombe au gouvernement de faire preuve de retenue et de résister à la tentation, aussi forte soit-elle en contexte de crise sécuritaire, de recourir à des pratiques illégales. Le Parlement, dans ce contexte, se doit de rompre avec toute forme de complaisance institutionnelle et d'assumer pleinement son rôle de contre-pouvoir. En interpellant l'exécutif sur les violations

potentielles de la légalité, le parlement œuvre non seulement à la défense de l'intérêt général, mais contribue également à renforcer la crédibilité et la légitimité du gouvernement aux yeux des citoyens.

3. Les initiatives de la presse dans la lutte contre le terrorisme

La société civile et la presse sont très actives dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les médias burkinabè, notamment les journaux, les radios et les chaînes de télévision, contribuent dans la sensibilisation du public aux dangers du terrorisme et dans l'éducation des communautés sur les signes précurseurs de la radicalisation. Certains journalistes ont mené des enquêtes approfondies sur les groupes terroristes opérant au Burkina Faso, mettant en lumière leurs activités, leurs sources de financement et leurs modes opératoires. Ces rapports ont contribué à éclairer le public et les autorités sur la nature et l'ampleur de la menace. Les médias ont aussi régulièrement dénoncé les violations des droits de l'homme commises par les groupes terroristes, ainsi que les abus et violations des droits humains commis par les forces de défense et de sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Cette surveillance médiatique a contribué à maintenir la pression sur les autorités pour qu'elles respectent les normes internationales en matière de droits de l'homme. Cependant, les autorités burkinabè ont progressivement imposé des restrictions à la liberté de la presse au nom de la sécurité nationale et de la lutte contre le terrorisme. Les radios comme RFI et Oméga média ont été respectivement interdits d'émettre à titre définitif pour le premier et suspendu d'émettre pour le second. Certains journalistes ont affirmé avoir été menacés et intimidés en raison de leur opinion

sur la situation sécuritaire nationale. Ces menaces de la part des autorités du pays ont conduit à l'autocensure et à des restrictions de facto sur la liberté de la presse et la liberté d'expression. Il y a eu également des cas où des médias ont été contraints de fermer leurs portes en raison de pressions politiques, de menaces sécuritaires dans leur zone d'implantation ou de difficultés économiques. Ces restrictions peuvent constituer des défis importants pour les médias burkinabè dans l'exercice de leur rôle d'acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne l'information des citoyens sur les questions liées au terrorisme et à la sécurité. Si certains médias ont publié des éléments à la fine limite d'une apologie du terrorisme, d'autre en revanche sont resté très professionnels, se contentant d'informer l'opinion sur l'ampleur de la crise et la nécessité d'une mobilisation nationale à tous les niveaux pour y faire face. Le gouvernement a parfois interprété les alertes de ces derniers comme une dénonciation de son incapacité à venir au bout de la crise. En conséquence, un silence leur a été imposé tandis que le gouvernement lui-même s'adonne à la propagande sur des canaux qui lui sont acquis. Selon Robert Thompson, la propagande est un moyen à laquelle les insurgés ont recours uniquement lors de la première phase de leur lutte afin de mobiliser les populations à leurs côtés, et ne devrait pas être celle du gouvernement qui, pour sa part, doit mettre en place un dispositif lui permettant de contrer la propagande des insurgés. Il est utile de différencier d'une part la propagande basée sur de fausses informations visant à manipuler l'opinion et qui par sa nature même ne peut résister à l'épreuve de temps, et d'autre part, les mesures de contre propagande ou de contre subversion que le gouvernement doit adopter, visant à contrer les mensonges et la manipulation des terroristes. Cette contre-propagande se fait en diffusant des informations justes et pérennes portant sur les actions

du gouvernement au bénéfice de la sécurité et du développement, et mettant bien en avant les valeurs de patriotisme, d'unité, de liberté et d'indépendance, qui sont favorables au renforcement de la confiance des populations à l'endroit de leurs dirigeants. Selon Galula, aucun individu n'est sensible à la propagande lorsque sa vie est menacée. Aussi, le gouvernement loyaliste doit en priorité protéger physiquement les populations plutôt que d'essayer de la contrôler à travers une quelconque propagande. Une population à l'abri des attaques et se sentant en sécurité est moins susceptible d'adhérer aux groupes terroristes; elle développe en revanche un sentiment naturel d'allégeance envers les forces gouvernementales qui leur assurent cette protection.

4. Les initiatives de la société civile dans la lutte contre le terrorisme

Plusieurs auteurs insistent sur le rôle déterminant de la société civile dans la lutte contre le terrorisme. Richardson (2006) et Kilcullen (2009) affirment que la société civile, en s'investissant dans son rôle de résolution des conflits locaux et de régulation des différents intercommunautaires, contribuent significativement à la prévention de l'extrémisme et à tuer le mal à la racine. Stern (2003) soutient également que les acteurs de la société civile jouent un rôle important, en offrant des alternatives aux jeunes, notamment en soustrayant ces derniers des effets pervers de la propagande terroriste. Les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales telles qu'Amnesty International jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. L'impact de leurs actions est bien perceptible à différents niveaux. Ces organisations mènent des actions de sensibilisation à l'endroit des communautés locales

sur les risques liés au terrorisme et à l'extrémisme violent (Loada & Romaniuk, 2014). Ces campagnes de sensibilisations ont aidé à informer notamment sur les signes avant-coureurs de la radicalisation, renforçant ainsi la résilience des communautés face à ces menaces. Ensuite, ces organisations ont beaucoup œuvré à la défense des droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme en dénonçant les agressions des groupes terroristes ainsi que les abus dont se rendent coupables les forces de défense et de sécurité. L'ONG Human Rights Watch a dénoncé l'attaque des groupes armés intervenue dans la localité de Barsalogo le 24 août 2024 et qui a fait plus de 200 victimes parmi les civils (Human Rights Watch, 2024). Une mission d'Amnesty International a effectué deux missions de recherches au Burkina Faso (du 27 novembre au 8 décembre 2022, et du 28 mai au 4 juin 2023) au cours desquelles elle a rencontré respectivement à Ouagadougou et à Ouahigouya notamment des personnes déplacées internes ayant fui les villages assiégés. La mission a également eu des entrevues avec du personnel humanitaire, des journalistes, des membres de la société civile et des membres du corps diplomatique. Un consultant recruté par Amnesty International a mené des entretiens supplémentaires avec des personnes déplacées à Dori et Arbinda en mai et juin 2023. Amnesty International a alors adressé les principales conclusions des travaux de cette mission aux autorités du Burkina Faso. Les recommandations contenues dans le rapport visent, entre autres, à mettre les forces de défense et de sécurité face à leur responsabilité partout où celles-ci se sont rendues coupables de violations des droits humains. Amnesty International a par ailleurs dans un rapport sur l'Examen périodique universel (EPU) du Burkina Faso documenté les violations des droits humains, lequel rapport est adressé au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ainsi qu'à l'opinion internationale (Amnesty International, 2023). Le

travail de documentation des ONG et de la société civile dans son ensemble met continuellement en lumière de nombreuses violations des droits de l'homme aussi bien par les groupes terroristes que par les forces de défense et de sécurité ; ce qui a eu pour effet d'interpeller les différentes parties au conflit sur leurs responsabilités de respecter et de faire respecter les normes internationales en matière des droits de l'homme.

Les organisations de la société civile offrent également un soutien aux victimes du terrorisme, en leur fournissant une aide juridique, médicale et psychologique. Leur présence sur le terrain a renforcé la solidarité au sein des communautés touchées. Enfin, elles ont mené des actions de plaidoyer au niveau national et international, appelant à des politiques antiterroristes respectueuses des droits de l'homme. Leur influence a contribué à façonner le débat public et à promouvoir des approches équilibrées dans la lutte contre le terrorisme. Malgré les défis qu'elles rencontrent, les organisations de la société civile et les ONG comme Amnesty International continuent de jouer un rôle déterminant dans la gouvernance du secteur de la sécurité dans le contexte de la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso, à travers leur voix indépendante et leur engagement en faveur des droits de l'homme et de la justice. Cette liberté d'action des ONG internationales permet ainsi de suppléer les carences sur la scène nationale de la presse, de la société civile et des acteurs politiques, à qui un silence total est imposé par le gouvernement burkinabè depuis le coup d'État de septembre 2022 (Amnesty International, 2024).

CHAPITRE V : CONTRIBUTIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES DE LA THÈSE

Cette section porte sur les apports théoriques et pratiques de la thèse. Dans les apports théoriques, au regard des théories sur les conflits insurrectionnels qui soutiennent notre cadre théorique, nous distinguons clairement les contributions théoriques de notre thèse. D'une manière plus spécifique, notre thèse permet d'apporter une amélioration aux théories sur la guerre insurrectionnelle notamment celle de David Galula (2008), en mettant en lumière deux nouvelles dimensions qui sont d'une part les facteurs défavorables et favorables aux relations entre FDS et les civils, et d'autre part le rôle crucial des acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité dans la nature ces relations.

Sur le plan pratique, notre thèse propose des suggestions et des recommandations pratiques formulées à partir de nos analyses de la guerre contre les insurgés djihadistes au Burkina Faso. Le cadre épistémologique de notre investigation nous oriente vers la mise au point de stratégies positives pouvant contribuer à la victoire des forces de défense et de sécurité (FDS) et le rétablissement de la paix dans un pays ruiné par une guerre qui empêche son développement et maintient les populations dans l'extrême pauvreté et dans une situation de misère inhumaine. Il apparaît donc indispensable de comprendre comment il est possible de réunir les conditions nécessaires pour mettre fin à cette guerre qui dure depuis neuf années (2015-2024) et ayant fait un nombre important de victimes militaires comme civils. Nos suggestions et recommandations seront de trois catégories : au niveau de politique intérieure, au niveau opérationnel, et au niveau de coopération stratégique.

1. Les contributions théoriques de la thèse

Selon les théories de la guerre insurrectionnelle que nous avons évoquées dans la section théorique de cette thèse, les relations avec les populations civiles constituent un enjeu majeur dans la réussite de la guerre. Galula (2008) en s'inspirant du pionnier de la contre-insurrection, Lacheroy, confirme que le contrôle de la population en gagnant les cœurs et les esprits est la clé de la victoire dans ce type de guerre. Dans le même sens que Galula, tous les autres auteurs de la guerre insurrectionnelle que nous avons mentionnés et qui sont Zedong (1936), Trinquier (2008), Thompson (1966), Némó (1957) et Hogard (1956) mettent en lumière la nécessité pour les forces loyalistes d'avoir de bonnes relations avec les populations civiles dans la perspective d'une bonne collaboration dans la lutte contre les insurgés. Pour ces auteurs, les relations tendues et même parfois hostiles entre les forces loyalistes et les populations se traduisent par d'énormes difficultés pour les loyalistes dans la lutte contre les insurgés ; à contrario, une bonne collaboration avec la population offre aux forces loyalistes un avantage sur le terrain, car ceux-ci bénéficient de soutiens en renseignements et dans divers autres domaines ; dans le pire des cas, les loyalistes obtiennent que la population observe une certaine neutralité plutôt que de se ranger du côté des insurgés. En conséquence, aux opérations militaires doit nécessairement se juxtaposer une opération politique visant à remplacer l'infrastructure politique de l'insurgé par l'appareil politique du gouvernement loyaliste (Galula 2008). Notre étude apporte une confirmation de ces différentes théories sur les guerres insurrectionnelles en établissant que la population joue un rôle primordial dans la lutte que mènent les forces de défense et de sécurité (FDS) contre les insurgés djihadistes au Burkina Faso. Partout où les

FDS ont conquis les cœurs des populations, l'action des insurgés reste limitée ; tandis que là où les populations prennent leurs distances vis-à-vis des FDS à cause des représailles, de la méfiance, des injustices ou encore de la peur, ces dernières ont du mal à combattre efficacement les insurgés. La population constitue donc dans ce type de guerre l'objectif majeur aussi bien pour l'insurgé que pour le loyaliste. C'est celui d'entre les belligérants qui réussira à conquérir le cœur de la population qui sortira vainqueur (Galula 2008). Par ailleurs, notre étude confirme également les théories contemporaines de la guerre contre insurrectionnelle notamment celles de Petraeus (2009) et de Kilcullen (2010). Ces deux auteurs ont développé leurs théories en s'inspirant de la théorie de David Galula qu'ils ont par ailleurs testé en Irak et en Afghanistan, très loin de la région du Sahel. Petraeus se positionnant à un niveau opératif insiste sur une coopération étroite avec les chefs de tribus locales tandis que Kilcullen construisant sa théorie sur le niveau tactique des petites unités scrute l'action de chaque soldat, de chaque femme ou de chaque enfant sur le terrain, tout en recommandant de bâtir des réseaux de confiance avec chaque membre de la population sans en négliger aucun. Kilcullen soutient que la plupart des insurgés sont des hommes, mais, dans les sociétés traditionnelles, les femmes sont influentes dans les réseaux relationnels qu'il faut gagner à la cause de la contre-insurrection (Kilcullen, 2006).

En plus de confirmer les théories déjà existantes sur la guerre insurrectionnelle, notre recherche va plus loin dans sa contribution théorique. En effet, elle est l'une des premières recherches à mettre en lumière, dans le contexte de la crise djihadiste au Sahel, les facteurs favorisant et les facteurs entravant la collaboration entre les FDS et les populations civiles. Pour ce qui est des facteurs favorisant, il y a la confiance, l'assistance/protection, le respect des droits humains, et le dialogue. Quant aux facteurs

entravant, nous avons la méfiance, les représailles, les injustices et la peur. L'identification de ces facteurs permet une compréhension plus avancée sur le plan de la théorie, et offre des alternatives pour promouvoir les bonnes relations entre les forces loyalistes et les populations civiles dans le contexte des guerres insurrectionnelles. En addition à ces facteurs favorisant et défavorisant, notre thèse met également en lumière la place et le rôle des acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité dans la pondération de ces différents facteurs.

Enfin, notre étude met en lumière une dimension nouvelle sur les théories de la guerre insurrectionnelle, à savoir l'inexistence d'une organisation politique des insurgés djihadistes dans la guerre insurrectionnelle au Burkina Faso. Contrairement aux insurgés communistes en Chine, au Vietnam, en Algérie, etc., où les insurgés étaient des militants d'un parti politique à la conquête de l'appareil d'État, les insurgés djihadistes n'ont pas d'organe politique insurrectionnel qui fédère et porte leur cause. Ils ont cependant une cause sous-tendue par une idéologie fondamentaliste et un ennemi affiché que représente la culture occidentale dans son ensemble. Ils ont pour ambition ultime de conquérir tout le territoire afin de mettre en place un Califat qui serait gouverné par un gouvernement fondamentaliste selon la charia à l'image des talibans en Afghanistan, et qui constituera à terme une portion d'un État transfrontalier à fondement islamique et global tel que souhaité par l'idéologie de Daesch (l'État Islamique). En effet, l'État islamique est né en Irak avec pour ambition de créer dans cette péninsule un État ou un califat d'où il étendra son influence à l'ensemble de la planète (Moine, 2017). Ce projet géopolitique est toutefois mis à mal avec l'élimination de l'État Islamique et la reprise des territoires dont il avait le contrôle en Irak (Mossoul) et en Syrie (Raqqa et Baghouz). Vaincu sur son propre terrain

et son organisation démantelée par l'élimination physique de ses chefs successifs, l'État Islamique s'est retranché en Afrique et en Asie du Sud. Dans cette perspective, réussir la conquête d'un État dans les frontières actuelles du Burkina Faso ou un espace quelconque au Sahel, participerait à une renaissance du projet fondateur de l'État Islamique.

À défaut de pouvoir réaliser ce projet de Califat, les groupes armés visent la destruction de l'État central existant, une réduction considérable de son influence sur certaines régions du pays où règnerait le chaos avec pour seuls maîtres des seigneurs de guerre qui imposeraient leurs propres règles de gouvernance. Cela fût le cas de la ville de Kidal au Mali qui a été occupée pendant plus d'une dizaine d'années (2012-2023) par les groupes djihadistes ; l'État central n'y avait plus aucun représentant et la ville est restée, pendant tout ce temps, entièrement administrée par ses envahisseurs. Cependant, faute d'avoir une organisation politique et administrative formelle, les chefs des groupes armés imposaient leur diktat aux populations de Kidal sans que rien en revanche ne fut envisagé pour répondre à leurs sociaux et économiques de base.

Il apparaît également important de distinguer deux catégories de groupes terroristes ; les premiers ayant de larges visées idéologiques et géopolitiques alors que les seconds exercent plutôt des influences plus réduites et ont des ambitions strictement locales. Débouté et Laurent (2018) affirment que parmi les groupes de la première catégorie il faut compter le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) et l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) et dans la seconde catégorie il faut noter des groupes comme Ansarul Islam. Les groupes locaux se contentent parfois de piller des bétails et déposséder les populations de leurs biens y compris leurs terres. Par ailleurs, ces petits groupes terroristes prêtent allégeance aux grands groupes qui leur fournissent en armements munitions et

logistiques avec en contrepartie la désignation de certaines cibles à attaquer. C'est le cas de l'attaque terroriste contre la mine d'Inata le 14 novembre 2021 qui a tué 53 gendarmes et 4 civils qui a été menée par des éléments de Ansarul Islam sous les ordres et le soutien logistique GSIM. Le GSIM s'était alors chargé de revendiquer l'attaque aux fins d'enregistrer les dividendes géopolitiques et géostratégiques. Cette attaque avait eu pour conséquence la fragilisation du gouvernement du Burkina Faso et sa chute deux mois plus tard en janvier 2022. La cohabitation de ces deux catégories de groupes terroristes au Burkina Faso et au Sahel donne une certaine particularité à l'insurrection djihadiste dans la région. En effet cette insurrection apparaît tantôt comme une véritable insurrection ayant une cause et un appareil politique, quoique ces outils demeurent inefficaces, voire inexistantes, et cependant, elle réussit à contrôler près de 60% du territoire du Burkina Faso en 2022 selon ce qu'affirme le ministre de la Défense Kassoum Coulibaly (Sputnik Afrique, 2024). Cette situation démontre non pas l'efficacité des insurgés, mais plutôt l'inefficacité de la stratégie de riposte du gouvernement loyaliste.

Notre thèse met ainsi en évidence trois dimensions théoriques de la guerre insurrectionnelle à savoir :

- 1) D'abord, l'existence d'une synergie d'action entre deux différentes catégories d'insurgés dont certains sont porteurs d'ambitions larges et des visées géopolitiques avec une stratégie claire de conquête du pouvoir d'État, et d'autres se révèlent être sans véritables objectifs politiques, mais ayant des intérêts strictement locaux. Cette dernière catégorie d'insurgés collabore toutefois avec les groupes régionaux et internationaux, et parfois, même sans en avoir totalement conscience, participent à la déstabilisation politique des pays et contribuent au projet d'instauration d'un État islamique gouverné par la charia.

Cette catégorisation des groupes terroristes en présence peut redéfinir la stratégie contre-insurrectionnelle. Il serait intéressant d'approfondir le sujet à partir d'une étude au cœur des dynamiques intergroupes chez les groupes armés terroristes ;

2) Ensuite, notre thèse aborde une dimension portant sur les relations entre soldats loyalistes et populations, lesquels rapports apparaissent exclusivement définis puis conditionnés par l'équilibre entre des facteurs favorisants et des facteurs entravants. Cette dimension a bien entendu été largement couverte puisqu'elle constituait l'objet de notre étude ;

3) Enfin, une dimension portant sur la contribution essentielle des acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité, dont la nature des actions est déterminante dans la qualité des relations entre les soldats loyalistes et la population. Si les initiatives du gouvernement et du parlement sont de nature à exacerber la crise, les OSC, les ONG et les médias, ont quant à eux une contribution significative dans les rapports entre civils et militaires à travers leurs actions de sensibilisation, d'investigation, de dénonciation, et d'information.

2. Les contributions pratiques de la thèse

Sur le plan de ses contributions pratiques, cette thèse touche à trois domaines d'intervention dans la guerre contre le terrorisme, à savoir les domaines politique, opérationnel et de coopération stratégique. Notre étude se terminera ici par des suggestions

et des recommandations pratiques formulées à partir de nos analyses de la guerre contre les djihadistes au Burkina Faso. Le cadre épistémologique de notre investigation nous oriente vers la mise au point de stratégies positives pouvant contribuer à la victoire des forces de défense et de sécurité (FDS) et le rétablissement de la paix dans un pays ruiné par une guerre qui empêche son développement et maintient les populations dans l'extrême pauvreté et dans une situation de misère. Il apparaît donc indispensable de comprendre comment il est possible de réunir les conditions nécessaires pour mettre fin à cette guerre qui dure depuis neuf années (2015-2024) et ayant fait un nombre important de victimes militaires comme civils. Certaines sources évoquent plus de vingt mille morts et plus de deux millions de déplacés internes (König, 2024). Nos suggestions et recommandations seront de trois catégories : sur les plans politique, opérationnel, et de la coopération stratégique.

2.1. Sur le plan politique

Au Burkina Faso, la stratégie de riposte actuelle contre les groupes armés est essentiellement militaire. Depuis le début du conflit, très peu d'initiatives non militaires ont été déployées dans le sens de la résolution de la crise. Malgré les investissements énormes en matériel de guerre de nouvelles générations, cette stratégie de riposte s'avère inefficace et les groupes armés continuent de monter en puissance. Face à une telle situation, il convient d'opérer une remise en question de la stratégie, de la corriger ou d'en adopter une toute nouvelle. C'est pourquoi nous recommandons l'adoption d'une stratégie

globale qui intègre toutes les composantes de la vie nationale, y compris la composante militaire.

Il faut s'attaquer à la cause des insurgés en éliminant à leur source les causes endogènes du conflit au Burkina Faso telles que nous les avons abordées en détail plus haut. En effet, la violence armée au Burkina Faso est liée à l'existence de nombreux problèmes irrésolus au sein de la société, notamment la pauvreté grandissante des populations surtout des jeunes, les inégalités, les injustices, l'exclusion, la stigmatisation, les frustrations, etc. Comme cela a été suggéré par des participants à l'étude, nous recommandons fortement que l'autorité politique s'attaque au mal directement à ses racines ; ce qui reviendrait à dire qu'il faut éliminer progressivement toutes les causes du conflit. Selon la théorie de la guerre insurrectionnelle, les insurgés, pour réussir leur action, ont besoin de mobiliser les populations autour d'une cause légitime et efficace et cette cause s'articule autour des difficultés vécues au quotidien par les populations. Des expériences vécues ailleurs ont montré que dans les contextes de « colonisation » ou « d'apartheid », les organisations politiques qui prétendent représenter les populations victimes d'injustices n'avaient pas de difficulté à mobiliser ces dernières. Dans le cas du Burkina Faso, les insurgés remettent en cause la légitimité d'un État burkinabè héritier d'un occident mécréant, et qui fait preuve depuis toujours d'une défaillance et une incapacité congénitale à assumer ses prérogatives et ses responsabilités à l'égard des populations, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la justice, des emplois, des infrastructures socioéconomiques, etc. Les insurgés accusent, par ailleurs, l'État d'avoir complètement délaissé certaines régions périphériques où aucun signe de développement n'est visible. C'est donc sur les imperfections de la gouvernance étatique que les insurgés

construisent leurs arguments visant à justifier leur cause et convaincre les populations. Dans ce contexte, la politique du gouvernement doit être en priorité tournée vers l'éradication de tous les éléments qui légitiment la cause des insurgés. Cette démarche a beaucoup de chance de connaître du succès, puisqu'elle est capable de ruiner la cause des insurgés, de la délégitimer et par conséquent de la rendre inefficace. Sur le terrain les groupes armés présentent tantôt la cause de leur lutte comme une « *lutte au service de Dieu – qui recommanderait que les incroyants se convertissent ou périssent* » et tantôt comme une « *lutte contre un État impie et corrompu au service de puissances extérieures* ». Cette rhétorique dualiste, principalement employée par des groupes terroristes internationaux comme Al-Qaïda et l'État Islamique (Daech), a été étendue aux organisations terroristes locales au Sahel comme le GSIM, l'EIGS, et Ansarul islam. Depuis des décennies, des leaders comme Ayman al Zawahiri, ancien chef d'Al-Qaïda a publié des déclarations et des manifestes affirmant que le combat contre les « infidèles » et les « incroyants » était une obligation religieuse. Cependant, de grands leaders et érudits de l'islam ne cessent de critiquer fortement ces propos extrémistes qui dénaturent et détournent des concepts comme le djihad de leur sens spirituel originel (An-Naim, 2008).

Cette cause des insurgés que l'on pourrait caractériser de « cause hybride » est constamment rappelée à l'attention des populations par les groupes armés à travers plusieurs éléments vidéo réalisés et diffusés sur les réseaux sociaux. Cependant, loin d'être séduisante, cette cause apparaît aux yeux des populations comme un paradoxe qui, en réalité, sert de prétexte aux terroristes dont les motivations sont plutôt idéologiques, sous-tendues par l'islam politique et économique, visant le pillage des ressources naturelles disponibles dans la région, notamment les minerais d'or exploités artisanalement. L'État

peut et doit donc impérativement déconstruire auprès des populations les arguments des groupes terroristes. La déconstruction se fera à travers une communication efficace accompagnant des actions concrètes sur le terrain. L'État doit marquer sa présence et assumer ouvertement ses responsabilités sur l'ensemble des régions du pays en s'engageant, malgré la modestie de ses moyens, à y apporter le développement. En effet, les populations de ces régions qui vivent dans la pauvreté subissent les inégalités, l'absence de justice sociale, et la stigmatisation peuvent être amenées à se révolter contre l'État central. Selon la théorie de la frustration agressive développée par John Dollard, reprise par Leonard Berkowitz, James Davies, et Ted Gurr dans « Why men rebel », ce sont bien les inégalités sociales et les frustrations dont ils sont victimes qui conduisent les hommes à se révolter (Gurr, 1970). Parfois, ce n'est pas tant l'absence d'intervention de l'État dans une localité donnée qui est la source de la frustration des populations, que l'inégale répartition de ces interventions sur l'ensemble du territoire national. Alors que certaines localités disposent de ressources abondantes en services publics, en infrastructures et en investissements, d'autres, en revanche, n'ont même pas le minimum requis pour une existence décente. En effet, selon la théorie de la frustration relative développée par Gurr dans une perspective psychosociale, les humains ne réagissent pas seulement à une frustration, mais ils commencent à s'activer quand ils comparent leur situation à celle des autres (Gurr, 1969). Dans certaines régions périphériques du Burkina Faso notamment celles du Nord et de l'Est, l'absence de l'État est très remarquée. Ces régions sont connues pour avoir bénéficié essentiellement de l'assistance des ONG, et c'est aussi principalement dans ces deux régions que les groupes armés se sont d'abord installés avant d'étendre leur action sur l'ensemble du territoire national (voire figures 5 et 6). Les populations dans ces

régions avaient-elles vraiment d'autres choix que de faire bon accueil aux groupes terroristes et de répondre à l'appel de ces derniers à rejoindre leurs rangs ? Cette question fait polémique aussi bien chez les acteurs sociaux que chez les analystes et académiciens. Elle soulève le débat très ancien sur la théorie du choix rationnel entre d'un côté les partisans et les contempteurs de l'autre. Pour des auteurs comme Homans (1974), Simon (1960), Becker (1964), Levitt et Dubner (2009), l'homme a toujours effectué des choix rationnels portés sur ses intérêts. D'autres auteurs en revanche, comme Kahneman et Tversky (1973), Boudon (2003), Elster (2010) Ariely (2008), affirment que les choix des humains sont peu rationnels, car constamment affectés par des biais cognitifs, par la subjectivité des individus, ou par l'incapacité même des individus à trancher entre deux préférences. Les deux thèses peuvent s'appliquer dans le contexte du Burkina Faso et du Sahel. En effet, il est tout à fait rationnel pour les populations locales en quête de survie de s'accommoder des groupes armés terroristes sous peine de représailles, tout comme le manque d'information ou l'existence de biais cognitifs sur les motivations réelles des djihadistes peut expliquer l'adhésion de ces populations à leur cause.

L'État burkinabè, s'il veut reprendre le contrôle effectif de certaines localités du pays aux mains des groupes armés, n'a pas d'autre choix que celui de corriger les inégalités et les injustices qui ont longtemps caractérisé la gouvernance étatique. La bonne gouvernance étatique apparaît comme la clé à une solution durable au conflit actuel au Burkina Faso et au Sahel. Cependant, l'État ne peut pas tout seul régler l'ensemble des problèmes liés à la guerre. C'est pourquoi d'autres acteurs non étatiques impliqués dans la gouvernance du secteur de la sécurité doivent jouer un rôle beaucoup plus important dans ce contexte de lutte contre le terrorisme.

Les parlementaires doivent s'assurer du contrôle civil des militaires à travers l'élaboration, l'adoption et le suivi des politiques nationales de défense et de sécurité. La définition d'un nouveau concept de sécurité est nécessaire et les parlementaires sont les acteurs privilégiés à qui revient la responsabilité d'adopter des textes définissant ce nouveau paradigme de sécurité au Burkina Faso. La sécurité humaine doit avoir une place importante, avec l'affectation de ressources nécessaires aux autres secteurs participant à la sécurité comme l'employabilité, la liberté, la démocratie, la culture, etc.

Les parlementaires doivent en outre veiller au respect du principe de reddition des comptes en interpellant régulièrement la hiérarchie militaire et l'autorité politique chargée de la mise en œuvre des politiques de défense et de sécurité ; ce qui permettra aux parlementaires de s'assurer du strict respect des normes prescrites dans ce domaine, à savoir l'organisation des institutions sécuritaires, la formation, l'emploi, les plans de carrières des personnels, les budgets alloués, les acquisitions de matériels et les dépenses effectuées, etc. La règle de la transparence doit être strictement respectée au niveau de la sécurité et de la défense ; ce qui signifie que la classification « secret défense » doit être strictement contrôlée pour éviter les abus. Il faut faire du contrôle politique sur le militaire une réalité pour que les citoyens soient plus disposés à placer leur confiance dans des institutions entièrement à leur service et dont ils en assument le contrôle à travers leurs élus.

Les organisations de la société civile, par leur rôle de veille et d'alerte, sont des acteurs privilégiés de la gouvernance du secteur de la sécurité. Elles disposent d'une indépendance d'opinion qui constitue un atout précieux leur conférant davantage de crédibilité et un grand impact dans l'espace médiatique. Il convient d'organiser au bénéfice

de ces organisations de la société civile un accès et une présence plus marquée dans le suivi des opérations sur le terrain, afin de leur permettre de dénoncer toutes les violations des droits humains enregistrées lors des interventions des FDS.

Les professionnels de la presse sont également des acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité dont l'action a le mérite d'influencer fortement les comportements. Toutefois, pour éviter que ceux-ci ne communiquent des informations sensibles relatives à la sécurité des opérations et des personnels militaires et civils, il convient d'aménager à leur intention des accès encadrés et des séances de sensibilisation.

Les acteurs internationaux de la gouvernance du secteur de la sécurité sont peu présents sur le terrain pour des raisons de sécurité de leurs agents. Toutefois, des organisations telles que Human Right Watch et Amnesty International sont présentes à travers des responsables locaux et leur contribution est inestimable en matière de dénonciation et d'alerte sur les violations des droits humains. A l'effet de rendre possible la présence de nombreux autres acteurs internationaux, il convient de prendre les dispositions utiles leur garantissant un minimum de protection et d'encadrement afin qu'ils puissent accomplir leur mission dans le respect des règles de sécurité pour eux-mêmes et pour les soldats.

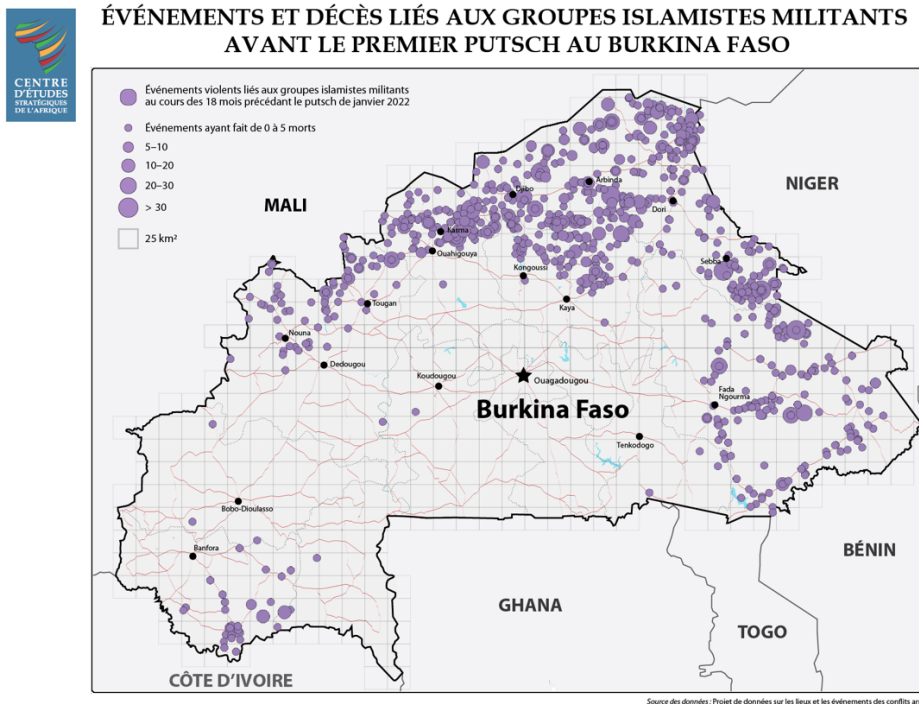


Figure 5 : Localisation de la présence des groupes armés avant 2022 (source CESA)

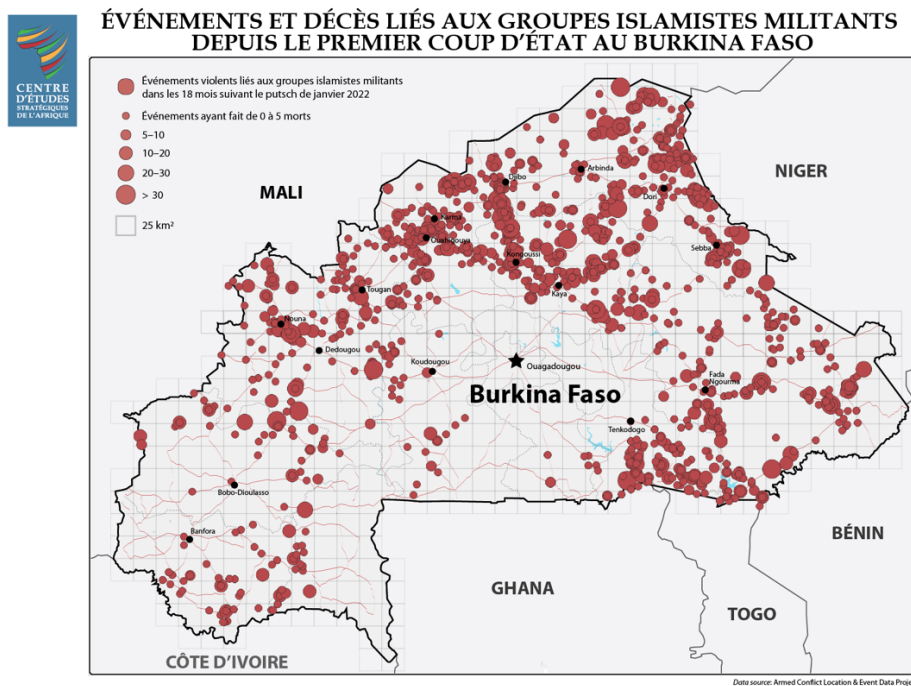


Figure 6 : Localisation des groupes armés après janvier 2022 (source CESA)

2.2. Sur le plan opérationnel

Sur le plan opérationnel, nous recommandons que les opérations visant à mener de grandes manœuvres ponctuelles soient changées en des opérations plus marquées dans la durée sur les zones. Il faut faire la différence entre sécuriser une zone et pacifier une zone. La sécurisation d'une zone consiste uniquement à chasser les insurgés qui s'y trouvaient alors que pacifier une zone consiste non seulement à chasser les insurgés, mais à opérer une rupture entre les populations de la zone et les insurgés. Cette dernière opération requiert plus de temps et de moyens.

Dès l'apparition du terrorisme au Burkina Faso, le pays a engagé ses forces de défense et de sécurité pour combattre le phénomène comme s'il s'agissait d'une guerre conventionnelle. Aucune stratégie spécifique adaptée à cette menace de type nouveau n'a été élaborée et implémentée. C'était une grave erreur commise pendant plusieurs années avant que les autorités politiques et militaires ne réalisent que la structuration de l'armée en temps de guerre ne peut pas demeurer la même que celle de l'armée en temps de paix. En effet, en temps de paix, les unités militaires sont habituellement constituées en corps de troupe avec un commandement plutôt administratif ayant pour mission la préparation et le maintien en condition des personnels et matériels. Les unités combattantes du temps de guerre sont en revanche constituées généralement en bataillons ou brigades d'intervention ou encore en groupements de forces. Les réformes fondamentales intervenues pour corriger cette erreur sont essentiellement la mise en place du commandement du théâtre national (COTN) en 2022, suivie de la création d'une vingtaine de bataillons d'intervention rapide

(BIR) entre 2022 et 2024. Avec le COTN comme entité de commandement des opérations unique et centralisé et les unités opérationnelles bien équipées que sont les BIR, il faut néanmoins revoir la stratégie de déploiement et appliquer la stratégie de la contre-insurrection selon Galula (2008) qui consiste notamment à occuper le terrain progressivement en procédant dans chaque localité à la pacification après la sécurisation.

Une véritable libération de zone n'est atteinte qu'avec le retour d'une vie normale des populations. Il ne sert quasiment à rien de mener des opérations dans des régions périphériques touchées, d'y déloger l'ennemi et ensuite se replier. Il est arrivé plusieurs fois au Burkina Faso que des unités quittent le centre du pays à Ouagadougou pour se rendre dans les régions de l'Est ou celles de l'Ouest afin d'y mener des opérations. Au cours desdites opérations, d'énormes pertes sont infligées aux groupes armés terroristes ; malheureusement on constate que ces victoires ne sont pas consolidées. En effet, aussitôt après le retrait des unités venues du centre, les groupes terroristes réapparaissent, beaucoup plus violents, et les populations accusées d'avoir collaboré avec les FDS sont victimes de représailles. Robert Thompson selon qui la contre-insurrection se gagne en mobilisant toutes les ressources gouvernementales dans le cadre d'une guerre globale et non pas seulement militaire, a suggéré quatre étapes bien définies de la lutte contre les insurgés, se résumant en « clearing, holding, winning and won » et que nous avons abordé plus haut. En substance, il y a la première étape de « nettoyage » qui concerne prioritairement les zones contrôlées par les insurgés. Les forces loyalistes doivent envahir ces zones avec le maximum de moyens en personnels et en logistiques de sorte à obliger les insurgés à quitter la zone. La seconde étape (holding) a pour objectif de maintenir et de restaurer l'autorité gouvernementale dans la zone et d'y instaurer les conditions d'une

sécurité solide. Cela implique la création de « hameaux stratégiques », la formation de milices des hameaux et l'imposition de diverses mesures de contrôle sur les mouvements des personnes et des ressources. Toutes ces mesures visent à protéger la population et à isoler celle-ci de tout contact avec les insurgés, ce qui aura pour résultat l'élimination de l'organisation subversive clandestine des insurgés dans les villages. La troisième étape qui est de « gagner » consiste à conquérir la population par des actions concrètes pour qu'elle retrouve la confiance au gouvernement. Ces actions peuvent être la mise à disposition de services de santé, de nouvelles écoles, et d'amélioration des moyens de subsistance et de niveau de vie à travers l'amélioration de la production agricole et de l'élevage. La quatrième étape n'est rien d'autre que le résultat des actions entreprises à la troisième étape. Si tout s'est bien déroulé à l'étape précédente, les populations sont conquises et seront animées d'un sentiment de sécurité et de confiance à l'égard du gouvernement. Elles regagnent confiance en l'avenir et par conséquent sont encouragées à prendre elles-mêmes les mesures nécessaires pour empêcher la ré-infiltration des insurgés en fournissant les renseignements utiles pour vaincre toutes les cellules insurgées qui subsistent. Lorsque les conditions normales auront été rétablies dans une zone et que la population aura démontré par son attitude qu'elle est résolument engagée du côté du gouvernement, les forces loyalistes pourront alors étendre leur action bien au-delà de ladite zone, sans qu'il y ait des risques de ré-infiltration des insurgés. On peut alors en ce moment déclarer cette zone comme étant sécurisée. Le gouvernement qui a « gagné » la guerre peut lever toutes les mesures de restriction et accorder désormais une plus grande attention aux programmes de développement dans la région. Les opérations ponctuelles ne peuvent, en aucun cas, permettre de reprendre durablement et définitivement une zone contrôlée par les insurgés.

Il faut marquer longtemps la présence de l'État dans chacune des zones sécurisées en y réorganisant la vie des populations à travers le fonctionnement de l'administration et la reprise des activités socioéconomiques après avoir détruit toute l'organisation politique des insurgés dans ces localités. En effet, l'absence d'une organisation politique apparente ne signifie pas que celle-ci n'existe pas du tout. L'organisation politique des insurgés est par nature clandestine tant que les insurgés n'auront pas atteint l'ultime phase de leur projet visant la destruction complète des forces loyalistes. Les insurgés disposent certainement de relais et de complices dans toutes les régions qu'ils contrôlent. Il faut arrêter ces complices et les mettre à la disposition de la justice. Les repentis parmi les anciens collaborateurs des terroristes peuvent fournir des renseignements capitaux et il faut les utiliser à condition qu'ils n'aient pas du sang sur les mains, car aucune prime ne doit être accordée à l'impunité sous aucun prétexte. Pour la réussite des opérations dans ces zones, la population doit être contrôlée et ses mouvements limités ; ce contrôle de la population qui se fait par des mesures restrictives comme les couvre-feux entrave les activités économiques. L'armée doit donc, pendant cette phase de pacification, veiller à garantir l'assistance aux populations. Elle pourra être aidée en cela par les organisations humanitaires. Par ailleurs, les forces loyalistes doivent, au cours de leur action, faire preuve d'humanisme et démontrer qu'elles sont totalement différentes des terroristes qui ont régné auparavant sur la zone (Galula, 2008). Si au contraire elles se montrent plus oppressives, la collaboration avec la population deviendra une mission impossible. L'engagement et l'usage des armes doivent être bien réglés. Face à un risque de faire des victimes innocentes, il vaut mieux choisir de laisser échapper des coupables. Le crédit accordé aux FDS à leur arrivée est très mince et la confiance avec la population est à construire progressivement.

Enfin, selon Galula (2008), il faut remettre en place une organisation politique favorable à travers la désignation de leaders politiques ou communautaires investis d'une certaine autorité et d'un certain nombre de responsabilités qu'ils accomplissent avec des moyens mis à leur disposition et toujours avec l'aide des militaires et des travailleurs humanitaires présents sur place.

La reconquête du territoire ne deviendra pas une réalité seulement avec quelques coups de canon et des frappes de drones ; elle le sera uniquement par la mise en place d'une organisation politique, sociale et économique dans chaque région avec l'aide des militaires en premier, ainsi que des acteurs humanitaires et d'autres structures étatiques déployées ou redéployées successivement. Le moment de la pacification est très sensible et parfois, avoir un agent de santé dans les rangs du commandant apparaît plus utile que d'avoir un simple soldat qui ne sait qu'utiliser son fusil (Kilcullen, 2006). Cette opération de pacification devra être répétée avec la même rigueur et discipline chaque fois que les terroristes seront chassés d'une localité. Afin de garantir la sécurité des unités avancées, il faut éviter que celles-ci se retrouvent trop éloignées d'une zone préalablement sécurisée et pacifiée dont le contrôle est entièrement aux mains des instances gouvernementales et d'où peuvent intervenir d'autres unités en renfort à celles qui sont plus en avant au contact de l'insurgé. La progression se fera donc zone après zone sans discontinuer, et avec le maximum de sûreté et de sécurité ; elle sera par conséquent très lente, mais cela est indispensable pour qu'elle soit efficace. L'une des difficultés majeures d'une telle stratégie est la mobilisation de gros effectifs et de moyens logistiques énormes pour les besoins des troupes, mais également pour les besoins des populations qui dépendent à ce stade presque entièrement de l'assistance. Au Burkina Faso, cette question des effectifs semble désormais être résolue

avec l'appel des volontaires pour la défense de la patrie (VDP) qui a permis de lever un contingent de quatre-vingt-dix mille volontaires. Toutefois, il faut s'assurer de bien former ces volontaires aussi bien au métier des armes que sur les rapports avec les populations et le respect des droits humains. Cette formation est indispensable parce que toute l'action au sein des populations peut être compromise par les mauvais comportements et les violations flagrantes des droits de l'homme par les volontaires. À aucun moment, les combattants engagés ne doivent perdre de vue que dans cette guerre, l'enjeu majeur reste la population dont il faut à tout prix conquérir les cœurs et les esprits.

L'État doit s'assurer de mobiliser les moyens nécessaires pour accompagner les militaires dans la stratégie de reconquête qui s'avère délicate et difficile, exigeant à la fois des moyens humains, techniques, financiers et logistiques. C'est par un travail bien coordonné à tous les échelons de commandement, politiques et stratégiques, opérationnels et tactiques, que les localités seront reprises les unes après les autres aux mains des groupes armés.

2.3. Sur le plan de la coopération stratégique

Le terrorisme au Burkina Faso, tout comme chez ses voisins du Mali et du Niger, ne pourra pas être vaincu dans l'isolement et l'ostracisme. Une coopération régionale et internationale efficace est indispensable pour plusieurs raisons : la porosité des frontières du Burkina Faso avec les pays voisins permet une libre circulation des groupes armés d'un pays à l'autre tout en leur permettant de coopérer entre eux ; les groupes terroristes

demeurent fortement liés par leur idéologie fondamentaliste, quoique distincts par leurs structures organisationnelles leurs chefs et leurs objectifs (Eizenga & Williams, 2020) ; aucune des armées de la région n'est suffisamment outillée pour faire face toute seule aux groupes armés dont les combattants sont plus aguerris selon l'ancien président du Niger Mohamed Bazoum lors d'une interview accordée au journal Jeune Afrique (Soudan, 2023). Pour toutes ces raisons, une coopération régionale est indispensable. C'est ce que préconise l'auteur Samuel Sylvain Ndutumu dans son ouvrage « Théorie africaine de la contre-insurrection » (Ndutumu, 2016). Selon Ndutumu, le nouveau paradigme de la sécurité qui commence au milieu des années 1990 est marqué par l'émergence, au niveau international, du concept de sécurité tourné vers les individus. Selon la résolution A/RES/66/290 de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la sécurité humaine qui a comme objectif premier la prévention, s'attaque directement aux causes profondes des fragilités et se concentre sur les risques émergents tout en assurant une action rapide (ONU, 2012). La sécurité humaine tient compte des liens entre paix, développement et droits de l'homme et accorde la même importance aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Ce concept de sécurité humaine tranche avec l'enlisement de la situation sécuritaire comme elle se présente aujourd'hui au Burkina Faso et au Sahel en général. Les opérations militaires relevant de la responsabilité de l'État pour la protection physique des populations, même si elles sont nécessaires, demeurent peu de chose face à l'impératif de sécurité humaine dont les citoyens ont besoin. Comment agir ? Tout en poursuivant les opérations militaires de lutte contre les groupes armés, il faut élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant l'amélioration des conditions de la résilience des populations. Il faut pour cela créer en urgence des espaces de liberté et d'expression démocratique, remettre sur pied le tissu

économique en offrant des opportunités d'emplois décents aux jeunes et porter assistance aux personnes les plus vulnérables. Le Burkina Faso tout seul ne peut relever de tels défis; et l'Alliance des États du Sahel (AES) nouvellement créé ne paraît pas non plus capable d'y réussir dans les délais raisonnables. La résilience par principe doit être une condition de transit vers une existence normale et non pas un état définitif dans lequel il faut maintenir les populations tout en louant leur capacité de résilience. Nous suggérons une solution régionale dans le cadre de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En effet, cette organisation, qui formait un ensemble de quinze États avant le retrait fin janvier 2025 des trois États de l'AES, constituait un bloc économique non négligeable susceptible de dégager des revenus substantiels pour venir en aide aux pays les plus touchés par le terrorisme, notamment le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Cela suppose de concrétiser la vision d'une « CEDEAO des peuples », réformée pour la rendre plus fonctionnelle et plus efficace pour adresser les multiples défis de la région. Dans cette perspective, les moyens mobilisés pourront être affectés à des projets structurants dans ces trois pays en plus d'apporter de l'assistance humanitaire d'urgence aux populations déplacées. Enfin, une force armée régionale doit être créée pour aider à combattre les groupes armés partout sur le territoire de la communauté. Les pays qui ne sont pas encore directement victimes d'attaques terroristes pourront mobiliser plus d'effectifs pour la constitution de cette force qui peut être de la taille d'une brigade de 8000 à 10 000 hommes. Un plaidoyer auprès de la communauté internationale permettra d'avoir un soutien logistique et des appuis militaires notamment en renseignements pour le compte de la brigade de la CEDEAO. Vaincre les groupes armés au Burkina Faso n'est qu'une étape du processus d'un retour de la sécurité et de la paix. En effet, la reconstruction nationale va

nécessiter davantage de moyens pour la mise en œuvre de réformes politiques et institutionnelles, réaliser des investissements structurants afin d'éradiquer la pauvreté, les inégalités et les injustices qui ont fait le lit de l'insécurité dans le pays et dans la région.

En conclusion, la guerre insurrectionnelle dans laquelle est engagé le Burkina Faso contre les groupes armés terroristes se déroule dans un contexte de modernité avec l'introduction sur le champ de bataille de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ainsi que de nouveaux systèmes d'armes tels que les drones. Si ces nouveaux moyens de la guerre constituent un atout non négligeable pour les FDS, ils sont également utiles aux groupes armés qui, de plus en plus, montrent leur capacité à faire usage de drones, d'appareils de communication performants reliés au satellite, ainsi que des réseaux sociaux à travers l'accès à internet. Les FDS doivent donc s'adapter à cette nouvelle configuration de la guerre pour ne pas laisser l'avantage à l'ennemi.

Après avoir défini le cadre épistémologique et clarifié notre démarche méthodologique, nous avons obtenu et procédé à l'analyse des résultats. À la lumière des théories de la contre-insurrection, nous avons pu observer que les forces de défense et de sécurité du Burkina Faso n'atteignent pas leur objectif de reconquête du territoire, non pas parce qu'il leur manque du matériel, mais plutôt parce que la place qu'elles accordent à la population dans cette offensive est encore très marginale. L'objectif dans une guerre insurrectionnelle n'est ni le territoire, encore moins les insurgés, mais plutôt la population elle-même. En prenant en compte cet objectif prioritaire qu'est cette population, la guerre changerait aussitôt de forme et son cours tournerait à l'avantage des FDS. C'est dans cette optique que nous avons intégré à cette thèse des suggestions et recommandations inspirées des théories contre - insurrectionnelles ainsi que des entretiens que nous avons menés dans

le cadre de cette étude, et finalement sur la base du suivi constant que nous faisons sur l'évolution de cette guerre depuis 2015 à travers les lectures et les discussions avec des acteurs qui y sont impliqués à différents niveaux. Nous espérons que ces suggestions et recommandations retiendront l'attention et contribueront à changer le cours de la guerre à l'avantage des FDS au Burkina Faso. Si tel était le cas, nous pensons avoir atteint l'objectif social du présent travail, en addition à son objectif académique abouti par l'introduction de nouvelles connaissances théoriques sur l'objet de notre étude.

CONCLUSION

La lutte que mène le Burkina Faso contre le terrorisme entre bientôt dans sa dixième année. Les forces de défense et de sécurité (FDS), malgré une nette amélioration de leurs capacités opérationnelle, peinent à venir à bout des groupes armés. C'est dans ce contexte que nous avons choisi de nous pencher sur cette problématique et d'essayer de répondre à la question suivante : comment une bonne gouvernance du secteur de la sécurité, en favorisant les relations civilo-militaires, pourrait-elle contribuer à la lutte contre les groupes armés et créer les conditions d'une paix durable au Burkina Faso ? Dans notre étude, les théories existantes sur la guerre insurrectionnelle ont guidé notre analyse du conflit au Burkina Faso. Nous en sommes arrivés à la conclusion suivant laquelle, pour vaincre l'insurrection djihadiste et rétablir une paix durable, il est nécessaire d'opter pour une approche globale visant l'élimination des causes profondes du conflit. Une prise en compte des aspects politiques, sociaux et économiques de la lutte contre le terrorisme favorisera le contrôle des populations et leur mobilisation aux côtés des FDS, permettant à ces derniers de gagner du terrain sur l'ennemi. La reconquête du territoire du Burkina Faso ne sera efficace que si les populations civiles sont favorables à l'armée. L'étude a identifié dans un premier temps les facteurs défavorables et les facteurs favorables à une relation de cohésion entre FDS et civils, et dans un second temps la place et le rôle des acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité dans cette architecture relationnelle sans laquelle la lutte contre le terrorisme s'avère être un échec programmé.

Enfin, cette thèse apporte une contribution d'abord théorique et académique et ensuite pratique et sociale. Sur le plan théorique et académique, la confirmation des

théories insurrectionnelles et contre-insurrectionnelles est faite malgré un cadre spatio-temporel différent. En effet, dans le contexte burkinabè, et comme nous avons pu le mettre en évidence, la population constitue encore l'objectif majeur dans la guerre insurrectionnelle, sans l'adhésion de qui une victoire contre les insurgés est peu probable. Par ailleurs, des questions nouvelles sont identifiées par notre étude notamment la stratégie de conquête du pouvoir chez l'insurgé qui varie selon les groupes armés. Si pour les uns en occurrence Al-Qaïda, l'État Islamique (EI) et leurs branches locales respectives que sont le GSIM et l'EIGS, l'objectif de conquête du pouvoir d'État constitue l'effet majeur, il apparaît que pour les groupes locaux et de moindres importances comme Ansarul Islam, les ambitions et les objectifs demeurent localisés et portent généralement sur des intérêts plus matériels que politiques. Par ailleurs, à défaut de conquérir et de contrôler le pouvoir politique, l'objectif ultime des djihadistes serait la déstructuration de l'État burkinabè afin de contrôler des zones entières du territoire national et y régenter une population acquise ou non.

Sur le plan pratique et social, notre étude identifie des mesures politiques, stratégiques et opérationnelles capables de contribuer significativement au succès de la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. Cette étude, même si elle a le mérite d'être une première à aborder le sujet de la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, et notamment sur sa dimension des relations civilo-militaire, elle laisse encore des champs non explorés qui pourraient faire l'objet de futures recherches. Dans ce cadre, la gouvernance politique, la gouvernance économique, la gouvernance sociale, etc., sont des axes qui nous semblent pertinents et qu'il

conviendrait d'étudier pour compléter le cadre global et holistique qui sied à une stratégie efficace de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso.

Enfin, une bonne gouvernance du secteur de la sécurité impliquant l'engagement de tous les acteurs est une condition indispensable pour garantir l'efficacité de l'action militaire qui constitue elle-même une étape vers une solution globale au phénomène du terrorisme au Burkina Faso et dans la région du Sahel. Notre étude a identifié deux catégories de déterminants à la qualité des rapports entre civils et militaires. Pour ce qui concerne les déterminants favorables, il y a la confiance, l'assistance/protection, le respect des droits humains, et le dialogue ; quant aux déterminants défavorables, nous avons la méfiance, les représailles, les injustices et la peur. L'identification de ces facteurs permet une compréhension plus avancée sur le plan de la théorie, et offre des alternatives pour promouvoir les bonnes relations entre les forces loyalistes et les populations civiles dans le contexte des guerres insurrectionnelles. Aussi, nous suggérons que ces facteurs que nous avons identifiés dans le cadre de cette recherche puissent servir de bases théoriques pour la conduite de différentes études dans le cadre de conflits similaires dans la même région ou dans d'autres régions en proie à des conflits violents.

Annexe 1 : Certificat d'Éthique

UNIVERSITÉ
SAINT·PAUL
UNIVERSITY



**CERTIFICAT D'ÉTHIQUE
ETHICS CERTIFICATE**

Certificat numéro : 1360.35/22

Yacouba Isaac Zida

Candidat au doctorat

Numéro d'étudiant : 300079864

Projet de thèse

**“Le Burkina Faso face à l'émergence et à la montée en puissance
des groupes armés terroristes (GAT) : quelle gouvernance du
secteur de la sécurité dans un contexte de guerre asymétrique?”**



April 27, 2023

Université Saint Paul University
223, Main Ottawa (Ontario) Canada K1S 1C4
Tel 613 236-1393 Fax 613 782-3005

ustpaul.ca



CERTIFICAT D'ÉTHIQUE | ETHICS CERTIFICATE

N. Dossier CER-USP 1360.35/22

Nom	Prénom	Affiliation	Rôle
Zida	Yacouba Isaac	Faculté de sciences humaines	Étudiant PhD-Chercheur principal
Dieng	Moda	Faculté de sciences humaines	Directeur de thèse

Type de demande Thèse de doctorat

Titre " Le Burkina Faso face à l'émergence et à la montée en puissance des groupes armés terroristes (GAT) : quelle gouvernance du secteur de la sécurité dans un contexte de guerre asymétrique? "

	Approbation	Échéance	Décision ^(*)
	jj-mm-aaaa	jj-mm-aaaa	
Approbation	27-04-2023	26-04-2024	(1) Approuvé

(*) Décision :

(1) Le projet de recherche est approuvé et le certificat d'éthique est émis. Le recrutement et la collecte des données peuvent commencer conformément aux processus décrits dans le formulaire de demande. Veuillez donc utiliser la référence numéro **1360.35/22**.

L'approbation éthique s'applique pendant un an. Toute [modification du projet](#) doit d'abord être approuvée par le Comité d'éthique de la recherche (CER) avant que les changements puissent être mis en œuvre. Le CER doit être informé de tout changement ou de toute circonstance imprévue ([rapport sur les problèmes imprévus / événements indésirables](#)) qui a une incidence grave sur le déroulement de la recherche, qui a trait au risque pour les participants et à leur sécurité. Un [rapport annuel](#) de renouvellement pour les projets en cours doit être soumis. Le chercheur doit fournir un [rapport final](#) pour les projets qui ont été approuvés par le CER afin de clore tous les dossiers.

Le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université Saint-Paul, opérant conformément à l'[Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2](#) et toutes autres lois et tous règlements applicables, a examiné et approuvé la demande d'éthique du projet de recherche ci-nommé.

L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales ou Commentaires". Le formulaire « Renouvellement ou Fermeture de Projet » doit être complété quatre semaines avant la date d'échéance indiquée ci-haut afin de demander un renouvellement de cette approbation éthique ou afin de fermer le dossier.

Toutes modifications apportées au projet doivent être approuvées par le CER avant leur mise en place, sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques du projet. Les chercheurs doivent aviser le CER dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou pouvant affecter considérablement le déroulement du projet, rapporter tout événement imprévu ou indésirable et soumettre toute nouvelle information pouvant nuire à la conduite du projet ou à la sécurité des participants.



Louis Perron, Ph.D.
Président
Comité d'éthique de la recherche (CER)

Annexe 2 : Formulaire de Consentement



UNIVERSITÉ SAINT-PAUL

Formulaire de consentement

Projet de recherche :

Le Burkina Faso face à l'émergence et à la montée en puissance des groupes armés terroristes (GAT) : quelle gouvernance du secteur de la sécurité dans un contexte de guerre asymétrique?

Nom du chercheur : Yacouba Isaac Zida

Coordonnées : yzida069@uottawa.ca

Tel : 613 619 7928

Directeur de recherche : Pr Moda Dieng

Cordonnées : mdierend@ustpaul.ca

Invitation à participer : Je suis invité (e) à participer à la recherche nommée ci-haut qui est menée par Yacouba Isaac Zida.

But de l'étude : Depuis 2015 des groupes armés terroristes commettent des attaques sur le territoire du Burkina Faso contre les forces de défense et de sécurité, les symboles de l'État et de plus en plus contre des populations civiles notamment dans les régions rurales. L'armée burkinabé (y compris les forces de police et de gendarmerie), aidée par les supplétifs civils de la défense mènent cette guerre sans réussir à engranger des victoires significatives, alors qu'elle comptabilise en son sein de très nombreuses pertes qui se chiffrent à des milliers de morts. Dans cette guerre asymétrique, la population civile sensée être pour l'armée nationale un allié de premier plan à même de lui apporter une assistance notamment en matière de renseignement, ne semble pas assumer ce rôle. En effet, plutôt que de constituer une force alliée aux côtés des troupes militaires combattantes, les populations dans certains cas, se contentent de fuir les zones de combat, de renseigner les terroristes ou pire encore de grossir les rangs de ces derniers, mettant ainsi en évidence un manque crucial d'harmonie entre la population et son armée. Si les relations conflictuelles entre militaires et civils datent de la création de l'armée nationale à partir des éléments locaux démobilisés de l'armée coloniale, celles-ci ont notamment été exacerbées par les nombreuses immixtions de cette dernière dans la vie politique nationale. De nombreux efforts sont faits par les différents acteurs de la gouvernance du secteur de la sécurité pour améliorer les relations civilo-militaires mais des résultats satisfaisants semblent difficiles à atteindre surtout dans le contexte actuel d'insécurité liée au terrorisme.

Le but de cette étude est de définir la nature et la place des relations civilo-militaires dans la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso, et l'impact de ces relations sur la lutte que mènent les FDS contre les groupes terroristes?



UNIVERSITÉ SAINT-PAUL

Participation : Ma participation consistera essentiellement à répondre aux questions du chercheur dans ma ville et dans un lieu défini d'un commun accord. Cela pourrait être à la maison, dans un restaurant ou dans tout autre endroit susceptible de faciliter l'entrevue. Au besoin les technologies de l'information et de la communication seront utilisées (WhatsApp, Zoom, etc.)

Risques : Je suis bien informé que certaines questions lors de l'entretien vont évoquer des événements violents dont j'ai été témoin ou victime et risquent par conséquent de rappeler le souvenir d'expériences traumatiques. Le chercheur accepte dans ce cas que je renonce à ma participation si j'en éprouve le besoin, et qu'il sera mis fin immédiatement à l'entretien.

Bienfaits : Ma participation à cette recherche aura pour effet de contribuer à la meilleure compréhension des difficultés de cohésion entre les populations civiles et les personnels des forces de défense et de sécurité.

Confidentialité et anonymat : J'ai obtenu du chercheur la garantie que toutes les informations que je partagerai avec lui resteront strictement confidentielle. Mes informations privées ne seront ni enregistrées ni divulguées. Je m'attends à ce que le contenu de notre échange ne soit utilisé que pour cette recherche doctorale uniquement.

Conservation de données : Les données recueillies telles que les entrevues enregistrées sur un support audio seront conservées de façon sécuritaire sur l'ordinateur portable du chercheur qui sera toujours verrouillé avec un code d'accès. Celles-ci seront complètement détruites dans un délai de cinq ans.

Participation volontaire : Ma participation à l'étude est volontaire et je reste libre de me retirer à n'importe quel moment, et/ou refuser de répondre à certaines questions sans y être contraint. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données précédemment recueillies seront soit exploitées dans le cadre de la recherche ou supprimées si j'en exprime la demande.

Approbation du comité d'éthique : la présente recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche (CER)

Acceptation : Je,, accepte de participer à cette recherche menée par Yacouba Isaac Zida, de l'École d'études de conflits, Faculté des Sciences humaines, Université Saint-Paul, laquelle recherche est supervisée par le Professeur Moda Dieng.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec le chercheur ou son superviseur.



UNIVERSITÉ SAINT-PAUL

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Bureau de la recherche et de la déontologie, Université Saint-Paul, 223 rue Main, K1S 1C4, Ottawa, ON (613) 236-1393.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant: *(Signature)* Date: *(Date)*

Signature du chercheur: *(Signature)* Date: *(Date)*

BIBLIOGRAPHIE

Abiodun, T. F. (2020). Usage of drones or unmanned aerial vehicles (uavs) for effective aerial surveillance, mapping system and intelligence gathering in combating insecurity in nigeria. *African Journal of Social Sciences and Humanities Research*, pp. 29-44.

ACLED. (2024, mars 20). *ACLED Dashboard*. Récupéré sur [acleddata.com](https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard):
<https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>

AFP. (2018, janvier 13). *Union des djihadistes contre le force du G5 Sahel, selon un groupe se réclamanet de l'EI*. Récupéré sur www.lorientlejour.com:
<https://www.lorientlejour.com/article/1094189/union-des-jihadistes-contre-la-force-du-g5-sahel-selon-un-groupe-se-reclamant-de-lei.html>

AFP. (2023, février 19). *Burkina Faso : l'armée annonce la fin des opérations françaises*. Récupéré sur www.lepoint.fr: https://www.lepoint.fr/monde/burkina-faso-l-armee-annonce-la-fin-des-operations-francaises-19-02-2023-2509212_24.php#11

Agence France-Presse. (2021, juin 12). *Burkina Faso Des manifestants pour dénoncer « l'inaction » des autorités, après le massacre de Solhan*. Récupéré sur www.lapresse.ca: <https://www.lapresse.ca/international/afrique/2021-06-12/burkina-faso/des-manifestants-pour-denoncer-l-inaction-des-autorites-apres-le-massacre-de-solhan.php>

Alzouma, G. (2018). Mutations et conflits au Sahel: de l'ethnicité à la religion comme source de mobilisation politique. *Cahier d'histoire immédiate*, p. 45 à 62.

Amnesty International. (2019, mars 05). *Burkina Faso. La lutte contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte pour réprimer la liberté d'expression et d'information.*

Récupéré sur [www.amnesty.org:
https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/03/burkina-faso-la-lutte-contre-le-terrorisme-ne-doit-pas/](https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/03/burkina-faso-la-lutte-contre-le-terrorisme-ne-doit-pas/)

Amnesty International. (2020). « *la mort nous guettait* » vivre dans des localités assiégées au burkina faso. Londres: Amnesty International.

Amnesty International. (2023). *Burkina Faso. Pas de recul sur les droits humains !* Dakar: Amnesty International.

Amnesty International. (2024, janvier 22). *Burkina Faso. Il faut libérer le défenseur des droits humains Daouda Diallo et cesser de recourir à la conscription pour faire taire les voix indépendantes.* Récupéré sur [www.amnesty.org:
https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/01/burkina-faso-free-human-rights-defender-daouda-diallo-and-end-discriminatory-conscription-of-independent-voices/](https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/01/burkina-faso-free-human-rights-defender-daouda-diallo-and-end-discriminatory-conscription-of-independent-voices/)

Amnesty International. (2024). *La situation des droits humains dans le monde* . Londres: Amnesty International.

Angel Rabasa & al. (2011). *From Insurgency to Stability*. Santa Monica: RAND Corporation.

Anna , S., Soto-Mayor , G., & Goxho, D. (2020, Novembre 5). *ispionline.it*. Consulté le Novembre 1, 2021, sur <https://www.ispionline.it/en/pubblicazione/strategic-missteps-learning-failed-eu-sahel-strategy-28130>

An-Naim, A. A. (2008). *Islam and the Secular State*. Cambridge: Harvard University Press.

Ariely, D. (2008). *C'est (vraiment ?) moi qui décide*. Paris: Flammarion.

ASCE/LC. (2024, avril 27). *Rapport Annuel Général d'Activités (RAGA) 2022*. Récupéré sur www.asce-lc.bf: <https://www.asce-lc.bf/rapport-annuel-general-dactivites-raga-2022/>

Assanvo, W., Dakono, B., Thérroux-Bénoni, L.-A., & Maïga, I. (2019, décembre). *Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma*. Récupéré sur issafrica.s3.amazonaws.com: <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/war-26-fr.pdf>

Augé, A. É., & Klaousen, P. (2010). *Réformer les armées africaines - en quête d'une nouvelle stratégie*. Karthala: Paris.

Augé, A. (2006). Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique subsaharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire. *Afrique contemporaine*, 218, 49-67. .

Ayer, A. J. (1959). *Logical positivism*. New York: Simon and Schuster.

Bagayoko-Penone, N. (2001). Approches française et américaine de la sécurité en Afrique subsaharienne. *La revue internationale et stratégique*, pp. 161-170.

Banque mondiale. (2017, juin 29). *Burkina Faso : L'agriculture, un puissant instrument de réduction de la pauvreté*. Récupéré sur www.banquemondiale.org: <https://www.banquemondiale.org/fr/results/2017/06/29/burkina-faso-agriculture-as-a-powerful-instrument-for-poverty-reduction>

- Banque Mondiale. (2024, août 23). *Worldwide Governance Indicators*. Récupéré sur [www.worldbank.org: https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators/frequently-asked-questions](https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators/frequently-asked-questions)
- Bates, R. (2000, May). Ethnicity and Development in Africa: A Reappraisal. *The American Economic Review*, p. 131 à 134.
- Bationo, B. F. (2013, décembre). Etat, Citoyens et Gouvernance au Burkina Faso : L'expérience de l'implantation d'une assurance maladie universelle. *OpenEdition Journals*.
- Baud, J. (2003). *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*. Monaco: Du rocher.
- BBC News Afrique. (2019, septembre 24). *La police burkinabè réclame des moyens pour combattre les terroristes*. Consulté le août 20, 2024, sur <https://www.bbc.com/afrique/region-49806096>
- Becker, G. S. (1964). *Human Capital*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Bembélé, D. M., & al. (2016; Page 136). *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire*. Paris: La Dispute.
- Bencherif, A. (2018). *De la « question touarègue » aux mémoires Du conflit : pour une réconciliation malienne*. Montréal: Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques | UQAM.
- Benraad, M. (2018). *Jihad: Des origines religieuses à l'idéologie*. Paris: Le cavalier bleu.
- Bensimon, C. (2022, décembre 16). *Le Ghana dénonce la présence de mercenaires Wagner au Burkina Faso*. Récupéré sur www.lemonde.fr:

- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/12/16/le-ghana-denonce-la-presence-de-mercenaires-wagner-au-burkina-faso_6154760_3212.html
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale: description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. . *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Boilley, P. (1999). *Les Touaregs Kel Adagh*. Paris: Karthala.
- Bonnemaison, A., & Struye de Swielande, T. (2009, janvier). Le "mobile" ontologique et politique de la guerre irrégulière. *Stratégique*, p. 567 à 594.
- Boudombo, A. M. (2023, novembre 15). Consulté le juillet 12, 2024, sur <https://www.bbc.com/afrique/articles/clmp8nkpmg5o>
- Boudombo, A. M. (2023, novembre 17). *Après la reprise de Kidal au Mali : 6 défis qui attendent les autorités de Bamako*. Récupéré sur www.bbc.com: <https://www.bbc.com/afrique/articles/c4n9eyql9qpo>
- Boudombo, A. M. (2023, novembre 15). *Conflits armés : voici ce que coûte la guerre au Sahel et comment elle impacte l'éducation et la santé des populations*. Récupéré sur www.bbc.com: <https://www.bbc.com/afrique/articles/clmp8nkpmg5o>
- Boudon, R. (2003). *Raison - Bonnes raisons*. Paris: Presses universitaires de France .
- Bougoum. (2023, mars 03). *Burkina: « 2,6 millions de personnes sont aujourd'hui en insécurité alimentaire » (PAM)*. Récupéré sur www.wakatsera.com: <https://www.wakatsera.com/burkina-26-millions-de-personnes-sont-aujourd'hui-en-insecurite-alimentaire-pam/>

Brooks, R. A., & Stanley, E. A. (2007). *Creating Military Power: The source of Military Effectiveness*. Stanford: Stanford University Press.

Burton, J. (1990). *Conflict: Human Needs Théory*. London: Palgrave Macmillan.

CCRP/MEFP. (2023, décembre 18). *Burkina Faso : 29,49% du budget de l'Etat alloués à la défense et à la sécurité en 2024*. Récupéré sur www.lefaso.net: <https://lefaso.net/spip.php?article126626>

CESA. (2023, mars 01). *La junte militaire malienne saborde ses partenariats sécuritaires, malgré la déferlante de la violence des militants*. Récupéré sur www.africacenter.org: La junte militaire malienne saborde ses partenariats sécuritaires, malgré la déferlante de la violence des militants

CESA. (2024, janvier 30). *En Afrique, les morts imputables à la violence des islamistes militants continuent de monter en flèche*. Récupéré sur www.africacenter.org: <https://africacenter.org/fr/spotlight/fr-mig-2024-afrique-morts-violence-islamistes-militants/>

Châtaigner, J.-M. (2019). La stabilisation du Sahel, nouveau rocher de Sisyphe ? *Politique étrangère*, 77 à 88.

Chabouh, J. (2014, 3ème trimestre). Naissance et expansion de l'Islam. *CROIRE & LIRE* N°38.

Chaliand, G., & Blin, A. (Paris). *Histoire du Terrorisme: de l'Antiquité à Daech*. 2015: Fayard.

- Charbonneau, B. (2017). *les dilemmes de l'intervention internationale au Mali*. Montréal: Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques Université du Québec à Montréal.
- Charbonneau, B. (2019). Introduction au dossier "Mali: les défis de la résolution des conflits. *Revue canadienne des études africaines*, pp. 403-413.
- Chayes, S. (2015). *Thieves of State: Why Corruption Threatens Global Security*. New York: W.W.Norton & Company.
- Chhotray, V., & Stoker, G. (2009). *Governance Theory and Practice A Cross-Disciplinary Approach*. New York: Palgrave Macmillan.
- Chouli, L. (2015). L'insurrection populaire et la Transition au Burkina Faso. *Review of African Political Economy*, pp. 148-155.
- Clausewitz, C. V. (2006). *De la guerre*. Paris: Perrin.
- Clausewitz, C. V. (2014). *De la Guerre*. Tempuspe.
- Cline, L. E. (2021, Mars 08). Jihadist Movements in the Sahel: Rise of the Fulani? *Terrorism and Political Violence*.
- Cobo, B., & González, P. R. (2020, Octobre 12). Le recrutement et la radicalisation des Peuls par les groupes terroristes au Sahel. *Article Opinion*.
- Comte, A. (1907). *Discours sur l'ensemble du positivisme*. Paris: Société positiviste internationale.
- Conesa, P. (2011). *La fabrication de l'ennemi*. Montréal: Robert Laffont.

- Corm, G. (1998). Dynamiques identitaires et géopolitiques dans les relations entre le Monde arabe et l'Europe. *Revista VIDOB d'Afers Internacionals*, p. 193 à 2014.
- Coste, F. (2002, février). Bouthoul et la polémologie : l'étude des causes profondes de la guerre. *Les champs de mars*, p. 9 à 30.
- CPI. (2024, novembre 08). *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*. Récupéré sur [www.icc-cpi.int: https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/Publications/Statut-de-Rome.pdf](https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/Publications/Statut-de-Rome.pdf)
- Crétois, J. (2017, Mars 02). *Fusion de groupes jihadistes au Sahel, sous la bannière d'Al-Qaïda*. Récupéré sur [jeuneafrique.com: https://www.jeuneafrique.com/408773/politique/fusion-de-groupes-jihadistes-sahel-banniere-dal-qaida/](https://www.jeuneafrique.com/408773/politique/fusion-de-groupes-jihadistes-sahel-banniere-dal-qaida/)
- Dah Cunha Dupuy, R. (2019, août). *Logiques d'un maintien de l'ordre moral : le cas des groupes d'autodéfense Koglweogo au Burkina Faso*. Récupéré sur [www.obsreligion.cnrs.fr: https://obsreligion.cnrs.fr/bulletin/logiques-dun-maintien-de-lordre-moral-le-cas-des-groupes-dautodefense-koglweogo-au-burkina-faso/](https://obsreligion.cnrs.fr/bulletin/logiques-dun-maintien-de-lordre-moral-le-cas-des-groupes-dautodefense-koglweogo-au-burkina-faso/)
- Dakuyo, L. (2022). *Analyse critique du paysage de la sécurité et évaluation des politiques en matière de prévention du terrorisme en Afrique de l'Ouest : cas du Burkina Faso*. Récupéré sur [ruor.uottawa.ca: https://ruor.uottawa.ca/items/bf8fd358-4557-4fcb-8444-fa939a116583](https://ruor.uottawa.ca/items/bf8fd358-4557-4fcb-8444-fa939a116583)
- David, C.-P. (2006). *La guerre et la paix*. Paris: Presses de sciences Po.

David, C.-P., & Tourelle, J. (2008). *La politique étrangère des États-Unis*. Paris: Presse de sciences Po.

DCAF. (2012). *Les forces armées Rôles et responsabilités dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité*. Récupéré sur dcaf.ch: https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF_BG_10_Le_s%20forces%20armees.pdf

DCAF. (2022, février 10). *dcaf.ch*. Récupéré sur dcaf.ch: <https://www.dcaf.ch/sahel-newsletter-february-2022#BurkinaFaso>

DCAF. (2022). *Mieux comprendre le rôle des forces de défense et de sécurité (FDS) dans la prévention de l'extrémisme violent (PEV) en Afrique de l'Ouest*. Récupéré sur www.dcaf.ch: https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/PVE_Report_FR.pdf

Deltenre, D. (2013). *Niger : du coup d'État à l'engagement international Retour sur trois années de transition politique sur fond d'insécurité régionale grandissante*. Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité (GRIP).

Deshayes, C., & Mahé, A.-L. (2020, février). Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés : repression et violence structurelle au soudan. *ARPoS | Pôle le Sud* , pp. 83-99.

Deutsche Welle. (2020, mars 11). *Burkina : des ONG exigent la vérité sur les massacres*. Récupéré sur www.dw.com: <https://www.dw.com/fr/burkina-des-ong-exigent-la-verite-sur-les-massacres-de-peuls/a-52728392>

- Diallo, A. (2021). Les facteurs historico-géographiques de la crise sécuritaire au sahel: cas du Burkina Faso, mali et Niger. . *Communication de crise et résolution des conflits en Afrique francophone*, 70.
- Dieng, M. (2017). *l'Afrique du Sud entre émergence et responsabilité*. Montréal: les presses de l'université de Montréal.
- Dieng & al. (2019 : Page 31). *La lutte contre le Terrorisme en Afrique Subsaharienne: Acte de bienveillance ou prétexte géostratégique*. Montréal: les presses de l'université de Montréal.
- Dinham, A. (2009). *Faith, Public Policy and Civil Society: Problems, Policies, Controversies*. Palgrave Macmillan UK.
- Direction générale du budget. (2022, septembre). *Tableau de bord budgétaire 2021*. Consulté le juillet 12, 2024, sur http://cns.bf/IMG/pdf/dgb_tb_2021_vf.pdf
- Djiga, H. A. (2009). La gouvernance locale à l'épreuve des migrations dues aux changements climatiques Cas des rapports entre conseils villageois de développement et chefs traditionnels au Burkina Faso dans la gestion des conflits sociaux. [*VertigO*] *La revue électronique en sciences de l'environnement*.
- Douce, S. (2022, septembre 15). *Au Burkina Faso, les Peuls de plus en plus stigmatisés : « Nous sommes devenus les premiers suspects »*. Récupéré sur www.lemonde.fr: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/15/nous-sommes-devenus-les-premiers-suspects-au-burkina-faso-les-peuls-de-plus-en-plus-stigmatisees_6141793_3212.html

- Doumbia, N. Y. (2019, février). Le problème du contrôle des groupes de vigilance en Afrique de l'Ouest francophone : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal. *Bulletin FrancoPaix*, pp. 1-8.
- Dowd, C., & Drury, A. (2017, février 28). Marginalisation, insurgency and civilian insecurity: Boko Haram and the Lord's Resistance Army. *Peacebuilding*, pp. 136-152.
- Durkheim, É. (2008). *The elementary forms of religious life*. Oxford: Oxford Paperbacks; Abridged édition.
- Eizenga, D., & Williams, W. (2020, décembre). Le puzzle formé par le JNIM et les groupes islamistes militants au Sahel. *Bulletin de la sécurité africaine*, pp. 1 - 9.
- Elster, J. (2010). *L'irrationalité. Traité critique de l'homme économique, II*. Paris: Seuil.
- EUTM Mali. (2013). Récupéré sur www.eutmmali.eu: <https://eutmmali.eu/fr/accueil/>
- France24. (2016, janvier 16). *Hôtel Splendid de Ouagadougou : Aqmi revendique l'attaque*. Récupéré sur France24.com: <https://www.france24.com/fr/20160116-hotel-splendid-ouagadougou-aqmi-revendique-attaque-jihadiste-burkina-faso>
- FAO. (2020, août 21). *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. Récupéré sur fao.org: <https://www.fao.org/news/story/fr/item/1304376/icode/>
- Farmer, P. (2004, Juin). An Anthropology of Structural Violence. *Current Anthropology*, pp. 305-325.
- Filiu, J.-P. (2010). Could Al-Qaida turn African in the Sahel? *hal-01069428*.

Flynn, C., & al. (2014). Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, pp. 29-43.

Foch, F. (2007). *Des Principes De La Guerre*. Paris: economica.

France24. (2023, décembre 07). *Au Burkina Faso, la présence russe "s'accentue depuis le 10 novembre"*. Récupéré sur www.france24.com: <https://www.france24.com/fr/afrique/20231207-au-burkina-faso-la-présence-russe-s-accentue-depuis-le-10-novembre>

France24. (2024, 09 13). *Massacre de Barsalogho au Burkina : des proches de victimes fustigent le "mépris" du capitaine Traoré*. Récupéré sur www.france24.com: https://www.france24.com/fr/afrique/20240913-massacre-de-barsalogho-au-burkina-des-proches-de-victimes-fustigent-le-mépris-du-capitaine-traoré?utm_slink=f24.my%2FAb0u

Frowd, P. M. (2022, février 02). The Politics of Non-State Security Provision in Burkina Faso: Koglweogo Self-Defence Groups' Ambiguous Pursuit of Recognition. *African Affairs*, pp. 109-130.

Fukuyama, F. (1992). *The end of history and the last man*. Florence: Free Presse.

Gal Albord et al. (1958). *La Défense Nationale*. Paris: Presses universitaires de France.

Galtung, J. (1969). Violence, Peace, and Peace Research. *Journal of Peace Research*, pp. 167-191.

Galula, D. (1964). *Conterinsurgency warfare : theory and practice*. Westport: Praeger Security Intl.

Galula, D. (2008). *Conterinsurgency Warfare: theory and practice*. Paris: economica.

Galula, D. (2008). *Contre - Insurrection: Theorie et Pratique*. Paris: Economica .

Gill, L. (2005). La guerre en Afghanistan et en Irak : « lutte contre le terrorisme » ou imposition de la superpuissance militaire des États-Unis ? *Bulletin d'histoire politique*, pp. 219 - 236.

Global Peace Index. (2024, août 2024). *Perspectives Monde*. Consulté le août 20, 2024, sur

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?codeTheme=17&codeStat=SECU.GPI.POLI&codePays=SEN&optionsPeriodes=Aucune&codeTheme2=1&codeStat2=x&codePays2=ZAF&optionsDetPeriodes=avecNomP>

Gouvernement Burkina Faso. (1991, juin 11). *constitution du Burkina Faso*. Récupéré sur <http://www.sggcm.gov.bf>:

https://www.sggcm.gov.bf/fileadmin/user_upload/constitution.pdf

Gouvernement du Burkina Faso. (2015, octobre 16). *Décret n°2015-1149/PRES-TRANS*. Récupéré sur www.academiedepolice.bf:

<https://academiedepolice.bf/index.php/telechargement/category/35-surete-de-l-etat>

Gouvernement du Burkina Faso. (2016, décembre 22). *DECRET N°2016 - 1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MEEVCC. DECRET N°2016 - 1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MEEVCC*. Ouagadougou.

Gouvernement du Burkina Faso. (2016). Loi N° 038-2016/AN. Ouagadougou, kadiogo, centre: Assemblée Nationale.

Gouvernement du Burkina Faso. (2020, janvier 21). Loi N°002-2020/AN Portant Institution de Volontaires pour la Défense de la Patrie. *Loi N°002-2020/AN Portant Institution de Volontaires pour la Défense de la Patrie*. Ouagadougou.

Gouvernement du Burkina Faso. (2021, novembre 2024). *Évaluation du projet d'appui à l'amélioration de la confiance entre l'administration, les forces de défense et de sécurité (fds) et les populations dans le nord et le sahel du Burkina Faso*. Récupéré sur [www.un.org:
https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/document
s/pbf_bfa_b1_raport_final_evaluation_projet_confiance_vf.pdf](https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/document/s/pbf_bfa_b1_raport_final_evaluation_projet_confiance_vf.pdf)

Gouvernement du Burkina Faso. (2024, octobre 04). *Cohésion sociale au Burkina Faso : Les émissaires du Président du Faso échangent avec les Emirs du Sahel*. Récupéré sur [www.fonction-publique.gov.bf:
https://www.fonction-publique.gov.bf/accueil/actualites/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=2101&cHash=2ec756939ec816dde0e5505e7b60a35c](https://www.fonction-publique.gov.bf/accueil/actualites/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=2101&cHash=2ec756939ec816dde0e5505e7b60a35c)

Gouvernement du Burkina Faso. (2024). *L'organisation du ministère de la défense nationale*. Consulté le août 21, 2024, sur [www.defense.gov.bf:
https://www.defense.gov.bf/le-ministere/lorganisation](https://www.defense.gov.bf/le-ministere/lorganisation)

Gouvernement du Mali. (1992, avril 11). *Pacte national conclu entre le gouvernement de la République du Mali et les mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad consacrant*

- le statut particulier du nord au Mali*. Récupéré sur http://peacemaker.un.org:https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/ML_920411_PacteNationalGouvMaliAzawad.pdf
- Gouvernement du Mali. (2006, Juillet 4). *peacemaker.un.org*. Récupéré sur http://peacemaker.un.org:https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/ML_060704_Accord%20d%27Alger.pdf
- Goxho, D. (2021, Avril 21). *egmontinstitute.be*. Consulté le Novembre 2021, sur <https://www.egmontinstitute.be/unpacking-the-eus-new-sahel-strategy/>
- Granvaud, R. (2014, janvier). De l'armée coloniale à l'armée néo-coloniale : (1960-1990). *NAQD*, pp. 193-221.
- Guissou , B. (1995). Militaires et militarisme en Afrique: cas du Burkina Faso. *Afrique et Développement* .
- Guissou, B. (1995). Militaires et militarisme en Afrique: cas du Burkina Faso. *Africa Development / Afrique et Développement*, pp. 55-75.
- Gulmu info. (2024, février 17). *Les habitants de Pama manifestent contre l'insécurité et la négligence gouvernementale*. Récupéré sur www.gulmu.info:https://www.gulmu.info/les-habitants-de-pama-manifestent-contre-linsecurite-et-la-negligenca-gouvernementale/
- Gurr, T. R. (1969). *Why Men Rebel*. Princeton university press.
- Gurr, T. R. (1970). *Why Men Rebel*. Princeton: Princeton University Press.

- Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris: Fayard.
- Hagberg, S., & al. (2018). 'Nothing will be as before!' Anthropological perspectives on political practice and democratic culture in 'a new Burkina Faso'. *Uppsala Papers in Africa Studies*.
- Hamdaoui, Y. (2019). La sécuritisation de la guerre contre le terrorisme au Sahel. *AFRIQUE (S)*, 1, 31.
- Haverland, M., & Yanow, D. (2012). A hitchhiker's guide to the public administration research universe: surviving conversations on methodologies and methods. *Public administration review*, 72(3), 401-408.
- Hay, C. (2011). Interpreting interpretivism interpreting interpretations: The new hermeneutics of public administration. *Public administration*, 89(1), 167-182.
- Hervé d'Afrik. (2021, décembre 05). *Livraison d'hélicoptères au Burkina*. Consulté le juillet 12, 2024, sur https://www.courrierconfidentiel.net/Actualites/m_actualite/1914#:~:text=CFA%20à%20problèmes-,Livraison%20d%27hélicoptères%20au%20Burkina%20%3A%20plus%20de%20908%20millions,de%20francs%20CFA%20à%20problèmes&text=La%20lutte%20contre%20le%20terrorisme,«élép
- Hesse, M. (1975). Models of Method in the Natural and Social Sciences. *Methodology and Science*, 8(4), 163-178.

Hogar, J. (1956, Décembre). Guerre révolutionnaire ou révolution dans l'art de la guerre.

La Revue défense nationale n° 142, pp. 1497-1513.

Hogard, J. (1957, Janvier). L'Armée française devant la guerre révolutionnaire. *Revue*

Défense nationale.

Homans, G. C. (1974). *Social Behavior: Its Elementary Forms* . London: International

Thomson Publishing.

Howard, M. (2009). *War in European History*. Oxford: Oxford University Press;.

Human Right Watch. (2018, mai 21). “*By Day We Fear the Army, By Night the Jihadists*”

Abuses by Armed Islamists and Security Forces in Burkina Faso. Récupéré sur

hrw.org: <https://www.hrw.org/report/2018/05/21/day-we-fear-army-night-jihadists/abuses-armed-islamists-and-security-forces>

Human Right Watch. (2023). *Rapport mondial 2023*. Ouagadougou: Human Right Watch.

Human Rights Watch. (2023, mai 04). *Burkina Faso : L’armée serait impliquée dans le*

massacre de 156 civils. Récupéré sur www.hrw.org:

<https://www.hrw.org/fr/news/2023/05/04/burkina-faso-larmee-serait-impliquee-dans-le-massacre-de-156-civils>

Human Rights Watch. (2024, octobre 29). *Burkina Faso : Un massacre met en évidence*

l’urgence de protéger les civils. Récupéré sur www.hrw.org:

<https://www.hrw.org/fr/news/2024/10/29/burkina-faso-un-massacre-met-en-evidence-lurgence-de-proteger-les-civils>

Ibrahim, Y. I. (2021). Islam et politique au Sahel. *Politique étrangère*, p. 173 à 185.

IDEA, I. f. (1998, p 5). *La Démocratie au Burkina Faso: Rapport de la Mission d'Analyse La Cadence du Développement Démocratique au Burkina Faso*. Stockholm: Bröderna Carlssons Boktryckeri AB,.

Infowakat.net. (2020, Juillet 10). *Burkina : les terroristes se font passer pour des FDS*. Récupéré sur [www.infowakat.net](https://www.infowakat.net/burkina-les-terroristes-se-font-passer-pour-des-fds/): <https://www.infowakat.net/burkina-les-terroristes-se-font-passer-pour-des-fds/>

INSD. (2015). *Profil de pauvreté et d'inégalités*. Ouagadougou: INSD.

INSD. (2022). *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso*. Ouagadougou: INSD.

INSD. (2022, décembre). *Tableau de bord démographique*. Récupéré sur www.insd.bf: https://www.insd.bf/sites/default/files/2024-02/TBD%202022_VF_2023.pdf

INSD. (2023). <https://www.insd.bf>. Consulté le 8 16, 2023, sur <https://burkinafaso.opendataforafrica.org>

Institute for Economics & Peace. (2024, march 14). *Global positive terrorism peace index 2024*. Récupéré sur [visionofhumanity.org](http://www.visionofhumanity.org): <https://www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2024/02/GTI-2024-web-290224.pdf>

International Crisis Group. (2020). *Burkina Faso: Stopping the Spiral of Violence*. Bruxelles: International Crisis Group.

International, T. (2013). transparency.org. Consulté le 11 2021, sur <https://www.transparency.org/en/gcb/global/global-corruption-barometer-2013>

Jaglin, S. (2000). *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : Pouvoirs et périphéries (1983 - 1991)*. Paris: Karthala.

Jean-Marie Benoist et al. (1983). *Interdisciplinarité et sciences humaines*. Paris: UNESCO.

Jeune Afrique. (2022, avril 16). *Burkina Faso : l'armée gonfle ses rangs pour contrer la menace terroriste*. Récupéré sur www.jeuneafrique.com:
<https://www.jeuneafrique.com/1339720/politique/burkina-faso-larmee-gonfle-ses-rangs-pour-contrer-la-menace-terroriste/>

Jeune Afrique avec l'AFP. (2020, Mai 27). *jeuneafrique.com*. Consulté le Novembre 2021, sur <https://www.jeuneafrique.com/988711/societe/burkina-lancien-ministre-jean-claude-bouda-incarcere-pour-enrichissement-illicite/>

Joint Chief of Staff. (2009). *The Petraeus doctrine*. Bolton: independent publishing platform.

Journal le pays. (2021, juin 6). *Carnage a Solhan au Burkina*. Récupéré sur www.lepays.bf:
<https://lepays.bf/carnage-a-solhan-au-burkina/>

journal l'économiste du Faso. (2024, janvier 02). *Reconquête du territoire national : près de 30% du Budget à la Défense-Sécurité*. Consulté le juillet 12, 2024, sur https://www.leconomistedufaso.com/2024/01/02/reconquete-du-territoire-national-pres-de-30-du-budget-a-la-defense-securite/#google_vignette

Journal officiel. (1996). 1996 Actes Présidentiels. *Journal officiel de la république de Côte d'Ivoire*, 816. Récupéré sur http://65.52.131.71/bndgtcp/opac_css/daril/96-PR.06.pdf

- König, B. (2024, mars 6). *Burkina Faso : 20 000 morts et plus de 2 millions de déplacés depuis le début de la guerre*. Récupéré sur www.humanite.fr: <https://www.humanite.fr/monde/burkina-faso/burkina-faso-20-000-morts-et-plus-de-2-millions-de-deplaces-depuis-le-debut-de-la-guerre>
- Kaboré, R. B. (2002). *histoire politique du Burkina Faso 1919-2000*. Paris: L'Harmattan.
- Kahneman, D., & Tversky, A. (1973, septembre). Availability: A heuristic for judging frequency and probability. *Cognitive Psychology*, pp. 207-232.
- Kam, M. (2024, octobre 26). *Kaya : L'armée initie une consultation gratuite au profit des populations*. Récupéré sur www.minute.bf: <https://www.minute.bf/kaya-larmee-initie-une-consultation-gratuite-au-profit-des-populations/>
- Kambou, L. (2024, mai 13). *Burkina Faso/Province du Sourou : La Gendarmerie aide les populations de Toéni à réaliser un jardin potager*. Récupéré sur [24heures.bf](http://www.24heures.bf): <https://www.24heures.bf/burkina-faso-la-gendarmerie-de-toeni-cede-un-jardin-aux-femmes-de-la-localite/>
- Kaplan, R. D. (2001). *The coming anarchy*. London: Vintage.
- Kéita, M. (1963, décembre 7). *modibo-keita.site*. Récupéré sur <http://modibo-keita.site>: <https://modibo-keita.site/discours-et-interventions-de-modibo-keita/>
- Kilcullen, D. (2006, May-June). "Twenty-Eight Articles"-Fundamentals of Company-level Counterinsurgency. *Military Review*.
- Kilcullen, D. (2009). *The Accidental Guerrilla: Fighting Small Wars in the Midst of a Big One*. Oxford: Oxford University Press.

Kilcullen, D. (2010). *Counterinsurgency*. New York: Oxford university press.

Lacheroy, C. (1953). Une arme du Viet-Minh, les hiérarchies parallèles. 1 à 22.

Lacheroy, C. (1957, juillet 2). Guerre révolutionnaire et arme psychologique. *Guerre révolutionnaire et arme psychologique*. Paris, PARIS, Paris: Ministère de la défense.

Larousse. (2024, août 23). *djihad*. Récupéré sur www.larousse.fr:
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/djihad/26226>

Le Monde. (1954). La stratégie révolutionnaire du vietminh. *Journal Le Monde*.

Le Monde. (2016, décembre 16). *Burkina Faso : au moins onze militaires tués dans une attaque djihadiste*. Récupéré sur www.lemonde.fr:
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/12/16/burkina-faso-au-moins-onze-militaires-tues-dans-une-attaque-djihadiste_5050230_3212.html?lmd_medium=al&lmd_campaign=envoye-par-appli&lmd_creation=ios&lmd_source=default

Le Monde. (2024, août 16). *Au Burkina Faso, la junte enrôle de force des magistrats récalcitrants sur le front antidjihadiste*. Consulté le août 20, 2024, sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/08/16/au-burkina-faso-la-junte-enrole-de-force-des-magistrats-recalcitrants-sur-le-front-antidjihadiste_6283669_3212.html?lmd_medium=al&lmd_campaign=envoye-par-appli&lmd_creation=ios&lmd_source=default

- Lefaso.net. (2020, mai 13). *Fada N’Gourma : Douze présumés terroristes retrouvés morts dans leurs cellules.* Récupéré sur www.lefaso.net:https://lefaso.net/spip.php?article96833
- Leroux, D. (2014). La « doctrine de la guerre révolutionnaire » : théories et pratiques. *Histoire de l’Algérie à la période coloniale* , p. 526 à 532.
- Levitt , S. D., & Dubner, S. J. (2009). *Freakonomics: A Rogue Economist Explores the Hidden Side of Everything.* Chicago: William Morrow Paperbacks.
- Loada, A., & Hilgers, M. (2013, mars). Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire: croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso . *Politiques africaines*, pp. 187-208.
- Loada, A., & Romaniuk, P. (2014, juin). *Prévention de l’extrémisme violent au Burkina Faso* . Récupéré sur www.globalcenter.org:https://www.globalcenter.org/wp-content/uploads/BF-Assessment-FR-with-Logos-low-res.pdf
- Luhmann, N. (2006). *La confiance: un mécanisme de réduction de la complexité sociale.* Paris: Economica.
- Machiavel, N. (1521). *L’Art de la guerre.* 1521: Édition original collector.
- Machiavel, N. (1799). *L’art de la guerre.* Paris: Toussaint Guiraudet.
- Mairie de Ouagadougou. (2024, octobre 31). *La police municipale de la commune de ouagadougou.* Récupéré sur www.mairie-ouaga.bf:https://mairie-ouaga.bf/services-et-prestations/police-municipale
- Mali, E. (s.d.). Récupéré sur www.eutmmali.eu:https://eutmmali.eu/fr/accueil/

- Marie-Catherine et Paul Villatoux. (2012). Aux origines de la « guerre révolutionnaire » : le colonel Lacheroy parle. *Revue historique des armées*, 1 à 11.
- Marzano, M. (2010). Qu'est-ce que la confiance? *Études*, p. 53 à 63.
- Maslow, A. (1943). A theory of human motivation. *Psychological review*, pp. 370-396.
- Maxwell, J. A. (1996). *Qualitative Research Design: An Interactive Approach*. London: Sage Publications, Inc.
- MBDHP. (2019). *Que s'est-il passé à Kaïn-Ouro et environnants le 04 février 2019?* Ouagadougou: MBDHP .
- Mbonabucya, J. (1998). *Ethnicité et conflit ethnique : Approches théoriques . En perspective de l'analyse du conflit des Rwandais*. Genève.
- Mednick, S. (2023, avril 07). *After Burkina Faso ousts French, Russia's Wagner may arrive*. Récupéré sur [www.apnews.com](https://apnews.com/article/burkina-faso-russia-wagner-jihadi-02d9235279f0991cdb6ad3ebb4d3e546): <https://apnews.com/article/burkina-faso-russia-wagner-jihadi-02d9235279f0991cdb6ad3ebb4d3e546>
- Mill, J. S. (1868). *Auguste Comte et le positivisme*. Londres: Germer Baillière.
- Ministère de la Santé. (2018). *Annuaire statistiques* . Ouagadougou: Direction générale des études et des statistiques sectorielles.
- Moine, A. (2017, janvier). Les aspirations à l'État et au califat de l'« organisation État Islamique » . *Civitas Europa*, p. 127 à 152.
- Mol, H. (1976). *Identity and the sacred*. Oxford: Blackwell.

National Democratic Institute. (2017, juillet 03). *www.ndi.org*. Consulté le juillet 12, 2024, sur

https://www.ndi.org/sites/default/files/NDI%20Guide%20Controle%20Budgetaire%20Secteur%20Securite_CDS.pdf

N'Dimina-Mougala, A.-D. (2007). les conflits africains du xxe siècle. *guerres mondiales et conflits contemporains*, 121-131.

Ndutumu, S. S. (2016). *Théorie africaine de la contre-insurrection*. Paris: L'Harmattan.

Némo, J. (1956, mai). La guerre dans le milieu social. *Revue Défense Nationale*, pp. 600-623.

Némo, J. (1957). La place de la guérilla dans la guerre. *Revue militaire générale*, p. 29.

Ngom, M. (2020, décembre 19). *La démographie au Sahel, porteuse de conflits*. Récupéré sur www.letemps.ch: <https://www.letemps.ch/opinions/demographie-sahel-porteuse-conflits?srsId=AfmBOoruTNEyC4QPbBoKi53hN8BjX3PAzweF6cIRcV302fx6UF-xWjzm>

Niagalé, B., Kiboa, L. O., & Traoré, M. (2017, septembre). *Vers une réforme du système de sécurité burkinabé ?* Récupéré sur www.frstrategie.org: <https://www.frstrategie.org/programmes/observatoire-du-monde-arabo-musulman-et-du-sahel/vers-une-reforme-systeme-securite-burkinabe-2017>

OCDE. (2020). *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest Géographie des conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*. Paris: OCDE.

OCHA. (2023). *Burkina Faso: Rapport de situation humanitaire*. New York: OCHA.

OCHA. (2024, mars 13). *Burkina Faso: Plan de réponse humanitaire*. Récupéré sur

www.humanitarianaction.info:

[https://humanitarianaction.info/plan/1179/document/burkina-faso-plan-de-](https://humanitarianaction.info/plan/1179/document/burkina-faso-plan-de-reponse-humanitaire-2024/article/14-capacite-operationnelle-et-acces)

[reponse-humanitaire-2024/article/14-capacite-operationnelle-et-acces](https://humanitarianaction.info/plan/1179/document/burkina-faso-plan-de-reponse-humanitaire-2024/article/14-capacite-operationnelle-et-acces)

Olivier de Sardan, J.-P. (2005). *Anthropology and Development: Understanding Contemporary Social Change*. Londres: Zed Books.

ONU. (2004, octobre 08). *Resolution 1566 (2004) / adopted by the Security Council at its 5053rd meeting, on 8 October 2004*. Récupéré sur www.digitallibrary.un.org:

<https://digitallibrary.un.org/record/532676?v=pdf#files>

ONU. (2006). *La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Assemblée générale*. New York: ONU.

ONU. (2012, septembre 10). *Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 10 septembre 2012*. Récupéré sur www.un.org:

[https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n11/476/23/pdf/n1147623.pdf?token=FV
aFcvzIweJTtz8paj&fe=true](https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n11/476/23/pdf/n1147623.pdf?token=FVaFcvzIweJTtz8paj&fe=true)

ONU. (2020, janvier 08). *Le nombre de victimes d'attaques terroristes multiplié par cinq en trois ans au Burkina Faso, au Mali et au Niger*. Récupéré sur un.org:

<https://news.un.org/fr/story/2020/01/1059551>

Otayek, R., Sawadogo, F. M., & Guingané, J.-P. (1996, p.332). *Le Burkina Entre Revolution et Democratie (1983-1993)*. Paris: Karthala.

- Ouattara, L. C. (2020). *La troisième guerre du Burkina Faso 2015-2020*. Paris: l'Harmattan.
- Ouédraogo, É. (2018, juillet). *L'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale*. Consulté le juillet 10, 2024, sur https://africacenter.org/wp-content/uploads/2018/08/NSSD-final-draft-burkina-faso_french.pdf
- Patton, M. Q. (1990). *Qualitative evaluation and research methods*. Thousand Oaks, Californie: SAGE Publications, inc.
- Pérouse de Montclos , M.-A. (2018). *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad?* Paris: La Découverte.
- Pérouse de Montclos, M.-A. (2020). *Une guerre perdue: La France au Sahel*. Paris: Lattes.
- Pinker, S. (2020). *La part d'ange en nous*. Paris: éditions les Arènes.
- PNUD. (2005). *hdr.undp.org*. Récupéré sur <http://undp.org>: <https://hdr.undp.org/system/files/documents/rapport-sur-le-developpement-humain-2005-francais.rapport-sur-le-developpement-humain-2005-francais>
- PNUD. (2021, Avril 17). *Rapport sur le développement humain 2021/2022*. Récupéré sur [undp.org: https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/hdr2021-22frpdf.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/hdr2021-22frpdf.pdf)
- Présidence du Faso. (2022, mars 01). *L'Assemblée Législative de Transition*. Consulté le 08 19, 2024, sur <https://www.presidencedufaso.bf/assemblee-nationale/>
- PSCC Talk. (2023, août 08). *PSCC Talk : « Coopération et initiatives sous-régionales africaines de lutte contre le terrorisme : regard croisé sur l'initiative d'Accra, le*

G5 Sahel et la Force Multidimensionnelle Mixte ». Récupéré sur www.pscf.fes.de:
<https://psc.fes.de/e/psc-talk-cooperation-et-initiatives-sous-regionales-africaines-de-lutte-contre-le-terrorisme-regard-croise-sur-linitiative-daccra-le-g5-sahel-et-la-force-multidimensionnelle-mixte>

Public Law 253, 80th Congress. (1947, juillet 26). *The National Security Act of 1947*.

Consulté le juillet 09, 2024, sur
<https://global.oup.com/us/companion.websites/9780195385168/resources/chapter10/nsa/nsa.pdf>

Raineri, L., & Strazzari, F. (2017, juin). Jihadism in Mali and the Sahel: Evolving dynamics and patterns. *European Union Institute for Security Studies (EUISS)*.

Ramdé, s. F. (2023). *Les Burkinabè font confiance à l'armée mais veulent qu'elle se consacre uniquement au terrorisme*. Récupéré sur www.afrobarometer.org:
<https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/08/AD692-Les-Burkinabe-font-confiance-a-larmee-mais-ne-veulent-pas-delle-en-politique-Afrobarometer-22aug23.pdf>

Rasheed, A. (2013). *Terrorism and political stability in Africa: a case study of the Boko Haram insurgency*. Récupéré sur academia.edu:
https://www.academia.edu/19989953/Terrorism_and_political_stability_in_africa_a_case_study_of_the_boko_haram_insurgency

RENLAC. (2019). *renlac.com*. Consulté le 11 01, 2021, sur <http://renlac.com/rapport-sur-letat-de-la-corruption/>

Reynaud, G., & Weber, E. (1990). *Croisade d'hier Djihad d'aujourd'hui*. Édition du Cerf.

- RFI. (2018, mai 18). *Burkina Faso: réunion du Conseil national de défense sur l'insécurité dans le Nord*. Consulté le juillet 10, 2024, sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180518-burkina-faso-conseil-national-defense-kabore-securite-nord>
- Ricci, T. (2021, février). Crise sécuritaire sahélienne : dynamiques régionales. *Revue Défense Nationale*, p. 115 à 122.
- Roy, O. (2016). *Le Djihad et la Mort*. Paris: Seuil.
- Rubenstein, R. E. (2001). Basic human needs: the next steps in theory development. *The International Journal of Peace Studies*.
- Rutgers, M. (2010). Theory and scope of public administration: An introduction to the study's epistemology. *Public administration review*, , 1-45.
- Rutgers, M. (2010). Theory and scope of public administration: An introduction to the study's epistemology. . *Public administration review*, 1-45.
- Saidou, A. K. (2019). La participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité en Afrique : analyse comparative des exemples du Burkina Faso et du Niger. *Revue Internationale de Politique de Développement*.
- Sangaré, N. (2022, mai 21). *Tribune : Burkina Faso, brève historique des attaques terroristes*. Récupéré sur kaceto.net: <https://kaceto.net/spip.php?article11703>
- Sawadogo, T. C. (2020, mai 15). *Djibo : Une caravane de ravitaillement rompt momentanément le blocus*. Récupéré sur www.web.archive.org:

- <https://web.archive.org/web/20221020153435/http://lefaso.net/spip.php?article96>
860
- Seul, J. R. (1999). Ours is the way of God: Religion, Identity and intergroup conflict. *Journal of Peace Reserch*.
- Seydi, S. (2023, juillet 03). *La penetration de l'islamen afrique subsahariennea travers les sources arabes(VII-xvie siècle)annee academique: 2010- 2011* . Récupéré sur publication.codesia.org:
<https://publication.codesria.org/index.php/pub/catalog/view/1532/2460/6978>
- Sidwaya Info. (2022, novembre 11). *sidwaya.info*. Récupéré sur décret portant organisation du territoire national en régions militaires: https://www.sidwaya.info/wp-content/uploads/2022/11/Decret_Portant-organisationdu-territoire-nationalen-region-militaire-RM.pdf
- Siegle, J. (2022, mai 16). *La Russie et le futur ordre international en Afrique*. Récupéré sur www.africacenter.org: <https://africacenter.org/fr/spotlight/russie-future-international-ordre-afrique/>
- Simon, H. A. (1960). *The New Science of Management Decision*. Chicago: Harper.
- Smith, S. M., Smith, S., Booth, K., Smith, S. A., & Zalewski, M. (1996). *International theory: positivism and beyond*. New York: Cambridge University Press.
- Soré, Z., & al. (2021, mars). Politiser le « vide sécuritaire » : à propos des groupes d'autodéfense koglweogo au Burkina Faso. *Politique Africaine*, pp. 127-144.

- Soré, Z., & al. (2021, mars). Politiser le « vide sécuritaire » : à propos des groupes d'autodéfense koglweogo au Burkina Faso. *Politique Africaine*, pp. 127-144.
- Soudan, F. (2023). Mohamed Bazoum : « Armer les civils pour combattre les terroristes est une tragique erreur ». *Jeune Afrique*.
- Souyris, A. (1956, Juin). Un procédé de contre-guérilla : l'auto-défense de la population . *Revue défense nationale n° 137*, pp. 686-699.
- Speight, M. R. (1981). Un recueil primitif de traditions sur le djihâd. *Études théologiques et religieuses*, pp. 97-102.
- Sputnik Afrique. (2024, août 08). *Au Burkina Faso, l'État contrôle 69% du territoire, selon le ministre de la Défense*. Récupéré sur [fr.sputniknews.africa: https://fr.sputniknews.africa/20240808/au-burkina-faso-letat-controle-69-du-territoire-selon-le-ministre-de-la-defense-1067777391.html](https://fr.sputniknews.africa/20240808/au-burkina-faso-letat-controle-69-du-territoire-selon-le-ministre-de-la-defense-1067777391.html)
- Stern, J. (2003). *Terror in the name of God: why religious militants kill*. New York: Ecco-Harper Collins.
- Susnjara, P. (2016, juillet). Révolution dans les affaires militaires africaines. *Revue Défense Nationale*, p. 38 à 42.
- Tertrais, B. (2010). *La guerre*. Paris: Presses universitaires de France.
- The economist group. (2021, Avril 08). *Democracy index 2020*. Récupéré sur [eiu.com: https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2020/](https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2020/)
- The White House. (2024, juillet 5). *National Security Council*. Récupéré sur [www.whitehouse.gov: https://www.whitehouse.gov/nsc/](https://www.whitehouse.gov/nsc/)

- Thompson, R. (1966). *Defeating Communist Insurgency*. New York: Frederick A. Praeger, Inc., Publishers.
- Thual, F. (1995). *les conflits identitaires*. Paris: Paris : Édition Marketing.
- Thurston, A. (2020). *Jihadists of North Africa and the Sahel Local Politics and Rebel Groups*. New York: Cambridge University Press.
- Tobie, A., & Sangaré, B. (2019, octobre). *Impacts des groupes armés sur les populations au nord et au centre du mali*. Récupéré sur www.spiri.org: https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-11/1910_sipri_report_impacts_des_groupes_armes_sur_les_populations_au_nord_et_au_centre_du_mali.pdf
- Tournier, C. (2007, janvier). Le concept de gouvernance en science politique. *revue de sciences politiques Colombien*, pp. 63-92.
- Triaud, J. L., & Villalon, L. (2009). Économie morale et mutations de l'islam en Afrique subsaharienne. *Afrique Contemporaine*.
- Trinquier, R. (1961). *La guerre moderne*. Paris: éditions de la table ronde.
- Trinquier, R. (1961). *La Guerre moderne*. Paris: economica.
- Tzu, S. (2017 : Page 9). *L'art de la guerre*. Paris: North Star.
- UA. (2021, Avril 29). *au.int*. Récupéré sur <http://www.unionafricaine.org>: https://au.int/sites/default/files/treaties/37289-treaty-0020_-_oau_convention_on_the_prevention_and_combating_of_terrorism_f.pdf

- UN. (2024, 03 13). *United Nations Global Counter-Terrorism Strategy*. Récupéré sur un.org: <https://www.un.org/counterterrorism/un-global-counter-terrorism-strategy>
- Vandomme, R. (2010). *La généalogie de David Galula: Voyage aux origines de la pensée contre-insurrectionnelle*. Consulté le Août 23, 2023, sur guerredefrance.fr: <https://guerredefrance.fr/Doc/Canadagalula.pdf>
- Villatoux, M. C. (2003). Hogard et Némó Deux théoriciens de la « guerre révolutionnaire ». *Revue historique des armées*, n°232, 20-28.
- Villatoux, M., & Villatoux, P. (2022). De Lacheroy et de quelques autres : les théoriciens français de la guerre révolutionnaire. *Stratégique*, 65 à 87.
- Walsham, G. (1995). The emergence of interpretivism in IS research. *Information systems research*, 6(4), 376-394.
- Waltz, K. (2001). *L'homme, l'Etat, la guerre*. New York: Colombia University Press.
- wikipédia. (s.d.). *Task Force Takuba*. Récupéré sur www.wikipédia.org: https://fr.wikipedia.org/wiki/Task_Force_Takuba
- Yinger, J. (1946). *Religion in the struggle for power*. Russell & Russell.
- Zedong, M. (2023). *Complete work of Mao Zedong - Volume 1 à 5*. Bolton: iconoclast publishing.
- Zongo, F. (2024, Octobre 31). *La mise en oeuvre de la stratégie nationale de sécurité intérieure: réalité ou mythe?* Récupéré sur www.bibliotheque.academiedepolice.bf: https://bibliotheque.academiedepolice.bf/opac_css/index.php?lvl=indexint_see&iid=287

Zongo, S. P. (2023, mai 8). *Effort de paix : Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) fait don de plus de 32 millions de F CFA dont 20 motos de marque ALOBA.*
Récupéré sur www.burkina24.com: <https://burkina24.com/2023/05/08/effort-de-paix-le-conseil-superieur-de-la-magistrature-csm-fait-don-de-plus-de-32-millions-de-f-cfa-dont-20-motos-de-marque-aloba/>